JEANNE D'ARC

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

QUI SE TROUVENT A LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

Saint Louis et son temps. 2e édition. 2 vol. in-8. . . .	15 »
Richard II. Épisode de la rivalité de la France et de l'Angleterre. 2 vol. in-8.	15 »
La Terreur. Études critiques sur l'histoire de la Révolution française. 2 vol. in-18 jésus.	7 »
La sainte Bible, résumée dans son histoire et dans ses enseignements (Ancien et Nouveau Testament); 2e édition. 2 vol. in-18 jésus.	7 »
Vie de N. S. Jésus-Christ, selon la concordance des quatre Évangélistes; 2e édition. 1 vol. in-18 jésus. .	3 50
De la croyance due à l'Évangile, examen critique de l'authenticité des textes et de la vérité des récits des évangélistes. 1 vol. in-8.	6 50
Les saints Évangiles, traduction tirée de Bossuet, avec des réflexions prises du même auteur. 2 vol. in-8. . .	12 »

Histoire de l'esclavage dans l'antiquité, précédée d'une introduction sur l'esclavage dans les colonies. 4 vol. in-8 (édition épuisée).

1310. — Paris. Imp. Laloux fils et Guillot, 7, rue des Canettes

JEANNE D'ARC

PAR

H. WALLON

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions
et Belles-Lettres
Doyen de la Faculté des lettres de Paris

OUVRAGE
QUI A OBTENU DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
LE GRAND PRIX GOBERT

CINQUIÈME ÉDITION

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1879

AVERTISSEMENT

DE LA DEUXIÈME ÉDITION.

L'Académie française en décernant à cet ouvrage, si simple qu'en soit la forme, le grand prix Gobert, m'a imposé l'obligation de le revoir soigneusement avant de le représenter devant le public. Elle-même m'avait rendu ce devoir facile en mêlant à ses *éloges* des critiques dont j'ai surtout fait mon profit : on s'en apercevra, je l'espère, aux remaniements que le livre a subis en plusieurs points. J'ai ajouté au récit, j'ai retranché du procès, sans d'ailleurs en changer l'ordonnance. Il y aurait péril à confondre en un même exposé les témoignages du procès de condamnation et du procès de réhabilitation sur les interrogatoires de Jeanne d'Arc; mais il y a nécessité de rétablir, en plus d'un lieu, devant le procès-verbal des premiers juges, qui

donne la trame du récit, les attestations qui peuvent en faire apprécier la nature. Il y aurait inconvénient à se trop mêler par la discussion au débat; mais il est bon d'en éclairer la marche par quelques indications rapides, et il n'est pas superflu d'en signaler l'esprit en usant discrètement de ce droit de juger qui est la sanction de la loi morale dans l'histoire. Tout ce qui, hors de là, pouvait sembler utile à l'éclaircissement ou du récit ou du procès a été rejeté en note ou en appendice.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

La vie de Jeanne d'Arc est un des épisodes les plus émouvants de nos annales : c'est comme une légende au milieu de l'histoire; c'est un miracle placé au seuil des temps modernes comme un défi à ceux qui veulent nier le merveilleux. Jamais matière ne parut plus digne de la haute poésie : elle réunit en soi les deux conditions de l'épopée, sujet national, action surnaturelle. Mais jamais sujet ne tenta plus malheureusement les poëtes. La poésie vit de fictions, et la figure de Jeanne ne comporte aucune parure étrangère. Sa grandeur se suffit à elle-même; elle est plus belle dans sa simplicité. A ce titre rien ne devait attirer davantage, et mieux récompenser le zèle des historiens; et la récente publication de M. J. Quicherat, qui réunit à l'édition des deux procès les fragments

des chroniqueurs et les actes de toute sorte relatifs à la Pucelle, devait donner une impulsion nouvelle à ces études. J'y ai cédé comme plusieurs autres; et peut-être est-il tard maintenant pour offrir au public le résultat de ce travail suspendu pendant quelque temps par d'autres travaux : la grandeur du sujet n'est pas à elle seule une excuse, ni les facilités offertes aux recherches une recommandation pour une nouvelle histoire. Cependant, j'ai pensé qu'après tant de récits qui s'autorisent de noms célèbres, la vie de Jeanne d'Arc pouvait encore être racontée. Ce n'est pas seulement parce que les récits dont je parle, étant pour la plupart des pages détachées d'une histoire générale, ont dû se réduire aux proportions du livre d'où ils sont tirés : replacés en leur lieu, ils pourraient racheter cet inconvénient par l'avantage de mieux paraître dans la suite de l'histoire. S'il m'a semblé qu'on pouvait tenter quelque chose encore, c'est dans l'usage et dans l'appréciation des documents où doivent puiser toutes les histoires de la Pucelle.

On sait combien ils sont nombreux. Un fait si plein d'éclat, à une époque déjà féconde en chroniques et en écrits de toute sorte, a agi sur tous les esprits et laissé sa trace dans tous les écrivains du temps; et les deux procès qui ont poursuivi tour à tour par tant d'interrogatoires et d'enquêtes

la condamnation de Jeanne d'Arc et sa réhabilitation, ont recueilli une masse de témoignages qui, sans cette cause toute providentielle, eussent été perdus pour l'histoire. Or, il y a un double écueil parmi tant de richesses : c'est tout à la fois de trop confondre et de trop distinguer.

Le plus souvent, on a trop confondu. L'histoire a paru si merveilleuse en elle-même, qu'on n'a pas vu grand inconvénient à y joindre la légende. Tout se mêle alors sans que rien laisse voir ce qui est de l'une ou de l'autre. Il semble que l'exposition n'y perde rien ; mais en proposant du même ton au lecteur les choses qui dérivent des traditions les moins autorisées et celles qui s'appuient des témoignages les plus forts, on l'amène nécessairement, même dans les livres les plus éloignés de l'esprit de système, à les recevoir ou à les rejeter de la même sorte. Et pourtant, quand on les jugerait au fond de même nature, encore serait-il bon d'en signaler et d'en discuter l'origine, afin que chacun pût voir ce qu'il en doit prendre ou laisser.

D'autres fois, au contraire, on établit plus de distinction qu'il ne faut. Les deux procès ont un caractère et un esprit bien opposés ; mais, peut-on dire qu'ils nous font de Jeanne d'Arc deux portraits différents? et M. J. Quicherat, qui comme éditeur

de tous les deux, les pouvait voir du même œil l'un et l'autre, a-t-il raison de juger ainsi le second, dans ses *Aperçus nouveaux :* « Le procès de réhabilitation vint ensuite donner une tournure de commande aux souvenirs, qu'il eut au moins le mérite de fixer : il est la source de tout ce qu'ont écrit les chroniqueurs favorables à la Pucelle; il a fourni les traits de cette froide image qui a trop longtemps défrayé l'histoire, image d'une chaste fille venue pour rendre cœur à son roi, d'abord prise en défiance, puis écoutée et suivie; malheureuse de sa réussite, puisque la reconnaissance du monarque, en la retenant plus qu'il n'aurait fallu, la précipita vers une funeste fin[1]? »

S'il fallait, de toute nécessité, choisir entre les deux documents, mon choix ne serait pas douteux : je préférerais le premier au second ; et en cela je ne croirais pas nuire à Jeanne. Dans le second procès nous voyons un portrait de la Pucelle, tracé par ceux qui ont conversé avec elle à toutes les époques de sa vie ; dans le premier nous la voyons elle-même, et elle est assez grande pour se montrer imposante encore au milieu des retranchements et des altérations que sa parole a pu subir. Mais pourtant on ne peut pas tout dire sur soi-

1. *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 156

même, et les juges ont supprimé les témoins. Le premier procès a donc des lacunes; c'est avec le second qu'il les faut remplir.

Le second procès d'ailleurs, autant qu'il l'a pu faire, a puisé, s'il est permis de le dire, aux sources du premier. Il en a appelé non pas les témoins, mais les acteurs, les hommes les plus intéressés à le défendre: Jean Beaupère, le second de Pierre Cauchon; Thomas de Courcelles, qui mit le procès-verbal en latin; les greffiers, l'huissier, et presque tous les assesseurs encore vivants; et quand bien même les autres dépositions recueillies pourraient être regardées comme produites au nom de l'accusée, elles ne feraient encore que rendre au premier procès un élément qu'on ne peut, sans injustice, retrancher de la cause. Leur appréciation ne ressemblera pas à celle des juges; mais apprécieront-ils moins justement? Et Jeanne, dans leurs témoignages, sera-t-elle autre qu'on ne la voit quand elle se montre elle-même dans son procès? Sont-ce les dépositions de Dunois, de Louis de Contes et du duc d'Alençon qui ont subi cette « tournure de commande » et « fourni les traits de cette froide image » des histoires postérieures? Où trouve-t-on Jeanne plus vive, plus pleine de vigueur et d'entrain, soit que, arrivant devant Orléans, et s'en voyant séparée par la Loire, elle interpelle rude-

ment Dunois sur le détour que la timidité des chefs a fait prendre, en la trompant, au convoi qu'elle amène; soit que se réveillant à la nouvelle de l'attaque de Saint-Loup, elle gourmande son page: « Ah! sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu! » soit qu'à Jargeau elle entraîne aux murailles, criant au duc d'Alençon qui veut attendre: « Ah! gentil duc, as-tu peur? » Est-elle moins ferme et moins prompte à la réplique dans le témoignage de Seguin, un des examinateurs de Poitiers, que dans le procès-verbal des juges de Rouen?...

Mais il nous faudrait reprendre dans cette préface les traits les plus saillants de l'histoire qui va suivre. Et si le même document qui nous dépeint sa hardiesse à Poitiers, son aisance à la cour, sa bonne tenue sous les armes, et ce coup d'œil et cette science militaire dont les plus vieux capitaines étaient surpris, nous la montre en même temps pieuse et recueillie, accomplissant avec la ferveur d'une nonne et la simplicité d'un enfant toutes les pratiques de la dévotion la plus humble, dira-t-on qu'ici, du moins, il a affadi son image et imprimé à sa figure la couleur que la réhabilitation avait pour objet de faire prévaloir? Mais comment le dire, si l'on trouve les mêmes choses dans le procès même de condamnation ou dans des

pièces qui l'ont précédé? Ce ne sont pas seulement les témoins de Vaucouleurs ou d'Orléans, ce sont les docteurs de Poitiers, qui attestent, avant qu'on se décide à l'envoyer à Orléans, la dévotion de la Pucelle; c'est Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, qui, dans son traité, composé le mois même où Orléans fut délivré, argumente en sa faveur, de sa piété, de son assiduité à la confession et à la communion[1]. C'est Perceval de Boulainvilliers qui, dans une lettre écrite au duc de Milan, le 21 du mois suivant, avant le sacre, parle, en témoin, des mêmes choses[2]. Ce n'est pas un témoin endoctriné ou prévenu, c'est Jeanne qui raconte comment, à Sainte-Catherine de Fierbois, elle entendit trois messes le même jour (séance du 27 février). C'est elle encore qui, interrogée par ses juges si elle se confessait à son curé, répond qu'elle s'est confessée deux ou trois fois aux frères mendiants, et cela quand elle était à Neufchâteau: — deux ou trois fois, et elle vient de dire qu'elle y fut quinze jours! (Séance du 22 février.) Ce sont ces mêmes juges enfin qui, lui demandant si elle a jamais fait oblation de chandelles ardentes à ses saintes, l'amènent

1. « Sollicite sacramenta ecclesiastica veneratur et frequentat, confitendo sæpe, et corpus Domini devote recipiendo. » (*Procès*, t. III, p. 406.)
2. « Immobilis Deo serviendo, missam audiendo, eucharistiam percipiendo, prima proposita continuat. » (*Ibid.*, t. V, p. 119.)

à répondre qu'elle ne l'a jamais fait, « si ce n'est en offrant à la messe en la main du prêtre et en l'honneur de sainte Catherine (séance du 15 mars). »

On n'a donc pas le droit de dire que les deux procès, à les prendre, je ne dis pas dans les articles de l'accusation ou dans ceux de la défense, mais dans les interrogatoires du premier et dans les enquêtes du second (et c'est là qu'il les faut voir), offrent de Jeanne d'Arc deux portraits différents. Si divers qu'ils soient par leurs conclusions, loin de se contredire à cet égard, ils se complètent, et ils servent à titre égal à représenter la Pucelle dans toute sa vérité. Si les anciens apologistes de Jeanne en ont souvent trop effacé les traits, ce n'est pas que le procès de réhabilitation les ait induits en erreur : c'est qu'ils n'ont pas su le comprendre ou le lire. L'une et l'autre chose est aujourd'hui facile, grâce aux travaux de M. J. Quicherat. Nous emploierons concurremment les témoignages des deux procès; et personne n'a jamais entrepris de faire autrement l'histoire de la Pucelle : car si L'Averdy a présenté en deux tableaux les traits de sa figure, c'est qu'il faisait l'histoire non de Jeanne, mais de ses procès, dans le recueil particulièrement consacré à la *Notice des manuscrits*. Nous réunirons donc leurs matériaux, non pas aveuglément sans doute, mais en disant

où nous puisons, et sans oublier que, si l'un a été suscité par les amis de Jeanne, l'autre (on paraît trop ne s'en point souvenir) est l'œuvre de ses ennemis ; et, d'autre part, nous chercherons à distinguer ce qui est de la légende et ce qui est de l'histoire, non pour supprimer la première, mais pour l'admettre à son vrai titre, sans farder la seconde des fausses couleurs qu'elle en pourrait recevoir.

En reproduisant les paroles de Jeanne dans le français du temps, quand elles nous sont ainsi parvenues, nous ne nous croirons pas astreint à en garder ni l'orthographe, ni les formes devenues inintelligibles : car une histoire est faite pour être lue sans étude ; et il faut éviter d'ailleurs le contraste que ces paroles pourraient offrir dans la même page et dans le même discours, selon qu'elles seraient prises du français ou traduites du latin.

Les tomes désignés dans les notes sans autre indication d'ouvrages, sont ceux des *Procès de Jeanne d'Arc*, publiés par M. J. Quicherat, et comprenant le tome Ier, le procès de condamnation ; les tomes II et III, le procès de réhabilitation ; le tome IV, les fragments des historiens ; et le tome V, les pièces diverses. Nous croyons être utile au lecteur en renvoyant de préférence à cet ouvrage,

même pour les chroniques publiées intégralement dans d'autres collections.

Nous imprimons au bas des pages les citations et les textes qui se rapportent à chaque paragraphe. Nous traiterons en appendice I, II, etc., de quelques points qui réclament une plus longue discussion, et réserverons pour le second volume une courte notice, par ordre alphabétique, des historiens originaux, ou des témoins qui ont déposé au procès (Appendices, n° XXXI et XXXII), afin qu'on puisse se rendre compte de la valeur de leur parole, dans les passages où ils seront cités.

INTRODUCTION

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

I

LA GUERRE DE CENT ANS.

Jamais la France ne fut plus en péril qu'au moment où parut Jeanne d'Arc.

L'Angleterre, jadis conquise par les Normands français, prenait à son tour possession de la France : c'étaient les représailles de la conquête, et le terme où semblait aboutir la longue rivalité qu'elle avait provoquée.

La rivalité des deux nations n'avait en effet pour principe aucune opposition naturelle soit des pays, soit des races. Les deux pays, voisins sans se toucher, se trouvaient, grâce au détroit, quand la mer n'était pas encore un sujet de querelle, exempts de ces conflits qui naissent le plus souvent des limites communes ; et les deux populations

étaient sœurs. Ce sont les mêmes races qui ont, à l'origine, peuplé la Gaule et la Bretagne : toujours unies dans leurs destinées, elles avaient subi ensemble la conquête romaine, suivi les mêmes révolutions, figuré dans la même division de l'empire ; et à l'époque des invasions barbares, ce sont des races sœurs encore qui se les partagèrent. Que si la transformation des deux peuples se fit dans des conditions différentes, si les Francs se fondirent au sein des populations de la Gaule, tandis qu'en Bretagne les Anglo-Saxons prévalurent, ce changement dans le caractère des deux contrées n'altéra point leurs bons rapports. Egbert, roi de Wessex, était dans l'alliance, on pourrait dire dans la clientèle de Charlemagne, et les deux pays s'envoyaient et s'empruntaient tour à tour l'un à l'autre leurs missionnaires et leurs savants. Cette différence du langage qui devait rendre les communications plus difficiles, les relations moins étroites, semblait même à la veille de cesser, au moins dans les classes dominantes, lorsque l'Angleterre fut envahie par les Normands.

C'est alors que la rivalité commença.

L'occupation de l'Angleterre (1066) faisait au duc de Normandie une position menaçante pour le roi dont il relevait. Sans rien changer à sa condition de vassal, elle agrandissait considérablement son état ; elle le faisait sur le sol étranger l'égal de son suzerain de France, avec une supériorité de ressources qui, au moindre différend, le mettait en mesure de faire la loi, bien loin de la subir. La

France, n'ayant pas su empêcher la conquête, voulut en prévenir les résultats ; et tout l'effort de sa politique tendit à rompre entre l'Angleterre et la Normandie cette union qui la tenait elle-même en échec : politique inaugurée par Philippe Ier lui-même en face de Guillaume le Conquérant, continuée avec plus de suite, mais sans plus de bonheur, par Louis VI contre Henri Ier, et qui, mal soutenue par Louis VII, confondue par l'heureuse fortune et l'habileté de Henri II son rival, fut reprise par Philippe Auguste contre Richard Cœur de Lion et surtout contre Jean sans Terre. Mais cette fois il ne s'agit pas seulement d'amener le partage des possessions anglaises entre les membres de la famille régnante. Le crime par lequel Jean s'est débarrassé de son neveu lui a suscité un prétendant bien autrement redoutable : le roi, son suzerain, armé des droits de la justice. De là ces réunions au domaine, maintenues par Louis VIII, et que *saint Louis* aurait eu si bien le droit et le moyen d'accroître, grâce aux attaques imprudentes et aux agitations intérieures de l'Angleterre sous Henri III, s'il n'avait mieux aimé les affermir, en les réduisant par un excès de scrupule et de désintéressement (1258).

Jusque-là, la France a pris l'offensive. Malgré la disparité des ressources, elle attaque sa rivale, non-seulement sous Philippe Auguste, mais dès le règne de Philippe Ier, au temps du Conquérant, et sous Louis VII, lorsque Henri II réunit à l'Angleterre les domaines de la Normandie, de l'Anjou,

de l'Aquitaine ; et les rois d'Angleterre ainsi provoqués ne vont guère au delà des nécessités de la défense, respectant jusque dans leur ennemi leur suzerain. Mais la querelle va changer de face. Après la paix de saint Louis, les deux nations, détournées d'abord l'une de l'autre par les tendances diverses de leurs gouvernements, avaient été ramenées à la lutte, contre le gré d'Édouard Ier, par le génie remuant de Philippe le Bel : guerre moins funeste en elle-même que par le traité qui la termina (1299 et 1303) ; car pour sceller l'union des deux pays, il stipulait entre le fils d'Édouard et la fille de Philippe le Bel un mariage qui contenait en germe la guerre de Cent ans.

Dès ce moment les rôles sont changés : ce n'est plus la France, qui, en vertu des droits de la suzeraineté, intervient dans les troubles de l'Angleterre pour arriver à la division ou à la confiscation de ses provinces continentales : c'est l'Angleterre qui revendique la France elle-même comme un héritage usurpé par la maison de Valois sur Édouard III, petit fils de Philippe le Bel. La querelle change donc d'objet et de caractère : il ne s'agit plus de telle ou telle province, mais du royaume ; et la question, en cessant d'être féodale pour se faire dynastique, devient nationale : car la dynastie était le signe et la sauvegarde de l'indépendance du pays.

C'est à cette phase nouvelle de la rivalité des deux peuples que se rattache la mission de Jeanne d'Arc.

La guerre de Cent ans, qu'elle fut appelée à terminer, se partage en deux grandes périodes où les succès et les revers alternent pour l'Angleterre et pour la France. Dans la première, la France vaincue par Édouard III sous Philippe de Valois et sous Jean, se relève avec Charles V pendant la vieillesse d'Édouard et la minorité de Richard II son petit fils. Dans la seconde, après un intervalle où se produit, d'une part, l'usurpation des Lancastres (Henri IV), de l'autre, la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons, la France, vaincue sous Charles VI par Henri V, se relèvera sous Charles VII contre Henri VI. Mais de quel abîme elle se relève et par quelle grâce inespérée ! Pour le faire entendre, signalons au moins les faits saillants de cette lamentable histoire.

Rien à l'avénement des Valois (1328) ne présageait quelle sanglante époque cette maison allait marquer dans nos annales. Philippe VI, reconnu par les trois ordres de l'État, voyait tous les princes d'alentour saluer son élévation au trône, briguer même une place dans son cortége ; et son jeune rival, Édouard, devenu roi prématurément par le crime de sa mère, gouverné par elle et déconsidéré par la tutelle où il était retenu comme par les revers qui la déshonoraient, se trouvait réduit à venir faire hommage au prince dont il allait disputer la couronne. Mais tout change dès qu'il s'est affranchi de la triste solidarité du parricide ; et bientôt l'on put voir ce qu'il y avait de faiblesse sous les brillants dehors du despotisme

des rois de France, ce qu'il y avait de force pour les rois d'Angleterre jusque dans le frein que la constitution leur imposait.

La guerre, entamée d'abord par la Flandre et par la Bretagne, est bientôt portée au cœur même de la France. Édouard III débarque en Normandie : c'est la patrie de ses aïeux les conquérants de l'Angleterre. Mais pour conquérir la France, il a besoin de l'aide des Anglais : la Normandie leur est livrée en proie par cet héritier de Guillaume le Bâtard. Une charte qu'il a trouvée à Caen, charte par laquelle Philippe VI octroyait au duc (Jean, son fils) et aux barons de Normandie une nouvelle conquête de l'Angleterre, est envoyée en Angleterre, publiée dans toutes les paroisses, comme pour reporter sur les nouveaux Normands tout l'odieux attaché parmi les Anglo-Saxons au nom de leurs ancêtres, et confondre les vieilles inimitiés en une haine commune contre la France. Dès ce moment, c'est bien le peuple anglais qui soutient la lutte avec Édouard, et l'on sait quel en fut le résultat : la bataille de Crécy (1346), c'est-à-dire, le triomphe d'une armée mercenaire, mais nationale, sur l'armée féodale ; et la prise de Calais (1347), qui donnait à l'Angleterre une porte ouverte en France[1].

1. *Convention entre le roi* (Philippe VI) *et le duc de Normandie* (Jean, fils du roi) *pour la conquête de l'Angleterre*. Bois de Vincennes, le 23 mars 1338 (1339). Rymer, t. V, p. 504. La charte relative à la nouvelle conquête de l'Angleterre par les Normands fut trouvée si à propos par Édouard III qu'on a pu croire qu'il l'avait inventée. C'est une erreur. Le texte publié par Rymer (t V,

Tandis qu'Édouard, en ménageant les Anglais pour obtenir leur libre concours, avait su les intéresser à la guerre, même lorsque cette guerre était toute de conquête, le roi de France, grâce aux déplorables facilités de son droit absolu, trouvant bon tout moyen de se créer des ressources, les confiscations, les altérations de monnaie, avait épuisé le pays et le décourageait, même quand il s'agissait de défense nationale. Ce fut bien pis encore sous le roi Jean : il en vint à s'aliéner non-seulement le peuple par ses exactions, mais jusqu'à la noblesse par ses violences ; et la guerre fut marquée par une défaite bien plus fatale encore : la bataille de Poitiers (1356), qui donna au vainqueur non pas une ville, mais le roi, c'est-à-dire, comme un gage du royaume. La France éprouva alors tous les dangers d'un pouvoir qui ne connaît rien, qui n'a rien ménagé hors de soi. Il tombe, et rien n'est prêt pour y suppléer. Au lieu du parlement dont la royauté anglaise peut s'appuyer dans le péril, l'héritier du pouvoir en France est en présence des états généraux, où fermentent

p. 504-506) n'est pas en original dans nos archives ; mais on le trouve intégralement reproduit dans un acte par lequel Raoul, comte d'Eu, connétable, Jean d'Harcourt et autres nobles, chevaliers, bacheliers et écuyers, s'engagent pour eux et pour tous les nobles et non nobles de Normandie à exécuter le contrat : acte reçu à la vicomté de Rouen, le mercredi avant la Saint-Marc (21 avril) 1339 et scellé de leurs sceaux qui y sont appendus encore au nombre de vingt-quatre environ sur vingt-huit (*Trésor des chartes*, J. 210, n° 7). La même charte, du 23 mars, est reproduite, mais seulement en substance, dans un pareil engagement pris, en ce qui les concerne, par la ville de Rouen et d'autres villes de Normandie, et reçu au même lieu (*ibid.*, n° 4).

tous les ressentiments de la nation. Au lieu d'un concours, c'est la lutte qu'il y trouve; et ce grand mouvement national, provoqué par l'excès du mal, aboutit à l'insurrection de la Commune dans Paris, au soulèvement des Jacques dans les campagnes. C'est dans ces conditions que le dauphin, ayant vaincu et Marcel et les Jacques, prit le parti, ne pouvant vaincre les Anglais de la même sorte, de traiter avec eux (Brétigny, 1360) : déplorable traité commandé par les circonstances, mais qui ne sauvait la couronne qu'au prix de la moitié de la France, laissée en toute souveraineté au roi d'Angleterre.

Une chose qui fait pardonner au dauphin le traité de Brétigny, c'est que, roi, il sut en réparer les conséquences. Sans rendre le pouvoir royal moins absolu, il le fit plus populaire par la réforme de l'administration, par l'éloignement des Compagnies qui entretenaient jusque dans la paix tous les maux de la guerre, et bientôt par une guerre qui, mettant à profit les fautes du gouvernement anglais, sut lui reprendre plusieurs de nos provinces.

Mais ce retour de fortune fut cruellement compensé sous le règne suivant.

Les deux pays, après Édouard III et Charles V, avaient subi des vicissitudes analogues : de part et d'autre, une minorité, des tiraillements, causés par les vues ambitieuses des oncles du roi, et des excès qui provoquèrent également des mouvements populaires : Wat Tyler en Angleterre, et en

France les Maillotins. Seulement en Angleterre, le roi, devenu-majeur, prit en main le pouvoir; et quand l'autorité qu'il exerçait eut dégénéré en tyrannie, une révolution porta au trône une branche intéressée à relever son usurpation par des victoires. En France, à la minorité du roi succéda bientôt sa folie, c'est-à-dire le gouvernement des proches sans responsabilité, des rivalités de pouvoir sans frein; et, pour conséquence, une guerre civile qui préparera tous les malheurs de la guerre étrangère.

La révolution qui renversa Richard II au profit de Henri IV, ne rompit point immédiatement la paix que Richard avait conclue avec la France. Henri IV n'en eut pas le loisir : il avait à réprimer à l'intérieur les mouvements excités au nom du prince qu'il avait mis à mort, ou des réformes qu'il n'avait pas accomplies : mais, au prix de cette lutte, son fils Henri V se trouva libre de tirer parti des troubles de la France. La France était plongée tout à la fois et dans le schisme et dans l'anarchie : le schisme fomenté par elle depuis que la papauté s'était soustraite à la captivité d'Avignon; l'anarchie née de la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne. Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, après avoir tué le duc d'Orléans et triomphé insolemment de son assassinat, se trouvait n'avoir vaincu que pour devenir à Paris l'homme des Bouchers; et il y tombait avec eux, laissant la place au parti de son rival, devenu, par une alliance avec les hommes du Midi,

le parti des Armagnacs. Entre les deux partis, les Anglais avaient le choix des alliances, et Henri IV avait soutenu tour à tour le duc de Bourgogne et le jeune duc d'Orléans. Henri V, mis comme son père en demeure de choisir, prit pour ennemi celui qui était au pouvoir; c'était se rouvrir la voie des conquêtes, et donner à cette guerre d'ambition les dehors d'une guerre sainte, en attaquant les derniers fauteurs de la papauté schismatique.

La prise d'Harfleur, un autre Calais, un Calais aux bouches de la Seine, ouvrant la France à l'Angleterre, fermant la mer à Rouen, à Paris; la journée d'Azincourt (1415), répétition sanglante des journées de Crécy et de Poitiers, tels furent les débuts de la guerre; et la suite y répondit. Henri V, à son retour de Londres où il est allé mettre en sûreté ses prisonniers (parmi eux les ducs d'Orléans et de Bourbon), trouve les villes presque sans défense (1417) : toutes les garnisons en ont été rappelées pour la lutte des Armagnacs contre les Bourguignons. Caen, Bayeux, etc., sont réduits à capituler; la Bretagne, l'Anjou sollicitent du vainqueur des traités de neutralité, tels qu'il en a déjà avec la Flandre. Ainsi couvert sur ses flancs, il peut avancer en toute liberté, divisant son armée pour accomplir, au milieu de la terreur universelle, plus de siéges en même temps (1418). La chute des Armagnacs, la rentrée du duc de Bourgogne à Paris, n'arrêtent pas ses progrès en Normandie. Rouen succombe (13 janvier 1419):

c'est au duc de Bourgogne, à son tour, d'en répondre à la France[1].

La prise de Rouen avait excité la plus vive émotion. Un cri s'élève de partout, qui commande la fin des luttes civiles. Les partis font trêve. Le duc de Bourgogne, ayant le roi, aurait été jusqu'à la paix, et le dauphin, qui était avec les Armagnacs, n'y répugnait pas : il n'avait point de grief personnel contre le duc ; et il avait tout intérêt, comme héritier du trône, à s'assurer de son concours. Mais la paix ne se pouvait pas faire entre eux sans supprimer toute l'importance des Armagnacs. Ce furent ces perfides conseillers qui préparèrent et accomplirent, au nom du dauphin, le guet-apens du pont de Montereau (10 septembre 1419).

Le meurtre du duc de Bourgogne, à Montereau, vengeait le meurtre du duc d'Orléans; mais cette vengeance était un assassinat, et ce nouveau crime, loin de rien réparer, devait mettre plus bas encore et le dauphin et la France. Les Parisiens se déclarèrent contre les meurtriers; Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur, ne pouvait pas faire défaut à son parti. Il vint, résolu de venger son père,

1. Sur l'état de la Normandie à l'époque de l'invasion des Anglais, voy. Thomas Basin (le faux Amelgard), *Hist. de Ch. VII*, liv. I, ch. II (publié par M. J. Quicherat). Dans la plupart des villes, dit-il, si les capitaines n'eussent fermé les portes, les habitants se seraient enfuis : « Populus enim terræ longa tunc pace simul cum servitute imbellis et simplex nimis erat, æstimantibus pluribus non Anglos gentem atque homines esse, sed immanes quasdam atque ferocissimas belluas, quæ ad devorandum populum sese effunderent. »

mais par les Anglais, et, par conséquent, aux dépens de la France. Une conférence fut tenue à Arras, et l'on y fixa les bases de la paix, qui fut signée à Troyes (21 mai 1420).

Le traité de Troyes semblait être la conclusion définitive de la lutte qui avait si longtemps divisé la France et l'Angleterre. Il donnait pour bases à la paix l'union permanente des deux pays sous un même roi, la fusion des deux familles royales en une seule famille. Le dauphin était proscrit, il est vrai; c'était le salaire du crime de Montereau. Mais la fille de Charles VI épousait Henri V; elle partageait avec lui le trône d'Angleterre en attendant le trône de France : et c'était à leurs descendants qu'était assurée la possession des deux royaumes. Tout le monde, hormis le dauphin, paraissait gagner à cet arrangement : le duc de Bourgogne était vengé; Charles VI gardait sa couronne; et la France y trouvait l'assurance de voir se rétablir un jour l'union de ses provinces. Jamais paix avait-elle tant donné aux vaincus? — Mais le vainqueur n'y perdait rien que l'odieux même de la victoire. La conquête, se voilant sous les apparences d'un bon accord, y trouvait le moyen de s'affermir et de s'accroître. Que si, pour porter la couronne, Henri V devait attendre la mort de Charles VI, il n'attendait rien pour en exercer tous les droits. Il allait gouverner à la place du roi malade, et poursuivre en son nom, avec les ressources des deux couronnes, la guerre contre le dauphin et les Armagnacs. Charles VI semblait ne

plus vivre que pour couvrir cette intrusion et la faire mieux agréer de la France.

Disons-le donc : jamais la France ne fut si bas dans l'histoire qu'à l'époque du traité de Troyes. Ce traité, sous prétexte d'unir les deux pays, abandonnait en une fois à l'Angleterre, non pas seulement ce qu'elle avait conquis, mais ce qui lui restait à conquérir. Le vainqueur voulait bien n'être que l'héritier du vaincu, et promettait de lui laisser, sa vie durant, les ornements de la royauté, un état honorable, la résidence en son royaume; mais au fond il était roi déjà, ayant la capitale et tous les grands instruments du pouvoir. La France, livrée par tous ceux qui la devaient défendre, le roi, les princes, les états généraux, le parlement et l'université de Paris, n'avait de refuge pour sa nationalité qu'auprès d'un prince déshérité par son père comme assassin, et dans le camp plus que jamais odieux des Armagnacs. C'est là que Henri V comptait lui porter bientôt le dernier coup, lorsqu'il mourut, et Charles VI après lui (31 août et 22 octobre 1422).

II

CHARLES VII ET HENRI VI.

La mort de Henri V préservait le dauphin d'une perte immédiate, sans le sauver pourtant.

Henri VI, proclamé roi de France après la mort de Charles VI, était un enfant de dix mois, et une telle minorité convenait peu à de si grandes affaires; mais Henri V avait sagement pourvu à la régence. De ses deux frères, il avait désigné le plus jeune, Glocester, pour l'Angleterre ; l'aîné, Bedford, le plus capable, pour la France : et cet arrangement avait été maintenu au fond par le parlement, avec un changement dans les titres, propre à calmer les susceptibilités du peuple anglais. Désigner l'aîné des princes pour la France, n'était-ce pas donner à la France le pas sur l'Angleterre? Bedford fut régent des deux royaumes; Glocester, son lieutenant en Angleterre, sous le nom nouveau de protecteur; et de cette façon, le plus habile pouvait demeurer où était le danger.

Le dauphin avait été proclamé aussi à la mort de Charles VI, sous le nom de Charles VII, et il était, lui, en âge de régner. Mais la faiblesse de son caractère, un incroyable abandon à l'empire des autres au moment où il devenait le chef de l'État, le rendaient comme étranger aux affaires. Il semblait se complaire dans l'inaction où on le retenait ; « N'avoit point cher la guerre s'il s'en eût pu passer. » La conduite du royaume restait donc à ceux qui l'entouraient : or c'étaient les plus fougueux des Armagnacs, des hommes qui n'avaient rien à attendre du parti contraire ; qui, pour s'en mieux garder, n'avaient pas craint de se faire une barrière de l'assassinat : Tannegui du Chastel, Narbonne, Louvet, et divers seigneurs, parmi lesquels le sire de Rais, de sinistre mémoire, des étrangers tels que le connétable de Buchan (Jean Stuart), Douglas, le Lombard Théode de Valpergue (Valperga), ou bien encore, parmi les meilleurs, quelques hardis chefs de bande, Poton de Xaintrailles, La Hire : La Hire qui jurait que Dieu le Père, s'il se faisait gendarme, se ferait pillard, et qui, en raison de cette confraternité, s'écriait « en son gascon, » avant de se jeter dans la bataille : « Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrois que La Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu et que tu fusses La Hire[1] ! »

1. *Rais*. Gilles de Laval, seigneur de Rais, né vers 1396. Il commença à paraître aux armées vers 1420, et nous le retrouverons avec la Pucelle. Nul ne fut plus indigne de cet honneur. Il fut le

Tout l'avantage demeurait donc au jeune Henri VI. Avec les ressources de l'Angleterre et ce qu'elle avait directement conquis en France, il avait ce que lui donnait dans le royaume le parti du duc de Bourgogne, c'est-à-dire presque tout le Nord; il avait Paris et tous les grands corps de l'État : et ses alliances venaient encore de s'affermir et de s'étendre. Dans une conférence tenue par Bedford à Amiens (vers Pâques, 1423), le duc de Bretagne et son frère Richemont s'étaient rencontrés avec le duc de Bourgogne; et un double mariage resserra par des liens de famille l'union des pays : le duc de Bourgogne donnait une de ses sœurs à Bedford et une autre à Richemont[1]. Charles VII retenait dans sa cause les princes du sang royal, moins le duc de Bourgogne, savoir : les maisons d'Orléans, d'Anjou, d'Alençon, de

type de Barbe-bleue ; mais la fiction n'approche pas de la réalité, le conte est fort au-dessous de l'histoire. — *Le connétable de Buchan,* Jean Stuart, deuxième fils du duc d'Albany, vint en France avec 6000 Écossais en 1420, et fut nommé connétable de France, le 14 avril 1424. — *Douglas* (*Archibald*). Il avait combattu les Anglais à la frontière d'Écosse avant de venir les retrouver en France. — *Poton de Xaintrailles.* Son prénom le distingue de Jean, seigneur de Xaintrailles, qui figura aussi dans les armées de Charles VII. Il fut un des plus brillants jouteurs et un des plus audacieux aventuriers de ce temps-là. Pris et racheté plusieurs fois (en 1421, en 1423), il sut regagner plus que sa rançon sur l'ennemi. — *La Hire* (Étienne de Vignoles), né vers 1390, compagnon inséparable de Poton de Xaintrailles, Gascon comme lui, et comme lui attaché au service du dauphin dès 1418, après que Tanneguy du Chastel, l'enlevant de Paris, l'eut sauvé des Bourguignons. — L'étrange prière de la Hire est rapportée dans la chronique de Jacques le Bouvier, dit Berri, publiée par Godefroi, *Vie de Charles VII,* p. 495.

1. Celle qu'épousa Richemont était la duchesse de Guyenne, veuve du dauphin, frère ainé de Charles VII. Elle garda son nom

Bourbon, maisons dont les chefs, il est vrai (Orléans et Bourbon), ou en partie les domaines (Anjou et Alençon), étaient entre les mains des Anglais. Il avait encore généralement sous ses lois les seigneurs et les provinces du centre et du Midi, entre la Guyenne, domaine des Anglais, d'une part, et d'autre part le prince d'Orange, allié des Bourguignons, et le duc de Savoie qui inclinait du même côté, tout en cherchant à ménager la paix avec le roi de France. Il s'était fait, des conseillers de Paris restés fidèles à sa cause, une ombre de parlement à Poitiers. Il avait réuni après son avénement, les états généraux du royaume à Bourges; il réunit successivement chaque année les états soit de Langue d'Oc, soit de Langue d'Oil ou des deux langues ensemble, à Carcassonne, à Selles en Berri, à Poitiers, à Béziers, à Chinon : c'était pour lui le seul moyen d'avoir un peu d'argent. Mais avec tout cela, sa détresse était extrême. L'argent allait au superflu et manquait au nécessaire. La guerre, pour laquelle les états votaient des subsides, n'en avait que la moindre part[1]. Les troupes du roi, composées en partie d'Écossais et de Lombards (les

après ce nouveau mariage. Arthur, comte de Richemont, était né en 1393 : pris à Azincourt, il n'avait obtenu sa liberté, en 1420, qu'à la prière de sa mère, duchesse douairière de Bretagne, devenue femme du roi d'Angleterre Henri IV, et à ce titre belle-mère de Henri V. La mort de Henri V l'avait dégagé du serment de fidélité qu'il avait dû lui prêter. — Sur le *Traité d'Amiens* (8 avril 1423), voy. Monstrelet, II, 7. Voy. aussi Rymer, t. X, p. 280, et D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 70.

1. Voyez le n° I des *Appendices* à la fin du volume.

Écossais par haine de l'Angleterre; les Lombards par attachement à la maison de Valentine de Milan, et tous un peu par amour de la solde ou du pillage), ses troupes, ainsi formées, donnaient à sa cause un air que la présence des Gascons d'Armagnac ne rendait pas beaucoup plus national, et la manière d'agir de cette armée faisait bien plus douter encore qu'elle fût française : car il lui fallait vivre, et elle vivait aux dépens du pays. On avait donc tout à gagner en l'envoyant en pays ennemi, et l'on chercha, par son moyen, à se rouvrir les voies de communication avec les villes demeurées fidèles en Champagne et en Picardie. Mais des deux côtés on échoua. Vers la Champagne, on se fit battre en voulant reprendre Cravant (sur l'Yonne) aux Bourguignons (1er juillet 1423); en Picardie, on laissa le Crotoy tomber aux mains des Anglais (3 mars 1424), et tandis que Compiègne et d'autres places du Nord étaient perdues de même, un partisan bourguignon, Perrin Grasset, prenait la Charité et la gardait, donnant déjà à son parti un passage sur la Loire (premiers mois de 1424)[1].

Heureusement pour la France, Henri VI avait pour oncle non pas seulement Bedford, mais aussi Glocester; et, tandis que le premier faisait tout pour se mieux assurer l'alliance du duc de Bourgogne, l'autre faillit la rompre. Il décidait Jacqueline de Hainaut à répudier le duc de Brabant,

1. Voy. Monstrelet, II, 10-14, et les diverses chroniques du temps dans Godefroy, *Vie de Charles VII*.

cousin de Philippe le Bon, pour l'épouser lui-même, froissant par là le duc de Bourgogne dans ses intérêts les plus chers ; car Jacqueline, par son divorce, rompait les liens de famille qui l'attachaient à ce prince, et par son nouveau mariage elle lui enlevait l'espoir d'une succession qui semblait infaillible, tant qu'elle aurait eu pour mari le valétudinaire duc de Brabant. Cette querelle, qui absorbait justement toute l'attention de Bedford, donna quelque relâche au roi de France. Il eut même un instant l'espoir de se relever et de porter à ses adversaires un coup décisif. De nouveaux renforts lui étaient venus d'Écosse et d'Italie; pour se les mieux attacher, il prodiguait à leurs chefs des titres et des honneurs qui excitaient l'envie des seigneurs indigènes. Cette mésintelligence fit tourner en défaite la bataille qu'on espérait gagner. Les Français venaient de laisser prendre Ivry par Bedford; par compensation ils s'étaient fait livrer Verneuil, donnant à croire au gouverneur qu'ils revenaient de battre le régent. Mais Bedford arriva bientôt sous les murs de la place, et, mettant pied à terre, rangea ses troupes en bataille derrière une ceinture de pieux aiguisés. Douglas voulait attendre qu'il en sortît; le vicomte de Narbonne répondit à son conseil en se jetant au cœur des troupes anglaises, là où était Bedford, et il fut suivi des Écossais. La Hire, Xaintrailles, qui menaient une des ailes, renversèrent tout sur leur passage et poursuivirent ceux qu'ils chassaient, croyant trop tôt à la victoire. Les Lom-

bards, qui étaient à l'autre aile, devaient tourner l'ennemi; et déjà ils avaient repoussé les archers préposés à la garde des chevaux et des bagages: mais ils se mirent à piller les bagages et à emmener les chevaux; et les archers anglais, demeurés libres de se porter au fort de la bataille, décidèrent de la journée. Nos troupes succombèrent, privées de ceux qui les devaient soutenir. Le jeune duc d'Alençon[1], le maréchal de La Fayette[2] et maint autre chevalier furent pris. Le vicomte de Narbonne, le connétable de Buchan, Douglas, et presque tous les Écossais demeurèrent sur la place (17 août 1424[3]).

Ainsi rien ne réussissait à Charles VII. Dans cette lutte où l'Angleterre n'avait pu rentrer en-

1. Jean II, surnommé le Beau, fils de Jean le Sage, né le 2 mars 1409 et héritier du duché d'Alençon en 1415.

2. Gilbert de la Fayette, né vers 1380. Il avait embrassé de bonne heure la cause de Charles VII, alors dauphin; il était, depuis 1420, maréchal de France.

3. *Bataille de Verneuil :* Perceval de Cagny. *Chron. des ducs d'Alençon,* Ms. Duchesne, n° 48, f° 85, recto (Bibl. nat.) J. Chartier, ch. XII, édit. Vallet de Viriville, Paris, 1858, in-16, et Berri, p. 371. (Édit. Godefr., *Vie de Charles VII*). Monstrelet, II, 19 et 20 Monstrelet, par la suite de son récit, en marque la date au lendemain de l'Assomption, 16 août; mais Chartier dit expressément qu'elle eut lieu le jeudi matin après la mi-août, c'est-à-dire le 17 août 1424. Douglas et Buchan avaient été retenus, c'est-à-dire pris à la solde de Charles VII avec 2500 hommes d'armes et 4000 archers par lettres du roi, datées de Bourges, le 24 avril 1424. (Compte de Hémon Raguier; Bibl. nat., fonds Gaignières, n° 772 ou fonds fr. n° 20684, f° 541.) — Thomas Basin (*Hist. de Charles VII,* liv. II, ch. IV) dit qu'au jugement des plus sages capitaines, la France trouva une compensation à ce revers dans l'entière destruction de ses auxiliaires écossais. Les Écossais s'étaient rendus insupportables par leurs pillages; mais on peut croire qu'ils avaient surtout excité la jalousie de ces capitaines, par les faveurs dont Charles VII les avait comblés.

core avec toutes ses forces, il avait tenté deux coups un peu plus décisifs, à Cravant, à Verneuil, et il avait été battu. Tout n'était point perdu encore, grâce à la diversion du Hainaut. Glocester, ayant épousé Jacqueline, voulait entrer en possession de ses États. Qu'eût-il gagné à prendre la femme sans la dot? Mais c'était ce que le duc de Bourgogne se montrait le moins disposé à laisser prendre. La lutte était imminente : les ducs de Bourgogne et de Glocester s'étaient défiés réciproquement (mars 1425). Bedford avait fait annuler le défi, sans écarter d'ailleurs la cause de la querelle; et depuis quelque temps déjà le duc de Bourgogne semblait se refroidir à l'égard de l'Angleterre. Il venait d'épouser (30 novembre 1424) Bonne d'Artois, veuve du comte de Nevers, tué à Azincourt, et sœur du comte d'Eu, retenu depuis lors prisonnier par les Anglais. C'était une voix qui le pouvait ramener vers la France. D'autres l'attiraient du même côté, et par exemple le frère du duc de Bretagne, le comte de Richemont, qui, blessé des défiances et des refus de Bedford, venait de rompre avec lui (mars 1424) malgré les liens de famille nouvellement contractés. Le pape Martin V, le duc de Savoie sollicitaient Philippe à la réconciliation : et il avait, dans une circonstance récente, accueilli, sans trop les décourager, plusieurs prélats députés par Charles VII (Mâcon, décembre 1424)[1]. Que fallait-il pour qu'il se rap-

1. *Le duc de Bourgogne:* Monstrelet, II, 23 et suiv. — *Média-*

prochât du roi? Il fallait qu'il ne trouvât plus auprès de lui ces chefs armagnacs auteurs de la mort de son père. Il le disait à des ambassadeurs qui excusaient le roi sur sa jeunesse au temps du crime, et sur ses mauvais conseillers : « Que ne s'en est-il débarrassé encore? » Le moment en était venu. C'est ce que comprit une femme de grand sens, qui savait dominer Charles VII par l'autorité de sa position comme par l'ascendant de son esprit, la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou et mère de la jeune reine de France. Ce fut par ses conseils qu'il eut avec Richemont, à Angers, une entrevue (octobre 1424) où il lui offrit l'épée de connétable de France. Richemont, frère du duc de Bretagne et beau-frère du duc de Bourgogne, nommé connétable avec l'assentiment de l'un et de l'autre (6 mars 1425), pouvait devenir un lien entre le roi et ces deux princes. Les chefs armagnacs ne tentèrent pas longtemps de retenir un pouvoir qui leur échappait; et le principal, Tannegui du Chastel, couvrit au moins sa retraite d'une noble parole : « Que jà à Dieu ne plût, que pour lui demeurât à faire un si grand bien, comme le bien de paix entre le roi et Monseigneur de Bourgogne[1]. »

tion du duc de Savoie, 22 septembre 1424; *Lettre du pape Martin V au duc de Bourgogne en faveur de la paix*. D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV. Preuves n°s XXXI et XLIII, p. XXXVII et L.

1. *Entrevue d'Angers :* D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 494. Louis III d'Anjou, roi de Sicile, avait été dans son enfance (3 juillet 1417) fiancé à Isabelle, fille du duc de Bretagne, union qu'il devait ratifier à l'âge de quatorze ans, et qu'il ratifia en effet

Cette petite révolution de palais pouvait tout changer dans la France.

Si les Anglais avaient officiellement pour eux les corps de l'État, ils n'avaient jamais eu la nation. Les haines des partis avaient pu seules comprimer les répugnances populaires. Mais l'équilibre commençait à se rompre à leur détriment; les seigneurs s'irritaient de leur morgue, les villes de leurs exactions. Paris d'abord avait bien eu, pour les recevoir, ses réjouissances accoutumées; mais maintenant on y murmurait de tout : les mesures les mieux justifiées étaient mal accueillies venant d'eux. Le journal de cet universitaire, qu'on appelle *le Bourgeois de Paris*, est l'écho fidèle de ces plaintes : que les Anglais viennent ou s'en aillent, il a toujours quelque chose à dire sur ce qu'ils gâtent en venant ou volent en repartant Et le pays tout entier, qui subissait leur domination, accusait leur impuissance. Le brigandage avait pris possession des campagnes; le brigandage était devenu la forme commune de la guerre. Les champs n'offrant plus rien, on prenait les hommes : on les entassait jusqu'à cent et deux cents dans

le 19 février 1422. Le roi s'engagea à payer, pour le duc de Bretagne les 100000 fr. promis pour la dot de la jeune Isabelle, et remit, en attendant, à la reine douairière de Sicile, la jouissance du duché de Touraine, excepté Chinon, qu'il se réserva. — *Richemont connétable :* Perceval de Cagny, Ms. Duchesne, n° 48, f° 86, recto, etc. Par lettres données à Chinon, le 9 mars 1424 (1425), le roi « retient mons. Richemont, connétable de France, au nombre et gages de 2000 hommes d'armes, et 1000 hommes de trait. » (Gaignères, ms. 772, f° 542.) *Mot de Tannegui du Chastel :* Voy. la *Chronique de Richemont*, par Gruel, p. 748, Éd. Godefro

les caveaux des tours, pour les contraindre par des tortures de toutes sortes à se racheter en livrant leur argent; et ces excès se continuaient là même où la guerre ne s'étendait plus. C'est surtout dans les provinces soumises aux Anglais, que ces brigands (*brigandi*) avaient élu domicile, vivant aux dépens des vaincus, et aussi au mépris des vainqueurs : et c'est aux nouveaux maîtres qu'on s'en prenait partout[1].

A ces périls nés de la position faite aux Anglais en France par la conquête, ajoutez ceux dont Bedford n'avait pu prévenir les causes parmi les siens, les querelles de Glocester avec le duc de Bourgogne sur le continent, avec l'évêque, bientôt cardinal de Winchester, son oncle[2], en Angleterre.

Aussi les choses prenaient, par contre-coup, un caractère moins fâcheux pour Charles VII. L'épée

1. Sur le caractère de la guerre et les excès du brigandage dans les parties de la France abandonnées aux Anglais, voy. Thomas Basin, *Hist. de Charles VII*, liv. II, ch. VI. Voyez aussi au ch. I du même livre, le tableau qu'il fait de la désolation du pays, de la Loire à la Seine et de la Seine à la Somme : « Si on cultivait encore la terre, ajoute-t-il, ce n'était qu'autour des villes et des châteaux, à la distance où, du haut de la tour, l'œil du guetteur pouvait apercevoir les brigands. Au son de la cloche ou de la trompe, il rappelait des champs ou des vignes dans la forteresse. Et cela était devenu si fréquent en mille endroits, qu'au signal du guetteur, les bêtes de somme et les troupeaux, formés par une longue habitude, accouraient tout effrayés au lieu de refuge, sans avoir besoin de conducteur. »

Dans les commencements du quinzième siècle, dit M. Desjardins (*Histoire de la cathédrale de Beauvais*. Beauvais, 1865, in-4°, p. 23), les populations du Beauvoisis eurent tellement à souffrir des ravages des Anglais, qu'elles ajoutèrent cette supplication aux litanies des saints : *A crudelitate Anglorum libera nos, Domine.*

2. Henri de Beaufort, fils légitimé du duc de Lancastre, Jean de Gand, père de Henri IV.

de connétable, donnée à Richemont, était un gage de réconciliation pour tous : le duc de Bretagne, mécontent des progrès que Bedford faisait dans le Maine au préjudice de son gendre, le jeune Louis III, était venu faire hommage au roi de France (8 septembre 1425); le duc de Bourgogne, sollicité maintenant par le duc de Bretagne, son ancien allié, comme par les comtes de Richemont et de Clermont, et par leurs femmes, ses propres sœurs (voix puissantes quand le principal obstacle à tout rapprochement était la mémoire d'un père), se trouvait en quelque sorte poussé lui-même vers le roi par les entreprises de Glocester sur les Pays-Bas; et de faux rapports lui dénonçaient Bedford lui-même comme s'unissant à Glocester dans la pensée de se débarrasser de lui par un crime[1]. Mais les espérances que l'on avait conçues furent trompées : Richemont, appelé par son frère à prendre le commandement des troupes bretonnes, se fit battre à l'attaque de Saint-James de Beuvron (6 mars 1426); et les choses n'allaient pas mieux à l'intérieur. Fier du concours qui se faisait autour de lui, il ne gardait pas de mesure et se rendait odieux par son despotisme. Trop rude pour mener le jeune roi par lui-même, il avait imaginé de le conduire par des favoris que le prince acceptait de sa main; or, ces hommes mêmes ne songeaient à user de la faveur du roi que pour secouer le joug du connétable. Ces in-

1. Voyez l'appendice n° II, à la fin de ce volume.

trigues dominèrent toute autre chose : elles faisaient avorter les campagnes ; et en somme l'œuvre de Richemont se réduisit à faire tuer deux de ces favoris (Giac et Beaulieu), et à se faire chasser par le troisième (La Trémouille)[1] (1427).

Le gouvernement revenait donc aux Armagnacs : plus d'espoir, ni du côté de la Bretagne, qu'on avait laissée retourner aux Anglais faute de la secourir (1427-1428), ni du côté de la Bourgogne, qu'on n'avait pas su en détacher à temps ; et, pendant que ces fautes se commettaient à la cour de Charles VII, Bedford avait pourvu de son côté aux dangers les plus pressants. Il avait mis un terme aux fatales querelles de Glocester, soit avec le duc de Bourgogne, soit avec l'évêque de Winchester : avec Winchester, en détournant ailleurs l'ambition du cardinal ; avec le duc de Bourgogne, en dissipant toutes les craintes que les

1. Georges de La Trémouille, né vers 1385, fort lié avec le duc de Guyenne, alors dauphin, combattit et fut pris à Azincourt. En 1416, il épousa Jeanne, comtesse de Boulogne et d'Auvergne, et devint un des familiers de la cour d'Isabeau de Bavière. En 1418, assiégé dans sa résidence de Sully-sur-Loire par les partisans du nouveau dauphin, il fut pris, et se fit armagnac, sans rompre d'ailleurs toute relation avec les Bourguignons. Devenu veuf, il épousa la veuve de Giac qu'il avait aidé à renverser ; ce ne fut pas sa seule part dans ses dépouilles, puisque bientôt il obtint sa place auprès du roi avec le titre de grand chambellan, et toute facilité pour évincer le connétable. Voyez sur ce personnage qui va jouer un rôle si considérable dans la présente histoire, l'article de Vallet de Viriville, dans la *Biographie générale* de MM. Didot ; son *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 192, et l'art. fort savant de M. du Fresne de Beaucourt, *Charles VII, son caractère*, extrait de la *Revue des questions historiques* (1872), p. 50 et suiv. — Sur la disgrâce de Richemont, voy. Gruel, *ap.* Godefroi, *Vie de Charles VII*, p. 753, 754.

vues de Glocester lui avaient causées. Le mariage de ce prince et de Jacqueline avait été cassé par le pape; bien plus, le duc de Brabant, le mari légitime, étant mort (17 avril 1427), Glocester n'avait pas même songé à renouer l'union rompue, et il avait laissé Jacqueline et le comté de Hainaut pour épouser sa maîtresse. Le duc de Bourgogne, un instant incertain, comme le duc de Bretagne, un instant ennemi, était donc plus étroitement rattaché à l'alliance anglaise, et Charles VII restait seul avec son triste entourage. C'était pour Bedford le moment de reprendre enfin l'œuvre interrompue de Henri V. L'échec de Warwick[1], devant Montargis, délivré par l'heureuse audace du bâtard d'Orléans et de La Hire (5 septembre 1427), ne l'ébranla point. Il voulut imprimer à la guerre un mouvement tout autrement décisif; passer la Loire, et ne plus laisser, même à Charles VII, le triste nom de *roi de Bourges*. Une seule chose restait à résoudre : où passer la Loire? A Angers ou à Orléans? En Angleterre on avait pensé à Angers. C'est de ce côté que l'on avait fait le plus de progrès. On s'était même engagé envers le duc d'Orléans, prisonnier, à ménager, en récompense de quelques bons offices, les terres de son apanage. Mais Orléans était le cœur du royaume : c'est là que Bedford voulait porter le coup. Salisbury[2], rappelé

1. Edmond de Beauchamp, comte de Warwick, un des principaux capitaines de Henri V. Il devint, quand il fut rappelé du continent après cette campagne, gouverneur du jeune Henri VI.

2. Thomas de Montague, comte de Salisbury; Henry l'avait fait comte du Perche.

d'Angleterre pour remplacer Warwick à la tête de l'armée, reçut l'ordre d'assiéger Orléans (mai ou juin 1428)[1].

1. *La Bretagne rapprochée de l'Angleterre.* L'accord conclu le 3 juillet 1427, à Paris, fut suivi du serment de fidélité au traité de Troyes prêté par le duc de Bretagne devant les envoyés de Bedford (8 septembre 1427) et de l'hommage qu'il rendit à Henri VI, comme roi de France, le 28 janvier 1428. Voy. D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 502 et 504 et *Preuves*, t. II, p. 1204. Cette défection du duc de Bretagne fut une chose que La Trémouille put tourner contre Richemont son frère.

Bedford, Bourgogne et *Glocester.* Voyez Monstrelet, II, 38, 41 ; Lefebvre Saint-Remi, ch. CXLVII, etc.

La rescousse de Montargis (5 septembre 1427). La ville avait été approvisionnée par Richemont en 1425. Ce furent Dunois et La Hire qui, vaillamment secondés par les habitants, rompirent les lignes des Anglais et firent lever le siége le 5 sept. 1427. Perceval de Cagny, Ms. Duchesne, n° 48, f° 86, recto ; J. Chartier, ch. XXVII ; Monstrelet, II, 21 ; Geste des Nobles, c. CCXXV, p. 201 de l'édition de Vallet de Viriville ; et Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 17-22.

Expédition de Salisbury, ibid., p. 29 et suiv. Monstrelet (II, 49) la fait commencer en mai ; Lefebvre Saint-Remi (ch. CL) en juin. — *Traité conclu par le Bâtard d'Orléans, au nom de son frère, avec Suffolk*, Ms. Gaignières, 894, f° 45, cité par A. Champollion, *Louis et Charles d'Orléans*, p. 321, et par Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 31 ; cf. Chronique de la Pucelle, ch. XXX et XLI. Éd. Vallet de Viriville.

III

LE SIÉGE D'ORLÉANS.

La ville d'Orléans formait une sorte de carré long, comprenant à l'Est, et pour la plus grande partie, l'ancienne ville romaine; à l'Ouest, l'ancien bourg d'Avignon (Avenum), joint à la ville en 1345 par Philippe de Valois. Le plus grand côté, au Sud, longeait la Loire sur une étendue d'environ mille mètres; le côté parallèle, au Nord, ne dépassait pas une ligne que l'on pourrait tracer de la place actuelle du Martroi aux dépendances de l'Évêché. Les deux autres descendaient de ces points vers le fleuve, celui de l'Est en ligne droite : c'était le côté de l'enceinte romaine, celui de l'Ouest, par une ligne plus courbe qui enveloppait l'église Saint-Paul : c'était le côté du bourg d'Avignon. La ville était donc loin d'atteindre aux limites qu'elle a aujourd'hui, mais la population s'y acheminait déjà par des faubourgs « les plus beaux du royaume, » qui se prolongeaient à l'is-

sue des portes (porte de Bourgogne à l'Est; portes Parisis et Bannier au Nord; porte Renart à l'Ouést). Devant la porte du Sud, un pont de dix-neuf arches, qui s'appuyait vers le tiers de sa longueur sur une île aujourd'hui supprimée (motte Saint-Antoine et motte des Poissonniers), menait à la rive gauche de la Loire, où s'élevaient le grand couvent des Augustins, et au delà, un nouveau faubourg, dit « Portereau Saint-Marceau. »

Réduit à son enceinte, Orléans faisait encore une imposante tête de pont au passage de la Loire. Ses murs, qui, pour les trois quarts de leur étendue, reposaient sur les fondements romains, épais de deux mètres, hauts de six et même de dix au-dessus du niveau de la plaine, étaient bordés d'un fossé large de treize mètres, profond de six, et flanqués de tours à trois étages, qui dominaient la muraille et faisaient une saillie de dix mètres au moins dans les fossés de la place. Les portes, resserrées chacune entre deux de ces tours, étaient en outre défendues par des boulevards, ouvrages en terre, de forme carrée, entourés d'un fossé et d'une forte palissade. Le pont, sur la rive gauche, avait une défense de même sorte : c'était d'abord un pavillon élevé sur la culée même du pont, et séparé de la rive par un fossé où coulaient les eaux de la Loire (on le nommait, des deux tours dont il était flanqué, les Tourelles ou Tournelles); et au delà du fossé, un vaste boulevard qui en couvrait les approches, et qu'on appelait le boulevard des Tourelles. Cette forte-

resse, jointe à la ville, mais séparée d'elle par un pont d'une telle longueur, était bien aventurée. Pour y suppléer, au besoin, on avait élevé un autre bastion à l'endroit où le pont s'appuyait sur l'île de la Loire : la bastille Saint-Antoine. Elle datait, comme les boulevards, de l'an 1417, c'est-à-dire du moment où le vainqueur d'Azincourt, revenu à la conquête de la Normandie, menaçait toute la France. Dès ce jour, les habitants d'Orléans avaient agi comme s'ils étaient les premiers en péril. Au quinzième siècle (de 1400 à 1490), des revenus de la ville, un quart était consacré aux dépenses communes, et les trois autres quarts aux fortifications. Ils en usèrent largement pour mettre leurs murs en bon état, remplir leur arsenal, raffermir leur organisation militaire, et pas une année ne s'était passée sans qu'on ajoutât, par des achats ou des travaux, aux moyens de défense et d'attaque. En 1421, ils avaient pu braver Henri V lui-même, quand il s'avança jusque sous leurs remparts. Ils étaient prêts à soutenir cette autre attaque où se concentrait, cette fois, tout l'effort des Anglais.

Tout, en effet, dans la marche des Anglais prouvait que c'était là leur fin suprême.

Salisbury, avant d'approcher de la place, avait voulu s'en assurer la route et les abords. Il avait pris sur la route, par capitulation ou par force, Rambouillet, Rochefort, le Puiset, Thoury, Janville; et il réduisit de la même sorte les alentours d'Orléans : sur la basse Loire, Meun et

Baugency; sur la haute Loire, Jargeau et Châteauneuf. C'est alors que, maître du fleuve au-dessus et au-dessous d'Orléans, il fit une première démonstration contre la ville. Il passa la rivière, prit Olivet à une lieue d'Orléans, et envoya quelques coureurs jusqu'aux premières barrières de la place [1].

Les Orléanais tinrent compte de l'avertissement. Ils avaient, par des contributions volontaires, ajouté encore à leurs approvisionnements d'armes et de vivres. Ils tirèrent de leur magasins toutes les machines qui se plaçaient aux murailles en cas de siége, pour en protéger les défenseurs ou repousser les assaillants : mantelets fixes ou mantelets mobiles, percés de meurtrières et faisant parapets; et les engins tant de l'ancienne que de la nouvelle artillerie : catapultes et ribaudequins (longues arbalètes à lancer des piques); bombardes et canons (on en comptait soixante-quinze avant le siége). Ils travaillèrent avec une nouvelle ardeur à leurs tours, à leurs boulevards, à leurs barrières, à leurs fossés, sans que personne fût dispensé de mettre la main à la pioche

1. *Progrès de Salisbury*. Chronique de la Pucelle, ch. xxx et xxxiv ; Chron. de la Fête du 8 mai, t. V, p. 286, de l'édition des *Procès de Jeanne d'Arc*, par M. J. Quicherat. — 1re *attaque contre Orléans*, Chron. de la Pucelle, ch. xxxv. Les nobles et tenant-fiefs étaient en même temps convoqués à Chartres, pour observer les troupes qui, de Blois, pouvaient inquiéter les opérations de Salisbury. (Ordre du bailli de Rouen [6 novembre 1428], pour le payement des frais du messager envoyé à cette fin ; indiqué par P. Teulet, *Archives de France*, p. 153 : catalogue en épreuves conservé aux Archives nationales.)

ou à la brouette. Bourgeois, artisans, religieux, étudiants (il y en avait beaucoup dans la ville à cause de l'Université), rivalisaient de zèle dans les travaux de la défense. Un privilége (c'en était un dans ces temps de désordre) confiait exclusivement aux habitants la garde de leur ville; mais c'était le royaume tout entier qu'il y fallait défendre. En ces conjonctures ils n'hésitèrent point à s'adjoindre tous ceux qui les y pouvaient aider; et en même temps que plusieurs villes (Bourges, Poitiers, la Rochelle, Montpellier) leur envoyaient des secours en vivres et en munitions, ils ouvraient leurs portes à quiconque voulut bien partager leur fortune. Ils avaient à leur tête, comme lieutenant de leur duc prisonnier, le jeune bâtard d'Orléans (Dunois), celui dont Valentine de Milan, voyant en lui le digne héritier et le vengeur de son mari, disait : « On me l'a volé[1] ! » et comme bailli du même prince et gouverneur de la ville, un brave chevalier, Raoul de Gaucourt, qui avait combattu à Nicopolis en 1396, et vaillamment défendu Harfleur contre les Anglais en 1415[2]. Si les

1. Jean, bâtard d'Orléans, était né en 1403, et ainsi n'avait que dix-neuf ans à l'avénement de Charles VII. Attaché de bonne heure à la personne du prince, il fut un des otages que Richemont réclama en garantie des offres qu'on lui faisait pour le ramener au roi. En 1425, il défendait contre les Anglais le mont Saint-Michel, et nous l'avons cité en 1427 à la *rescousse* de Montargis. Le bâtard d'Orléans sera quelquefois appelé par anticipation Dunois dans notre récit, comme il l'est dans les chroniqueurs qui ont écrit postérieurement à l'époque où il reçut du duc d'Orléans son frère, le comté de ce nom (21 juillet 1439). Voy. Godefroy, *Vie de Charles VII*, p. 805.

2. Raoul de Gaucourt était à quatorze ans écuyer tranchant de

Orléanais étaient résolus à se défendre, le bâtard d'Orléans ne l'était pas moins à garder dans leur ville l'apanage de son frère ; et Raoul de Gaucourt, retenu depuis la prise d'Harfleur dans les prisons des Anglais, venait d'en sortir après onze ou douze ans avec le désir de prendre sur eux une éclatante revanche.

La prise d'Olivet, la reconnaissance poussée jusqu'aux Tourelles, avaient démasqué les vues de l'ennemi. Il voulait prendre le pont d'Orléans, non pour passer la Loire, mais pour bloquer la ville. C'est au delà de la Loire qu'il voulait s'établir pour la tenir en échec : tentative téméraire si Charles VII avait eu une armée capable de le combattre; mais rien ne semblait à redouter du roi. Le 12 octobre 1428, Salisbury ayant passé la Loire vint donc se loger au Portereau, devant le pont. A son approche, les Orléanais en avaient détruit les maisons; ils avaient en même temps mis le feu au couvent des Augustins, ne pouvant l'occuper et ne voulant pas laisser à l'ennemi une position si forte en face des Tourelles[1]. Mais ils ne purent tellement le détruire, que l'ennemi ne trouvât moyen

Charles VI. Après tant de vicissitudes dans sa vie militaire, déjà bailli du duc d'Orléans en la capitale de ce duché, il y avait remplacé, en 1427, André Marchand comme gouverneur. Il fut en outre conseiller et chambellan du roi, et nous le retrouverons parmi les principaux de son entourage. Voy. Lottin, *Recherches historiques sur Orléans*, t. I, p. 198, et aussi M. J. Quicherat, note sur sa déposition au Procès de réhabilitation, t. III, p. 16. (Nous rappelons que les chiffres de tomes sans indication d'ouvrage renvoient à l'édition des *Procès de Jeanne d'Arc*, par M. J. Quicherat, 5 vol. in-8.)

1. Voyez l'appendice n° III.

d'en relever les ruines; et en même temps que ses batteries, établies derrière la jetée de la Loire, lançaient des pierres de plus de cent livres sur la ville et détruisaient douze moulins qu'elle avait sur le fleuve, Salisbury, de cette bastille improvisée, attaquait le boulevard des Tourelles par la mine comme par le canon[1].

Le 21 octobre il lui donna l'assaut; mais tout Orléans s'était disputé l'honneur de le défendre. Les femmes mêmes y étaient accourues. Elles étaient là, versant du rempart sur les assaillants des cendres brûlantes, de la chaux vive, de l'eau bouillante et de la graisse fondue; et plusieurs s'armaient de lances pour les rejeter dans le fossé. Après un combat de quatre heures, les Anglais se retirèrent pour recommencer leur travail de mine. Ils le poussèrent rapidement, malgré les contre-mines : et déjà le boulevard ne reposait plus que sur les étais des mineurs; pour le faire crouler, il ne s'agissait que d'y mettre le feu (c'était encore, malgré l'usage de la poudre, le moyen ordinaire de faire jouer la mine), quand les Orléanais prirent le parti de l'abandonner. Ils avaient, on l'a vu, en deçà des Tourelles, une bastille qui fermait le pont vers la sixième arche à partir de la rive droite : la bastille Saint-Antoine. Dès la veille, prévoyant la nécessité de la retraite, ils avaient

1. Journal du siége, dans l'édition des *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 96-98; Chron. de la Pucelle, ch. xxxv. — Les moulins furent remplacés par onze moulins à chevaux établis dans la ville. (Journal, *ibid.*, p. 98.)

construit vers la onzième arche, près de l'endroit où s'élevait une croix, un boulevard en charpente, qui leur servît d'avant-poste, le boulevard de la Belle-Croix : ils rompirent une arche entre le boulevard et la bastille, ne les rejoignant que par un pont volant, afin que les communications de l'un à l'autre pussent être maintenues ou supprimées selon les besoins de la défense. Alors, mettant le feu aux palissades du premier boulevard menacé, ils se retirèrent dans les Tourelles, dont ils levèrent le pont; et des Tourelles, trop ébranlées elles-mêmes par le canon, et trop découvertes après la perte de leur boulevard pour qu'on y pût tenir encore, dans le boulevard nouveau et dans la bastille destinés à y suppléer (samedi 23 octobre)[1].

Salisbury prit les Tourelles (24 octobre) et n'alla point au delà : car ce n'était point par ce chemin qu'il comptait entrer dans Orléans. Comment supposer en effet que les Anglais, maîtres du nord de la Loire, fussent allés, pour prendre la ville, s'établir au sud, ayant à dos toutes les forces des Français? Comment admettre qu'ayant par le nord toute liberté d'en attaquer directement les murailles, ils eussent entrepris d'ouvrir la brèche par-dessus la rivière, sans autre moyen d'y arriver qu'en forçant un pont parfaitement défendu? Ce que voulait Salisbury, c'était d'occuper la tête du pont, pour ôter aux Orléanais toute communication avec ces pro-

1. *Perte des Tourelles*. Journal du siége (t. IV, p. 98); Chron. de la Pucelle, ch. XXXVI et XXXVII.

vinces du Midi où était leur espérance. Aussi, pour s'y mieux garder, fit-il rompre les deux premières arches attenantes aux Tourelles : le midi ainsi fermé, il semblait difficile que la ville pût résister longtemps quand on viendrait en force l'attaquer par le nord. Avant de s'éloigner, le soir même de la prise des Tourelles, Salisbury monta au deuxième étage de la forteresse, et il examinait l'enceinte de de la place, quand un éclat de boulet le frappa au visage, et le renversa blessé à mort auprès d'un chevalier tué du même coup. Les Anglais l'emportèrent à Meun en secret, mais non pas de telle sorte que la nouvelle n'en vînt à Orléans. Elle s'y répandit avec des circonstances merveilleuses. On racontait que William Glasdale, nommé par Salisbury capitaine des Tourelles, lui en faisait les honneurs et lui montrait Orléans de la fenêtre, disant : « Monseigneur, regardez ici votre ville; vous la voyez d'ici bien à plein. » Salisbury regarda et reçut le coup dans l'œil. L'attaque était suspendue après la rude affaire de cette journée; les canonniers étaient allés dîner : c'était un enfant qui, rôdant sur les remparts et voyant une pièce abandonnée, avait eu l'idée d'y mettre le feu. Jamais coup visé n'atteignit mieux le but[1].

1. *Mort de Salisbury:* Journal du siége, t. IV, p. 100; Chron. de la Pucelle, ch. XXXVIII; J. Chartier, t. IV, p. 27; Robert Blondel, *ibid.*, p. 347; Grafton, t. I, p. 577 (édit. 1809); Monstrelet, II, 49; Th. Basin, *Histoire de Charles VII*, liv. II, ch. VII: « Qui (lapis) ferramento allisus quo eadem muniebatur fenestra, et in parte divisus, in caput ipsius comitis prope alterum oculorum impegit eumque lethaliter vulneravit. »

Salisbury mourut au bout de trois jours, recommandant à ses capitaines de ne point abandonner l'entreprise. Mais les Orléanais venaient de recevoir des renforts. Le lendemain de la perte des Tourelles, le bâtard d'Orléans (Dunois) rentrait dans la ville avec le maréchal de Boussac ou Sainte-Sévère [1], le Lombard Théode de Valpergue, depuis bailli de Lyon, Jacques de Chabannes, sénéchal du Bourbonnais [2], les seigneurs de Beuil et de Chaumont-sur-Loire, des plus nobles de la Touraine, La Hire et huit cents hommes environ, qui venaient s'associer aux périls de la place (lundi 25 octobre). Les Anglais, sans renoncer à l'attaque, jugèrent prudent de la suspendre. Ils achevèrent de mettre en bon état les Tourelles et leur boulevard, et la nouvelle bastille des Augustins. Ils y laissèrent cinq cents hommes sous la conduite de W. Glasdale, officier de second ordre, à ne voir que l'origine, mais qui ne le cédait à personne en habileté, en courage et en haine des Français ; il jurait, dit-on, qu'à son entrée dans Orléans, il y tuerait tout, hommes et femmes. Les autres se retirèrent dans leurs cantonnements, sur la haute et sur la basse Loire, à Meun et à Jargeau, attendant, pour reprendre le siége dans sa

1. Jean de Brosse, seigneur de Boussac et de Sainte-Sévère, nommé maréchal de France par le crédit de Richemont pour l'avoir débarrassé de Beaulieu (1427). Il en sera souvent question dans la suite de cette histoire.

2. C'est le frère d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, ce chef des écorcheurs, si fameux dans la seconde moitié du règne de Charles VII.

vraie direction, un nouveau chef et des renforts de Paris (8 novembre [1]).

Les Orléanais, ne se faisant pas illusion sur leur retraite, s'apprêtèrent à les recevoir par où ils devaient venir; et ils sacrifièrent leurs beaux faubourgs de la rive droite comme ils avaient fait les maisons du Portereau : couvents, églises, tout fut détruit comme autant de places d'armes où l'ennemi n'eût pas manqué de s'établir. En attendant, des deux côtés de la rivière on échangeait des coups de canon. Les Anglais des Tourelles, ravitaillés le 1er décembre par Talbot et Scales [2], rouvrirent le feu avec plus de vigueur : munis de pièces de fort calibre, ils lançaient des boulets de pierre de 164 livres jusqu'au cœur de la ville. Les Orléanais firent si bien, qu'ils purent, même à cet égard, leur tenir tête : ils fondirent une bombarde dont les boulets pesaient 120 livres, et qui, avec deux autres canons de grosseur inusitée, appelés, l'un, Montargis, à cause de son origine,

1. *Arrivée de Dunois*, etc. *Procès*, t. IV, p. 100 (Journal). — *Glasdale* (Glacidas) : « Et disoit-on que ce siége se gouvernoit plus par lui que par nuls autres, combien qu'il ne fust pas de si grand estat que plusieurs des dessus nommés (Chartier, *ibid.*, p. 18) ; » — « de haut courage, plein de toute tyrannie et orgueil (Chron. de la Pucelle, ch. XXXVII) ; » — « usa souvent de grands menaces, et s'alloit vantant par son orgueil, qu'il feroit tout meurtrir à son entrée dans la ville, tant hommes que femmes, sans en espargner aucuns (*ibid.*). » — *Délibération des Anglais*, *ibid.*, ch. XXXVIII, et Journal du siége (t. V, p. 102).

2. John Talbot, comte de Shrewsbury, né vers 1373, une des figures les plus imposantes d'un temps où l'Angleterre compta de si grands capitaines. — Thomas, lord Scales, avait paru déjà aux journées de Cravant, de Verneuil, etc.

l'autre, Rifflard, à cause de ses prouesses, répondaient avantageusement, du pied des murailles, au feu des Anglais. D'autres pièces, beaucoup moindres d'ailleurs, n'en faisaient pas moins bien leur office : un coup, tiré du boulevard de la Belle-Croix contre les Tourelles, en abattit le toit, qui écrasa six hommes dans sa chute[1].

Ce boulevard de la Belle-Croix, par sa position comme par l'audace de ses défenseurs, incommodait tout particulièrement les Anglais. Un jour ils tentèrent de le surprendre ; mais on y faisait trop bonne garde. Là s'était établi de préférence un Lorrain, Jean de Montesclère, vulgairement nommé maître Jean, qui manœuvrait un de ces canons longs et légers appelés coulevrines ; et nul, lui présent, ne se montrait impunément à découvert aux meurtrières des Tourelles. Les Anglais le connaissaient bien ; ils auraient donné beaucoup pour être débarrassés de sa personne, et parfois maître Jean leur procurait le plaisir de croire que leurs vœux étaient exaucés : il se laissait choir comme s'il eût été frappé lui-même, et on l'emportait dans la ville ; mais il revenait bientôt à l'embuscade, et de nouveaux coups prou-

1. *Destruction des faubourgs : Procès*, t. IV, p. 103 (Journal du siége). — *Arrivée de Talbot : ibid.* — *Canonnade : ibid.*, p. 103-105.

Le 8 novembre 1428, La Hire se trouve à Tours, demandant, au nom de Charles VII, des secours pour la ville assiégée. La municipalité vota un subside qui fut avancé par un bourgeois. (*Archives de Tours*, citées par Vallet de Viriville, art. La Hire dans la *Biographie générale* de MM. Didot.)

vaient aux Anglais que maître Jean n'était pas mort[1].

Tout cela n'était qu'un prélude.

L'avant-dernier jour de l'année les Anglais se montrèrent enfin sur la rive droite, pour commencer le vrai siége d'Orléans. Suffolk[2], donné pour successeur à Salisbury, ayant avec lui Talbot, John Pole, son propre frère, Scales, Lancelot de Lisle et les plus braves chevaliers d'Angleterre, vint à la tête de deux mille cinq cents hommes, et s'établit, non sans une vive résistance, sur les ruines de l'église Saint-Laurent, à l'ouest d'Orléans, près des bords de la Loire, où il se fortifia. Pour se relier au corps qui occupait, sur la rive opposée, les Tourelles et la bastille des Augustins, il fit construire, dans une île de la Loire et de l'autre côté du fleuve, deux boulevards formés de fascines et de terre : le boulevard Charlemagne, ainsi appelé de l'île, aujourd'hui supprimée, où il était bâti, un peu au-dessous d'Orléans, et le boulevard du champ Saint-Privé, non loin de l'église de ce nom, mais plus près de la Loire ; et d'autre part, il prolongeait son front d'attaque vers le nord, en élevant le boulevard de la Croix-Boissée, en face de la porte Renart (à l'ouest). Douze cents hommes, amenés le 16 janvier par

1. *Maître Jean :* t. IV, p. 105 et 109 (Journal) et l'appendice n° IV.

2. William Pole, comte et plus tard duc de Suffolk, petit-fils du fameux ministre de Richard II.

Falstolf, lui permettaient de mieux garnir cette ligne d'attaque et de défense[1].

En somme, la position des Anglais était loin d'être dominante. Huit cents hommes, qui ne pouvaient que garder les Tourelles ou faire la patrouille sur les bords de la Loire, et trois mille sept cents hommes en bataille, ce n'était pas assez pour forcer une ville comme Orléans; et on ne s'expliquerait pas cette disproportion entre les moyens et le but, si on ne tenait compte de la nécessité où les Anglais se voyaient d'éparpiller leurs forces, à mesure qu'ils étendaient leurs conquêtes: car rien n'était à eux que ce qu'ils occupaient en effet. La ville, de son côté, n'avait point reçu du dehors les renforts que réclamait son importance. On ne méconnaissait point le péril sans doute à la cour de Charles VII. Les états du royaume réunis à Chinon (octobre et novembre 1428) avaient accordé au roi une aide de quatre cent mille francs, spécialement « pour résister aux Anglais, qui étaient à présent à puissance sur la rivière de Loire, pour le service de la ville d'Orléans et autres affaires d'État. » Ils le pressaient en même

1. *Suffolk*, *ibid.*, p. 106, et Chronique de la Pucelle, ch. XLI. Monstrelet (II, 53) désigne Suffolk comme « général capitaine, » ayant au-dessous de lui Scales, Talbot, Lancelot de Lisle et Glacidas. — *Boulevard Charlemagne et boulevard du Champ Saint-Privé*, du 1er au 6 janvier 1429, t. IV, p. 109 (Journal) : *boulevard de la Croix-Boissée*, avant le 16 janvier, *ibid.*, p. 110. — *Falstolf*, t. IV, p. 110 (Journal). John Falstolf ou Falstaff, né vers 1399, lieutenant du roi d'Angleterre à Harfleur après la prise de cette ville, et, depuis la mort de Henri IV, grand maitre d'hôtel, c'est-à-dire chef de la maison militaire du duc de Bedford.

temps d'appeler à lui avec toutes leurs forces les principaux seigneurs du royaume, notamment les comtes de la Marche, de Clermont, de Foix, d'Armagnac ; et le prince lui-même avait fait un traité avec le roi d'Écosse pour en obtenir plus de secours : mais ni l'argent ni les hommes n'arrivaient encore. La ville d'Orléans avait six à sept cents hommes de garnison avant les premières attaques des Anglais ; elle en avait reçu un millier depuis, de telle sorte que sa principale force était toujours dans la bourgeoisie. Selon le recensement fait par Gaucourt en septembre 1428, elle comptait trente mille habitants, ce qui suppose cinq mille hommes capables de porter les armes ; cinq mille hommes dont trois mille seulement, peut-être, étaient armés : mais c'étaient trois mille hommes aguerris, distribués par corps de métier, et se partageant la défense des portes et des tours ; et les deux mille autres, dans une ville aussi résolue à se défendre, formaient évidemment une réserve prête à remplir les vides qui viendraient à se produire et à répondre à tous les besoins[1].

1 *Forces des Anglais :* 500 hommes aux Tourelles avec Glasdale, t. IV, p. 102 ; renfort de 300 hommes avec Talbot, 1er décembre 1428, *ibid.*, p. 103 ; 2500 hommes avec Suffolk, à Saint-Laurent, 29 décembre, *ibid.*, p. 106 ; renfort de 1200 hommes avec Falstolf, le 16 janvier 1429, *ibid.*, p. 110. — *Forces des Orléanais :* Indépendamment de la population armée, qui pouvait être de 3000 à 5000 combattants, et de la garnison primitive d'environ 600 à 700 hommes : 800 hommes, 25 octobre 1428, *ibid.*, p. 101 ; 200, le 5 janvier 1429, sous l'amiral L. de Culan, *ibid.*, p. 108. Pour les renforts postérieurs, voyez l'indication que j'en donne à leur date et l'appendice n° XXII.

États de Chinon, octobre 1428. *Hist. de Languedoc*, t. IV,

C'est avec ces combattants, et ce fut principalement entre les bastilles de la rive droite et la partie correspondante des murailles, que s'établit la lutte. Chaque jour il y avait quelque alerte, soit que les Anglais assaillissent la ville, soit que les défenseurs d'Orléans se portassent aux boulevards ennemis; car les Orléanais, assiégés chez eux, étaient assiégeants à l'égard des bastilles anglaises, et ils prenaient même l'offensive plus souvent que les autres. Il semblait que les Anglais, trop peu nombreux encore pour tenter de pénétrer dans la ville, voulussent en lasser les habitants avant de l'envahir; et leurs canons servaient moins à faire brèche aux murailles qu'à lancer à toute volée leurs boulets sur les maisons des bourgeois. Mais les Orléanais ne s'en émouvaient guère, et le Journal du siége, fidèle écho de la voix publique, s'amuse à raconter les bizarreries du canon. Quelquefois la lutte générale faisait place à des combats singuliers : deux contre deux, six contre six, ou bien à des combats de pages. D'autres fois aussi, il y avait des trèves, mais elles étaient courtes, et il ne fallait

p. 472 et 473, voyez l'append. nº I, déjà cité. Le clergé y participa dans la forme qui lui était propre; nobles, clercs, étudiants, ouvriers des monnaies, tous les privilégiés durent payer leur part de cette aide. Et en même temps les États sommaient les fendataires de s'armer pour la défense du royaume, selon leurs obligations féodales. (Voy. Loiseleur, *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans*, p. 64.)

Traité avec le roi d'Écosse, Jacques Ier, pour le mariage de Marguerite sa fille avec Louis Dauphin de France, 30 octobre 1428, Dumont, *Corps diplomatique*, t. II, part. II, p. 224. Ce mariage fut célébré à Tours, le 25 juin 1436, en vertu d'une dispense, le Dauphin n'ayant pas même alors quatorze ans.

pas s'attarder : Lancelot de Lisle, un des principaux chefs anglais, s'en revenant, l'heure passée, d'une conférence avec La Hire, eut la tête emportée d'un boulet[1] !

Ni la défense ni l'attaque n'en pouvaient rester là, et de temps en temps, les secours envoyés à l'un ou à l'autre parti les remettaient aux prises. La ville, n'étant bloquée au nord que sur une moitié à peine de son enceinte, pouvait, comme les bastilles anglaises, recevoir des vivres et des renforts. Les Anglais épiaient ces convois, et les Orléanais ne réussirent pas toujours à les soustraire à leurs attaques : un jour la coulevrine de maître Jean resta entre leurs mains, et peu s'en fallut qu'il n'y restât lui-même. D'autres fois, c'est aux Anglais que les secours étaient envoyés, et les Orléanais à leur tour, par d'audacieuses sorties, enlevaient et faisaient entrer dans la ville des provisions qui n'y étaient pas destinées[2].

1. *Bizarreries du canon:* Un boulet tombe sur une table entourée de cinq convives, sans autre effet que de briser le service ; un autre, au milieu de cent personnes réunies, atteint l'une d'elles et lui emporte un soulier. (*Procès*, t. IV, p. 104 et 111.) — *Combats singuliers :* Un jour ce sont deux Gascons qui battent deux Anglais ; un autre jour six Français qui défient six Anglais : les Anglais ne vinrent pas. (*Ibid.*, p. 106 et 111.) — *Combat de pages :* à coups de pierres : les petits Anglais y perdirent leur chef, les Français leur étendard. (*Ibid.*, p. 143 et 144.) — *Mort de Lancelot,* le samedi 29 janvier, *ibid.*, p. 115. Voyez aussi l'appendice n° V.

2. *Nouveaux renforts à Orléans :* 30 hommes d'armes, le 24 janvier, t. IV, p. 114 (Journal) ; 26 combattants le 5 février, *ibid.* — *Convois de vivres*, les 3, 5, 10, 12, 25, 31 janvier ; 25 février ; 6, 7, 8 mars ; 5, 16, 21 avril ; — *interceptés*, 25, 28 janvier et 27 avril (voy. le Journal à ces dates). — *Affaire de l'île des Moulins*, *ibid.*, p. 112. — *Convois aux Anglais*, 7 et 19 avril (voy. le Journal à ces dates).

Un incident de cette sorte amena entre les deux partis une rencontre qui eut l'importance d'une véritable bataille.

Vers le commencement de février 1429, Falstolf était revenu à Paris pour en ramener de nouveaux renforts, et, sous leur garde, tout un convoi de munitions et de vivres. Ce n'était pas moins de trois cents chariots avec un millier de gens du commun, marchands et autres, le prévôt de Paris, Simon Morhier, et quinze cents combattants anglais, normands ou picards. On entrait en carême : le convoi se composait surtout de barriques de harengs. L'occasion était excellente pour surprendre les Anglais dans l'embarras de ces voitures, et leur enlever leurs approvisionnements pour prix de la victoire; mais les défenseurs d'Orléans n'eussent pas suffi à cette entreprise : la cour, à laquelle ils s'étaient adressés plusieurs fois, parut enfin consentir à tenter un effort. Le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, amenait au secours du roi des hommes du Bourbonnais et de l'Auvergne. Avec lui se trouvait à Blois Jean Stuart, connétable d'Écosse, récemment revenu de Terre-Sainte, et impatient de se retrouver en présence des Anglais. Ils se concertèrent avec plusieurs autres capitaines, et tandis que ceux-ci, passant par Orléans, allaient marcher au-devant du convoi pour lui barrer le chemin, eux, partant de Blois au nombre de trois ou quatre mille, se devaient rendre au point de la route, où l'on comptait bien le rejoindre : vainqueurs, ils se rabattaient sur la

ville assiégée; et, les habitants se joignant à eux, tout faisait croire que les bastilles anglaises, privées de leurs renforts et attaquées de deux côtés à la fois, n'auraient pas résisté[1].

Les choses se passèrent d'abord comme on l'avait résolu. Le 8 février, arrive à Orléans William Stuart, frère du connétable d'Écosse, avec mille combattants, dont la belle tenue fit l'admiration de la ville. La nuit suivante, trois cent vingt autres, soit au sire d'Albret, soit à La Hire; le lendemain, trois cents autres encore, avec le maréchal Gilbert de La Fayette. Tous venaient pour le coup projeté : on les retrouvera dans la bataille. Il importait que le comte de Clermont n'y fût pas moins exact : pour en être plus sûr, le bâtard d'Orléans, avec deux cents hommes, traversa les lignes anglaises et le vint prendre à Blois (10 février). Le 11, ceux d'Orléans se mettent en route; c'était un corps de quinze cents hommes, à la tête desquels on comptait Guillaume d'Albret, William Stuart, Boussac, les deux Xaintrailles, Verduzan, La Hire. Ils venaient de passer Rouvray-Saint-Denis, quand le convoi des Anglais débouchait d'Angerville. Rien n'était plus facile que de l'attaquer pendant qu'il s'avançait en longue file par la route, de le

1. *Convoi de Falstolf*, t. IV, p. 120 (Journal). Monstrelet (II, 56) dit quatre à cinq cents charrettes. La Normandie avait fourni 200 lances et 600 archers (Beaurepaire, *Administration de la Normandie sous la domination anglaise*, p. 59). — *Le comte de Clermont :* Chron. de la Pucelle, ch. XL; Berri, p. 376 (édit. Godefroi). Charles, comte de Clermont, devint duc de Bourbon après son père qui mourut prisonnier des Anglais en 1434.

rompre et de le détruire ou de le prendre ; c'était l'avis de La Hire, de Poton de Xaintrailles, et de tous ceux qui venaient avec lui d'Orléans. Mais le comte de Clermont n'était pas encore là : il arrivait (il était à Rouvray depuis la veille !), il ordonnait de l'attendre, disant qu'il amenait trois à quatre mille hommes, avec lesquels on était sûr d'accabler les Anglais. Ils attendirent donc, et laissèrent à Falstolf le temps d'aviser à la situation. L'habile général, se faisant une barrière de ce qui naguère était pour lui un embarras, disposa ses chariots en la forme d'un parc, large par derrière, et n'offrant qu'une longue et étroite issue par devant à qui voudrait l'y forcer. Derrière ses chariots, il se fit un autre retranchement de ces pieux aiguisés dont les Anglais étaient toujours pourvus en marche, et il s'y renferma avec ses hommes d'armes, résolu de vaincre ou de mourir ; car, d'échapper par la fuite, il n'en avait ni l'espoir ni la pensée [1].

Le retard avait tout compromis ; la précipitation fit tout perdre. Le comte de Clermont approchait ; déjà le bâtard d'Orléans et le connétable d'Écosse, le laissant à Rouvray, avaient rejoint la troupe établie en face des Anglais dans la plaine. Il avait été convenu qu'on resterait à cheval, et qu'on laisserait les gens de trait engager l'attaque des retranchements. Ces derniers s'en acquittèrent fort

1. *Arrivée des troupes à Orléans pour l'expédition projetée*, t. IV, p. 118-120 (Journal). — *Préparatifs de la bataille, ibid.*, p. 120 ; Chron. de la Pucelle, et Monstrelet, *l. l.*

bien. Ils n'avaient pas seulement l'arc et l'arbalète; ils avaient apporté d'Orléans force coulevrines dont les coups mettaient en pièces les chariots laissés à la garde des archers anglais et des marchands. Comme les archers anglais, au lieu d'être soutenus, étaient reçus derrière les palissades, et qu'il n'en sortait plus que des flèches fort incommodes pour l'assaillant, l'Écossais n'y tint pas : il mit pied à terre; son frère William Stuart et les chevaliers français, non moins impatients de combattre, firent de même, et ils se portèrent assez confusément vers les barricades anglaises, afin de les forcer. Mais les Anglais, voyant que le principal corps de bataille ne se mettait point en devoir de les soutenir, sortirent en bon ordre, et, tombant brusquement sur eux, les accablèrent, les mirent en déroute. Ils allèrent même jusqu'à s'aventurer à les poursuivre dans la plaine, et ils le firent impunément. Vainement La Hire, Poton de Xaintrailles et plusieurs autres, rassemblant soixante à quatre-vingts compagnons autour d'eux, tombèrent-ils sur les vainqueurs dispersés, dont ils tuèrent plusieurs : ils ne furent ni imités ni soutenus. Le comte de Clermont, qui s'était fait armer chevalier ce jour-là, demeura spectateur de la lutte, comme si les Anglais agissaient pour lui, en châtiant ceux qui avaient combattu contre son ordre. Il prit la route d'Orléans, laissant à l'ennemi le champ de bataille, et, dans cette plaine, les corps de trois à quatre cents soldats et des chevaliers les plus braves : Guillaume d'Albret, les deux

Stuart, Verduzan, Châteaubrun, Rochechouart, Chabot[1] (12 février 1429).

Cette troupe qui devait chasser les Anglais de devant Orléans, dut se garder de leurs bastilles, pour y entrer sans un nouvel échec. Elle n'y vint que pour assister du haut des murailles à l'arrivée toute différente de Falstolf (le 17), ramenant son convoi intact, moins les barriques défoncées sur le champ de bataille, et qui, le jonchant de leurs débris, firent nommer cette journée la *bataille des harengs*. Le comte de Clermont se trouvait mal à l'aise dans cette ville qu'il avait compromise au lieu de la délivrer. Il partit le lendemain de l'arrivée de Falstolf (18 février) avec Regnault de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France[2], et l'évêque d'Orléans même, disant qu'il allait trouver le roi à Chinon, et requérir de nouveaux secours; il commençait par emmener de la ville l'amiral

1. *Bataille de Rouvray* ou la *Détrousse des harengs* : Journal du siége, Chronique de la Pucelle, et Monstrelet, aux lieux cités; Perceval de Cagny, ms. Duchesne, n° 48, f° 86 recto. Chron. de la Fête du 8 mai, t. V, p. 288.

2, Regnault de Chartres, né vers 1380, chanoine, puis doyen de Saint-Pierre de Beauvais en 1406, et archevêque de Reims en 1414: c'est en cette qualité qu'il se rendit l'année suivante au concile de Constance. Il fut une première fois chancelier de France le 28 mars 1424; mais il remit les sceaux au bout de quelques mois pour aller, comme orateur d'obédience, auprès de Martin V. Il redevint chancelier le 2 novembre 1428. Nous verrons quelle sorte d'influence il exerça sur cette période de notre histoire. Voir sa vie comme archevêque et comme chancelier dans le *Gallia christiana* et dans Duchesne, *Hist. des chanceliers de France*, et sa notice plus abrégée dans un article de la *Biographie générale* de MM. Didot, signé, comme beaucoup d'autres excellents articles sur les hommes de ce temps, par Vallet de Viriville.

Louis de Culan[1], La Hire et plus de deux mille combattants[2].

Les Orléanais, comptant peu sur le secours du roi, se tournèrent vers le duc de Bourgogne, et lui firent demander, au nom du sang de France, de prendre en garde l'héritage de son cousin le duc d'Orléans. Le conseil d'Angleterre avait promis au duc prisonnier d'épargner son apanage; les Orléanais réclamaient contre Bedford le bénéfice de cette promesse: menacés de devenir Anglais, ils cherchaient sous le patronage du duc de Bourgogne un refuge dans une neutralité qui était si peu selon leur cœur. Leur situation, en effet, allait empirant. Un instant ils avaient cru trouver contre l'ennemi un auxiliaire dans le fleuve: la Loire grossissant tout à coup avait monté jusqu'aux parapets des boulevards que les Anglais avaient construits dans la rivière ou sur ses bords (boulevards de l'île Charlemagne, du champ Saint-Privé, des Tourelles). Les Orléanais espérèrent qu'ils avaient été minés par les eaux et ne pourraient tenir; mais les Anglais, à force de travail, avaient conjuré le péril[3].

1. Louis de Culan, après une longue captivité en Orient, avait été nommé bailli de Melun et amiral de France, en 1422.

2. *Le comte de Clermont à Orléans:* Voy. le Journal du siége, la Chronique de la Pucelle et Monstrelet aux lieux cités. L'auteur de la Chronique de la Fête du 8 mai, on l'a vu, dit que les Orléanais, voyant que les fugitifs de Rouvray n'osaient combattre les Anglais, les invitèrent à sortir de la ville comme des bouches inutiles (t. V, p. 288). Il vaut mieux s'en rapporter au Journal qui dit que les Orléanais se montrèrent mécontents de ce départ. (t. IV, p. 130).

3. *Ambassade au duc de Bourgogne:* Journal du siége, *Procès,*

Les Anglais gardaient donc la basse Loire ; ils entreprirent de tenir aussi la haute. Ayant rappelé à eux une partie de leurs garnisons de Jargeau et des villes de la Beauce (8 mars), ils commencèrent dès le surlendemain (le 10) une bastille à Saint-Loup, à l'est d'Orléans ; et, tout en prenant position de ce côté jusqu'alors demeuré libre, ils travaillaient à se fortifier sur leur principal front d'attaque. Ils avaient commencé une tranchée, qui, menée de leur boulevard de la Croix-Boissée vers Saint-Ladre d'Orléans, leur devait permettre d'aller à couvert jusque sous les murs de la ville. Les assiégés interrompirent leur travail par une sortie vigoureuse où maître Jean prouva aux Anglais qu'ils n'avaient pas tout, pour avoir pris sa coulevrine : armé d'un autre instrument de même sorte, il leur tua cinq hommes en deux coups, et parmi les cinq, lord Gray. Mais les assiégeants se remirent à l'œuvre, et bientôt ajoutèrent sur ce front deux nouveaux boulevards à leurs défenses : le boulevard des Douze-Pierres ou des Douze-Pairs (vers le 20 mars), et le boulevard du Pressoir-Ars (vers le 9 avril) ; ils nommèrent le premier, Londres, le second, Rouen. Un peu après (15 avril) ils achevèrent une grande bastille au nord entre

t. IV, p. 130 ; Chronique de la Pucelle, ch. LXI. Avant le siége, les Orléanais avaient déjà, dit-on, cherché à intéresser le duc de Bourgogne en leur faveur. Ils avaient donné 2500 écus à La Trémouille, pour détacher Philippe des Anglais. La Trémouille s'y est-il employé sérieusement ? On le veut croire : car il garda l'argent. Voyez Lottin, t. I, p. 197, citant Dubois et les comptes de la ville, à la date du 20 avril 1425.

Saint-Pouair et Saint-Ladre, et la nommèrent Paris [1].

Ainsi le blocus allait se resserrant, et le moment semblait proche où l'ennemi, maître des principales routes, pourrait, en interceptant les arrivages de vivres, tourner contre la ville le nombre même de ses habitants. Leur résolution tiendrait-elle devant cette épreuve? le doute au moins gagnait les esprits dans la foule : on commençait à craindre les trahisons. Un jour, on découvrit dans le mur de l'Aumône d'Orléans, près la porte Parisis, un trou assez large pour donner passage à un homme. Le peuple s'ameuta : coupable ou non, le directeur de la maison dut chercher son salut dans la fuite. Un autre jour, le Jeudi saint, sans nul autre indice, le bruit courut qu'on était trahi : chacun se tint sous les armes [2]. Ces rumeurs, par les effets qu'elles produisaient, montraient au moins que le peuple n'était pas disposé à se rendre ; et il ne cessait de le prouver par sa vigueur. Les chefs pouvaient bien encore faire entre eux échange de politesses, s'envoyant et recevant tour à tour ce qui leur rendait la vie plus supportable :

1. *Nouvelles bastilles : Procès*, t. IV, p. 132, 135, 138 et 145 (Journal). — Voyez l'appendice n° VI.

2. *Trou pratiqué au mur de l'Aumône* (9 mars), t. IV, p. 134 (Journal). — *Bruit de trahison le Jeudi Saint* (24 mars) : Durant lequel jour courut grant bruit que aucuns de la cité la debvoient trahir et bailler ès mains des Anglois : pour quoy celluy mesme jour et lendemain, veille de sainctes Pasques, et le jour aussi, furent les gens de guerre y estans en garnison et les citoyens et autres y estans retraicts pareillement, toujours en armes et chacun sur sa garde, tant en la ville et sur les murs, comme ès boulevers d'entour (*ibid.*, p. 141).

quant aux hommes d'armes, ils n'échangeaient guère que des coups. De moins en moins attaqués dans leurs murailles, ils prenaient plus souvent l'offensive. Ils allaient chercher l'assiégeant dans ses lignes; et plusieurs fois de hardis coureurs tombèrent à l'improviste sur l'ennemi dans la campagne, et purent même ramener leurs prisonniers dans Orléans[1].

C'est au milieu de ces incidents divers que l'on vit revenir les députés envoyés au duc de Bourgogne.

Le duc avait accueilli volontiers le message, et, sans se presser d'ailleurs beaucoup d'y donner suite, il avait emmené les envoyés à Paris, où il voulait en parler lui-même à Bedford. Recevoir sous sa garde la ville d'Orléans, c'était établir son influence au centre de la France, enlever aux Ar-

1. *Échange de politesses entre les chefs:* Un jour (22 février) Suffolk fit offrir au bâtard d'Orléans un plat de figues, de raisin et de dattes, en le priant de lui envoyer de la panne noire (sorte de drap) pour faire une robe: politesse fort intéressée sans doute, car dans Orléans on ne manquait pas encore de vivres, et les Anglais pouvaient bien manquer de drap dans leur camp; mais le bâtard accueillit l'offre et la demande avec la même bonne grâce (*ibid.*, p. 131).

Sorties: Plusieurs fois les Orléanais pénétrèrent assez avant dans les bastilles pour rapporter en trophées des tasses d'argent, des robes fourrées de martre, sans compter les arcs, les flèches et autres instruments de guerre (2 mars et 18 avril), t. IV, p. 132 et 147.

Courses dans la campagne: Un jour (12 avril), c'est une troupe qui, sortant de nuit, pénètre jusqu'à Saint-Marceau au Val de Loire, force l'église et y fait prisonniers vingt Anglais qu'elle ramène à Orléans; un autre jour (20 avril) un capitaine avec vingt hommes d'armes arrive à Fleury-aux-Choux et y surprend les hommes qui, tout récemment, avaient amené des vivres aux bastilles anglaises (*ibid*, p. 145, 148).

magnacs la tête de leur parti : mais c'était par le même coup se rendre plus fort vis-à-vis des Anglais, et c'est ce que les Anglais ne voulaient pas. Aussi Bedford n'usa-t-il guère de ménagement pour éconduire son beau-frère. Il déclara qu'il comptait bien avoir la ville à sa volonté, et que les Orléanais lui payeraient ce que lui avait coûté ce siége : ajoutant, sans plus d'égard pour le solliciteur intéressé, « qu'il seroit bien marry d'avoir battu les buissons et que d'autres eussent les oisillons. » Le duc de Bourgogne se retira blessé. Il dut renvoyer les députés d'Orléans sans autre réponse ; mais il envoyait avec eux un trompette chargé de rappeler du siége tous ceux de son obéissance[1].

Les Anglais s'émurent peu de ce rappel, qui pourtant leur enlevait des auxiliaires (mille à quinze cents hommes peut-être) dans un moment où ils n'en pouvaient trop avoir pour compléter leur ligne de blocus. Ils s'en consolaient en pensant qu'ils seraient seuls à garder la conquête : le duc de Bourgogne se retirait à point pour perdre le fruit qu'il aurait pu attendre de son concours ; et, malgré le départ très-précipité des Bourguignons, ils se firent de Saint-Jean le Blanc, sur la rive droite, une nouvelle bastille qui devait concourir avec celle de Saint-Loup à la garde de la haute Loire (vers le 20 avril). Quant aux Orléanais,

1. *Retour de l'ambassade envoyée au duc de Bourgogne*, Journal, p. 146, Monstrelet, II, 58 ; Chron. de la Pucelle, ch. XLI ; J. Chartier, ch. XXXIV.

ils se consolèrent aussi en voyant qu'ils restaient à eux-mêmes ; car déjà avait paru celle qui se disait envoyée de Dieu pour les délivrer, celle qui devait associer leur nom au plus beau nom de l'histoire : Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans[1].

1. *Rappel des Bourguignons.* — Journal et Chron. *l. l.*

JEANNE D'ARC.

LIVRE PREMIER.

DOMREMY ET VAUCOULEURS.

I

L'ENFANCE DE JEANNE D'ARC[1].

La vallée de la Meuse, de Neufchâteau à Vaucouleurs et au-delà, se prolonge entre deux chaînes de coteaux ou de mamelons, séparés l'un de l'autre par des gorges plus ou moins profondes. Les hauteurs gardent encore quelques restes des bois qui les couvraient jadis; la vigne en a pris la place sur les pentes les moins roides et les mieux exposées; le blé succède à la vigne et descend jusqu'aux prairies, qui occupent, sur une largeur de douze à quinze cents pas, le fond uni de la vallée.

1. Plusieurs personnes croient aujourd'hui rendre à Jeanne d'Arc son véritable nom en l'appelant Jeanne *Darc*. Nous montrons dans un appendice (n° VII) le peu de fondement de cette innovation.

La Meuse y serpente capricieusement d'un côté à l'autre, dans un lit toujours vert. Trop peu profonde pour que la main de l'homme ait entrepris de l'asservir au commerce en la redressant, elle va, dans son cours sinueux, baigner successivement de nombreux villages. Nommons entre plusieurs autres : Frebecourt, au pied de la colline d'où le château de Bourlemont semble porter au loin l'œil du maître; Coussey, Domremy, sorte d'annexe de Greux qui s'élève au débouché de la route de Gondrecourt; Maxey, au confluent du Vair, Burey-la-Côte, Burey-en-Vaux, et Chalaines en face de Vaucouleurs : Vaucouleurs, sentinelle avancée de la vieille France, fièrement campée sur son coteau, comme pour mieux surveiller la chaussée qui continue, à travers la vallée, le pont de la Meuse et le chemin de la Lorraine. Cette longue prairie, presque au niveau de la rivière, qui chaque année, sans effort et sans péril, la recouvre de ses bienfaisantes inondations, présente en la saison où l'herbe fleurit un immense tapis de verdure émaillé des plus vives couleurs : d'où le nom de Vaucouleurs (*vallis colorum*), donné au lieu le plus important du pays, et qui peint la vallée tout entière.

Entre tous les villages disséminés sur ces bords frais et paisibles, le plus illustre à jamais c'est le plus humble : c'est la petite commune de Domremy.

Là naquit Jeanne d'Arc le 6 janvier 1412. Son père, Jacques d'Arc, était né à Séfond (Ceffonds),

près Montier-en-Der, en Champagne (Haute-Marne); sa mère, Ysabellette Romée, à Vouthon, village situé sur la route de Greux à Gondrecourt, dans le Barrois (Vosges). Jeanne elle-même, née à Domremy, est-elle de la Lorraine, de la Champagne ou du Barrois? Si l'on veut parler du territoire, Jeanne est une enfant de la Meuse : car la Meuse est la mère commune de tous ces villages qu'elle arrose, sans distinction de Lorraine, de Barrois ou de Champagne. Mais s'il s'agit de nationalité, Jeanne d'Arc était Française. Son père était Français, son village, Français. Son village était partagé, il est vrai, entre le Barrois mouvant (c'est-à-dire relevant de la couronne de France) et le domaine direct de la couronne. Un petit ruisseau d'eau vive marquait cette division : la rive droite, où l'on comptait vingt à trente feux, était au Barrois mouvant; la rive gauche, au domaine, rattachée avec Greux, et toute cette portion de la vallée jusqu'à Vaucouleurs, à la prévôté d'Andelot et au bailliage de Chaumont-en-Bassigny (Champagne). Or la maison de Jeanne, qui subsiste encore, est sur la rive gauche. Mais quand elle eût été sur la rive droite, Jeanne en serait-elle moins Française? Tous les habitants de Domremy, ceux de la droite comme ceux de la gauche, excepté un, dit-elle elle-même[1], étaient Armagnacs, c'est-à-dire du parti national; et quel est, après Dieu, celui que Jeanne appelle son seigneur et son roi? Le roi de France[2].

1. *Procès*, t. I, p. 65 et 262.
2. *Procès*, t. I, p. 45.

— C'est la marque irrécusable de sa nationalité. Que si l'on en veut la preuve directe et pour elle et pour son pays, on la trouvera dans des pièces authentiques. On la trouvera dans son procès : dans sa propre déclaration et dans l'enquête ordonnée par ses juges. On la trouvera, avant son procès, dans deux actes de Charles VII : dans les lettres d'anoblissement, où elle est dite « de Domremy, au bailliage de Chaumont » (Champagne), et dans celles où, en reconnaissance de ses services et à sa requête, le roi accorde exemption d'impôts (ce qui est bien le signe de l'empire) aux lieux qui l'ont vue naître, aux deux villages unis de Greux et de Domremy[1].

Les parents de Jeanne étaient de simples laboureurs « de bonne vie et renommée », n'ayant, avec leur chaumière, qu'un bien petit patrimoine; mais considérés dans leur état, vrais et bons catholiques, et soutenant avec honneur leur pauvreté. Ils eurent trois fils : Jacques, Jean et Pierre, et deux filles, Jeanne ou Jeannette et Catherine[2].

Des deux sœurs, Jeanne était l'aînée. Elle grandit auprès de sa mère, formée par elle à la reli-

1. Sur la date de la naissance et sur le pays de Jeanne d'Arc, voy. les nos VIII et IX aux Appendices.

2. *Condition de la famille de Jeanne d'Arc :* Témoignages des gens du pays, *Procès*, t. II, p. 388, 393, 395, 397, 400, 401, 403. — Les lettres d'anoblissement données aux parents de Jeanne d'Arc supposent qu'ils pouvaient être d'origine servile : « non obstante quod ipsi forsan alterius quam liberæ conditionis existant. » (*Procès*, t. V, p. 152.) Mais cela est moins un témoignage sur leur origine, qu'une formule prévoyant tous les cas pour lever tous les obstacles : car la noblesse ne s'accordait communément qu'aux personnes de condition libre.

gion et au travail : c'est un témoignage qu'elle ne craignit pas de se rendre à elle-même; car, par ce témoignage, c'est sa mère qu'elle honorait. « Elle était bonne, simple et douce fille, » dit une amie de son enfance; « point paresseuse, » ajoute un voisin : et elle travaillait de bon cœur, tantôt filant, jusque bien avant dans la nuit, aux côtés de sa mère, ou la remplaçant dans les soins du ménage; tantôt partageant les devoirs plus rudes de son père, pourvoyant à l'étable, allant aux champs, mettant la main, selon qu'il le voulait, à la herse, à la charrue, et quelquefois aussi gardant pour lui dans la prairie commune le troupeau du village, quand le tour en était venu[1].

1. *Son instruction religieuse :* « Nec alibi didicit credentiam, nisi a præfata matre. » (*Procès*, t. I, p. 47. Les citations du tome I sont toutes du procès de condamnation et par conséquent nous donnent les déclarations mêmes de Jeanne d'Arc.) Cf. les témoignages de Jean Moreau, t. II, p. 389; de Béatrix Estellin, p. 395, et des autres, p. 398, 403, 404, 418, 424.

Sur *les occupations de son enfance :* « Utrum in juventute didicerit aliquam artem : dixit quod sic, ad suendum pannos lineos et nendum » (t. I, p. 51); et les mêmes témoignages, t. II, p. 389, 390, 393, 396, 398, 400, etc. « Non erat remissa, laborabat libenter, nebat, ibat ad aratrum cum patre, tribulabat terram cum tribula, et alia domus necessaria faciebat; et aliquotiens animalia custodiebat, » (p. 424) : — « prout pluries de nocte eam, in domo loquentis cum quadam filia sua nere vidit » (t. II, p. 409 et 430); — « laborabat, nebat, sarclabat, » (p. 422, 423, 427, 462); — « libenter operabatur et videbat nutrituram bestiarum; libenter gubernabat animalia domus patris, nebat et necessaria domus faciebat, ibat ad aratrum, tribulatum, et ad turnum animalia custodiebat, » (p. 433; cf. p. 404, 410, 413, 415, 420, etc.) Le soin des troupeaux doit se rapporter à sa première enfance : plus grande, elle s'occupait surtout des soins du ménage; pour les troupeaux, c'était si peu son habitude de les garder, qu'elle-même déclare dans son procès que, si elle le fit, elle ne s'en souvient pas : « Vacabat circa negotia familiaria domus, nec ibat ad campos cum ovibus et aliis

« Bonne fille, » c'est le cri de tous; honnête, chaste et sainte, parlant en toute simplicité, selon le précepte de l'Évangile : « Oui, non; cela est, cela n'est pas. » — « Sans manque, » *sine defectu*, voilà tout ce qu'il lui arrivait d'ajouter à sa parole pour en attester la vérité. Un pur rayon de l'amour divin illuminait cette vie si occupée, et donnait du charme à ses labeurs. Le petit jardin de la maison paternelle touchait au cimetière, qui est comme le jardin d'une église de village. Jeanne usait du voisinage pour aller à l'église le plus souvent qu'elle le pouvait: elle y goûtait une douceur extrême. On l'y voyait prosternée devant le crucifix; ou bien les mains jointes, les yeux levés vers l'image du Sauveur ou de la Vierge sa mère. Tous les matins, pendant le saint sacrifice, elle était au pied des autels; et le soir, quand la cloche qui sonnait les complies la surprenait aux champs, elle s'agenouillait, et son âme s'élevait à Dieu. Elle se plaisait à entendre chaque soir ce commun appel à la prière. Quand le sonneur de l'église (on le sait de lui-même) venait à l'oublier, elle le reprenait, disant que ce n'était pas bien, et promettait de lui donner des *lunes* (quelque espèce de gâteaux) pour qu'il se montrât plus diligent. Elle ne se bornait pas aux devoirs que la religion

animalibus, » t. I, p. 51 (Interr. du 22 févr.); — « et quod postquam fuit grandior et quod habuit discretionem, non custodiebat animalia communiter, sed bene juvabat in conducendo ea ad prata, et ad unum castrum quod nominatur Insula, pro timore hominum armatorum; sed non recordatur an in sua juvenili ætate custodiebat an non, » t. I, p. 66 (Interr. du 22 févr.).

prescrit à tout fidèle. Cette jeune fille, qui avait accompli de si grandes choses à dix-neuf ans, est tout entière à ces pratiques naïves de dévotion où les âmes simples et pures ont tant de charme à se répandre. A moins d'une lieue au nord de Domremy, sur le penchant de l'un des coteaux qui descendent vers la Meuse, il y avait un ermitage dédié à Notre-Dame de Bermont. Jeanne aimait à le visiter; et le jour que l'Église a plus spécialement consacré à Marie, le samedi, vers la fin de la journée, elle se joignait à d'autres jeunes filles pour y venir prier ensemble et y brûler des cierges : symbole consacré par l'Église pour rappeler aux fidèles la foi qui veille et l'amour qui doit brûler pour Dieu[1].

1. *Piété de Jeanne :* Mêmes témoignages, t. II, p. 400, etc. « Dum erat in ecclesia, aliquotiens prona erat ante Crucifixum, et aliquando habebat manus junctas et fixas insimul, ac vultum et oculos erigendo ad Crucifixum aut ad beatam Mariam, » t. II, p. 459 (Arnolin prêtre). — *Assiduité à la messe :* t. II, p. 390, 396, 398, 400. Si elle avait eu de l'argent, dit naïvement un des prêtres entendus, elle l'aurait donné à son curé pour dire des messes, t. II, p. 402 (Et. de Sionne). — *Pratique des sacrements ;* t. II, p. 390, 394, 396, 399, 404, 415, 418, 432. Nicolas Bailly, qui fit l'enquête à Vaucouleurs au nom de Pierre Cauchon, dit au procès de réhabilitation qu'elle se confessait presque tous les mois, selon qu'il l'avait ouï dire de beaucoup d'habitants (t. II, p. 452). H. Arnolin, prêtre, la confessa trois fois en un carême, t. II, p. 459. Cf. ce qu'elle dit elle-même à ses juges, qu'elle se confessa deux ou trois fois à Neufchâteau : et elle y fut quinze jours, t. I, p. 51.

Les complies et les cloches : t. II, p. 393, 413, 420, 424. — *Des lunes :* on lit aussi *lanas* (de la laine). — *L'ermitage de Bermont :* t. II, p. 390, 404, 413, 420, 425, 433, 439 (témoins de Domremy). Les enfants de Greux y allaient faire *leurs fontaines* (t. II, p. 416), comme ceux de Domremy à Notre-Dame de Domremy (voy. ci-après). C'est par un *lapsus*, sans doute, que M. J. Quicherat (t. II, p. 389, note), place cette chapelle sur la route de Domremy à Neufchâteau : c'est « sur la route de Domremy à Vaucouleurs » qu'il faut lire. La

Jeanne fut donc, dès sa plus tendre enfance, un modèle de piété. Elle n'avait point, disait le curé, sa pareille au village. Les jeunes gens se moquaient bien un peu de sa dévotion; les jeunes filles en jasaient aussi. Mengette, sa petite amie, trouvait elle-même et lui disait qu'elle était trop pieuse; et ce reproche était pour Jeanne comme un éloge qui la faisait rougir. Mais sa foi se traduisait en bonnes œuvres. Si peu d'argent qu'elle eût, elle en avait pour l'aumône. Elle consolait les malades, elle recueillait les pauvres, elle leur donnait place au foyer, elle leur cédait même son lit, secondée dans sa charité par la religieuse condescendance de ses parents. Aussi était-elle aimée de tout le monde [1].

Elle ne cherchait point d'ailleurs à se distinguer des autres, et se mêlait à ses compagnes dans les fêtes du village. Sur la pente même où s'adosse le village de Domremy, entre les bords fleuris de la

chapelle s'élevait sur le versant de la colline, à 2 kil. au nord de Greux. Un propriétaire de Vaucouleurs l'a rebâtie sous prétexte de la réparer; il l'a enfermée dans son enclos, s'est construit tout à côté une maison bourgeoise. La chapelle avec son clocheton y fait le pendant de ses communs.

1. *Sa dévotion:* « Quod non erat sibi similis in dicta villa, » t. II, p. 402 (Et. de Sionne). — « Quod erat bona catholica, quodque nunquam meliorem ipsa viderat, nec in sua parochia habebat, » p. 434 (Colin); — « et ipse et alii deridebant eam, » p. 420 (J. Watrin); — « quod erat nimis devota, » p. 430 (Mengette) et 418 (Hauviette). — *Sa charité : ibid.*, p. 398 (Jeannette Thévenin) ; — « et faciebat hospitare pauperes, et volebat jacere in focario, et quod pauperes cubarent in suo lecto, » p. 427 (Isabelle Gérardin). Un de ceux qu'elle soigna malade en rend témoignage : « Dum erat puer, ipse infirmabatur, et ipsa Johanna ei consolabatur, » p. 424 (Musnier).

Meuse et la sombre forêt de chênes, *le bois Chesnu*, qui en couronnait les hauteurs, il y avait un hêtre d'une remarquable beauté, « beau comme un lis, » dit l'un des habitants, large, touffu, dont les branches retombaient jusqu'à terre. On l'appelait « Aux loges les Dames, *Ad lobias Dominarum*, » ou encore « l'arbre des Dames. » Autrefois, quand le château de Domremy était encore habitable, les seigneurs et les dames du lieu, avec leurs damoiselles et leurs suivantes, venaient, au retour du printemps, faire un repas champêtre sous son ombrage. Peut-être un jour ces joyeuses réunions avaient-elles amené quelque mystérieuse aventure qui changea de nature et de forme en passant dans la tradition. Le nom de *dames*, donné aux femmes de haut parage, était aussi le nom donné aux fées dans le langage populaire. On racontait qu'un chevalier, seigneur de Bourlemont, venait y voir une fée, conversait avec elle. Jeanne Thiesselin, l'une des marraines de Jeanne, avait entendu dire qu'on le lisait dans un roman[1]. L'arbre des Dames était donc aussi l'arbre des Fées. C'étaient les fées qui, dans les anciens temps, venaient danser sous le beau hêtre ; on disait même qu'elles y venaient encore. Cela n'empêchait pas les habitants de Domremy de faire ce que faisaient leurs pères. L'arbre était toujours aussi beau. Au printemps, on se rassemblait sous sa large voûte de verdure. On l'inaugurait, en

1. Récit en langue vulgaire.

quelque sorte, avec les beaux jours, le dimanche de la mi-carême (*Lætare*). En ce jour, qu'on nommait aussi le dimanche des *Fontaines*, les jeunes garçons et les jeunes filles venaient sous l'arbre fameux faire ce qu'on appelait *leurs fontaines*. Ils emportaient, comme provision de la journée, de petits pains faits exprès par leurs mères, et s'y livraient aux ébattements de leur âge, chantant, dansant, cueillant des fleurs aux alentours pour en faire des guirlandes dont ils ornaient les rameaux du bel arbre; puis, quand ils avaient mangé, ils allaient se désaltérer aux eaux limpides d'une source voisine, tout ombragée de groseilliers[1].

Jeanne y venait comme les autres; Mengette, son amie, dit qu'elle y fut et y dansa plus d'une

1. *L'arbre des dames :* Voyez ce qu'en dit Jeanne elle-même, t. I, p. 67, et presque tous les témoins de l'enquête de Vaucouleurs au n° 9 de l'interrogatoire. — *Le beau may*, t. II, p. 67. — « *L'abre* dominarum, » t. II, p. 394, 396, etc.;— « *ad lobias dominarum*, » p. 427, 430, etc.; « tempore veris, quia tum est pulchra sicut lilia et est dispersa, ac folia et rami ejus veniunt usque ad terram, » t. II, p. 423. En 1628, Edmond Richer en parlait encore avec admiration. L'arbre n'existe plus; mais le souvenir s'en est gardé dans le pays (voy. la note de M. J. Quicherat, t. II, p. 390).

Les seigneurs et les dames de Bourlemont, p. 398, 404, 413, 427. — *Le chevalier Pierre Granier de Bourlemont et la fée*, p. 404.

Les fées : Jeanne rapporte au procès qu'elle a ouï dire de l'une de ses marraines qu'elle les y avait vues ; « sed ipsa loquens nescit an utrum hoc esset verum vel non, » t. I, p. 67. Les témoins de la révision en parlent comme de choses qui n'arrivent plus, t. II, p. 410, 420, 425, 440 : « Sed propter earum peccata nunc non vadunt, » p. 396 (Béatrix Estellin). — « Sed, ut dicitur, postquam evangelium beati Johannis legitur et dicitur, amplius non vadunt, » p. 391 (J. Moreau).

Divertissement des jeunes gens, p. 390, 394, 400, 407, 423, 425, 427, 430, 434 (témoins de Vaucouleurs).—Sur la *fontaine aux groseilliers*, voy. l'appendice n° X.

fois avec elle. Pourtant elle n'était point danseuse; et souvent, au milieu de la fête, elle se détournait vers une petite chapelle élevée au voisinage sur l'un des points les plus riants de la colline, Notre-Dame de Domremy, et suspendait à l'image de la Vierge les guirlandes qu'elle avait tressées des premières fleurs des champs[1].

C'est du milieu d'une vie si calme et si paisible qu'elle fut appelée à s'armer pour la France.

La mission de Jeanne d'Arc produisit une si complète et si rapide révolution dans les destinées de la France, qu'assurément rien n'est plus digne de fixer l'attention de l'historien. D'où vient-elle? Jeanne est là qui répond. Elle dit qu'elle l'a reçue de Dieu. Mais cette réponse n'est pas de telle sorte qu'elle obtienne d'être accueillie sans examen, sans commentaire; et les contradictions n'ont pas manqué, non plus que les systèmes. On ne dit pas que Jeanne ait trompé sciemment; on ne dit plus qu'elle ait servi d'instrument à une machination politique, complice ou dupe elle-même de la fraude qu'elle était chargée d'accréditer : mais on prétend trouver en elle, et dans les

1. *Jeane à l'arbre des Dames :* t. II, p. 407 (Th. le Royer), 430 (Mengette); « non tripudiabat, ita quod sæpe ab aliis juvenculis et aliis causabatur, » p. 427 (Isab. Gérardin). Jeanne elle-même dit qu'elle a bien pu y danser aussi; mais qu'elle y a plus chanté que dansé : « Et nescit quod postquam habuit discretionem ipsa tripudiaverit juxta illam arborem; sed aliquando bene potuit ibi tripudiare cum pueris, et plus ibi cantavit quam tripudiaverit, » t. I, p. 68. — « Et faciebat apud arborem serta pro imagine beatæ Mariæ de *Dompremi*. » (*Ibid.*, p. 67.) — Sur la chapelle de N. D. de Domremi, voy. l'appendice n° XI.

plus nobles inspirations du cœur, dans l'extase d'une âme pieuse, dans l'exaltation d'un ardent patriotisme, la source de l'illusion qu'elle aurait propagée de bonne foi.

Jeanne était une mystique, dit-on; et pour montrer comment elle le fut, on en cherche le secret dans toutes les causes qui ont pu, de quelque façon, agir sur son âme : l'esprit de son pays et de son temps, l'influence même de sa propre nature. Mais la Champagne, ou, si l'on veut, les marches de la Champagne et de la Lorraine (car pour désigner la patrie de Jeanne d'Arc il est juste d'associer les deux mots), n'ont jamais été réputées un pays de mystiques; et tous les efforts tentés au procès de Rouen pour grossir les superstitions de son village, n'ont servi qu'à montrer combien elles avaient peu d'empire sur elle. Quant aux illuminés de son temps, ils n'ont rien, dans les vagues épanchements de leur âme, qui ne soit en contraste avec le caractère si parfaitement précis et défini des révélations de Jeanne d'Arc. Ce n'était pas non plus une jeune fille maladive, dont la nature imparfaitement développée la fît sujette aux hallucinations. Le témoignage d'où on l'a voulu conclure est une simple opinion, un ouï-dire qui ne prouve que l'extrême délicatesse de sa pudeur; et tous s'accordent à déclarer qu'elle était aussi forte que belle : belle et bien formée (d'Aulon); bien compassée de membres et forte (*Chron. de la Pucelle*); grande et moult belle (*Mirouer des Femmes vertueuses*); de grande force et puissance

(*Chron. de Lorraine*) ; d'une force qui n'avait rien de viril : elle avait la voix douce, une voix de femme, disent ceux qui l'ont entendue (Gui de Laval, P. de Boulainvilliers) ; d'une puissance qui marquait dans la jeune fille l'entier développement de la femme. — C'était une âme religieuse dans un corps robuste et sain[1].

1. *Superstitions imputées à Jeanne:* Jeanne ne nie pas théoriquement l'existence des fées ou des êtres surnaturels, pas plus que personne en son temps ; mais elle dit qu'elle n'en a jamais vu à l'arbre des Dames, et ne sait si elle en a vu ailleurs (t. I, p. 67) ; car elle déclare qu'elle ne sait ce que c'est (t. I, p. 209) ; et pour ce qu'on raconte de ceux qui *vont en l'erre* (*qui errant*) avec les fées, elle ajoute qu'elle n'en sait rien, qu'elle en a entendu parler et n'y croit pas, estimant que c'est sortilége. Après cela, comment M. Henri Martin peut-il parler « des fées qu'elle croyait entrevoir ? (*Histoire de France*, t. VI, p. 140.) Avec ce passage (*Procès*, t. I, p. 67), où Jeanne dit qu'elle n'en a jamais vu, l'auteur en cite un autre (*Procès*, t. I, p. 168), où elle parle des apparitions de ses saintes. C'est se placer, pour en juger, du côté de ses juges.

Contraste de Jeanne et des mystiques de son temps. — C'est ce que montre M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc*, p. 74.

Constitution physique : simple ouï-dire, t. III, p. 219 ; (D'Aulon). — Ainsi encore ceux qui l'ont suivie dans ses campagnes s'étonnaient de la voir rester à cheval des jours entiers, comme étrangère aux nécessités de la nature : « Dum erat in armis et eques, nunquam descendebat de equo pro necessariis naturæ, et mirabantur omnes armati quomodo poterat tantum stare supra equum. » *Ibid.*, p. 118 (Sim. Charles) ; cf., t. V, p. 120 (P. de Boulainvilliers), et M. J. Quicherat, *Aperçus*, p. 59-60.

Portrait de Jeanne : Procès, t. III, p. 219 ; t. IV, p. 205, 268, 330 ; t. V, p. 108, 128, et le témoignage du duc d'Alençon, t. III, p. 100. Un auteur plein d'erreurs et de fables, mais qui cite un chevalier italien présent alors à la cour de Charles VII, dit qu'elle était petite de taille, mais forte de corps : « Erat brevi quidem statura, rusticanaque facie et nigro capillo, sed toto corpore prævalida. » T. IV, p. 523 (Ph. de Bergame). Ce qu'il dit de sa taille, en contradiction avec les autres, peut s'expliquer par l'habit d'homme qu'elle portait ; elle pouvait, sans être petite réellement, le paraître sous le costume des hommes. Voy. Lebrun des Charmettes,

Ce que le mysticisme n'explique pas, le doit-on rapporter au seul amour de la patrie? Jeanne assurément n'était pas insensible aux malheurs de son pays. La vieille querelle des Armagnacs et des Bourguignons partageait, jusque dans ce coin reculé de la France, les villages, les familles même; et la haine était vive entre les deux partis. Domremy (*Dompnus Remigius*), ancien domaine de l'Église métropolitaine de Reims, devenu plus tard un des apanages de la seigneurie de Joinville, et rattaché depuis au domaine de la couronne, était resté fidèle au roi. Tout le monde y était Armagnac, sauf un seul homme; et Jeanne avoue qu'elle aurait vu sans regret qu'on lui coupât la tête, si toutefois c'était la volonté de Dieu. A Maxey, au contraire, tout à côté, sur l'autre rive de la Meuse, les habitants étaient Bourguignons, et la lutte s'engageait souvent entre les enfants des deux villages. Jeanne vit plus d'une fois ceux de Domremy revenir de la bataille le visage meurtri et sanglant. C'était une image de la guerre civile; mais on n'a pas de preuve qu'elle ait sévi entre les habitants de ces contrées autrement que par ces combats d'enfants. On n'y souffrit pas beaucoup plus de la guerre étrangère. Cette marche de la Lorraine, aux frontières de l'Allemagne, n'était pas le chemin des Anglais. La paix de Troyes les avait

Hist. de Jeanne d'Arc, t. I, p. 367, et Vallet de Viriville, *Iconographie de Jeanne d'Arc*, p. 2. Quant aux portraits qu'on a de Jeanne, aucun malheureusement n'est authentique. Voy. *ibid.*, p. 10 et 11.

établis en Champagne; mais ils n'en occupaient qu'un petit nombre de points. Ce n'était qu'à grand'peine, et avec l'aide de Jean de Luxembourg, qu'ils avaient pris position sur le cours inférieur de la Meuse, à Beaumont, à Mouzon; quant au cours supérieur, ils l'avaient laissé aux entreprises des Bourguignons, qui, au nombre de quatre ou cinq cents partisans, ravagèrent le Barrois en 1424, réunirent en 1428 (1er juillet), postérieurement aux premières démarches de Jeanne (13 mai), quelques soldats pour attaquer Vaucouleurs, et probablement se séparèrent sans avoir rien tenté. Cette sanglante guerre paraît s'être réduite, pour les habitants de Domremy, à quelques alertes, Quelquefois, à l'approche d'une troupe de partisans, on sauvait les bestiaux dans l'île formée devant le village par les deux bras de la Meuse. Un jour même tous les habitants s'enfuirent à Neufchâteau. Jeanne y suivit ses parents, et demeura quatre ou cinq jours, ou même quinze jours avec eux chez une honnête femme nommée la Rousse. Après quoi on revint au village; et rien ne dit que ce fût alors ou en pareille circonstance qu'il ait été brûlé. Voilà tout ce que les recherches les plus habiles et les plus minutieuses ont pu faire découvrir sur la part de Domremy aux malheurs du temps. Assurément c'est quelque chose, et il ne faut pas tenir pour nulle l'impression que Jeanne en put recevoir. Mais, sans aucun doute, si le sentiment des souffrances que la guerre apporte, si la haine qu'inspire la vue du conquérant, maître du

sol natal, avaient suffi pour donner un sauveur à la France, il serait né partout ailleurs[1].

D'où vient donc la mission de Jeanne d'Arc? Nous ne voulons pas trancher d'avance la question. Notre unique objet, au contraire, est de mettre en garde contre les explications prématurées, et de faire voir que tout ne se résout pas, aussi naturellement qu'on le pourrait croire, par les causes alléguées. Quelque vraisemblance d'ailleurs que ces causes puissent avoir à première vue, il faut, avant de se faire définitivement admettre, qu'elles se justifient au contrôle des faits accomplis. Revenons donc à la vie de Jeanne d'Arc. Écoutons ce qu'elle a dit et voyons ce qu'elle a fait.

1. *Le Bourguignon de Domremy :* t. I, p. 65. Pour rassurer le lecteur sur le sort de ce Bourguignon, Lebrun des Charmettes fait observer que Jeanne l'a plus tard accepté pour compère. (*Hist. de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 280, 281.)

Les enfants de Maxey : Procès, t. I, p. 66. — *Les Anglais et les Bourguignons sur la Meuse :* Monstrelet, II, 22, 37 et 47 ; Varin, *Arch. législ. de Reims*, Statuts, t. I, p. 675 et suiv. — *Expédition préparée contre Vaucouleurs :* Archives nation.., *Sect. hist.* K, cart. 69, n° 63. Une trêve avait été conclue entre le maréchal de Bourgogne et le capitaine de Vaucouleurs, Baudricourt, le 18 mars 1426. (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 55 et 56 des *Preuves*.) Vaucouleurs est aussi expressément nommé dans une des trêves ménagées par le duc de Savoie, entre le roi et le duc de Bourgogne, pour les pays de Bourgogne proprement dits et quelques provinces françaises du voisinage, 26 novembre 1427. (*Ibid.*, p. 72-74.)

Alertes à Domremy et fuite à Neufchâteau : Procès, t. I, p. 66 et 51 ; l'art. XII de l'enquête de Vaucouleurs, t. II, p. 392 et suiv. et t. III, p. 198. — *L'incendie du village*, t. II, p. 396 (Béatrix Estellin). Le témoin dit que : « Quand le village de Domremy fut brûlé, Jeanne allait aux jours de fête à la messe à Greux. » — Voy., pour tous ces faits, M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 11-13.

L'entière manifestation de son caractère dans la suite de l'histoire, sa franchise, sa droiture, sa netteté d'esprit et son parfait bon sens, montreront mieux que toutes les raisons du monde quelle idée on se doit faire de sa personne, quelle foi on peut avoir en ses discours.

II

LE DÉPART.

Le récit de la vocation de Jeanne d'Arc ne nous est pas venu par la tradition populaire : si merveilleux qu'il paraisse, il ne fait pas l'objet d'une légende. C'est Jeanne elle-même qui parle : ce sont ses juges qui ont fait écrire ses paroles dans la rédaction officielle de son procès.

Elle raconte qu'à l'âge de treize ans (cela reporte à l'an 1425) elle eut une voix de Dieu qui l'appela. C'était un jour d'été, à l'heure de midi, dans le jardin de son père. La voix se fit entendre d'elle à la droite, du côté de l'église, et une grande clarté lui apparut au même lieu; et rarement depuis elle entendit la voix sans qu'elle vît en même temps cette lumière. La première fois elle eut grand'peur; mais elle se rassura, elle trouva que la voix était digne : et elle déclare à ses juges qu'elle lui venait de Dieu. A la troi-

sième fois, elle connut que c'était la voix d'un ange[1].

C'était, comme elle le sut plus tard, l'archange saint Michel. Il se fit voir à elle entouré de la troupe des anges : « Je les ai vus des yeux de mon corps aussi bien que je vous vois, disait-elle à ses juges ; et lorsqu'ils s'en allaient de moi je pleurais, et j'aurais bien voulu qu'ils me prissent avec eux.»

1. *Apparitions :* « Ulterius confessa fuit, quod dum esset ætatis 13 annorum, ipsa habuit vocem a Deo, pro se juvando ad gubernandum. Et prima vice, habuit magnum timorem. Et venit illa vox, quasi hora meridiana, tempore æstivo, in horto patris sui, et ipsa Johanna non jejunaverat die præcedenti. » (*Procès*, t. I, p. 52).

Nous rétablissons dans ce texte la négation *non* (non jejunaverat) que donnent les manuscrits authentiques (Bibl. Corps lég., B. 105, g, t. 570, f° 13 verso ; Bibl. nat., F. latin, n° 5965, f° 20 recto, et 5966, f° 28 verso), et qui manque par un *lapsus*, sans doute, dans l'édition de M. Quicherat. C'est pourtant sur l'autorité de cette faute d'impression qu'un éminent critique veut corriger le texte de la p. 216 : « et tunc erat jejuna, *nec præcedenti die jejunaverat*, » et prétend que Jeanne était à jeun depuis deux jours quand elle eut sa vision : « Elle avait jeûné le matin et le jour précédent. » — Elle n'avait pas jeûné le jour précédent, *non jejunaverat die præcedenti ; nec præcedenti die jejunaverat ;* et quant au jeûne du matin « *et tunc erat jejuna*, » notons que la mention en est dans un passage donné comme extrait de l'interrogatoire de Jeanne (p. 216), et que le procès-verbal de cet interrogatoire même, le texte de la p. 52, n'en dit rien. Est-ce une lacune ? Au moins n'y en a-t-il nulle trace dans aucun de nos trois manuscrits officiels. Ils sont d'accord pour supprimer ces mots là où tout d'abord ils devraient être. Mais quand on les y devrait rétablir, comment ce jeûne, réduit au jeûne d'une matinée, serait-il pris encore au sérieux pour une cause d'hallucination ?

Foi de Jeanne dans la voix : « Quod sibi videbatur digna vox, et credit quod eadem vox erat missa de parte Dei ; et postquam audivit ter illam vocem, cognovit quod erat vox angeli. » (*Procès*, t. I, p. 52.) Notons que dans ces premières apparitions il ne lui est rien dit de sa mission. Si ses visions n'étaient autre chose que l'effet d'un patriotisme surexcité, c'est par là que ses voix se seraient manifestées à elle tout d'abord. La déclaration de Jeanne, dans sa teneur, écarte donc absolument cette hypothèse.

L'ange, dans ces premières apparitions, ne faisait que la préparer à son œuvre; il lui disait de se bien conduire, de fréquenter l'église, d'être bonne fille, et que Dieu lui aiderait. Déjà pourtant il lui faisait entrevoir le but de sa mission. Il lui apprenait qu'un jour il lui faudrait venir en France; qu'elle y viendrait au secours du roi; et il lui racontait la pitié qui était au royaume de France. Mais que faire pour y porter remède? L'ange ne lui en donnait point encore le secret; seulement il lui promettait d'autres apparitions plus familières en quelque sorte et plus intimes. Sainte Catherine et sainte Marguerite devaient venir à elle pour la guider : il lui ordonnait de croire à leurs paroles, que c'était le commandement de Dieu. Et dès ces premiers temps, les saintes lui apparurent et commencèrent à gouverner sa vie[1].

Aux premières marques de cette vocation divine, Jeanne se donna tout entière à Dieu en lui vouant sa virginité. Elle vivait dans le commerce de ses saintes, ne changeant rien d'ailleurs à sa

1. « Quod fuit sanctus Michael quem vidit ante oculos suos; et non erat solus, sed bene associatus angelis de cœlo.... Ego vidi eos oculis meis corporalibus æque bene sicut ego video vos; et quando recedebant a me plorabam, et bene voluissem quod me secum deportassent. » (*Procès*, t. I, p. 73.) Cf. p. 171 : « Et vidit ipsum multotiens antequam sciret quod esset sanctus Michael.... Prima vice, ipsa erat juvenis et habuit timorem; et de post idem sanctus Michael in tantum docuit eam et ei monstravit, quod credidit firmiter quod ipse erat. » — *Mission* : « Quod docuit eam se bene regere, frequentare ecclesiam, et eidem Johannæ dixit necessarium esse, quod ipsa Johanna veniret in Franciam. » (*Procès*, t. I, p. 52.) — « Et lui racontet l'ange la pitié qui estoit en royaume de France. » (*Ibid.*, p. 171.) — « Dixit sibi quod sancta Katharina et Margareta venirent ad ipsam, etc. » (*Ibid.*, p. 170.)

manière de se conduire. On la voyait bien quelquefois quitter ses compagnes, se recueillir comme si elle était devant Dieu, et les autres s'en moquaient. Mais nul ne sut ce qui se passait en elle, pas même celui qui l'entendait en confession. Elle garda la chose secrète, non qu'elle se crût obligée à la taire, mais pour se mieux assurer du succès quand le temps viendrait de l'accomplir : car elle craignait les piéges des Bourguignons, elle craignait les résistances de son père[1].

Cependant les périls s'étaient accrus. Tandis que tout manquait à Charles VII, qu'on l'engageait à se retirer en Dauphiné, qu'il songeait lui-même à chercher un asile soit en Espagne, soit en Écosse, Bedford venait de raffermir ses alliances sur le continent et Salisbury passait en France pour porter enfin la guerre au cœur des pays demeurés fidèles au roi national. Les apparitions de Jeanne lui venaient plus fréquentes. Deux et trois fois par semaine, la voix lui répétait qu'il fallait partir et venir en France; et un jour enfin il lui fut ordonné d'aller à Vaucouleurs auprès de Robert de Baudri-

1. *Vœu de virginité* : « Prima vice qua audivit vocem suam, ipsa vovit servare virginitatem suam, tamdiu quamdiu placuit Deo. » (T. I, p. 128, cf. p. 127 et 157.) — *Recueillement* : « Et sæpe dum jocarent insimul, ipsa Johanna se trahebat ad partem et loquebatur Deo, ut sibi videbatur. » (T. II, p. 420.) — *Secret* : « Interroguée se de ces visions elle a point parlé à son curé ou autre homme d'Église; respond que non.... Et dit oultre qu'elle ne fust point contrainete de ses voix à le celer, mais doubtoit moult le révéler pour doubte des Bourguegnons qu'ilz ne les empeschassent de son véage, et par especial doubtoit moult son père, qu'il ne la empeschast de son véage faire. » (T. I, p. 128.)

court, capitaine du lieu, qui lui donnerait des gens pour partir avec elle[1].

Partir, quitter sa mère, ses jeunes amies, ses paisibles travaux, pour se jeter en pareille compagnie dans cette vie de hasards, c'était chose qui devait troubler étrangement cette âme simple et recueillie. Elle disait plus tard qu'elle eût mieux aimé être tirée à quatre chevaux, que de venir en France sans la volonté de Dieu. Jusque-là, le caractère de sa mission pouvait se dérober à ses yeux dans les ombres de l'avenir et l'attirer par le mystère. Quand les voix lui disaient qu'il fallait aller au secours de la France, elle se sentait pleine d'ardeur et d'impatience : « Elle ne pouvait durer où elle était. » Mais quand les voiles tombèrent, quand le présent se montra avec toutes les misères, les dégoûts de la réalité, et qu'il fallut partir, elle s'effraya. Elle répondit qu'elle n'était qu'une pauvre fille qui ne saurait ni monter à cheval ni faire la guerre. Mais la voix avait parlé : elle triompha de ses répugnances. Et Jeanne, sans étouffer le cri de son cœur, n'eut plus qu'une pensée : ce fut de concourir de toute sa force à l'accomplissement de la volonté de Dieu[2].

1. *Détresse de Charles VII :* Th. Basin, *Vie de Charles VII*, liv. I, ch. I. — *Progrès des Anglais.* Voy. ci-dessus. — *Ordre de partir :* « Quod illa vox sibi dicebat bis aut ter in hebdomade quod oportebat ipsam Johannam recedere et venire in Franciam. » (T. I, p. 52.) — « Quod ipsa Johanna iret ad Robertum de Baudricuria apud oppidum de Vallecoloris, capitaneum dicti loci ; et ipse traderet sibi gentes secum ituras. » (*Ibid.*)

2. *Combats intérieurs :* « Quod mallet esse distracta cum equis quam venisse in Franciam sine licentia Dei. » (T. I, p. 74.) — « Et

Elle alla chez son oncle Durand Laxart, qui demeurait à Burey-le-Petit (Burey-en-Vaux), non loin de Vaucouleurs, comme pour passer quelque temps près de lui ; et au bout de huit jours elle s'ouvrit à lui de ses projets. Elle lui dit qu'elle voulait aller en France vers le dauphin pour le faire couronner. Comme il s'étonnait de son dessein : « N'est-il pas dit, ajouta-t-elle, qu'une femme perdrait la France et qu'une jeune fille la relèverait ? » Et quand elle le vit ébranlé, elle le pria de venir avec elle à Vaucouleurs pour demander au sire de Baudricourt de la faire conduire au lieu où était le dauphin[1].

Il se rendit à sa prière, et la mena à Vaucouleurs vers le temps de l'Ascension (13 mai 1428). Elle se présenta dans ses habits de paysanne au sire de Baudricourt, qu'elle distingua parmi les siens sans l'avoir jamais vu : « Mes voix, dit-elle, me le firent connaître ; » et elle lui dit qu'elle venait de la part de son Seigneur, afin qu'il mandât au dauphin de se bien tenir et de ne point assigner bataille à ses ennemis, parce que le Seigneur lui donnerait secours avant le milieu du carême. Elle disait que le royaume n'appartenait pas au dauphin, mais à son Seigneur ; mais que son Seigneur voulait que le dauphin devînt roi et qu'il eût ce royaume en *commende* ; qu'en dépit de ses

non poterat plus durare ubi erat. » (*Ibid.*, p. 53.) — « Quod erat una pauper filia quæ nesciret equitare et ducere guerram. » (*Ibid.*)

1 Voy. l'appendice n° XII.

ennemis il serait roi, et qu'elle-même le conduirait au sacre.

« Et quel est ton Seigneur? dit Robert.

— Le Roi du ciel. »

Le sire de Baudricourt l'estima folle, et l'aurait volontiers livrée aux grossiers ébats de ses soldats. Il crut la ménager fort en disant à son oncle qu'il ferait bien de la ramener à son père bien souffletée[1].

Elle revint à Burey (car ses voix lui avaient prédit cet affront) et de là dans la maison de son père, reprenant ses occupations accoutumées, mais toujours ferme dans sa résolution; et on aurait pu la deviner à plusieurs paroles. Peu de temps après son retour, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, elle disait à un jeune garçon de son village qu'il y avait entre Coussey et Vaucouleurs (Domremy est entre les deux) une jeune fille qui, dans l'année, ferait sacrer le roi. Une autre fois elle disait à Gérardin d'Épinal: « Compère, si vous n'étiez Bourguignon, je vous dirais quelque chose. » Il crut alors qu'il s'agissait de mariage. Des bruits, d'ailleurs, avaient pu revenir de son voyage à Vaucouleurs. Elle dit dans son procès que, pendant qu'elle était encore chez son père,

1. *Robert de Baudricourt :* « Ipsa cognovit Robertum de Baudricuria, cum tamen antea nunquam vidisset, et cognovit per illam vocem prædictum Robertum. » (T. I, p. 53.) Cf. Les témoignages de D. Laxart, son oncle, de Jean de Nouillonpont, dit de Metz, et de Bertrand de Poulengy, ses premiers adhérents (t. II, p. 444, 436, 456), et la Chron. de la Pucelle (t. IV, p. 205, ou ch. XLII, p. 271, 272 de l'édit. de Vallet de Viriville).

il avait rêvé qu'elle s'en irait avec les gens d'armes. Sa mère lui en parla plusieurs fois, et se montrait, comme son père, fort préoccupée de ce songe : aussi la tenait-on dans une plus grande surveillance, et le père allait jusqu'à dire à ses autres enfants : « Si je pensais que la chose advînt, je vous dirais : Noyez-la, et si vous ne le faisiez, je la noierais moi-même. » On essaya quelque moyen moins violent de la détourner de ces pensées. On voulut la marier : un homme de Toul la demanda, et comme elle refusait, il l'assigna devant l'officialité, prétendant qu'elle lui avait promis mariage ; mais elle parut devant le juge et confondit son étrange adversaire[1].

Cependant, le temps qu'elle avait marqué approchait. Jeanne voulut faire la démarche décisive. Son oncle s'y prêta encore ; il se rendit à Domremy, et, alléguant les soins que réclamait sa femme nouvellement accouchée, il obtint des parents de Jeanne qu'elle la vînt servir. Elle partit sans prendre autrement congé de ses parents. Dieu avait parlé : « Et quand j'aurais eu, disait-elle à ses juges, cent pères et cent mères et que j'eusse été fille de roi, je serais partie. » Néanmoins elle leur écrivit plus tard pour leur deman-

1. *Retour :* « Ipse autem Robertus bina vice recusavit et repulit eam, et ita etiam dixerat sibi vox quod eveniret. » (*Procès*, t. I, p. 53.) — *Demi-confidences :* « Quod erat una puella inter Couxeyum et Vallis-Colorem, quæ, antequam esset annus, ipsa faceret consecrare regem Franciæ. » (T. II, p. 440.) — *Gérardin d'Épinal :* t. II, p. 423. — *Songes et menaces de son père :* t. I, p. 131. — *Son poursuivant de Toul :* t. I, p. 127.

der pardon. Avec ses parents, elle laissait derrière elle de bien chères compagnes. Elle vit en partant la petite Mengette, et s'en alla, la recommandant à Dieu. Quant à Hauviette, l'amie de son enfance, aurait-elle pu lui cacher la cause réelle de son départ? Elle aima mieux lui laisser ignorer son voyage, et partit sans la voir. Hauviette, dans sa déposition dit comme elle en a pleuré[1].

Jeanne reparut à Vaucouleurs dans son pauvre habit de paysanne, une robe grossière de couleur rouge, et revit le sire de Baudricourt sans se faire mieux accueillir. Mais elle ne se laissa plus congédier. Elle prit domicile chez la femme d'un charron (Henri Le Royer), et demeura trois semaines, à diverses fois, dans sa maison, toujours simple, bonne fille et douce, filant avec elle, et se partageant entre ces travaux familiers et la prière. Un témoin, qui était alors enfant de chœur de Notre-Dame de Vaucouleurs, déposa qu'il la voyait souvent dans cette église : « Elle y entendait, dit-il, les messes du matin et y demeurait longtemps en prières, ou bien encore elle descendait dans la chapelle souterraine, et s'agenouillait devant l'image de Marie, le visage humblement prosterné ou levé vers le ciel. » L'objet de son voyage n'était

1. *Son prétexte pour partir :* t. II, p. 428 (Isab. Gérardin), 430, (Mengette) et 434 (Colin). « S'elle eust c pères et c mères et s'elle eust été fille de roy, si fust-elle partie. » (T. I, p. 129.) — *Adieu à Mengette :* t. II, p. 431. — *Hauviette :* « Nescivit recessum dictæ Johannettæ : quæ testis propter hoc multum flevit. » (T. II, p. 419.) — *Adieu au père de Gérard Guillemette ; aux gens de Greux :* t. II, p. 416 (Gér. Guillemette), et p. 421 (Waterin).

plus un mystère pour personne : elle disait hautement (son hôte, qui l'entendit, en dépose) qu'il fallait qu'elle allât trouver le dauphin ; que son Seigneur, le roi du ciel, le voulait ; qu'elle venait de sa part, et que, dût-elle y aller sur ses genoux, elle irait[1].

Plusieurs des hommes d'armes qui, sans doute, l'avaient entendue devant le sire de Baudricourt, voulurent la revoir. Jean de Nouillonpont, appelé aussi Jean de Metz, l'un d'eux, la vint trouver chez le charron et lui dit :

« Ma mie, que faites-vous ici ? Faut-il que le roi soit chassé du royaume, et que nous devenions Anglais ? »

Elle répondit :

« Je suis venue ici, à chambre de roi (dans une ville royale), parler à Robert de Baudricourt pour qu'il me veuille mener ou faire mener au roi. Mais il ne prend souci ni de moi ni de mes paroles. Et pourtant, avant le milieu du carême, il faut que je sois devers le roi, quand je devrais user mes jambes jusqu'aux genoux ; car nul au monde, ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Écosse, ni aucun

1. *Séjour de Jeanne à Vaucouleurs.* : « Erat bona, simplex, dulcis et bene moderata filia.... Libenter et bene nebat, et quia nevit in domo sua cum ipsa. » (T. II, p. 446.) « Erat bona filia ; tunc nebat cum uxore sua, libenter ibat ad ecclesiam. » (*Ibid.*, p. 448.) « Audiebat missas matutinas et multum stabat in ea orando. Dixit etiam quod vidit eam in capsis, sive voltis, subtus dictam ecclesiam stare genibus flexis ante Beatam Mariam. » (*Ibid.*, p. 461.) On montre encore les restes de cette chapelle souterraine à Vaucouleurs. — Elle se confessa deux ou trois fois pendant son séjour. (*Ibid.*, p. 432.) — *Sa résolution :* « Quod si deberet ire supra genua sua, iret. » (*Ibid.*, p. 448.)

autre ne peut recouvrer le royaume de France; et il n'y a point de secours que de moi : et certes, j'aimerais bien mieux filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est point mon état; mais il faut que j'aille et que je le fasse, parce que mon Seigneur veut que je le fasse.

— Qui est votre Seigneur? dit Jean.

— C'est Dieu.»

Le brave soldat, mettant ses mains dans les siennes, jura par sa foi que, Dieu aidant, il la mènerait au roi, et lui demanda quand elle voulait partir.

« Plutôt maintenant que demain, plutôt demain qu'après, » dit-elle.

Un autre, Bertrand de Poulengy, s'engagea comme Jean de Metz, à la conduire [1].

Après ces adhésions publiques, le sire de Baudricourt ne pouvait plus prendre la chose avec autant d'indifférence. Jeanne lui avait fait part de ses révélations; mais fallait-il l'en croire, et même alors qu'en fallait-il croire? Si elle avait des visions, d'où venaient-elles? Pour éclaircir ce point, le capitaine la vint trouver un jour chez le charron, ayant avec lui le curé: le curé, revêtu de son étole, se mit en devoir de l'exorciser, lui disant que s'il y avait maléfice, elle se retirât d'eux, sinon qu'elle

1. *Jean de Metz*, et *Bertrand de Poulengy :* t. II, p. 436 et 456. A propos de la fille du roi d'Écosse, M. J. Quicherat (*ibid.*, p. 436) fait la remarque que, dès lors, il était question de marier Marguerite d'Écosse au fils du roi, encore enfant. (Voy. le traité en date du 30 octobre 1428. Dumont, *Corps diplomatique*, t. II, part. II, p. 224, et ci-dessus, p. 55, 56.)

s'approchât. Jeanne s'approcha du prêtre et se mit à ses genoux; — toujours humble, mais gardant dans sa soumission même toute sa liberté de juger. Elle dit après, qu'il n'avait pas bien fait, puisqu'il l'avait entendue en confession : il devait donc savoir si c'était l'esprit malin qui parlait par sa bouche. — Comme l'épreuve n'était pas de nature à dissiper les doutes du capitaine, Jeanne lui cita la prophétie populaire : qu'une femme perdrait la France et qu'une jeune fille la sauverait. On disait dans le pays, « une jeune fille des marches de Lorraine; » et la femme de Henri Le Royer, témoin de la scène, en demeura vivement frappée; car elle avait ouï cette tradition que Jeanne s'appliquait. Mais Robert de Baudricourt doutait encore[1].

Cependant Jeanne était pressée de partir : « Le temps, dit le même témoin, lui pesait comme à une femme qui va être mère. » Et tous, excepté le sire de Baudricourt, semblaient conspirer avec elle. Les deux hommes d'armes qui s'étaient offerts à la conduire avaient pris sur eux les frais du voyage; le menu peuple, qui de plus en plus croyait en elle, y voulut concourir aussi. Pour s'en aller parmi des hommes de guerre, il lui fallait prendre leur habit. Les gens de Vaucouleurs se chargèrent de l'équiper. Ils lui donnèrent ce qui composait en ce temps le costume militaire : gippon ou justaucorps,

1. *Baudricourt, et le curé exorcisant Jeanne,* etc. : t. II, p. 446, 447 (Cath., femme de Henri Le Royer).

espèce de gilet; chausses longues liées au justaucorps par des aiguillettes; tunique ou robe courte tombant jusqu'aux genoux; guêtres hautes et éperons, avec le chaperon, le haubert, la lance, et le reste. Un autre aida son oncle à lui acheter un cheval. Déjà tout à l'entour il n'était bruit que de la Pucelle, de ses révélations; et le duc de Lorraine, qui était malade, la voulut voir et lui envoya un sauf-conduit. Elle se rendit à son appel, ne voulant négliger aucun moyen qui pût servir à son voyage. Jean de Metz l'accompagna jusqu'à Toul; elle continua la route avec son oncle et se présenta devant le duc. Le duc la consulta sur sa maladie. Selon un témoin qui prétend le tenir d'elle-même, elle lui dit qu'il se gouvernait mal et ne guérirait pas s'il ne s'amendait; et elle l'exhorta à reprendre « sa bonne femme, » dont il vivait séparé. Dans le procès, Jeanne se borne à dire que, consultée par le duc, elle déclara ne rien savoir sur sa maladie, et qu'elle lui exposa en peu de mots l'objet de son voyage, ajoutant que s'il lui voulait donner son fils et des gens d'armes pour la mener en France, elle prierait Dieu pour sa santé. Le duc évita de s'engager à ce point dans l'affaire; mais il la congédia avec honneur, et lui donna, dit-on, un cheval et de l'argent[1].

Après avoir mis à profit cette excursion, pour

1. *Impatience de Jeanne:* « Et erat sibi tempus grave ac si esset mulier prægnans. » (*Ibid.*) — *Les frais du voyage : ibid.*, p. 437 (J. de Metz); *équipement* (*ibid.*), et Vallet de Viriville, *Iconogr. de J. d'Arc*, p. 2, 3. Le cheval acheté par son oncle

aller à deux lieues de Nancy, faire ses dévotions à Saint-Nicolas, but fameux de pèlerinage[1], elle revint à Vaucouleurs. Son départ ne pouvait plus être différé. Le sire de Baudricourt, soit qu'il ait pris l'avis de la cour de Bourges, soit qu'il ait dû céder à l'entraînement qui se manifestait autour de lui, n'essaya plus d'y faire obstacle. On dit que le jour

coûta 16 francs, soit, à raison de 10 fr. 42 c., s'il s'agit du franc d'or, 166 fr. 72 c. (valeur intrinsèque).

Cette somme peut être regardée comme le prix d'un cheval ordinaire. Dans l'extrait des comptes de Hémon Raguier, on trouve qu'il a été payé pendant la campagne du sacre à M. de Rosiers, de Provins, 30 l. t. pour deux chevaux; un cheval donné à Jeanne à Soissons coûta 38 l. 10 s., un autre à Senlis, 137 l. 10 s. (Ms. Gaignières, n° 772, f° 559 et 558.) L'an 1429, la livre valut en avril, 5 fr. 64 c.; en mai, 5 fr. 49 c.; en juin, 3 fr. 95 c.; en novembre, 9 fr. 22 c. valeur intrinsèque. La valeur relative élèverait fort sensiblement ces prix; mais ici les bases d'évaluation sont très-incertaines.

Jeanne chez le duc de Lorraine: t. I, p. 54; cf. t. II, p. 391, 406, 437, 443; t. III, p. 87.

1. *Pèlerinage à Saint-Nicolas:* D'après la déposition de Catherine, femme de Henri Le Royer (t. II, p. 447), on devrait croire que le Saint-Nicolas dont elle parle est sur la route allant de Vaucouleurs vers l'intérieur de la France. Jeanne y aurait été menée par Durant Laxart, son oncle, lorsque, rebutée par le sire de Baudricourt, elle avait pris la résolution de s'en aller seule vers le Dauphin : voyage qu'elle interrompit, réfléchissant qu'il ne lui était pas convenable de se mettre ainsi en route. C'est l'opinion adoptée par Lebrun des Charmettes, t. I, p. 331; et M. Renard, s'étant enquis avec sa perspicacité ordinaire s'il n'y aurait pas, dans la direction supposée, quelque lieu qui répondît à cette indication, a su de M. le curé de Domremy que dans la vallée de Septfonds, à quatre kilom. de Vaucouleurs, sur le chemin de France, il y avait jadis une chapelle sous l'invocation de Saint-Nicolas (*Jeanne d'Arc; examen d'une question de lieu*, 1861). Mais Bertrand de Poulengy mentionnant le pèlerinage de Jeanne à Saint-Nicolas à propos de son voyage auprès du duc de Lorraine (t. II, p. 457), entend parler évidemment de Saint-Nicolas, près de Nancy : il faut opter entre les deux témoignages, et j'incline plutôt vers le dernier.

où se donna la bataille de Rouvray (Journée des harengs), Jeanne le vint trouver et lui dit : « En nom Dieu (au nom de Dieu : c'est sa manière d'affirmer depuis le commencement de sa mission), en nom Dieu, vous mettez (tardez) trop à m'envoyer : car aujourd'huy le gentil (noble) dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage ; et sera il taillé (il est en péril) encore de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bientôt vers lui. » Il céda, et dès le lendemain, premier dimanche de carême (13 février 1429), elle put se disposer à partir avec sa petite escorte, savoir : Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, Jean de Honecourt et Julien, leurs servants, et deux autres, Colet de Vienne, messager du roi, et Richard l'archer. Plusieurs s'effrayaient de voir Jeanne s'aventurer en si petite compagnie : six hommes armés, c'était assez pour la signaler à l'ennemi, trop peu pour la défendre. Mais Jeanne n'avait pas sa confiance dans le secours des hommes. Ce n'était point une armée qu'elle était venue chercher à Vaucouleurs. Elle dissipait ces craintes, elle disait avec assurance qu'elle avait son chemin ouvert, et que si elle rencontrait des hommes d'armes sur sa route, Dieu son seigneur lui frayerait la voie jusqu'au dauphin qu'elle devait faire sacrer : « C'est pour cela, disait-elle, que je suis née. » Le sire de Baudricourt vit la petite troupe au départ ; il recommanda aux compagnons de Jeanne de lui faire bonne et sûre conduite. Il lui donna à elle une épée, et, doutant jusqu'à la fin, il la congédia en disant : « Allez

donc, allez, et advienne que pourra[1] ! » (23 février 1429).

1. *Prédiction de la bataille de Rouvray :* Chron. de la Pucelle, *Procès*, t. IV, p. 206, ou chap. XLII, p. 272 (Vallet de Vir.). — *Escorte de Jeanne : Procès*, t. II, p. 406, 432, 437, 444, 457. — *Sa confiance :* t. II, p. 449 (Henri Le Royer). — *Adieu de Baudricourt :* « Vade, vade, et quod inde poterit venire, veniat. » (T. I, p. 55.)

LIVRE DEUXIÈME.

ORLÉANS.

I

L'ÉPREUVE.

Le voyage de Vaucouleurs à Chinon, où était la cour, était déjà pour la mission de Jeanne comme une première épreuve. Tout le pays était aux Anglais et aux Bourguignons : il fallait éviter leur rencontre et passer trois ou quatre rivières, la Marne, l'Aube, la Seine, l'Yonne, dans une saison où la crue des eaux ramenait presque forcément les voyageurs aux villes ou aux ponts gardés par eux. Ils allèrent ainsi pendant onze jours, marchant le plus communément la nuit. Jeanne n'approuvait pas ces mesures d'une prudence tout humaine. Elle eût voulu s'arrêter au moins chaque jour dans quelque village, pour rendre à Dieu ses devoirs accoutumés. « Si nous pouvions entendre la messe, leur disait-elle, nous ferions bien. » Mais se montrer semblait être un péril tant que l'on était en pays ennemi. Ils ne cédèrent que deux fois à ses désirs, une fois peut-être dans l'abbaye de

Saint-Urbain, où l'on passa la nuit, et l'autre fois dans la principale église d'Auxerre. Jeanne, à son tour, condescendit pour tout le reste à leur manière de la conduire; mais elle leur rappelait les autres guides qu'elle avait au ciel. Quand ils lui demandaient si elle ferait ce qu'elle avait annoncé, elle leur disait de ne rien craindre, qu'elle ne faisait rien que par commandement, et que ses frères du paradis lui disaient tout ce qu'elle avait à faire[1].

Jeanne pour ses compagnons n'était déjà plus de la terre. Pendant ce voyage, quoiqu'on marchât la nuit, on s'arrêtait néanmoins pour prendre du repos. Jeanne couchait au milieu d'eux, renfermée dans son habit d'homme. Mais ce vêtement, qu'elle avait adopté par pudeur, n'était point sa seule sauvegarde en cette compagnie d'hommes de guerre. Tel était l'ascendant qu'elle avait pris sur eux, que les plus jeunes, loin de songer à lui rien dire ou faire qui pût l'offenser, affirment qu'ils n'ont même jamais eu la pensée du mal auprès d'elle; ils étaient comme enflammés de l'amour divin qui était en son âme, et devenaient chastes et purs par la contagion de sa sainteté[2].

1. *Voyage à Chinon :* Chron. de la Pucelle, ch. XLII, et Journal du siége : *Procès*, t. IV, p. 207 et 126; et les témoignages de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy, ses compagnons, t. II, p. 437 et 456. Marguerite La Touroulde y joint un trait accrédité, sans doute, par le bruit populaire : c'est que « ceux qui la menèrent au roi la prirent d'abord pour folle et songeaient à l'abandonner dans quelque basse fosse, mais en allant ils se sentirent portés à faire tout ce qu'elle voulait. » (T. III, p. 86.). S'ils eussent été dans ces dispositions avant de partir, ils ne seraient point partis.

2. *Pudeur de Jeanne :* « Ipsa puella jacebat juxta eumdem

Ils passèrent la Loire à Gien, et parvinrent à Sainte-Catherine de Fierbois, en Touraine, où Jeanne, par honneur pour la patronne du lieu, l'une de ses deux patronnes, et comme pour compenser les privations qu'elle avait acceptées durant la route, entendit jusqu'à trois messes le même jour. Depuis qu'on n'avait plus à craindre une surprise de l'ennemi, ses compagnons ne cachaient plus l'objet de son voyage. De Gien, la nouvelle était venue aux habitants d'Orléans qu'une bergerette nommée la Pucelle, accompagnée de quelques nobles de Lorraine, avait passé, disant qu'elle venait faire lever le siége de leur ville et mener le roi à Reims pour qu'il y fût sacré. Du hameau de Sainte-Catherine, elle-même écrivit, ou, plus exactement, fit écrire au roi pour lui demander la permission de l'aller trouver à Chinon. Elle lui mandait qu'elle avait fait cent cinquante lieues pour lui venir en aide; qu'elle savait plusieurs bonnes choses qui le touchaient : et, pour lui donner comme un premier gage de sa mission, elle déclarait qu'elle le saurait distinguer parmi tous les autres[2].

Le bruit de son voyage avait sans doute devancé sa lettre à Chinon, et la petite cour qui s'agitait autour de Charles VII l'avait fort diversement accueilli. La position du roi devenait chaque jour plus critique; sa détresse était extrême : son tré-

testem suo gippono et caligis vaginatis induta;.. induta suo lodice et caligis suis, » etc. Les mêmes, et H. Lemaistre et Marguerite La Touroulde. *Procès*, t. III, p. 198 et 87.

2. *A Gien :* t. III, p. 3 (Dunois) et 21 (G. de Ricarville); — *à Fierbois*, t. I, p. 56 et 75.

sorier déclarait qu'il n'avait pas quatre écus en caisse, tant de l'argent du prince que du sien. Le roi ne savait plus que faire pour sauver Orléans, et, Orléans pris, rien n'était sûr pour lui au midi même de la Loire. Il en était réduit à se demander en quel pays il chercherait un refuge : en Dauphiné ou même au-delà des monts, en Castille? La reine de Sicile, mère de la reine, et ceux qui gémissaient de l'état des affaires, étaient disposés à tout risquer pour sortir de cet abîme; au contraire, l'homme en faveur, La Trémouille, craignait par-dessus tout un changement de conduite qui pouvait soustraire le prince à son influence, en le tirant de cette torpeur. Pour un tel homme, le succès même était un péril. Mais pouvait-on refuser de voir au moins celle qui promettait de si grandes choses? On lui permit donc de venir, et sur la route il paraît qu'on lui tendit une embuscade : c'était une manière aussi de la mettre à l'épreuve! L'épreuve réussit mal : ceux qui la voulaient prendre demeurèrent, dit un témoin de Poitiers, comme cloués au lieu où ils étaient[1].

Jeanne vint donc à Chinon (6 mars), mais elle voulait parler au roi : nouvel obstacle à vaincre. Fallait-il aller jusqu'à compromettre le prince dans une entrevue avec une fille des champs que l'on

1. *Détresse du roi :* t. III, p. 85 (Marg. La Touroulde); t. V, p. 339 (le religieux de Dumferling). C'est le temps, dit M. du Fresne de Beaucourt, ou Charles VII vend ses joyaux et tout ce qu'il possède, où il fait remettre des manches à ses vieux pourpoints, et où un cordonnier lui retire du pied une bottine qu'il venait de lui chausser, le roi ne lui pouvant payer comptant la paire, et

pouvait, sur les rumeurs populaires, soupçonner d'être folle ou pis encore? C'est ce qu'on agita dans le conseil. Plusieurs la virent et la pressèrent de leur dire à eux-mêmes ce qu'elle se réservait de dire au roi. Elle parla; mais, en l'écoutant, ils s'affermirent dans la pensée que le roi ne devait point l'entendre. D'autres même croyaient qu'il le devait d'autant moins, qu'elle se disait envoyée de Dieu; et les ecclésiastiques furent consultés sur ce point. Tout bien examiné, ceux-ci ne crurent pas qu'il y eût lieu d'empêcher le roi de la recevoir; mais, comme ces scrupules n'étaient pour plusieurs que des prétextes, une semblable décision ne suffisait point à les dissiper; et quand Jeanne vint au château, elle rencontra de nouveaux obstacles

l'ouvrier ne voulant pas la lui laisser à crédit, en sorte que le prince dut rechausser ses vieilles bottines (le doyen de S. Thibaud de Metz, *Procès*, t. IV, p. 325); voy. Du Fresne de Beaucourt, *Charles VII, son caractère*, p. 36. — *Projet de retraite.* En ce moment où Charles VII se demandait s'il ne se réfugierait pas en Espagne, le roi de Castille, l'ancien allié de la France, entrait lui-même en négociation avec les Anglais (15 février 1429). *Proceedings*, t. III, p. 319 et 320.

La Trémouille : « La Trémouille dit M. du Fresne de Beaucourt après s'être imposé à lui avait habilement exploité son mécontentement contre le Connétable; il s'était rendu nécessaire en alimentant le trésor royal. De janvier à août 1428, il avait avancé des sommes s'élevant à environ 27000 livres pour lesquelles la châtellenie de Chinon lui avait été donnée en gage. » Et il cite des lettres du 29 octobre 1428 auxquelles est joint l'état des sommes avancées par La Trémouille; des lettres du mois d'août qui lui font l'abandon de Chinon. « La Trémouille ajoute-t-il avait pris un tel ascendant que selon l'expression d'un contemporain, personne n'osait même le contredire. Mais il faut dire que l'insouciance du roi, son défaut d'énergie laissaient la porte ouverte à bien des abus... Ainsi le faible prince n'est plus qu'un jouet entre d'indignes mains. (*Charles VII, son caractère*, p. 56-57.)

Embuscade : t. III, p. 203 (Seguin).

dans le conseil. Cependant la raison finit par triompher : on allégua au roi que Jeanne venait à lui avec une lettre de Robert de Baudricourt; on lui dit les périls qu'elle avait affrontés et dissipés comme par miracle pour arriver jusqu'à sa résidence. C'était le dernier espoir des habitants d'Orléans; ils avaient envoyé une ambassade au roi à la nouvelle de ce secours inespéré; leurs députés étaient là, attendant la décision du prince. Et Jeanne n'avait pas seulement pour elle la lettre, très-froide, sans doute, du sire de Baudricourt; elle avait ses compagnons de route. Les deux hommes qui avaient cru en elle dès son séjour à Vaucouleurs, s'étaient sentis bien mieux affermis dans leur foi, après l'épreuve de ce voyage; mandés au conseil, ils y parlèrent avec toute la chaleur de leur conviction et persuadèrent[1].

Après deux jours d'attente, Jeanne fut donc introduite au château par le comte de Vendôme. Elle se présenta simplement et avec assurance. « Elle fit les inclinations et révérences accoutumées de faire aux rois, ainsi que si elle eût été nourrie en la cour, » dit Jean Chartier. « Le roi, continue-t-il, pour la mettre à l'épreuve, s'était confondu parmi d'autres seigneurs plus pompeusement vêtus que lui, et quand Jeanne, qui ne l'avait jamais vu, le vint saluer, disant : « Dieu vous donne bonne

1. *Difficultés à l'admission de Jeanne*, t. III, p. 115 (Sim. Charles); cf. *ibid.*, p. 4 (Dunois); p. 81 (Barbin); t. V, p. 118 (lettre de Perceval de Boulainvilliers, 21 juin 1429). — *La députation d'Orléans.* T. III, p. 3 (Dunois); — *les compagnons de Jeanne au Conseil*, Chron. de la Pucelle, chap. XLII, et Journal du siége; t. IV, p. 207 et 127.

vie, gentil roi! — Je ne suis pas le roi, dit-il : voilà le roi; » et il lui désignait un des seigneurs. Mais Jeanne répondit : « En nom Dieu, gentil prince, vous l'êtes, et non un autre. » Et, abordant l'objet de sa mission, elle lui dit « que Dieu l'envoyait pour lui aider et secourir ; » elle demandait « qu'il lui « baillât gens, » promettant de faire lever le siége d'Orléans, et de le mener sacrer à Reims. Elle ajoutait « que c'étoit le plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglois s'en allassent en leur pays; que le royaume lui devoit demeurer, et que s'ils ne s'en alloient, il leur mescherroit (arriverait malheur)[1]. »

Parmi les princes que le favori n'avait point écartés de la cour, se trouvait le jeune duc d'Alençon. Pris à Verneuil (1424), il avait résisté à toutes les séductions mises en œuvre pour l'attirer à la cause de Henri VI; et il avait dû payer sa fidélité à Charles VII par une captivité de trois ans et une rançon qui le ruinait. Dans les loisirs

1. *Présentation* ; *Procès*, t. III, p. 4 (Dunois); p. 16 (Gaucourt); « cum magna humilitate et simplicitate, » t. IV, p. 52 (J. Chartier); *ibid*, p. 304 (Thomassin) : il décrit son costume. Anonyme de La Rochelle, publié par J. Quicherat (*Revue historique*, t. IV (1877) p. 336 : « et estoit en habit d'homme, c'est assavoir qu'elle avoit pourpoint noir, chausses estachées, robbe courte de gros gris noir, cheveux ronds et noirs, et un chapeau noir sur la teste. » — Une estampe du portefeuille Gaignières, portant le n° 54, montre la salle où se fit, selon la tradition, cette présentation. On y lit cette note : « M. le duc de Richelieu, à qui appartient ce château, a donné ordre pour le démolir, 1699. » (Cabinet des estampes, *Topogr de la France*, arrond. de Chinon.) Il en reste encore quelque chose.

Le roi distingué par la Pucelle : t. III, p. 116 (Simon Charles); p. 192 (Jean Moreau); J. Chartier *l. l.* et Chron. de la Pucelle. *ibid.*, t. IV, p. 207 — *Déclaration de Jeanne*. Chron. de la Pucelle, *ibid.*; Journal du siége, *ibid.*; Chartier, *ibid.*; p. 53 : cf. t. III, p. 17 (Gaucourt); p. 103 (Pasquerel, son aumônier).

que le roi faisait aux siens, il s'en était allé non loin de là, à Saint-Florentin-lès-Saumur et y passait le temps, chassant aux cailles. Ayant su, par un de ses gens, l'arrivée à Chinon d'une jeune fille qui se disait envoyée de Dieu pour expulser les Anglais et faire lever le siége d'Orléans, il s'y rendit, et il entra comme elle parlait au roi. Charles l'ayant nommé à Jeanne : « Soyez le très-bien venu, dit-elle : plus il y en aura ensemble du sang royal de France, mieux en sera-t-il. » Le lendemain elle fut à la messe du roi, et le prince l'ayant prise à part avec Alençon qui le raconte et la Trémouille, elle lui fit plusieurs requêtes : elle lui demandait « de donner son royaume au Roi des cieux, et que le Roi des cieux, après cette donation, ferait pour lui comme pour ses prédécesseurs, et le rétablirait dans son ancien état[1]. »

Mais qui était-elle pour parler avec cette autorité, et quel signe donnait-elle de sa mission? L'heureuse issue de son voyage pouvait bien, après tout, n'être pas un si grand prodige, et le fait d'avoir reconnu le roi sans l'avoir jamais vu, fournir des armes à ceux qui ne voulaient voir dans tout cela qu'une *trufferie* (tromperie). Au lieu de la foi, elle rencontrait même, non-seulement le doute, mais quelquefois l'outrage. Le jour qu'on la présenta au château, un homme à cheval la

1. Le *duc d'Alençon :* t. III, p. 91 92 (Alençon); cf., *ibid.*, p. 108 (Pasquerel); Perceval de Cagny, Ms. Duchesne, nº 48, fº 86 recto. Sa rançon avait été 120 000 écus; mais il lui en coûta 200 000 (plus de 2 millions de notre monnaie, valeur intrinsèque) avant qu'il en fut libéré (Jean Chartier, ch. XLI).

voyant entrer : « Est-ce là la Pucelle? » dit-il; et il raillait grossièrement sur son titre, reniant Dieu. « Ah! dit Jeanne, tu le renies, et tu es si près de ta mort! » Avant qu'il fût une heure, l'homme tombait à l'eau et se noyait[1].

Ceux qui étaient les plus favorables ne savaient qu'attendre et voir encore. Le roi l'avait donnée en garde à Guillaume Bellier, son lieutenant à Chinon, dont la femme était de grande dévotion et de bonne renommée. En même temps qu'il envoyait dans son pays natal des religieux chargés de s'informer secrètement de sa vie, il la faisait paraître devant sa cour; il la soumettait à l'examen des gens d'Église : et elle savait garder en toute rencontre la même aisance, la même fermeté; parlant avec assurance de sa mission, soit devant la Trémouille, soit devant les évêques, et montrant, au besoin, que dans cette carrière des batailles où elle voulait ramener le roi, elle-même saurait faire bonne figure. Un jour après le dîner, le roi étant allé se promener dans la prairie, elle y courut, la lance au poing, et de si bonne manière que le duc d'Alençon, charmé, lui donna un cheval. Les épreuves se continuaient jusque dans la demeure qui lui avait été assignée. De grands personnages la venaient voir à la tour du fort du Coudray, attenante au château même, et elle ré-

1. *Incrédulité :* Et de prime face chacun disoit que c'estoit une trufferie, t. IV, p. 304 (Thomassin). — *L'insulteur : Esse pas là la Pucelle ?* negando Deum quod si haberet eam nocte, quod ipsam non redderet puellam, » t. III, p. 102 (Pasquerel).

pondait à leurs questions. Mais quand elle était seule, elle priait et pleurait[1].

Un jour enfin, elle vint trouver le roi et lui dit : « Gentil dauphin, pourquoi ne me croyez-vous? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple : car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant prière pour vous; et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose, qu'elle vous donnera à connoître que me devez croire. » L'auteur de la Chronique ajoute qu'elle admit comme témoins de sa déclaration le duc d'Alençon, Robert le Maçon, seigneur de Trèves (en Anjou), Christophe d'Harcourt et Gérard Ma-

1. *L'hôte de la Pucelle : ibid.*, p. 17 (Gaucourt). Sur Guill. Bellier, cf. Gruel, *ap.* Godefr., *Vie de Charles VII*, p. 754.—*Enquête dans son pays :* « Audivit dici quod fuerunt Fratres Minores in dicta villa ad faciendum informationes. » T. II, p. 397 (Beatrix Estellin); cf. p. 394 (Dom. Jacob), et t. III, p. 83 (Barbin) : « Et misit etiam, ut audivit, in loco nativitatis ipsius Johannæ ad sciendum unde erat. » —*Exercices militaires*, t. III, p. 92 (Alençon). — « Ladite Pucelle estant au dict lieu de Poitiers et après que son dit harnois fut fait, elle s'en arma et avec les gens d'armes alloit aux champs et couroit la lance aussi bien et mieux qu'homme d'armes qui y fust, et chevauchoit les coursiers noirs de tels et de si malicieux qu'il n'estoit nul qui bonnement les osast chevaucher, et fesoit tant d'autres choses merveilleuses que chacun en estoit tout esmerveillé (Anon. de La Rochelle. *Revue historique* t. IV, p. 338. — *Examens divers*, etc. : Chron. de la Pucelle, ch. XLII, t. IV, p. 208; t. III, p. 92 (Alençon); p. 66 (L. de Contes, son page) : « Et ipse loquens pluries eamdem Joannam vidit ire et redire versus regem, et fuit assignatum eidem Johannæ hospitium in quadam turri castri *du Couldray*.. Per plures dies veniebant homines magni status locutum cum eadem Johanna. Multotiens vidit eamdem Johannam genibus flexis, ut sibi videbatur, orantem; non tamen potuit percipere quid dicebat, licet aliquando fleret. » Le fort du Coudrai était mis en communication par un pont avec le château principal. Voy. Cougny, *Notice archéol. et histor. sur le château de Chinon*, p. 19 (Chinon, 1860).

chet, confesseur du roi, et qu'après lui avoir fait jurer de n'en rien révéler, elle dit au roi « une chose de grande conséquence qu'il avoit faite bien secrète; dont il fut fort ébahi : car il n'y avoit personne qui le pût savoir que Dieu et lui. » D'autres suppriment les témoins, ou du moins les tiennent à distance, s'accordant sur le fait lui-même et sur l'impression qu'en reçut le roi : « Ce qu'elle lui a dit, nul ne le sait, écrit Alain Chartier peu de mois après (juillet 1429), mais il est bien manifeste qu'il en a été tout rayonnant de joie; comme à une révélation de l'Esprit saint[1]. »

Qu'était-ce donc que ce signe? Jeanne elle-même est convenue du fait devant ses juges; et elle confirme les derniers témoignages allégués en disant « qu'elle ne pense pas que personne ait été alors avec le roi, quoiqu'il y eût bien des gens assez près. » Mais en même temps elle déclara qu'elle n'en voulait rien dire. Elle persista longtemps dans ce refus, protestant que sur ce point on n'aurait pas d'elle la vérité; et d'autant plus pressée qu'elle se récusait davantage, elle finit par se dérober à ces instances par le biais que ses juges mêmes semblaient lui offrir en l'interrogeant sur l'ange qui avait apporté une couronne au roi : bruit populaire qu'elle accueillit comme exprimant

1. Chron. de la Pucelle, ch. XLII; *Procès*, t. IV, p. 208; Journal du siége, *ibid.*, p. 128; Alain Chartier, *Lettre à un prince étranger*, *ibid.*, t. V, p. 133; d'Aulon, *ibid.*, t. III, p. 209; Sim. Charles, *ibid.*, p. 116; cf. Th. Basin, *Hist. de Ch. VII*, liv. II, ch. x. Il allègue le témoignage de Dunois.

sa mission sous le voile d'une allégorie fort transparente. Par cette allégorie qu'elle expliqua plus tard, elle dépista ses juges : le signe leur demeura donc caché ; car c'était le secret du roi. Mais une parole avait été entendue dans cette conversation entre elle et lui : parole d'une singulière autorité, et dont l'accent put frapper les oreilles de ceux qui se tenaient non loin du prince : « Je te dis de la part de Messire que tu est vray héritier de France et fils du roy. » Cette parole, reproduite en français, parmi les autres déclarations de Jeanne, dans la déposition de Pasquerel, son aumônier, reçut plus tard une explication inattendue, et se trouve rattachée au signe dont il s'agit par les confidences mêmes du roi. Le sire de Boisy, qui, dans sa jeunesse, avait été l'un des chambellans les plus familiers de Charles VII, a raconté en effet à Pierre Sala, comme le tenant du roi lui-même, qu'un jour, au temps de ses plus grandes adversités, ce prince, cherchant vainement un remède à tant de maux, entra un matin, seul, dans son oratoire, et que là, sans prononcer une parole, il fit à Dieu, du fond de son cœur, cette requête : Que s'il était vrai héritier, issu de la maison de France (ce doute était possible avec la reine Isabeau), et que le royaume lui dût justement appartenir, il plût à Dieu de le lui garder et défendre, sinon, de lui faire la grâce d'échapper sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, où il voulait, en dernier recours, chercher un refuge. — C'est cette prière

connue de Dieu seul que la Pucelle rappela à Charles VII : et on s'explique maintenant la joie qu'au dire des témoins il manifesta, sans que personne en sût alors le motif. Jeanne, par cette révélation, n'avait pas fait seulement qu'il crût en elle; elle faisait qu'il crût en lui-même, en son droit, en son titre. « JE TE DIS (jamais Jeanne n'a parlé au roi de la sorte : c'est quelque chose de supérieur qui parle par sa bouche), JE TE DIS DE LA PART DE MESSIRE QUE TU ES VRAI HÉRITIER DE FRANCE ET FILS DU ROY[1]. »

Ce n'était point assez : il fallait que personne n'eût le droit de révoquer en doute sa mission ou d'en suspecter l'origine. Le roi comme les autres, à cet égard, avait besoin, même après cette révélation, d'être rassuré. Il ne précipita rien; il résolut de mener Jeanne à Poitiers, où était le parlement, où siégeait le conseil, où se trouvaient réunis plusieurs des membres de l'Université de Paris, restés fidèles. Il voulait lui faire subir une épreuve plus solennelle, mettre en lumière non-seulement le fait, mais la source même de son inspiration, et donner à la résolution qu'on prendrait la sanction des hommes les plus autorisés dans l'Église et dans l'État. Jeanne partit donc, et quand

1. *Le signe du roi :* t. I, p. 75 et 93. Voy. l'appendice n° XIII. *Paroles de Jeanne :* « Et his auditis rex dixit adstantibus quod ipsa Johanna aliqua secreta sibi dixerat quæ nullus sciebat aut scire poterat, nisi Deus, » t. III, p. 103 (Pasquerel).—*Pierre Sala : Procès :* t. IV, p. 280; cf. l'Abréviateur du Procès, *ibid.*, p. 258, et le *Miroir des femmes vertueuses*, *ibid.*, p. 271; L'Averdy, *Notices des manuscrits*, t. III, p. 307; Lebrun des Charmettes, *Hist. de J. d'Arc*, t. I, p. 379, et M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 62 et suiv.

elle sut où on la menait : « En nom Dieu, dit-elle, je sais que j'y aurai bien à faire : mais Messire m'aidera. Or allons de par Dieu[1]. »

Elle vint à Poitiers, et fut, comme à Chinon, confiée à la garde de l'une des plus honorables familles de la cité : celle de Jean Rabateau, avocat général au parlement. L'archevêque de Reims, chancelier de France, et l'un des principaux chefs du parti dominant, d'accord avec les membres du conseil, convoqua les évêques présents et les docteurs les plus renommés entre ceux qui avaient suivi la fortune de Charles VII : Gérard Machet, évêque de Castres, confesseur du roi; Simon Bonnet, depuis évêque de Senlis; l'évêque de Maguelonne et l'évêque de Poitiers; maître Pierre de Versailles, depuis évêque de Meaux, et plusieurs autres, au nombre desquels le dominicain frère Seguin, à qui l'on doit le récit le plus étendu de ces conférences. On leur dit qu'ils avaient commission du roi pour interroger la Pucelle et en faire leur rapport au conseil, et au lieu d'appeler Jeanne devant eux, on les envoya vers elle, chez maître Jean Rabateau[2].

Dès qu'elle les vit entrer dans la salle, elle alla s'asseoir au bout du banc, et leur demanda ce

1. *Jeanne menée à Poitiers :* t. IV, p. 209 et 214 (Chron.); p. 363 (Monstrelet); t. V, p. 119 (Lettre de Perceval de Boulainvilliers).

2. *L'hôte de Poitiers :* En l'hostel d'un nommé maître Jean Rabateau qui avoit espousé une bonne femme. T. IV, p. 209 (Chron.) cf. t. III, p. 74 (G. Thibault) et p. 82 (Barbin). — *Le conseil à Poitiers, ibid.*, p. 203 (Seguin). — *Les examinateurs de Poitiers.* Il

qu'ils voulaient. Ils lui dirent qu'ils la venaient trouver, parce qu'elle avait dit au roi que Dieu l'envoyait vers lui ; et ils lui montrèrent, « par belles et douces raisons, » qu'on ne la devait pas croire. « Ils y furent, dit la Chronique, plus de deux heures, où chacun d'eux parla sa fois ; et elle leur répondit : dont ils étoient grandement ébahis, comme une si simple bergère, jeune fille, pouvoit ainsi répondre. » Nous n'avons plus les procès-verbaux de ces conférences, tenues par des hommes défiants sans doute, (c'était leur devoir), mais sincères : actes auxquels Jeanne, dans son procès, renvoie plusieurs fois en toute assurance, et où l'on trouverait les libres effusions de son âme, recueillies sans réticence et sans altération. Mais à défaut de ce monument qui a péri de bonne heure, il reste une sorte d'écho fidèle encore, quoique plus lointain, de sa parole, dans les dépositions de deux témoins : Gobert Thibault, écuyer du roi, et frère Seguin, docteur en théologie.

Dans la première visite, après diverses questions sur elle, sur sa famille, sur son pays, Jean Lombart lui ayant demandé qui l'avait poussée à venir vers le roi, elle lui dit ses visions, comme ses voix lui avaient appris la grande pitié qui était au

faut joindre à ceux que nous avons nommés, Jordan Morin, député du duc d'Alençon ; Jean Lombard, professeur de théologie à l'Université de Paris ; Guillaume Lemaire ou Lemarié, chanoine de Poitiers; Guillaume Aymery, professeur de théologie de l'ordre des frères Prêcheurs ; frère Pierre Turelure, autre dominicain ; maitre Jacques Maledon ; Mathieu Ménage ; *ibid.*, p. 19 (Fr. Garivel) ; p. 74 (Gob. Thibault) ; p. 92 (Alençon) ; p. 203 (Seguin).

royaume de France, et qu'il fallait qu'elle y allât : à ces paroles, elle s'était mise à pleurer ; mais la voix avait commandé. Et elle racontait comment elle avait entrepris ce voyage, accompli, parmi tant d'obstacles, en toute sûreté, selon qu'il lui était prédit.

« Jeanne, lui dit Guillaume Aymeri, vous demandez gens d'armes, et dites que c'est le plaisir de Dieu que les Anglois laissent le royaume de France et s'en aillent en leur pays. Si cela est, il ne faut point de gens d'armes, car le seul plaisir de Dieu peut les déconfire et faire aller en leur pays.

— En nom Dieu, reprit Jeanne, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera victoire. »

Maître Guillaume avoua que c'était bien répondu.

Alors Seguin, un « bien aigre homme, » dit la Chronique, voulant savoir que penser de ses voix, lui demanda quelle langue elles lui parlaient.

« Meilleure que la vôtre, » répondit-elle.

Il parlait limousin.

« Croyez-vous en Dieu? dit le docteur visiblement blessé.

— Mieux que vous, répliqua Jeanne sur le même ton.

— Eh bien ! reprit Seguin, Dieu défend de vous croire sans un signe qui porte à le faire ; » et il déclara que, pour sa part, il ne donnerait point au roi le conseil de lui confier des gens d'armes et de les mettre en péril sur sa simple parole.

« En nom Dieu, répliqua Jeanne, je ne suis pas

venue à Poitiers pour faire signes; mais menez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes pour quoi je suis envoyée. Qu'on me donne si peu de gens qu'on voudra, j'irai à Orléans. »

Le frère Seguin, si aigre homme que le dise la Chronique, a eu du moins la bonhomie de nous garder ces traits sans leur rien ôter de ce qu'ils avaient de piquant pour lui-même; moins soucieux de son amour-propre que de la vérité[1].

L'examen se prolongea pendant trois semaines, et Jeanne en témoigna parfois son impatience. Le jour que vint Gobert Thibault, en compagnie de Jean Érault et de Pierre de Versailles, la Pucelle, voyant entre les deux docteurs l'écuyer du roi, qu'elle avait sans doute rencontré à Chinon, lui frappa familièrement sur l'épaule, et lui dit « qu'elle voudroit bien avoir plusieurs hommes d'aussi bonne volonté. » Puis, s'adressant à Pierre de Versailles :

« Je crois bien, dit-elle, que vous êtes venu pour m'interroger : je ne sais ni A ni B; mais je viens de la part du Roi des cieux pour faire lever le siége d'Orléans, et mener le roi à Reims, afin qu'il y soit couronné et sacré. »

Et ensuite :

« Avez-vous du papier, de l'encre? dit-elle à Jean Érault. Écrivez ce que je vous dirai : « Vous,

1. *Interrogatoire :* t. IV, p. 209 (Chronique), et t. III, p. 203 (Seguin). — *Le signe :* t. III, p. 20 (Garivel) et p. 17 (Gaucourt) : « Ipsa respondit quod signum quod ostenderet eis esset de levatione obsidionis et succursu villæ Aurelianensis. »

« Suffort, Classidas et La Poule, je vous somme « par le Roi des cieux, que vous en alliez en Angleterre. »

La lettre, écrite alors, se retrouvera en original à l'époque où elle eut enfin acquis le droit de l'envoyer aux Anglais[1].

On ne l'interrogea point seulement sur ses révélations : on la fit surveiller par des femmes dans sa manière de vivre, on l'interrogea sur sa croyance. Car ses visions fussent-elles constantes, il fallait savoir d'où elles venaient : si elles venaient du diable, on était convaincu qu'il se trahirait par quelque mot malsonnant touchant la foi. Jeanne sortit tout aussi heureusement de ces épreuves. Elle n'avait pas compté en vain sur Celui dont elle disait aux docteurs : « Il y a ès livres de Notre-Seigneur plus que ès vôtres. » Malgré ces vivacités de langage contre la science des docteurs, ils l'admiraient et confessaient qu'elle leur avait répondu avec autant de prudence que si elle eût été un bon clerc. Plusieurs crurent sincèrement à son inspiration. Le confesseur du roi et d'autres voyaient en elle celle qu'annonçait une

1. *Durée de l'examen :* « Qui pluribus et iteratis vicibus et quasi spatio trium septimanarum examinaverunt dictam Johannam. » T. III, p. 19 (Garivel); cf. p. 17 (Gaucourt): « Spatio et tempore trium septimanarum et amplius, tam Pictavis quam Caynone. » Dans le résumé des conclusions de Poitiers, il est dit que le roi a fait garder et observer Jeanne depuis six semaines (*ibid.* p. 392). — *Thibault :* « Venit eis obviam et percussit loquentem super spatulam, eidem loquenti dicendo quod bene vellet habere plures homines voluntatis loquentis... — Ego nescio nec A nec B, etc. » *Ibid*, p. 74.

prophétie (la prophétie de Merlin, sans doute, alléguée, en ce temps même, dans les vers de Christine de Pisan). Jean Érault, cherchant à la révélation de Jeanne un appui dans une autre, cita à l'assemblée ce que l'on rapportait de Marie d'Avignon. On disait que cette femme, renommée alors par ses prédictions, était venue jadis trouver le roi, et lui avait communiqué ses visions sur la prochaine désolation de la France. Elle avait vu quantité d'armes; elle avait craint que ce ne lui fût un signe d'aller à la guerre. Mais elle avait été rassurée : il lui avait été dit que ce signe ne la touchait pas; qu'une pucelle viendrait après elle, qui porterait ces armes et délivrerait la France de l'ennemi. Jean Érault ne doutait point, pour sa part, que Jeanne ne fût la pucelle prédite[1].

Sans aller aussi loin, les docteurs ne laissèrent pas de conclure en faveur de Jeanne. Ils louaient le roi de n'avoir, dans cette nécessité pressante du royaume, ni rejeté la Pucelle, ni cru trop légèrement à ses promesses; mais de l'avoir éprouvée en cherchant dans sa vie et en demandant à ses

1. *Surveillance exercée sur Jeanne:* t. III, p. 205 (Seguin). — *Il y a ès livres de N. S.* etc. : t. III, p. 86 (Marg. La Touroulde). — *La prophétie sur Jeanne:* « Audivit dici dicto defuncto domini confessori, quod viderat in scriptis, quod debebat venire quædam puella, quæ debebat juvare regem Franciæ.... Quod ipsi credebant eam esse de qua prophetia loquebatur. » T. III, p. 75 (G. Thibault). — Sur la prophétie de Merlin, Christine de Pisan, vers achevés le 31 juillet 1429, *Procès*, t. V, p. 12. Cf. la déposition de P. Miget, t. III, p. 133 ; Thomassin, t. IV, p. 305, et Walter Bower, *ibid.*, p. 480 ; — combien le passage des prophéties de Merlin se rapporte peu à Jeanne : M. J. Quicherat, t. III, p. 340 et 341 (notes).

actes la preuve qu'elle était envoyée de Dieu. Sa vie, disaient-ils, a fait l'objet d'une enquête sérieuse : Jeanne pendant six semaines a été gardée par le roi, visitée par toutes sortes de personnes; et l'on n'a rien trouvé en elle, que « bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse. » Son signe, c'est devant Orléans qu'elle prétend le montrer. Puisque la première preuve est faite, il ne faut pas refuser la seconde qu'elle offre; il faut la mener à Orléans : car la délaisser sans apparence de mal, « ce seroit répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu. » Les matrones firent leur rapport à leur tour. La reine de Sicile, les dames de Gaucourt et de Trèves attestèrent que Jeanne était digne de porter son surnom populaire, et dès lors la démonstration était complète : car on n'admettait pas que l'âme pure d'une vierge, eût commerce avec le démon[1].

Le peuple, pour croire en elle, n'avait pas demandé tant d'épreuves. Les plus incrédules ne résistaient point à l'accent de sa parole : tel qui, en venant, déclarait ses promesses pures rêveries, ne s'en allait pas sans avouer que c'était une créature

1. *Conclusions des docteurs :* Voy. le résumé qu'on en a : *Procès*, t. III, p. 391, et ce qu'en dit M. J. Quicherat, t. V, p. 472. — « Quod attenta necessitate eminenti et periculo in quo erat villa Aurelianensis, rex poterat de ea se juvare. » *Procès*, t. III, p. 205 (Seguin); cf. *ibid.*, p. 20 (Garivel), p. 93 (Alençon), p. 102 (Pasquerel), et p. 209 (d'Aulon); et la Chronique des Pays-Bas, etc. *Coll. des chron. belges*, t. III, p. 407. — *Visite des matrones :* d'Aulon, *ibid.*; cf. Pasquerel, *ibid.*, et la Lettre de Perceval de Boulainvilliers, t. V, p. 119.

de Dieu; et plusieurs en revenant pleuraient à chaudes larmes. Jeanne avait gagné tous les suffrages. Les hommes d'Église rendaient témoignage à sa vertu et à sa foi; les hommes de guerre s'émerveillaient de la façon dont elle parlait sur le fait des armes; et les dames et les damoiselles ne s'étonnaient pas moins de trouver une simple jeune fille dans celle qui faisait l'admiration des hommes de guerre et des docteurs. Elle qui, sous les armes, semblait égale aux plus habiles par sa tenue, par ses discours, elle se retrouvait, quand elle avait dépouillé le harnois, ce qu'elle était dans son village, « moult simple et peu parlant, » toujours pieuse et recueillie, priant dans le secret, et accueillant avec bonté les hommes de toute condition que la curiosité attirait autour d'elle, mais principalement les femmes. Elle leur parlait si doucement et si gracieusement, dit la Chronique, qu'elle les faisait pleurer. Elle s'excusait auprès d'elles de l'habit qu'elle portait : et les femmes surtout la devaient comprendre. L'habit d'homme, qui effaroucha tant la pudeur du tribunal institué par les Anglais, n'excita pas les mêmes scrupules parmi les évêques et les docteurs du parti de Charles VII. Il n'en est pas dit un mot dans ce qui est resté de l'enquête de Poitiers; et si la question s'y posa, elle fut résolue par le bon sens, comme elle l'a été dans la consultation que l'archevêque d'Embrun envoya au roi, peu de temps après la délivrance d'Orléans, sur les actes de la Pucelle : « Il est plus décent, dit le prélat, de faire

ces choses en habit d'homme, puisqu'on les doit faire avec des hommes[1]. »

Le roi ne différa plus. Il l'envoya à Tours (vers le 20 avril), et lui composa toute une maison militaire. Les deux plus jeunes frères de Jeanne (Jean et Pierre) l'étaient venus rejoindre; ses deux guides, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, ne l'avaient point quittée. Le roi les maintint dans sa compagnie. Il lui donna pour maître d'hôtel, ou chef de sa maison militaire, Jean d'Aulon, honnête écuyer; pour pages, Louis de Contes, qui s'était déjà trouvé près d'elle à la tour du Coudrai, et un autre du nom de Raimond; de plus, quelques varlets, deux hérauts d'armes. Un religieux augustin, frère Jean Pasquerel, connu de ceux qui avaient amené Jeanne à Chinon, lui fut présenté par eux et devint son aumônier. Le roi fit faire à la Pucelle une armure complète et lui donna des chevaux pour elle et pour ses gens.

1. *Impression produite par Jeanne* : Chron. *l. l.*, t. IV, p. 211. — *Contraste de la guerrière et de la jeune fille* : Thomassin, *Procès*, t. IV, p. 306 : « Et si ay ouï dire à ceux qui l'ont vue armée qu'il la faisoit très-bon voir, et se y contenoit assez bien comme eust fait un bon homme d'armes. Et quand elle estoit sur faict d'armes, elle estoit hardye et courageuse, et parloit hautement du faict des guerres. Et quand elle estoit sans harnoys, elle estoit moult simple et peu parlant. » Cf. Cagny, *ibid.*, p. 3; Chron., p. 212 : « Et en chevauchant portoit aussi gentilement son harnois que si elle n'eust faict autre chose tout le temps de sa vie. » — *Piété*, etc., t. V, p. 119 (Perceval de Boulainvilliers). — *L'habit d'homme*, Chron., *l. l.*; Traité de Jacques Gelu, archevêque d'Embrun (mai 1429); « Decentius enim est ut ista in habitu virili committantur propter conversationem cum viris, quam alias, quia qui similem cum aliis gerit vitam, necesse est ut similem sentiat in legibus disciplinam. » (*Procès*, t. III, p. 405, cf. p. 407.)

Mais à l'épée qu'il lui offrit, elle en préféra une qu'elle semblait tenir de l'une de ses patronnes. Sur son indication (nous redisons ce qu'elle en rapporte), on alla dans la chapelle de Sainte-Catherine de Fierbois, et l'on trouva derrière l'autel, à une petite profondeur, une épée marquée de cinq croix, toute couverte de rouille. La rouille céda facilement, et l'épée fut envoyée à Jeanne avec deux fourreaux magnifiques, l'un de velours vermeil, l'autre de drap d'or : elle s'en fit faire un autre de cuir fort, pour l'usage ordinaire. On lui fit, d'après les instructions qu'elle donna, un étendard en linon, brodé de soie, au champ d'argent (blanc) semé de lis ; on y voyait, sur la face, avec l'inscription JESUS MARIA, l'image de Dieu assis sur les nuées du ciel, portant le monde dans sa main, et de chaque côté un ange lui présentant une fleur de lis qu'il bénissait ; et sur le revers, l'écu de France, tenu par deux anges. Elle s'était fait faire en outre un pennon, sorte de petite bannière, où était peinte une Annonciation ; la Vierge et l'ange un lis à la main. Elle aima son épée ; mais, comme elle le dit en son procès, elle aimait quarante fois plus son étendard. Car ce drapeau, bien plus que son épée, était pour elle le signe et l'instrument de la victoire. Jamais elle ne tua personne. Pour ne point s'y exposer dans la bataille, elle abordait l'ennemi l'étendard à la main[1].

1. *Jeanne à Tours* : J. Pasquerel lui donne pour hôte un bourgeois appelé Dupuy; et L. de Contes, pour hôtesse une femme appelée Lapau (*Procès*. t. III, p. 101 et 66.) On ne peut guère accorder les deux témoins qu'en mariant les deux personnages : c'est ce que

fait Lebrun des Charmettes. t. I, p. 416. — Jeanne est à Tours, quand L. de Contes lui est donné pour page (t. III, p. 66); c'est à Tours, aussi que Pasquerel lui fut présenté (t. III, p. 101). — *Sa maison militaire;* D'Aulon, t. III, p. 210; L. de Contes, *ibid.*, p. 67; Chron., ch. XLII, t. IV, p. 211, 212; Cagny, *ibid.*, p. 3. On trouve dans les extraits des comptes de Guillaume Chartier, receveur général de toutes les finances : « à Jehan de Mès, pour la despense de la Pucelle, 200 livres tournois (environ 1128 fr.). Au maistre armeurier pour ung harnois complet pour ladite Pucelle, 100 l. t. (564 fr.). Audit Jehan de Mès et son compagnon pour eulx armer et habiller, pour estre en la compagnie de ladite Pucelle, 125 l. t. » (705 fr.), t. V, p. 258. Cf. Loiseleur, *Compte des dépenses faites par Charles VII*, etc. p. 27, note. La somme allouée à Jean de Metz, est de 100 l. et les lettres royaux qui la lui accordent, sont du 21 avril, c'est-à-dire du jour où la Pucelle alla de Chinon à Tours en vue de l'expédition d'Orléans.

Sur le costume militaire de Jeanne d'Arc, voy. l'appendice n° XIV.

L'épée de sainte Catherine: Ce qu'en dit Jeanne : « Interrogata qualiter sciebat illum ensem ibi esse : respondit quod ille ensis erat in terra rubiginosus, in quo erant quinque cruces ; et scivit ipsum ibi esse per voces, nec unquam viderat hominem qui ivit quæsitum prædictum ensem. Scripsitque viris ecclesiasticis illius loci quatenus placeret eis ut ipsa haberet illum ensem ; et ipsi miserunt eum. Nec erat multum sub terra retro altare, sicut ei videtur; tamen nescit proprie an erat ante altare vel retro, sed existimat se scripsisse tunc quod prædictus ensis erat retro altare. Dicit etiam quod, statim postquam prædictus ensis repertus est, viri ecclesiastici illius loci confricaverunt eum, et illico cecidit rubigo sine violentia. » (*Procès*, t. I, p. 76 ; cf. Chron., t. IV, p. 212.) L'anonyme de La Rochelle dit qu'elle était « en une arche dedans le grand hostel (autel) de l'église. » (*Revue historique* t. IV, p. 338.) Ce bruit qu'il a recueilli ou mal entendu ne peut prévaloir contre ce que dit Jeanne elle-même.

Un auteur qui, dans le titre de son livre, prétend réfuter toutes les erreurs publiées jusqu'à lui sur Jeanne d'Arc, signale celle-ci dans le trait en question : le texte du procès porte *quod ille ensis erat in terra*, et l'on a traduit « en terre ». Qu'on traduise « sur la terre, » sens que comporte la préposition *in*, et tout est éclairci. Cela est vrai : mais il ne parait pas avoir lu ce qui suit : *Nec erat multum sub terra:* « Elle n'était pas profondément sous terre. » Elle était donc bien enterrée. Et que devient l'explication ?

Sur l'*étendard de Jeanne d'Arc*, voy. l'appendice n° XV.

Amour de Jeanne pour son étendard: « Quod multo, videlicet quadragesies, prædiligebat vexillum quam ensem,... quod ipsamet portabat vexillum prædictum, quando aggrediebatur adversarios, pro evitando ne interficeret aliquem ; et dicit quod nunquam interfecit hominem. » T. I, p. 78. Cf. la déposition de Seguin, t. III, p. 205.

II

ENTRÉE A ORLÉANS.

Il n'y avait plus de temps à perdre si l'on voulait sauver Orléans. Les Anglais achevaient leurs bastilles ; ils avaient fortifié par de nouveaux boulevards et relié par des fossés leurs positions à l'ouest et au nord de la place (de la fin de mars au 15 avril), et ils s'établissaient à l'est dans les bastilles de Saint-Loup (10 mars) et de Saint-Jean le Blanc (20 avril). Le blocus allait donc se resserrant chaque jour, et l'on devait compter de moins en moins à l'intérieur sur ces arrivages, en quelque sorte furtifs, qui, échappant à l'ennemi grâce à leur médiocrité même, renouvelaient de temps à autre les ressources des assiégés. C'était d'une tout autre sorte et dans d'autres proportions que Jeanne voulait ravitailler la place. Son concours étant enfin accepté, on prépara un grand convoi de vivres. La reine de Sicile, qui était l'âme du parti national, fut chargée de le réunir à Blois,

avec le duc d'Alençon, Ambroise de Loré et l'amiral Louis de Culan. L'argent manquait : le roi en sut trouver, cette fois ; et bientôt Jeanne vint elle-même à Blois en la compagnie de Regnault de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France, et du sire de Gaucourt, chargés sans doute de donner les derniers ordres pour le départ. Le maréchal de Boussac et le seigneur de Rais, investis du commandement, y vinrent très-peu après, avec La Hire, Poton de Xaintrailles, et tous ceux qui devaient faire l'escorte. Dans son procès Jeanne n'évalue pas à moins de 10 ou 12 000 hommes le nombre des gens que lui donna le roi. Le procès-verbal peut être suspect ici d'inexactitude sinon d'altération. Les Anglais avaient intérêt à grossir le nombre des troupes qui leur firent lever le siége. Dunois dans sa déposition dit que l'escorte ne lui avait point paru assez nombreuse pour aller droit à travers les Anglais, lesquels n'étaient pas dix mille hommes, divisés entre les deux rives de la Loire. Monstrelet, un ennemi, en réduit le nombre à sept mille ; Eberhard de Windecken, un écrivain désintéressé, et qui paraît assez bien renseigné ici, à trois mille : on ne saurait le faire descendre plus bas[1].

1. *Situation d'Orléans* : Voy. ci-dessus et le Journal du siége. — —*Convoi préparé à Blois :* Le duc d'Alençon, t. III, p. 93 (Alençon) ; p. 4 (Dunois) ; p. 18 (Gaucourt) ; p. 78 (Sim. Beaucroix) ; p. 67 (L. de Contes) : « Et stetit ibi Johanna cum armatis in dicta villa Blesensi per aliqua tempora de quibus non recordatur. » Pasquerel dit qu'elle y resta deux ou trois jours (*ibid.*, p. 104). Cf. la Chronique, ch. XLIII ; *Procès*, t. IV, p. 214, 215 ; Cagny, *ibid.*, p. 5 ;

Avant d'engager la lutte, Jeanne essaya de la prévenir, marquant du signe de la paix le premier acte de sa mission ; car sa mission c'était aussi la paix aux hommes de bonne volonté. Mais comment obtenir de la bonne volonté des Anglais ce que réclamait le droit de la France à être libre? Jeanne ne s'en crut pas moins obligée à leur envoyer ce message, dont les termes ont été gardés textuellement :

« Jhesus Maria.

« Roi d'Angleterre, et vous duc de Bethfort qui vous dites régent le royaume de France ; Guillaume Lapoule (Pole), comte de Suffort (Suffolk), Jehan sire de Thalebot (Talbot), et vous, Thomas, sire d'Escalles (Scales), qui vous dites lieutenans dudit de Bethfort, faites raison au Roi du ciel de son sang royal; rendez à la Pucelle cy envoyée de par Dieu le Roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est venue de par Dieu le Roi du ciel, pour reclamer le sang royal ; elle est toute preste de faire paix, si vous lui voulez faire raison, par ainsi que France vous mettez sur (rendez) et paiez de ce que l'avez tenue. Entre vous, archers, compagnons de

et Chron. des Pays-Bas, *Coll. des chron. belges*, t. III, p. 409. — *Force de l'escorte :* « Interrogata qualem comitivam tradidit sibi rex suus, quando posuit eam in opus; respondit quod tradidit x vel xii millia hominum. » (T. I, p. 78). Monstrelet, liv. II, ch. LXIX; *Procès*, t. IV, p. 364, Eberhard de Windecken; *ibid.*, p. 491. C'est l'opinion suivie par M. Mantellier (*Histoire du siége d'Orléans*, p. 81) et par M. Boucher de Molandon (*Première expédition de Jeanne d'Arc*, p. 25-28).

guerre gentils, et autres qui estes devant la bonne ville d'Orliens, allez-vous-en, de par Dieu, en vos pays; et si ainsi ne le faites, attendez les nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir brièvement à vostre bien grand dommage. Roi d'Angleterre, si ainsi ne le faites, je suis chef de guerre, et en quelque lieu que j'attaindrai vos gens en France, je les en ferai aller, veuillent ou non veuillent; et s'ils ne veulent obéir, je les ferai tous mourir, et s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci. Je suis cy venue de par Dieu, le Roi du ciel, corps pour corps, pour vous bouter hors de toute France, encontre tous ceux qui voudroient porter trahison, malengin ni dommage au royaume de France. Et n'ayez point en vostre opinion, que vous ne tiendrez mie (que vous tiendrez jamais) le royaume de France de Dieu, le Roi du ciel, fils de sainte Marie, ains (mais) le tiendra le roi Charles, vrai héritier; car Dieu, le Roi du ciel, le veut ainsi, et lui est révélé par la Pucelle : lequel entrera à Paris à bonne compagnie. Si vous ne voulez croire les nouvelles de par Dieu de la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous ferrons (férirons, *frapperons* dedans à horions, et si (ainsi) ferons un si gros hahaye, que encore a mil années (il y a mille ans) que en France ne fut fait si grand, si vous ne faites raison. Et croyez fermement que le Roi du ciel trouvera (*ou* envoiera) plus de force à la Pucelle que vous ne lui sauriez mener de tous assauts, à elle et à ses bonnes gens d'armes; et adonc verront lesquels auront meilleur droit, de Dieu du ciel ou

de vous. Duc de Bethfort, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faites pas destruire. Si vous faites raison, encore pourrez venir en sa compagnie l'où que les François feront le plus beau fait qui oneques fut fait pour la chrestienté. Et faites réponse en la cité d'Orliens, si voulez faire paix; et si ainsi ne le faites, de vos bien grands dommages vous souvienne brièvement.

« Escrit le mardi de la semaine sainte.

« De par la Pucelle. »

Et dessus : « Au duc de Bethfort, soi disant régent le royaume de France ou à ses lieutenans estans devant la ville d'Orliens[1]. »

Cette lettre, datée du 22 mars et probablement écrite à Poitiers, ne fut sans doute adressée aux Anglais qu'après que Jeanne fut agréée de Charles VII; peut-être seulement quant elle vint à

1. *Lettre de la Pucelle :* Voy. entre autres transcriptions de cette lettre, *Procès*, t. V, p. 96. Nous n'avons fait qu'en modifier l'orthographe. — « Oportebat primitus quod ipsa summaret et scriberet Anglicis. » T. III, p. 20 (Garivel).

Le Journal du siége (t. IV, p. 140) et la Chronique de la Pucelle (*ibid.*, p. 215), disent que cette lettre, dont ils reproduisent la date, fut écrite et envoyée de Blois, d'où Jeanne s'apprêtait à mener le convoi de vivres à Orléans; ce serait faire commencer six semaines trop tôt l'expédition de la Pucelle.

Dans le Mystère du siége d'Orléans (v. 1103), la Pucelle dit à son messager :

Que tu soyes prudent et saige
A rapporter ce que diront;
Que s'i ne font à mon langaige,
Je les iray voir front à front

Blois. Elle fut accueillie d'eux avec insulte. Ils ne se bornèrent point à des outrages envers la Pucelle; ils allèrent jusqu'à une violation du droit des gens sur son messager : ils le retinrent, et ils n'attendaient pour le brûler que l'avis de l'Université de Paris[1].

Jeanne n'avait donc plus de ménagements à garder envers eux. Pendant qu'on prenait les dernières dispositions pour le départ, elle s'y préparait elle-même à sa manière. Indépendamment de son étendard, elle avait fait faire une bannière où était peinte l'image de Jésus en croix; et chaque jour, matin et soir, des prêtres se rassemblaient alentour pour chanter les hymnes de Marie. Jeanne y venait, et elle eût souhaité que tous y fussent avec elle : mais nul homme d'armes n'y était admis qu'il ne fût en état de grâce, et Jeanne les engageait à se confesser aux prêtres qui étaient là, tout disposés à les entendre. Au moins voulut-elle qu'avant de partir chacun mît ordre à sa conscience. « Elle leur fit oster leurs fillettes. » Il n'y avait point de place pour elles dans une armée conduite par la Pucelle, sous l'invocation de la Vierge, Mère de Dieu[2].

1. *Les Anglais ;* « L'appelant ribaulde, vachière, la menaschant de la faire brûler. » (Journal du siége, t. IV, p. 141); cf. p. 150; Chron., p. 220 : « et les vouloient faire ardoir. » Berri, *ibid.*, p. 42: « Lesdits Anglois prindrent ledit hérault et jugèrent qu'il seroit ars, et firent faire l'attache pour le ardoir. Et toutes voies, avant qu'ils eussent l'opinion et conseil de l'Université de Paris et de ceulx tenus de ce faire, etc. »

2. *La bannière :* « Dixit loquenti quatenus faceret fieri unum vexillum pro congregandis presbyteris, Gallice *une bannière*, et

La congrégation qu'elle avait formée autour de cette pieuse bannière fut son avant-garde, lorsque le jeudi 28 avril elle sortit de Blois pour aller à Orléans : c'était elle qui ouvrait la marche au chant du *Veni Creator*. Jeanne eût voulu qu'on marchât droit sur Orléans par la rive où la ville s'élève. On passait à travers les plus fortes bastilles des Anglais; mais on arrivait sans autre obstacle, et elle avait déclaré que les Anglais ne bougeraient pas. Toutefois les capitaines de Charles VII ne pouvaient point fonder leur plan de campagne sur cette assurance, que Talbot, Suffolk et les Anglais, maîtres des positions, laisseraient passer entre leurs mains, sans tenter de le prendre, un convoi de vivres dont ils pouvaient eux-mêmes si bien faire leur profit. Ils résolurent donc de suivre la rive gauche (côté de la Sologne), laissant le fleuve entre leur troupe en marche et les principaux établissements de l'ennemi. De ce côté, en décrivant un cercle, on évitait les bastilles occupées par les Anglais aux abords du pont d'Orléans, et en passant la Loire au-dessus de leurs dernières positions, on pouvait revenir vers la ville par la rive droite, à travers une plaine moins garnie de bastilles. La marche se fit ainsi. On trompa la simple jeune fille sur la vraie position d'Orléans; on traversa le pont de Blois, et l'on passa devant Bau-

quod in eodem vexillo faceret depingi imaginem Domini nostri crucifixi. » T. III, p. 104 (Pasquerel). Voy. sur cette seconde bannière l'appendice XV, auquel nous avons déjà renvoyé. — *Les chants autour de la bannière*, etc. t. III, p. 104 (Pasquerel); p. 78 (Beaucroix); t. IV, p. 217 (Chron., ch. XLIV).

gency et Meun, sans que l'ennemi, qui occupait ces places, fît rien pour inquiéter le convoi. On coucha en rase campagne (Jeanne, qui ne voulut pas quitter ses armes, en fut toute meurtrie), et on gagna Olivet, derrière les bastilles anglaises de la rive gauche. Jeanne put reconnaître alors comme on s'était joué de son ignorance. Elle était devant Orléans, mais séparée de la ville par la rivière. Elle en fut vivement affectée. Elle eût voulu au moins ne s'en pas éloigner davantage, et sans prétendre forcer, dès l'arrivée, les bastilles qui défendaient l'accès du pont, elle demandait qu'on attaquât la plus occidentale et la plus isolée, celle de Saint-Jean le Blanc : les Anglais s'y attendaient si bien, qu'ils en rappelèrent la garnison aux Augustins et aux Tourelles, croyant la position trop faible pour être défendue. Mais les autres jugèrent le lieu trop rapproché de l'ennemi pour y tenter le passage, et ils se dirigèrent vers l'Ile aux Bourdons, devant Chécy (à deux lieues d'Orléans), où ils trouvaient le double avantage d'embarquer le convoi plus sûrement et de le débarquer en lieu plus commode[1].

1. *Départ de Blois, le* 28 *avril :* Éberhard de Windecken. *Procès*, t. IV, p. 490. Le Journal du siége (t. IV, p. 150), comme Éberhard de Windecken (*ibid.*, p. 490), semble aussi rapporter le départ au 28 avril. De plus, d'accord en cela avec la Chronique de la Pucelle (*ibid.*, p. 217), il fixe l'entrée dans Orléans au 29 au soir; la même Chronique (*ibid.*) et J. Chartier (*ibid.*, p. 54) disent qu'on ne passa qu'une nuit en route; et on peut entendre dans le même sens Louis de Contes qui, à propos de la blessure de Jeanne, parle « de la nuit du voyage : » — « Multum fuit læsa.... quia ipsa cubuit cum armis in nocte sui recessus a villa Blesensi » (t. III, p. 66).

La ville d'Orléans attendait avec anxiété l'issue de l'entreprise. On ne doutait pas que les Anglais ne fissent tout pour la traverser. Il fut ordonné que chacun fût sous les armes, prêt à agir; et Dunois vint avec quelques autres rejoindre le convoi, comme il se trouvait à la hauteur de l'église Saint-Loup, au lieu dit port du Bouschet, pour aviser aux meilleurs moyens de lui faire passer le fleuve et

Ces témoignages par leur accord doivent l'emporter sur celui de Pasquerel, un témoin de premier ordre (comme l'est Louis de Contes d'ailleurs), qui compte deux nuits (*ibid.*, p. 105).

Veni Creator : Lebrun des Charmettes, dans son histoire de Jeanne d'Arc, saisit cette occasion pour traduire le *Veni Creator*, comme plus tard à l'occasion de la levée du siége, il traduira le *Te Deum* (t. II, p. 4 et 112).

Le Mystère du siége d'Orléans expose avec beaucoup de naturel cette délibération où les chefs, hors de la présence de Jeanne, résolurent de prendre le chemin de la Sologne. C'est son page qui représente un peu timidement son opinion :

Je scay bien qu'elle ne vouldroit
Point différer le grand chemin,
Ne destourner ne s'en vouldroit;
Que ne demande que hutin
Et que de rencontrer à plain
Les anemis, pour les combattre,
Et ne prétend à autre fin;
Mès ne scay comment m'y esbattre.
(V. 11463-11470.)

La Bastille St-Jean le Blanc évacuée : t. IV, p. 217 (Chron., ch. XLIV) et p. 54 (J. Chartier). « Et erat ipsa Johanna pro tunc intentionis quod gentes armorum deberent ire de directo apud fortalitium seu bastildam Sancti Joannis Albi; quod non fecerunt, imo iverunt inter [civitatem] Aurelianensem et *Jargeau.* » T. III, p. 78 (Beaucroix). « Et vindrent par la Sauloigne et passèrent par Olivet ou près, et arrivèrent jusques à l'Isle-aux-Bourdons qui est devant Checi. » T. V, p. 290. (Chron. de l'établ. de la Fête du 8 mai. L'auteur paraît avoir été contemporain. Voy. M. Quicherat, *ibid.*) Cf. t. IV, p. 150 (Journal du siége).

de l'introduire dans la ville. La chose n'était pas si facile encore. Il fallait des bateaux : on ne pouvait les faire venir que d'Orléans, sous le feu des bastilles ennemies, et le vent était contraire. Jeanne était moins touchée de ces difficultés que du parti qu'on avait pris d'en éviter par là de plus grandes, au risque de montrer, dès le début de l'entreprise, si peu de confiance en elle et surtout si peu de foi en Dieu.

« Êtes-vous le bâtard d'Orléans? dit-elle à Dunois quand il l'aborda.

— Oui, et je me réjouis de votre venue.

— Est-ce vous, reprit-elle, sans autrement répondre au compliment, qui avez donné le conseil de me faire venir ici par ce côté de la rivière, et non pas directement où étaient Talbot et les Anglais? »

Dunois répondit que lui, et de plus sages que lui, avaient donné ce conseil, croyant mieux faire et plus sûrement.

« En nom Dieu, s'écria Jeanne, le conseil de Messire (Dieu) est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous m'avez cuidé (pensé) décevoir et vous vous êtes déçus vous-mêmes, car je vous amène le meilleur secours que eut oncques chevalier, ville ou cité; et c'est le plaisir de Dieu et le secours du Roi des cieux; non mie pour l'amour de moi, mais il procède purement de Dieu. Lequel, à la requête de saint Louis et saint Charles le Grand, a eu pitié de la ville d'Orléans, et n'a pas voulu souf-

frir que les ennemis eussent le corps du duc d'Orléans et sa ville [1]. »

En ce moment sa parole sembla se confirmer par un signe : le vent changea tout à coup; les bateaux purent venir d'Orléans. On y plaça la charge du convoi, blé, vivres et bœufs, puis la flottille redescendit le fleuve comme elle l'avait remonté par le chenal de la rive gauche (c'était alors le principal) s'engagea entre l'île Saint-Loup et l'île Saint-Aignan, depuis île aux Toiles, et atteignit la pointe orientale d'Orléans, où on la déchargea [2]. Mais les moyens manquaient pour faire passer tous les hommes de la même sorte. Un pont de bateaux eût été difficilement établi; car la Loire était haute [3]. Point d'autre passage que le pont de Blois d'où l'on venait. Plusieurs proposèrent donc de les y reconduire; Dunois se bornait à prier Jeanne de venir avec lui dans la ville ce soir même : car Orléans eût cru ne rien avoir, recevant les vivres sans elle. Jeanne en fut très-irritée. Elle ne savait se décider ni à laisser partir les siens

1. *Le Bastard d'Orléans et la Pucelle :* t. III, p. 5 (Dunois), et t. IV, p. 218 (Chron. de la Pucelle). Chron. des Pays-Bas, *Coll. des chron. belges*, t. III, p. 409. Lebrun des Charmettes (t. II, p. 10) montre très-bien que la Pucelle avait raison.

2. Voy. l'appendice n° XVI.

3. « Et estoit lors la rivière a plain chantier. » (Chron. de la Fête du 8 mai, *Procès*, t. V, p. 290). Ce témoignage qui paraît être d'un homme du pays, doit l'emporter sur celui de Pasquerel, qui dit au contraire que les eaux étaient basses, croyant que c'était là l'obstacle à l'arrivée des bateaux, et fait consister le miracle en ce qu'elles s'enflèrent : « Erat autem tunc riparia ita modica quod *naves ascendere non poterant* nec venire usque ad ripam ubi erant Anglici; et quasi subito crevit aqua, ita quod naves applicuerunt versus armatos (t. III. p. 105). »

ni à les suivre : car elle ne venait pas seulement ravitailler Orléans, mais le sauver. Or elle avait là des hommes préparés comme elle l'avait voulu, « bien confessés, pénitents, et de bonne volonté : » — « En leur compagnie, disait-elle, je ne craindrais pas toute la puissance des Anglais ; » — et elle redoutait qu'une fois partis, leur troupe ne vînt à se dissoudre. Il y en avait, en effet, dit Jean Chartier, « qui faisaient difficulté de mettre tant de gens en ladite ville, pour ce qu'il y avait trop peu de vivres : » on eût craint sans doute à la cour d'être obligé de refaire bientôt les frais d'un nouveau convoi. Dunois, voyant qu'on ne la pouvait point avoir autrement, vint trouver les capitaines qui commandaient l'escorte, et il les supplia, au nom de l'intérêt du roi, de laisser Jeanne et de la décider à le suivre dans la ville, en lui promettant d'aller à Blois passer la Loire pour la rejoindre bientôt à Orléans. Les capitaines firent ce qu'il désirait, et Jeanne agréa leur promesse. Elle laissa à ses hommes la bannière autour de laquelle elle avait coutume de les réunir : elle leur laissait Pasquerel son aumônier, et les prêtres qui les entretenaient dans leurs pieux exercices ; et elle-même, avec Dunois, Lahire et deux cents lances, passa le fleuve à la suite du convoi[1].

1. *Retour de l'armée par Blois :* « Et quia gentes armorum transire non poterant ultra fluvium Ligeris, aliqui dixerunt quod oportebat reverti et ire transitum fluvium Ligeris in villa Blesensi, quia non erat pars propior in obedientia regis, ex quo multum fuit indignata ipsa Johanna, timens ne recedere vellent et quod opus remaneret imperfectum. Nec voluit ipsa Johanna ire cum aliis

De ce côté, les Anglais n'avaient qu'une seule bastille, celle de Saint-Loup : pour leur ôter la tentation d'en sortir et de troubler l'opération, les Orléanais les y assaillirent eux-mêmes, et de telle sorte, qu'ils en rapportèrent une bannière; mais, ce qui valait mieux, les chalands, grâce à la diversion, étaient déchargés en sûreté et les approvisionnements introduits par la porte de Bourgogne. Jeanne et ses hommes d'armes étaient restés près de Chécy. Pour éviter l'empressement tumultuaire de la foule, on était convenu qu'elle n'entrerait dans la ville que la nuit, et un acte public nous apprend qu'elle passa au château de Reuilly quelques heures de cette journée[1]. Elle entra dans Orléans à huit heures du soir, armée de toutes pièces et montée sur un cheval blanc. Elle s'avançait précédée de sa bannière, ayant à sa gauche Dunois, richement armé, et derrière elle plusieurs nobles seigneurs et quelques hommes de la garnison ou de la bourgeoisie d'Orléans qui étaient venus lui faire cortége. Mais c'est en vain qu'on eût voulu tenir la foule éloignée : tout le peuple était accouru à sa rencontre, portant des torches et manifestant une aussi

transitum apud villam Blesensem, sed transivit ipsa Johanna cum ducentis lanceis vel circiter per ripariam in navibus.... et intraverunt villam Aurelianensem per terram. » T. III, p. 78 (Beaucroix). « De qua re fecit difficultatem, dicens quod nolebat dimittere gentem suam seu armatos homines qui erant bene confessi, pœnitentes et bonæ voluntatis, etc. » T. III, p. 5 (Dunois), et t. IV, p. 219 (Chronique) ; J. Chartier, *ibid.*, p. 54. — « Et ipse loquens de jussu dictæ Johannæ, cum presbyteris et vexillo reversus est apud villam Blesensem. » T. III, p. 105 (Pasquerel). Cf. La Chron. des Pays-Bas (*Coll. des Chron. belges*, t. III, p. 410).

1. *Jeanne au château de Reuilly*, voy. l'appendice n° XVII.

grande joie « que s'ils avaient vu Dieu descendre parmi eux. » Jeanne, en effet, était pour eux comme l'ange du Dieu des armées. « Ils se sentoient, dit le Journal du siége, tous reconfortés et comme desassiégés par la vertu divine qu'on leur avoit dit être dans cette simple pucelle. » Tous se pressaient autour d'elle, hommes, femmes et petits enfants, cherchant à la toucher, à toucher au moins son cheval (dans leur empressement, ils faillirent de leurs torches brûler son étendard; et ils l'accompagnèrent ainsi, lui faisant «grant chère et grant honneur, » à l'église principale, où elle voulut, avant toute chose, aller rendre grâces à Dieu; puis jusqu'auprès de la porte Renart, en l'hôtel de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, où elle fut reçue avec ses deux frères et les deux gentilshommes qui l'avaient amenée de Vaucouleurs (29 avril)[1].

1. *Entrée dans Orléans :* Journal du siége, *Procès*, t. IV, p. 151-153; cf. *ibid.*, p. 220 (Chronique), et t. III, p. 68 (L. de Contes). — « Recepta fuit cum tanto gaudio et applausu ab omnibus utriusque sexus, parvis et magnis, ac si fuisset angelus Dei. » T. III, p. 24 (Luillier). — « Quod vidit ipsam Johannam quando primo intravit villam Aurelianensem, quod ante omnia voluit ire ad majorem ecclesiam ad exhibendam reverentiam Deo creatori suo. » T. III, p. 26 (J. L'Esbahy, bourgeois d'Orléans). — La prédominance que Jeanne avait prise dès lors dans l'opinion publique est caractérisée par ce trait que M. Boucher de Molandon a justement relevé dans le Journal du siége. Au lieu de dire que le Bâtard d'Orléans qui, par son rang conduisait le cortége, avait Jeanne à sa droite, le rédacteur dit que Jeanne avait le Bâtard à sa gauche. (T. IV, p. 152). — *Les deux frères de Jeanne*, voy. l'appendice, n° XVIII.

III

LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

Jeanne avait dès ce moment changé la face des choses. Les Orléanais, d'assiégés, devenaient décidément assiégeants. Le peuple avait repris tant de confiance, qu'autrefois (c'est Dunois qui l'avance) deux cents Anglais eussent mis en fuite plus de huit cents hommes de l'armée du roi, et maintenant quatre ou cinq cents hommes d'armes osaient braver toutes les forces anglaises[1].

Dès le lendemain matin (30 avril), les plus impatients, et dans le nombre Florent d'Illiers, arrivé de Châteaudun l'avant-veille avec quatre cents combattants, sortirent enseignes déployées, chargèrent les Anglais et les refoulèrent vers leur bastille voisine de Saint-Pouair (sur la route de Paris); et déjà

1. *Confiance des Orléanais*, t. III, p. 8 (Dunois); t. IV, p. 221 (Chronique), et Mystère du siége d'Orléans, v. 12332 :

> Ung de nous en vaut mieux que cent
> Soubs l'estendart de la Pucelle.

on ne parlait dans la ville que d'apporter de la paille et des fagots pour y mettre le feu : mais l'attaque ne fut pas soutenue. Jeanne n'avait rien su de l'entreprise ; et, si pressée qu'elle fût de combattre, on peut croire qu'elle l'eût désapprouvée : car avant d'attaquer l'ennemi, elle le voulait sommer encore. Mais elle entendait qu'on ne différât pas davantage. Elle ne voulait pas même attendre sa propre troupe, qui devait passer la Loire à Blois, et se refusait à ce que Dunois l'allât chercher, aimant mieux qu'il restât pour faire immédiatement sommation, ou, en cas de refus, donner l'assaut aux Anglais. Dunois ne se refusa point à lui laisser faire telles sommations qu'il lui plairait ; mais il tint à ne point combattre avant d'avoir reçu ses moyens d'attaque ; et Jeanne dut céder à son tour. Elle écrivit donc aux Anglais dans le même sens que la première fois, réclamant le héraut qui leur avait porté sa lettre de Blois. Ceux qu'elle envoyait d'Orléans pouvaient bien avoir le même sort : car les Anglais ne se croyaient point tenus du droit des gens envers cette fille qu'ils réputaient pour le moins hérétique ; mais Dunois leur manda en même temps que s'ils ne les renvoyaient tous, il ferait mourir les Anglais prisonniers et ceux qu'on avait envoyés pour traiter de la rançon des autres. Ils cédèrent à cette menace, selon le Journal du siége. Selon d'autres témoignages qui trouvent ailleurs leur confirmation, des deux messagers ils retinrent l'un, et ne renvoyèrent l'autre que pour avoir l'occasion de publier ce que leur haine avait dès lors résolu

contre la Pucelle. Ils lui mandèrent « qu'ils la brûleroient et feroient ardoir (périr dans les flammes); » et, mêlant l'insulte à la menace, ils ajoutaient « qu'elle n'étoit qu'une ribaude et comme telle s'en retournât garder ses vaches[1]. »

Jeanne fut vivement émue de ces insultes grossières; mais, au risque de les subir en face, elle voulait avant de commencer l'attaque, adjurer elle-même les Anglais de l'éviter en se retirant. Elle s'en alla donc au boulevard de la Belle-Croix, position avancée des Orléanais sur le pont, et de là elle somma Glasdale (Glacidas) et les soldats qui occupaient les Tourelles de se rendre de par Dieu, ne leur assurant que la vie sauve. On devine comment cette sommation fut accueillie. « Glacidas et ceux de sa rote, dit le Journal, répondirent vilainement, l'injuriant et appelant vachère, comme devant, crians moult haut qu'ils la feroient ardoir s'ils la pouvoient tenir. » La Pucelle prit encore en patience les injures; mais elle leur déclara qu'ils s'en iraient bientôt, et à leur chef qu'il ne le verrait pas. Sa parole s'accomplit : mais les Anglais

1. *Journée du samedi* 30 *avril. Florent d'Illiers :* t. IV, p. 150 et 154 (Journal). — *Empressement de Jeanne à combattre :* t. III, p. 7 (Dunois), et p. 68 (L. de Contes). Plusieurs des historiens de Jeanne d'Arc font intervenir dans le conseil de guerre un sire de Gamaches, qui traite la Pucelle de haut, et qui paraîtra encore comme l'homme important dans plusieurs épisodes du siége. M. J. Quicherat a débarrassé la scène de ce personnage, en montrant que son histoire, écrite à la plus grande gloire des Gamaches, datait du siècle dernier, et devait avoir pour auteur l'éditeur (t. IV, p. 358). — *Les hérauts de Jeanne,* voy. l'appendice n° XIX.

n'en seront que plus ardents à tenir leur pro messe[1].

Puisque Dunois ne voulait point combattre sans les troupes renvoyées à Blois, le plus sûr et le plus court était peut-être encore qu'il les allât chercher. Il partit donc le dimanche matin, 1er mai, avec Boussac, d'Aulon et plusieurs autres, passant fièrement sous les bastilles anglaises. La Pucelle était venue s'établir entre ces bastilles et la ville.

Sommations et réponses : t. IV, p. 155 (Journal); t. V, p. 293 (Chron. de la Fête du 8 mai); t. IV, p. 463 (Bourgeois de Paris).

L'auteur du Mystère d'Orléans s'inspire heureusement, pour la sommation de la Pucelle au boulevard de la Belle-Croix, des messages que l'on a d'elle :

Saichez que je suis cy venue
De par Dieu, qui est tout puissant,
Vous dire que nulle tenue
Ne faciez plus ne tant ne quant.
Levez le siege incontinant
Sans plus y commectre de guerre,
Et vous en allez de present
En vostre pays d'Angleterre.
En France vous n'avez nul droit
Ne vous compete nullement;
C'est au daulphin, qui a le droit,
A avoir le gouvernement.
Par droit et par vray jugement
Luy appartient la fleur de liz.
Si vous en allez vistement
Et delessez tout son pays.
Et se ainsi ne voulez faire,
Je suis celle pour vous combatre,
Et morez tous de mort amere.
Ne pensez point en riens rabattre,
Que je suis seulle contre quatre,
Et ung seul en combatra dix.
Ne vous lessez donques point batre,
Et entendez bien à mes dis.

(Mystère du siége d'Orléans, v. 11 887—11910.)

et sa présence avait suffi pour que l'ennemi, si fort qu'il fût, ne remuât pas[1].

Rentrée en ville, elle employa les loisirs qu'on lui faisait pour se mettre plus intimement en rapport avec la population, en lui communiquant, avec sa foi en Dieu, sa confiance dans la victoire, et en la préparant à braver les Anglais dans leurs forts, si les Anglais continuaient de rester sourds à ses invitations.

Et d'abord elle voulut donner satisfaction à l'empressement populaire. Les Orléanais se portaient en tel nombre vers son hôtel, qu'ils en rompaient presque les portes. Elle parcourut à cheval les rues de la ville, et la foule était si grande sur son chemin qu'à grand'peine pouvait-elle s'ouvrir un passage : car le peuple « ne se pouvoit saouler de la voir. » Tous admiraient sa bonne grâce à cheval, sa tenue militaire; et ils sentaient qu'elle ne se trompait pas lorsque, tournant vers Dieu leur confiance, elle allait répétant sans cesse: « Messire m'a envoyée pour secourir la bonne ville d'Orléans. » Puis elle renouvela auprès des Anglais de la rive droite ses démarches si mal accueillies à la rive gauche. Elle vint près de la croix Morin, invitant ceux qui tenaient la bastille voisine à se rendre, la vie sauve, et à s'en retourner en Angleterre. Mais ils lui répondirent comme aux Tourelles par des insultes : « Voulez-vous donc,

1. *Dunois à Blois :* t. III, p. 78 (Beaucroix); p. 211 (d'Aulon): t. IV, p. 158 (Journal).

s'écriait le Bastard de Granville, que nous nous rendions à une femme ? » Et il jetait à la face des Français, dont elle était suivie, des injures qui retombaient encore sur elle[1].

Le lendemain (lundi, 2 mai), elle sort à cheval et s'en vient par les champs examiner les bastilles et les positions des Anglais; et le peuple la suivait en grande foule, prenant plaisir à la voir et à être autour d'elle, sans souci de l'ennemi : comme si avec Jeanne nul péril ne les pût atteindre. Et en effet les Anglais ne bougèrent pas; et Jeanne, après avoir inspecté leurs fortifications tout à loisir, rentra dans la ville et vint à l'église Sainte-Croix entendre vêpres[2].

Le mardi, jour de l'Invention de la Sainte-Croix, fête de la cathédrale, grande procession à laquelle elle assiste avec les capitaines, afin de tourner les cœurs, par cette manifestation publique, vers Celui de qui elle attendait son secours : car pour elle, elle ne mettait point en doute la défaite des ennemis; et si quelque sage homme lui disait : « Ma fille, ils sont forts et bien fortifiés, et sera une grande chose à les mettre hors, » elle répondait : « Il n'est rien d'impossible à la puissance de Dieu. »

Ce jour-là, on vit arriver les garnisons de Gien, de Château-Regnard, de Montargis, cette brave

1. *Empressement du peuple vers Jeanne :* Journal, *ibid.* — *Sa mission :* t. III, p. 124 (Colette, femme de P. Milet). — *Nouvelle sommation :* Journal, *ibid*, et t. III, p. 68 (L. de Contes)... : vocando Gallicos cum eadem Johanna existentes *m.... mescréans.*
2. *Lundi, 2 mai :* Journal, *l. l.*

ville qui, après avoir vaillamment repoussé les Anglais en 1427, prêtait, à la même fin, si volontiers secours aux autres. Mais de Blois, personne encore : et cependant, si les capitaines avaient tenu leur promesse, c'est en ce jour qu'on les devait voir revenir. Enfin, le soir, on apprit qu'ils étaient en marche[1].

Ce n'était pas sans raison que Dunois avait jugé utile d'aller à leur rencontre ; car, lorsqu'il arriva, leur départ était mis en question. On délibérait devant le chancelier de France. Quelques-uns opinaient que chacun retournât en sa garnison ; c'était probablement l'avis du chancelier et de ses adhérents : car pour les capitaines, presque tous voulaient revenir à Orléans comme ils s'y étaient engagés. Dunois montra que si cette petite armée, réunie avec tant de peine et déjà réduite des deux tiers, venait à se dissoudre, c'en était fait de la ville. Il l'emporta. On résolut de revenir à Orléans avec des munitions nouvelles, et d'y revenir comme on l'avait arrêté, comme Jeanne l'avait voulu d'abord, par la Beauce (la rive droite), à travers les principales bastilles des Anglais[2].

1. *La Procession :* « Pour ceulx qui portèrent les torches de la ville à la procession ou 3e de may derrenier, présens Jehanne la Pucelle et autres chiefs de guerre, pour implorer Nostre Seigneur pour la délivrance de la dicte ville d'Orléans ; pour ce 2 s. p. » T. V, p. 259. (Extrait des comptes), et Mantellier, *Le 426e anniversaire du siége d'Orléans*, p. 63. — *Les paroles de Jeanne :* t. V, p. 291 (Chron. de la fête du 8 mai). — *Les garnisons de Montargis*, etc. : t. IV, p. 222 (Chron. de la Pucelle).

2. *L'armée de Blois :* t. IV, p. 221 (Chron.), et p. 55, 56 (J. Chartier). Voyez, sur l'entrée du second convoi, l'appendice n° XX.

Jeanne n'était plus parmi ces soldats que par la bannière commise à Pasquerel et aux prêtres. Mais elle devait être là quand on passerait devant l'ennemi. Le mercredi (4 mai), apprenant leur approche, elle vint au-devant d'eux jusqu'à une lieue d'Orléans, son étendard à la main, suivie de La Hire, de Florent d'Illiers et de plusieurs autres. Et tous ensemble ils repassèrent avec leur convoi à travers les bastilles anglaises, processionnellement, les prêtres chantant des cantiques, sans que les Anglais, qui avaient l'avantage de la position et du nombre, fissent rien pour les arrêter. Cet ennemi, qui était le plus fort et qu'on ne pouvait point soupçonner de manquer de courage, était resté comme frappé d'impuissance devant celle que la veille encore il outrageait.

C'était maintenant aux Anglais de se défendre; et ce n'était pas sans une vive sollicitude qu'ils attendaient des renforts à leur tour. La Pucelle ne les redoutait pas. Ce jour même, après le dîner, Dunois l'étant venu trouver pour lui dire que Falstolf leur amenait des vivres et des hommes, et qu'il était déjà à Janville: « Bastard, Bastard, s'écria-t-elle dans une saillie de joie, en nom Dieu, je te commande que tantôt (aussitôt) que tu sauras la venue dudit Falstolf, tu me le fasses savoir: car s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai ôter la tête. » Dunois lui dit sur le même ton de ne rien craindre: qu'il le lui ferait bien savoir[1].

1. *Jeanne et Dunois :* t. III, p. 212 (d'Aulon).

Ce fut pourtant sans lui rien dire que l'on commença l'attaque.

Elle s'était jetée sur un lit pour se reposer un moment des fatigues de la journée, quand tout à coup elle se leva, et réveillant d'Aulon, son écuyer, qui dormait sur un autre lit: « En nom Dieu, dit-elle, mon conseil m'a dit que j'aille contre les Anglois ; mais je ne sais si je dois aller à leurs bastilles ou contre Falstolf qui les doit ravitailler. » Comme il l'armait, on entendit grand bruit: on criait dans la ville que les ennemis portaient grand dommage aux Français. Elle quitte d'Aulon, qui lui-même se revêt de ses armes, sort précipitamment de sa chambre, et rencontrant son page: « Ah! sanglant garçon, s'écrie-t-elle, vous ne me disiez pas que le sang de France fut répandu! Allez querir mon cheval. » Elle achève de s'armer avec l'aide de la dame du logis et de sa fille; puis, sautant sur le cheval que le page amenait, elle l'envoie chercher son étendard, le reçoit par la fenêtre sans lui laisser le temps de descendre, et part, courant droit par la grande rue vers la porte de Bourgogne, si vite que les étincelles jaillissaient du pavé[1].

C'est de ce côté qu'était l'action dont le bruit s'était répandu dans la ville. Après l'entrée du convoi, ceux d'Orléans qui l'avaient escorté, ayant pris leur

1. *Réveil de Jeanne :* t. III, p. 212 (d'Aulon); p. 68 (L. de Contes). — « Subito evigilavit se et dixit : *En nom Dé, nos gens ont bien à besogner;* » ibid., p. 127 (P. Milet). Cf. p. 124 (Colette); p. 79 (Beaucroix); t. IV, p. 223 (Chron.); « Elle alla aussi droit comme si elle avoit su le chemin paravant. »

repas à la hâte, étaient allés à l'hôtel de ville, où ils se firent donner des coulevrines, des arbalètes, des échelles, et ils étaient partis pour attaquer Saint-Loup. Mais cette bastille, qui commandait le passage de la Loire en amont et le chemin de la Bourgogne, avait été fortement mise en défense par Talbot. Il y avait là trois cents Anglais d'élite: malgré l'absence de leur capitaine, Thomas Guerrard, ils résistaient avec vigueur aux assaillants, et bon nombre de blessés étaient rapportés vers la ville. Jeanne s'arrêta au premier dont elle fit la rencontre, et sachant que c'était un Français: « Jamais, dit-elle, je n'ai vu sang de François que les cheveux ne me levassent en sur (sur la tête). » Elle arriva devant la bastille: elle avait été rejointe par son écuyer, son page, tous ses gens; et bientôt Dunois et plusieurs autres vinrent soutenir l'attaque si témérairement commencée. Jeanne leur ordonna d'observer l'ennemi, et d'empêcher qu'il ne vînt des autres forts au secours de Saint-Loup. Elle-même, debout sur le bord du fossé, son étendard à la main, encourageait ses hommes à l'assaut. Les Anglais tinrent trois heures, forts de leur propre résolution et comptant sur le secours des autres. Talbot, en effet, donna l'ordre de sortir des retranchements pour faire diversion en menaçant la ville; et ceux de Saint-Pouair, cette grande bastille que les Anglais avaient nommée *Paris*, plus rapprochés de la bastille attaquée, tentèrent de la dégager en prenant à dos les assaillants. Mais par deux fois la cloche du beffroi dé-

nonça leur entreprise, et les Orléanais, sous la conduite de Boussac, de Graville et de quelques autres, sortant aussitôt de la place au nombre de six cents, se rangèrent en bataille et les contraignirent à rétrograder. Ceux de Saint-Loup ne se laissèrent point encore abattre, et, disputant le terrain pied à pied, se retirèrent au clocher de l'église; mais, malgré leur bravoure, ils y furent forcés et tués ou pris. Quelques gens d'Église qui étaient parmi eux, ou de soi-disant tels, vinrent sous l'habit ecclésiastique se présenter à Jeanne. Elle les reçut, empêcha qu'on ne leur fît aucun mal, et les emmena dans son hôtel. C'étaient assez de tués en cette journée. « Elle pleurait sur eux, dit Pasquerel, en pensant qu'ils étaient morts sans confession[1]. »

1. *Attaque de S.-Loup :* t. V, p. 291 (Fête du 8 mai), t. IV, p. 223 (Chron.); p. 7 (Cagny); t. III, p. 213 (d'Aulon); t. IV, p. 42 (Berri); p. 57 (J. Chartier); p. 157 (Journal); p. 223 (Chron.): « et depuis sa venue audit lieu ne fut Anglois qui peust illec blesser François. » — « Et tenoit cette ditte bastille ung capitaine anglois nommé Thomas Guerrard, lequel estoit à Monstereau dont il estoit capitaine pour lesdits Anglois, » t. IV, p. 43 (Berri).

Tentatives de secours : t. IV, p. 157 (Journal); p. 57 (Chartier). Charles VII en parle dans sa lettre aux habitants de Narbonne, datée du 10 mai 1429 : « Nos gens.... ont assailli l'une des plus fortes bastides desdits ennemis, c'est à savoir celle de Saint-Loup; laquelle, Dieu aydant, ilz ont prinse et gaignée par puissance et de bel assaut, qui dura plus de quatre ou cinq heures. Et y ont été mors et tués tous les Anglois qui dedens estoient, sans ce qu'il y soit mort des nostres que deux seules personnes, et combien que les Anglois des autres bastides fussent alors yssus en bataille, faisant mine de vouloir combattre, toutes voiz, quand ils virent nos dites gens à l'encontre d'euls, ils s'en retournèrent hastement, sans les oser attendre. » T. V, p. 101-102.

Les ecclésiastiques : t. III, p. 69 (L. de Contes); t. IV, p. 224 (Chron.) — *Compassion de Jeanne pour les morts; ibid.*, p. 105

Les Français trouvèrent à Saint-Loup grande quantité de vivres et d'autres biens qu'ils pillèrent, et ils mirent le feu à la bastille. Quand ils furent rentrés à Orléans, les Anglais eurent bien la pensée de la reprendre ; mais à la vue des flammes, ils rebroussèrent chemin, la jugeant décidément perdue pour eux[1].

Ce premier succès fut célébré dans Orléans comme le premier acte de la délivrance. Jeanne, qui avait mené le peuple à la victoire, lui rappelait qui en était l'auteur. Elle répondait à l'empressement dont elle était l'objet, en menaçant ses hommes d'armes de les quitter s'ils ne se rapprochaient de Dieu par la pénitence ; elle les exhortait à lui rendre grâces, et promettait que dans cinq jours le siége serait levé et qu'il n'y aurait plus un seul Anglais devant Orléans. Le peuple la croyait. On courait aux églises, et le son des cloches portait comme un retentissement de cette

(Pasquerel). Cagny (t. IV, p. 7), dit qu'à l'arrivée de Jeanne d'Arc, « Ceux de la place se vouldrent rendre à elle. Elle ne voult recevoir à rançon et dist qu'elle les prendroit maulgré eux, et fist renforcier son assault. Et incontinent fut la place prinse et presque tous mis à mort. » Ce fait est trop en désaccord, non pas seulement avec ce que dit Pasquerel, mais avec tout ce que l'on sait de la manière d'agir de Jeanne à cette époque, pour qu'on le puisse admettre. Le héraut Berri compte 60 morts et 22 prisonniers ; le Journal, 114 tués et 40 prisonniers ; la Chronique, 160 tués. Le notaire Guillaume Giraut, dans une note inscrite sur son registre de minutes, le lendemain de la levée du siége, compte 120 pris ou tués (*ibid.*, p. 282, et M. Boucher de Molandon, extrait du t. Ier des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. Orléans, 1858).

1. *Les Anglais renoncent à reprendre Saint-Loup :* t. IV, p. 42 (Berri)

joie publique aux Anglais étonnés d'être vaincus[1].

La Pucelle ne voulait point qu'on leur laissât le temps de se raffermir. Dès le lendemain, quoique ce fût le jour de l'Ascension, elle demandait qu'on les attaquât au cœur même de leurs positions, à la bastille de Saint-Laurent. Mais les capitaines se refusèrent à ses instances, alléguant la sainteté du jour. Jeanne céda, et sut elle-même honorer la fête et y chercher de nouveaux moyens de succès, non-seulement en allant recevoir dans la communion le pain des forts, mais en rappelant à ses compagnons les vraies conditions de la victoire promise. Depuis qu'elle était à l'armée, elle n'avait cessé de combattre en eux le désordre et le vice, comme leur plus dangereux ennemi et le plus grand obstacle à leur triomphe. Elle ordonna que personne ne sortît le lendemain pour combattre qu'il ne fût confessé, et renouvela la défense qu'aucune femme dissolue ne les suivît, parce que Dieu pourrait permettre qu'ils fussent battus à cause de leurs péchés[2].

En même temps, elle voulait offrir à l'ennemi un dernier moyen d'éviter une plus sanglante défaite. Elle lui écrivit une nouvelle lettre, que Pasquerel,

1. *Suites de la prise de Saint-Loup :* t. III, p. 106 (Pasquerel). — « A son de cloches que Anglois pouvoient bien ouyr ; lesquels furent fort abaissés de puissance par ceste partye, et aussi de courage, » t. IV, p. 224 (Chron.).

2. *Le jour de l'Ascension.* — C'est la Chronique (t. IV, p. 224), qui prête à Jeanne l'intention de combattre le jour de l'Ascension. Pasquerel dit, au contraire, que la veille au soir elle lui dit qu'on ne combattrait point à cause de la sainteté du jour, et que ce jour-là, elle voulait se confesser et communier (t. III, p. 107). — *Défense des blasphèmes*, etc., t. III, p. 126 (P. Milet).

son fidèle compagnon en toutes ces journées, reproduit en ces termes :

« A vous, hommes d'Angleterre, qui n'avez aucun droit en ce royaume de France, le Roi du ciel ordonne et mande par moi que vous laissiez vos bastilles et vous en alliez en votre pays, ou sinon je vous ferai un tel *hahu* (ou hahaye) qu'il en sera perpétuelle mémoire. Voilà ce que je vous écris pour la troisième et dernière fois, et je ne vous écrirai pas davantage. JHESUS MARIA. *Jeanne la Pucelle.*

Elle ajoutait après avoir signé :

« Je vous aurois envoyé mes lettres plus honorablement, mais vous me retenez mes hérauts. Vous m'avez retenu mon héraut Guyenne. Renvoyez-le-moi et je vous renverrai quelques-uns de vos gens pris dans la bastille Saint-Loup ; car ils ne sont pas tous morts. »

Elle prit alors une flèche, y attacha la lettre, et la fit lancer aux Anglais avec ce cri : « Lisez, ce sont nouvelles. » Les Anglais la relevèrent, et l'ayant lue se mirent à crier : « Voilà des nouvelles de la p.... des Armagnacs. » Jeanne, à ces mots, soupira et répandit d'abondantes larmes, appelant à son aide le Roi du ciel. Et le Seigneur la consola[1].

Pendant que Jeanne cherchait tout à la fois à

1. *Nouvelle lettre de Jeanne :* t. III, p. 107 (Pasquerel). Cf. p. 126 (P. Milet). — *Insulte des Anglais :* « Ex quibus verbis ipsa « Johanna incœpit suspirare et flere cum abundantia lacrymarum, « invocando Regem cœlorum in suo juvamine. Et postmodum fuit « consolata, ut dicebat, quia habuerat nova a Domino suo. » T. III, p. 108 (Pasquerel).

rendre la lutte décisive, ou à la prévenir, s'il se pouvait encore, les chefs, dans un conseil tenu chez le chancelier du duc d'Orléans[1], délibéraient à part sur la manière de la conduire. Jeanne avait proposé d'aller droit à la grande bastille des Anglais. Ils convinrent d'adopter son plan, mais seulement en apparence : ils voulaient, par une fausse attaque sur la rive droite, y attirer ceux de la rive gauche, et profiter de la diversion pour enlever les bastilles de cette rive, dégarnies de leurs défenseurs. De cette sorte, ils devenaient maîtres du pont; ils rendaient toute liberté à leurs communications avec la Sologne, et se ménageaient les moyens d'introduire dans la place de quoi soutenir un long siége : car ils n'avaient point d'autre ambition que de lasser l'ennemi.

Jeanne n'était pas de ce conseil; et plusieurs même voulurent qu'on ne lui dît rien de l'attaque projetée contre les bastilles de la Sologne, c'est-à-dire du véritable but de la journée, de peur qu'elle n'en parlât. En effet, quand on l'appela, on ne lui fit part que du projet d'attaquer la grande bastille de la Beauce; et l'on croyait la tromper d'autant mieux, que ce projet répondait à ses vues. Quand le chancelier du duc d'Orléans lui eut fait l'exposition concertée, elle répondit, indignée de ces subterfuges :

« Dites ce que vous avez conclu et appointé. Je cèlerois bien plus grande chose. »

1. Guillaume Cousinot, auteur de la *Geste des Nobles*. Voy. Vallet de Viriville, *Chron. de la Pucelle*, p. 20.

Et elle allait et venait par la salle, marchant à grands pas.

« Jeanne, » lui dit Dunois, voulant réparer l'effet de cette injurieuse maladresse, « ne vous courroucez pas, on ne peut pas tout dire à une fois. Ce que le chancelier vous a dit a été résolu ; mais si ceux de l'autre côté se départent pour venir aider la grande bastille de par deçà, nous avons résolu de passer la rivière, pour y besogner ce que nous pourrons. Et nous semble que cette conclusion est bonne et profitable. »

Jeanne se calma, et répondit qu'elle était contente et que la conclusion lui semblait bonne, pourvu qu'elle fût ainsi exécutée. De quelque côté que portât le coup, elle sentait qu'il serait décisif ; mais sa défiance n'était que trop légitime : ils ne firent rien de ce qu'ils avaient résolu[1].

On se décida à se porter directement sur la rive gauche.

Les Anglais occupaient, on l'a vu, la tête du pont ou la bastille des Tourelles, et, un peu en deçà des Tourelles, la bastille des Augustins, l'une et l'autre couvertes par leur boulevard. Ils avaient de plus, en aval du fleuve, le boulevard de Saint-

1. *Conseil :* J. Chartier, t. IV, p. 57-59. Le Journal du siége (*ibid.*, p. 158) ne parle que d'un conseil tenu ce jour-là avec la Pucelle, où l'on résolut ce qui s'exécuta le lendemain. En ce jour, 5 mai, on avait préparé pour l'attaque du fort des Tourelles : « 98 livres 1/2 d'huile d'olive ; 89 livres 1/2 de poix noire ; 32 livres de soufre ; 10 livres de poudre à canon ; 15 livres de résine et oing, pour jeter sur les taudis de fagots et pour engraisser les *drapiaux* à mettre le feu aux Tourelles. » (Vergnaud-Romagnési, *Siége d'Orléans en* 1429, p. 10 du tirage à part.)

Privé, qui était relié à la grande bastille de Saint-Laurent (rive droite) par un boulevard, élevé dans l'île Charlemagne; et, en amont, la bastille de Saint-Jean le Blanc, qui était moins une forteresse qu'un poste fortifié, ou, selon l'expression du Journal, « un guet pour garder ce passage : » poste abandonné une première fois à l'approche de Jeanne, et occupé de nouveau après son entrée dans la ville.

Ce fut par ce côté que la Pucelle et les capitaines allaient commencer leur attaque.

Il y avait là une petite île appelée depuis île aux Toiles et alors île Saint-Aignan, séparée de la rive par un étroit canal. Rien ne convenait mieux pour disposer à loisir une attaque dirigée d'Orléans contre les positions des Anglais sur la rive gauche; et les Orléanais en avaient usé plusieurs fois. Ils y passèrent cette fois encore. Deux bateaux, amarés entre l'île et la rive gauche, furent comme un pont qui mena de l'une à l'autre. Mais quand ils vinrent à Saint-Jean le Blanc, ils le trouvèrent encore abandonné. Glasdale, menacé d'une attaque sérieuse, avait jugé plus sûr d'en rappeler ses soldats dans les bastilles qui défendaient le pont [1].

1. *Passage de la Loire :* t. III, p. 213 (d'Aulon). — *Saint-Jean-le-Blanc évacué.* Louis de Contes dit simplement qu'on le prit (t. III, p. 69), comme aussi le Journal du siége (t. IV, p. 159); mais d'Aulon, Beaucroix et la Chronique, disent expressément que la position fut abandonnée (t. III, p. 214 et 79, et t. IV, p. 225), et c'est ce qui est rapporté aussi dans la Lettre des agents d'une ville ou d'un prince d'Allemagne, écrite en juin 1429 (t. V, p. 348).

La Pucelle vint les y attaquer aussitôt, sans même attendre que tout son monde eût passé de l'île à la rive opposée, et elle planta son étendard sur le rebord du boulevard des Augustins. Mais ses compagnons ne soutinrent pas son audace. Une terreur panique les saisit tout à coup. Le bruit se répand que les Anglais viennent en grande force du côté de Saint-Privé. On fuit, on cherche à regagner le pont de bateaux, afin de se mettre en sûreté dans l'île de la Loire; et les Anglais, sortant de leurs bastilles, poursuivent à grands cris les fuyards, insultant de leurs grossiers propos la Pucelle qui cherchait à couvrir leur retraite. Elle se retourne alors, et leur faisant tête, si peu de gens qu'elle eût autour de soi, elle marche à eux, sa bannière déployée. Les Anglais s'effrayent, et sans l'attendre, fuient à leur tour jusque dans leur bastille des Augustins; mais Jeanne les presse, et plantant de nouveau sa bannière sur le fossé du boulevard, elle rallie alentour les Français ramenés par son exemple.

A la vue des Anglais sortant de leurs bastilles, on pouvait croire que ceux de la rive droite, comme les Français, avaient passé la Loire, et venaient, par Saint-Privé, au secours des places attaquées; et, dans ce cas, la prudence commandait peut-être de rentrer dans la ville. Mais la Pucelle, en changeant l'aspect des choses, avait changé les résolutions des capitaines. Ils arrivaient, et ne songeaient plus qu'à forcer avec elle l'ennemi dans son refuge. Deux chevaliers qui, dans ces al-

ternatives de retraite et d'attaque, s'étaient défiés à qui ferait le mieux son devoir, étaient déjà au pied des palissades : mais un Anglais, grand, puissant et fort, occupant à lui seul tout le passage, les tenait en échec. D'Aulon le signala au fameux canonnier Jean le Lorrain, qui l'abattit d'un coup de sa coulevrine; et les deux chevaliers, entrant dans la place, y furent suivis d'une foule d'assaillants. Tous les Anglais périrent ou cherchèrent un abri derrière le boulevard des Tourelles. La forteresse contenait des vivres et du butin en abondance; pour ôter aux vainqueurs la tentation du pillage et leur en éviter les périls, la Pucelle fit mettre le feu à la bastille, et tout fut brûlé [1].

Restaient les Tourelles : on les investit immédia-

1. *Attaque des Augustins :* Voyez surtout d'Aulon (t. III, p. 214), la Chronique de la Pucelle (t. IV, p. 226), et celle de la Fête du 8 mai (t. V, p. 292). On ne peut pas croire que les capitaines aient cru la journée finie par l'occupation de la forteresse abandonnée de Saint-Jean-le-Blanc. C'est la crainte que les Anglais ne vinssent de l'autre rive par Saint-Privé, qui put seule leur donner un instant la pensée de la retraite. — « L'attaque des alentours du fort des Tourelles fut faite par 3000 hommes. On fit plus de 600 prisonniers et on tua plus de 1000 Anglais; enfin, on délivra plus de 200 prisonniers français. Pour les troupes qui restèrent à observer les alentours du fort des Tourelles, on leur donna VII douzaines de pains grands et petits ; V tonneaux de vin (10 poinceaux) ; VIII pourceaux; IV douzaines de *tasses de Beauvais.* » (Vergnaud-Romagnési, *l. l.*, p. 10).

Sur la *prise des Augustins*, Cf. Cagny (t. IV, p. 7), J. Chartier (p. 56), le Journal du siége (p. 159), la déposition de Pasquerel (t. III, p. 107), et la Chron. des Pays-Bas (*Coll. des chron. belges*, t. III, p. 411). — Il paraît qu'il ne resta rien des Augustins : c'est l'opinion de l'abbé Dubois, cité par Jollois (*Siége d'Orléans*, p. 82). Il se fonde sur ce qu'il n'a trouvé dans les comptes de la ville rien qui décelât qu'on en eût vendu la moindre chose. Il en fut autrement de la bastille de Saint-Loup et du fort des Tourelles.

tement, mais on remit l'attaque au lendemain, et la Pucelle rentra le même soir avec les principaux chefs dans la ville[1].

Ce ne fut pas sans appréhension pourtant et sans regret qu'elle laissait une partie de ses gens devant l'ennemi sans y être avec eux; et si elle les quittait, elle ne le faisait point parce qu'elle s'était blessée aux chausses-trapes, ni parce qu'elle ne manquait jamais d'aller passer la nuit parmi les femmes, quand cela n'était pas impossible. Une cause plus décisive la rappelait dans Orléans : c'est que le succès du jour avait besoin d'être affermi, et celui du lendemain préparé; or, il y fallait sa présence[2].

Les capitaines, tout en acceptant son concours, ne voulaient pas avoir l'air de suivre sa direction; et plus on allait, plus ils semblaient craindre de lui laisser l'honneur de la victoire. Mais chaque fois leur opposition avait tourné contre eux-mêmes. La Pucelle avait toujours voulu porter le coup au cœur de la puissance anglaise. C'est contrairement à son avis qu'ils l'avaient amenée à Orléans par la Sologne; et elle leur avait bien prouvé que son avis était le meilleur, lorsque, trois jours après, elle y fit entrer un autre con-

1. Voy. l'appendice nº XXI.

2. *Retour de Jeanne à Orléans*. Le Journal du siége (t. IV, p. 159) se borne à constater, ce qui n'est pas douteux, qu'après la prise des Augustins on resta la nuit devant les Tourelles. Cf. t. III, p. 79 (Beaucroix) : « Quod tamen facere nolebat, dicendo : « Amittemus « nos gentes nostras? »

voi, trois fois moins escorté, par cette route de la Beauce, à travers ces mêmes bastilles anglaises qu'ils avaient craint d'affronter d'abord. C'est contrairement à son avis, et, autant qu'il avait été en eux, à son insu, qu'ils avaient résolu d'attaquer les bastilles de la rive gauche; et c'était elle qui avait fait réussir leur attaque au moment même qu'ils se décidaient à l'abandonner. Après cet éclatant succès qui promettait le dégagement du pont pour le lendemain, ils voulurent s'arrêter encore. Le soir, quand Jeanne eut pris un peu de nourriture (contre son habitude, dit Pasquerel, elle n'avait point jeûné ce vendredi-là, parce qu'elle était trop fatiguée), un des notables chevaliers lui vint dire que les capitaines avaient tenu conseil. Il leur avait semblé, ajoutait-il, qu'ils étaient bien peu, vu le nombre des Anglais, et que Dieu leur avait déjà fait une grande grâce en leur accordant ce qu'ils avaient obtenu; que la ville étant pleine de vivres, il leur serait facile de la bien garder en attendant le secours du roi; et que par suite il ne paraissait pas opportun au conseil de faire sortir le lendemain les gens de guerre. Jeanne lui répondit : « Vous avez été en votre conseil, et j'ai été au mien, et croyez que le conseil de Dieu s'accomplira et tiendra ferme, et que cet autre conseil périra; » et se tournant vers son confesseur, qui le raconte : « Levez-vous demain de grand matin, dit-elle, et vous ferez plus qu'aujourd'hui. Tenez-vous toujours auprès de moi; car demain j'aurai beaucoup à faire, et plus que je n'ai jamais eu :

demain le sang coulera de mon corps au-dessus du sein[1]. »

Ce qui peut expliquer jusqu'à un certain point, sinon excuser entièrement, l'étrange résolution des capitaines, c'est que les Anglais, après la prise des Augustins et l'investissement des Tourelles, avaient rappelé sur la rive droite, dans leur bastille de Saint-Laurent, les hommes, qui occupaient, sur l'autre rive, le boulevard de Saint-Privé. Ils renonçaient donc à aller directement au secours des Tourelles : mais ne se réservaient-ils point de tenter une forte attaque contre la ville elle-même? et dans ce cas n'était-il pas prudent de les observer et d'attendre? La Pucelle ne le crut point, non plus que les habitants de la ville. Jeanne pensait à ces braves gens qu'elle avait laissés devant les Tourelles exposés sans elle aux sorties des Anglais; quant aux habitants d'Or léans, ils passèrent cette nuit à leur envoyer des vivres et des munitions, et à préparer tous les engins qui pouvaient servir à désarmer le boulevard ennemi de ses défenses et à en rendre l'accès plus praticable aux assaillants[2].

1. *Jeanne et le conseil des capitaines*; t. III, p. 109 (Pasquerel.) — Ce témoignage, d'accord d'ailleurs avec ce que dit L. de Contes (t. III, p. 70,) et la Chronique (t. IV, p. 227 : voy. ci-après,) nous paraît préférable au témoignage de la Chronique de la Fête du 8 mai, qui parle d'un conseil tenu le 8, à la suite duquel Jeanne, requise de tenir sa promesse et d'accomplir sa charge, monta à cheval et dit : « En nom Dé, je le feray, et qui me aimera, si me suive. » (T. V, p. 293.) Les paroles sont dignes d'elle; mais on peut croire qu'elle n'eut pas besoin d'y être provoquée.

2. *Évacuation du boulevard de St-Privé*, t. IV, p. 229 (Chr.),

Le lendemain, de grand matin, Pasquerel dit la messe, et Jeanne partit pour l'assaut. Au moment du départ, son hôte la voulait retenir pour manger d'une alose qu'on venait de lui apporter. « Gardez-la jusqu'au soir, dit-elle dans une saillie de bonne humeur, et je vous amènerai un *godon* (on reconnaît le sobriquet populaire) qui en mangera sa part; » et elle promettait de repasser par-dessus le pont. Mais les capitaines persistaient dans leur opposition à l'entreprise, et ils avaient donné ordre au gouverneur d'Orléans, Gaucourt, de garder les portes pour empêcher qu'on ne sortît. Jeanne le trouvant devant elle comme elle voulait passer : « Vous êtes un méchant homme, dit-elle; et qu'il vous plaise ou non, les gens d'armes viendront et gagneront comme ils ont gagné. » Gaucourt, aurait vainement essayé de résister à ceux qui suivaient Jeanne, et il ne s'était déjà que trop mis en péril. Jeanne fit ouvrir la porte de Bourgogne et une petite porte, près de la grosse tour, qui donnait directement sur la Loire, et, passant le fleuve, elle alla rejoindre avec ces nouveaux combattants ceux qu'elle avait laissés devant le fort ennemi[1].

et t. V, p. 293 (Fête du 8 mai) : plusieurs se noyèrent au passage. Voy. aussi Jollois, *Siége d'Orléans*, p. 83. — *Sollicitude de la Pucelle et des Orléanais pour ceux qui étaient restés devant les Tourelles*, t. IV, p. 227 (Chron.); p. 159 (Journal du siége) et *Extraits des comptes de la ville d'Orléans*, cités par Jollois, *l. l.*

1. *L'alose et le godon :* t. III, p. 124 (Colette); t. IV, p. 227 (Chron.). — *La rentrée par le pont prédite : ibid.* et t. III, p. 217 (d'Aulon).

Opposition de Gaucourt à la sortie: Simon Charles, qui en

Les capitaines, même ceux qui l'avaient voulu arrêter, la suivirent : jaloux de vaincre sans elle, ils ne se souciaient guère qu'elle triomphât sans eux. Avec Dunois et La Hire, qui paraissent toujours plus prêts à la seconder, on compta bientôt devant les Tourelles, Rais, Graville, Poton de Xaintrailles, Thibaut d'Armagnac, seigneur de Termes, Louis de Culan et Gaucourt lui-même. La lutte s'engagea dès six ou sept heures du matin. Anglais et Français rivalisaient d'ardeur. Ceux d'Orléans voyaient dans la victoire le gage de leur délivrance ; ceux de la bastille combattaient pour leur vie et pour leur liberté ; car ils n'avaient point de refuge. Les Français descendaient dans les fossés du boulevard, et sous le feu des canons ou les traits des arbalètes, ils cherchaient à gravir l'escarpement « avec une telle vaillance, qu'il sembloit à leur hardi maintien qu'ils cuidassent être immortels ; » mais lorsqu'ils touchaient au sommet, ils trouvaient l'ennemi armé de haches, de

parle d'après Gaucourt lui-même, la rapporte au jour où fut prise la bastille des Augustins (t. III, p. 117.) Mais on peut croire qu'il a confondu, et qu'il devait dire la bastille des Tourelles, si on rapproche son témoignage de celui de Louis de Contes : « Die autem postmodum immediate sequente (après la prise des Augustins), ipsa Johanna, contradicentibus pluribus dominis, quibus videbatur quod ipsa volebat ponere gentes regis in magno periculo, fecit aperiri portam Burgundiæ, et quamdam parvam portam existentem juxta grossam turrim, et passavit aquam cum aliis gentibus armatis ad invadendum bastildam seu fortalitium pontis » (t. III, p. 70.) La Chronique de la Pucelle dit aussi que « contre l'opinion et volonté de tous les chefs et capitaines qui estoient là de par le roi, la Pucelle se partit à tout son effort et passa la Loire » (t. IV, p. 227.)

lances et de maillets de plomb ; ils ne cédaient qu'accablés par le nombre dans des combats corps à corps. Ces assauts, toujours repoussés, recommençaient toujours ; la Pucelle était là, soutenant les courages et disant : « Ne vous doubtez (ne craignez pas), la place est vôtre. » L'attaque se prolongeait sans résultat, lorsque, vers une heure après midi, elle descendit dans le fossé et dressa une échelle contre le parapet : au même instant, elle fut atteinte entre l'épaule et la gorge d'un trait d'arbalète qui la perça de part en part. Se sentant blessée, elle eut peur et pleura. Que craignait-elle, et pourquoi pleurer ? N'était-elle plus sûre de la victoire, ou craignait-elle de mourir ? Non, car elle avait prédit qu'elle serait blessée et qu'elle en guérirait. Ce fait, tout merveilleux qu'il est, se trouve établi par les témoignages les plus irrécusables. Ce n'est pas seulement Jeanne dans le procès de Rouen, ce ne sont pas seulement les témoins du procès de réhabilitation qui le constatent : c'est une lettre qui a date authentique, lettre écrite de Lyon à Bruxelles, après qu'elle eut prédit sa blessure et avant qu'elle l'eût reçue. Cet accident confirmait donc sa parole ; mais la femme demeurait dans l'héroïne et dans la sainte : elle eut peur et pleura. Cependant elle fut consolée, comme elle disait. Elle arracha le fer de la plaie, et comme plusieurs hommes de guerre lui proposaient de *charmer* la blessure, elle s'y refusa, disant : « J'aimerais mieux mourir que de rien faire que je susse être péché ou contre la volonté de

Dieu; « mais elle ne refusait pas qu'on entreprît de la guérir, si l'on y pouvait appliquer quelque remède permis. On lui mit une compresse d'huile d'olive; après quoi elle se confessa, versant des larmes[1].

Cette longue résistance des Anglais et l'accident de Jeanne avaient découragé les assaillants. Les

1. *Attaque des Tourelles :* Voy. Cagny, Berri, J. Chartier, le Journal, la Chronique de la Pucelle, la Chronique de la Fête du 8 mai et les témoins de l'événement, Dunois, L. de Contes, d'Aulon, Pasquerel, etc., aux endroits cités. — *Blessure de Jeanne :* « Fuit læsa de una sagitta seu viritone in collo, » t. I, p. 70 (Jeanne) « ex una sagitta quæ penetravit carnem suam inter collum et spatulas de quantitate dimidii pedis, » t. III, p. 8 (Dunois.) « Supra mammam taliter quod tractus apparebat ex utroque latere, » t. III, p. 109 et 111 (Pasquerel); cf. *ibid.*, p. 70 (L. de Contes), t. IV, p. 61 (J. Chartier); p. 160 (Journal du siége) : « entre l'espaule et la gorge, si avant qu'il passoit oultre ; » p. 228 (Chron.) : « par l'espaule tout oultre; » — « ein wenig unter der rechten Brust, » p. 494 (Lettre des envoyés allemands); — « fut bléchée par trait lui entrant environ un polc (pouce) en la poitrine deseure la dextre mamelle (Chron. des Pays-Bas.) L'auteur lui fait dire à cette occasion : « Maintenant ne ont les Englez comme rien de puissance. Car ceste blessure est le signe de leur confusion et misère revélé à moi de par Dieu et de moi non déclaré jusques à présent. » (*Coll. des Chron. belges*, t. III, p. 411.)

La blessure de Jeanne prédite par elle-même. « Sicut prædixerat, » t. III, p. 109 (Pasquerel); cf. p. 127 (Aignan Viole); t. IV, p. 231 (Chron.), p. 494 (les envoyés allemands), et la lettre écrite de Lyon à Bruxelles le 22 avril 1429, quinze jours avant l'événement, et relatée dans un registre de la chambre des comptes de Bruxelles, par le greffier de la cour : « Scripsit ulterius ex ejusdem militis relatione quod quædam Puella, oriunda ex Lotharingia, ætatis XVIII annorum vel circiter, est penes prædictum regem; quæ sibi dixit quod Aurelianenses salvabit, et Anglicos ab obsidione effugabit, et quod ipsa ante Aureliam in conflictu telo vulnerabitur, sed inde non morietur. » (T. IV, p. 426.) Voy. Lebrun des Charmettes, *Hist, de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 223. — « Et dum sensit se vulneratam, timuit et flevit, et fuit consolata, ut dicebat; et aliqui armati, videntes eam taliter læsam, voluerunt eam charmare, gallice, *charmer*; sed ipsa noluit, dicendo, etc. » T. III, p. 109 et 111 (Pasquerel).

chefs la vinrent trouver, et tout en lui exprimant leur peine de la voir blessée, ils lui dirent qu'il valait mieux laisser l'assaut jusqu'au lendemain. Elle ne répondit à ces ouvertures que par les plus nobles paroles, les exhortant à ne pas faiblir; mais fort peu touchés de ce langage, ils ordonnèrent de suspendre l'assaut, et se retirèrent à distance, songeant à ramener dans Orléans et leurs troupes et leur artillerie : car elles n'eussent plus été fort en sûreté, même pour une nuit, de ce côté de la Loire, après un échec avoué. Jeanne, malgré ses souffrances, vint alors elle-même trouver Dunois, et le supplia d'attendre un peu encore : « En nom Dieu, disait-elle, vous entrerez bien brief (bientôt) dedans, n'ayez doute, et les Anglois n'auront plus de force sur vous. C'est pourquoi reposez-vous un peu, buvez et mangez. » Ils le firent, car sa parole avait un accent qui les subjuguait; et alors : « Maintenant, dit-elle, retournez de par Dieu à l'assaut de rechef : car sans nulle faute, les Anglois n'auront plus la force de se défendre, et seront prises leurs Tournelles et leurs boulevards. »

L'attaque recommença, ou plutôt reprit avec une ardeur nouvelle, car elle n'avait jamais été entièrement suspendue. Jeanne demanda son cheval, et laissant son étendard à d'Aulon, son écuyer, s'en vint à l'écart dans une vigne voisine, pour faire à Dieu son oraison : mais elle reparut bientôt, et prenant elle-même son drapeau, elle dit à un gentilhomme qui était auprès d'elle : « Donnez-vous

garde (regardez) quand la queue de mon étendard touchera contre le boulevard. » Un peu après il lui dit : « Jeanne, la queue y touche ! » Elle s'écria : « Tout est vôtre et y entrez[1]. »

A sa voix, ils reviennent à l'assaut. « Et oncques, dit un contemporain, on ne vit grouée d'oisillons eux parquer sur un buisson comme chacun monta contre ledit boulevard. » En même temps ceux d'Orléans venaient, du boulevard de la Belle-Croix, attaquer, par le pont, les Tourelles. De ce côté, les Anglais étaient séparés des assaillants par plusieurs arches qu'ils avaient rompues ; mais les Orléanais, apportant avec eux des échelles, de

1. *L'assaut suspendu et repris :* t. IV, p. 160 (Journal) ; cf. p. 228 (Chron.), p. 9 (Cagny). — « Propter quod dictus dominus deponens satagebat et volebat quod exercitus retraheretur ad civitatem. Et tunc dicta Puella venit ad eum et requisivit quod adhuc paulisper exspectaret ; ipsaque ex illa hora ascendit equum, et sola recessit in unam vineam, satis longe a turba hominum ; in qua vinea fuit in oratione quasi per spatium dimidii quarti horæ ; ipsa autem regressa ab illo loco, statim cepit suum vexillum in manibus suis, posuitque se supra bordum fossati, » etc. t. III, p. 8 (Dunois) Cf. t. III, p. 70 (L. de Contes) : « Quod quando perciperent quod ventus perduceret vexilla versus fortalitium, quod haberent illud. » — Beaucroix rapporte le succès à l'étendard plus qu'à Jeanne : « Dictum fuit quod afferretur vexillum Johannæ et allatum astitit, et inceperunt invadere dictum fortalitium etc. » (t. III, p. 80.) D'Aulon raconte une assez longue histoire où il semble s'attribuer un peu trop complaisamment l'honneur du dernier assaut. Voyant la retraite décidée, comme il tenait l'étendard, en l'absence de la Pucelle, il a l'idée de se porter au pied du boulevard pour y ramener les soldats : il le remet à un Basque qui le doit suivre et saute dans le fossé. Mais la Pucelle arrive, et, voyant son étendard aux mains d'un inconnu, elle le saisit pour le reprendre. Le Basque résiste, tire à lui l'étendard et va rejoindre d'Aulon. Les gens d'armes qui, au mouvement de la bannière ont cru voir un signal, se rallient et emportent la place (t. III, p. 216).

vieilles gouttières de bois, se mirent en devoir de les jeter d'un pilier à l'autre ; et comme la plus longue de ces gouttières était encore trop courte de trois pieds, ils la rajustèrent, l'étayèrent comme ils purent. C'est sur ce pont de nouvelle sorte qu'un chevalier de Rhodes, le commandeur Nicole de Giresme, s'aventura le premier tout armé. Les Anglais étaient donc assaillis des deux côtés à la fois ; mais ce qui les terrifiait, c'était de voir, présidant à l'assaut sur la rive gauche, cette femme qu'ils se flattaient d'avoir tuée. L'étonnement paralysa leurs forces : comme Jeanne l'avait annoncé, ils ne firent presque plus de résistance. Ils cherchaient à fuir du boulevard dans les Tourelles, par le pont jeté entre les deux places ; mais, là aussi, ils se trouvaient prévenus par l'intrépide activité de ceux d'Orléans. Pendant que l'attaque se poussait sur les deux côtés, contre la bastille et contre le boulevard, un bateau chargé de matières combustibles fut amarré sous le pont qui joignait l'un à l'autre ; et quand les Anglais, forcés dans le boulevard, voulurent se retrancher dans les Tourelles, le pont, attaqué par les flammes, céda, et presque tous furent précipités dans les flots. La Pucelle eût voulu les sauver : « Glacidas ! Glacidas ! criait-elle à leur chef, rends-ti, rends-ti (rends-toi) au Roi du ciel. Tu m'as appelée p.... ; j'ai grand'pitié de vos âmes ! » Mais Glasdale fut entraîné avec les autres, et la Pucelle ne put voir sans verser des larmes cette fin misérable de tant de braves gens. Il ne resta sur

la rive gauche aucun Anglais qui ne fût tué ou pris[1].

Il était soir quand les Tourelles furent occupées. La Pucelle y demeura une partie de la nuit, afin de voir si les Anglais de Saint-Laurent ne tenteraient rien pour venger leurs compagnons et regagner la position perdue ; « mais ils n'en avoient nul vouloir. » La Pucelle rentra donc dans Orléans. En moins de trois heures, les Orléanais avaient su rendre le pont praticable, si bien que Jeanne put, comme elle l'avait dit, le repasser pour rentrer dans la ville. « Et Dieu sait, dit Perceval de Cagny, à quelle joie elle et ses gens y furent reçus. » On la débarrassa de ses armes, on mit un nouvel

1. *L'assaut du boulevard :* t. V, p. 294 (Chron. de la Fête du 8 mai) ; cf. t. III, p. 80 (Beaucroix); p. 71 (L. de Contes), t. IV, p. 230 (Chron.)

L'attaque par le pont : t. IV, p. 161 (Journal) ; p. 229 (Chron.) Les comptes de forteresses pour l'an 1429, art. 57, en gardent la trace : « Payé quarante sous pour une grosse pièce de bois prinse chez Jean Bazin quand on gagna les Tourelles, contre les Anglois, pour mettre au travers d'une des arches du pont qui fut rompue. — Baillé à Champeaux et aux autres charpentiers seize sous, pour aller boire le jour que les Tourelles furent gaignées. » Voy. Jollois, *Hist. du siége*, p. 84.

Terreur des Anglais à la vue de Jeanne : « Et instanti, ipsa ibi existente, Anglici fremuerunt et effecti sunt pavidi, » t. III, p. 8 (Dunois) ; cf. p. 71 (L. de Contes). La Chronique de la Fête du 8 mai dit que leurs boulets n'avaient pas plus de force qu'une boule jetée par un homme : « Et à venir joindre, lesdits Anglois avoient les meilleurs canons du royaulme ; mais ung homme eut aussi fort getté une bole, comme la pierre povoit aller d'iceulx canons, qui estoit bel miracle. » T. V, p. 294. On peut croire que l'épuisement des munitions y était pour quelque chose.

Rupture du pont entre le boulevard et les Tourelles : « Ceulx de la ville chargèrent ung grand chalen plein de fagots, d'os de cheval, savattes, soufre et toutes les plus puantes choses que on sceut finer, et fut mené entre les Torelles et le boloart, et là, fut

appareil sur sa blessure. Elle prit un peu de pain trempé dans du vin mélangé d'eau, et alla se reposer[1].

Tandis que les cloches d'Orléans saluaient cette nouvelle victoire, les Anglais, qui, pendant ces deux jours, n'avaient rien fait pour la prévenir, ne songeaient plus qu'à la rendre définitive en se retirant. C'était bien se déclarer vaincus par celle qu'ils avaient accueillie de tant d'outrages. La terreur seule qu'elle avait inspirée peut expliquer cette impuissance et cette résolution parmi des hommes qui, depuis si longtemps, avaient pris l'habitude de vaincre les Français. Le dimanche donc, de grand matin, ils sortirent de leurs bas-

boté le feu qui leur fist un grand grief. » T. V, p. 294 (Chron. du 8 mai). Le registre des comptes d'Orléans, rappelle ce fait en constatant que l'on paya huit sous à Jehan Poitevin, pêcheur, « pour avoir mis à terre sèche ung challan, qui fut mis sous le pont des Tourelles pour les ardre quand elles furent prinses (art. 19) : » opération nécessaire pour le radouber, dit Jollois; « neuf sous à Boudou pour deux esses, pesant quatre livres et demie, mises au challan qui fut ars sous le pont des Tourelles » (art. 9,) etc. Voy. Jollois, *Siége d'Orléans*, p. 84. Beaucroix attribuait la rupture du pont à une bombarde dirigée par d'Aulon, t. III, p. 80.

Pitié de Jeanne pour Glasdale: t. III, p. 110 (Pasquerel). Berri (t. IV, p. 44) compte quatre ou cinq cents Anglais tués, noyés ou pris; Jean Chartier (*ibid.*, p. 62,) quatre cents morts; la Chronique (*ibid.*, p. 230,) trois cents morts et deux cents prisonniers; le Journal du siége (*ibid.*, p. 162,) quatre ou cinq cents tués ou noyés, « exceptez aucuns peu qu'on retint prisonniers; » et il déplore « le grant dommage des vaillants Françoys, qui pour leur rançon eussent peu avoir grant finance. » Le notaire Guillaume Giraut, sur son registre des minutes, porte aussi le nombre des Anglais pris ou morts à quatre cents (*ibid.*, p. 283); et M. Boucher de Molandon, Extrait du t. I des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, p. 5).

1. *Les ponts rétablis :* t. IV, p. 9 (Cagny).—*Rentrée de Jeanne:* t. IV, p. 163 (Journal); p. 231 (Chron.); t. III, p. 9 (Dunois).

tilles ; mais en capitaine consommé, Talbot comprit que, s'il laissait voir de la peur, sa retraite deviendrait une déroute. Bien loin de fuir, il rangea son armée devant la ville, comme pour offrir la bataille aux Français. Les Français sortirent aussitôt et se disposèrent en ordonnance de combat, sous les bannières de leurs capitaines. La Pucelle était sortie avec les autres, revêtue d'une simple cotte de mailles. Mais cette fois les Français, impatients de combattre, attendirent vainement qu'elle leur en donnât le signal. C'était dimanche. Elle défendit de commencer la bataille, disant que c'était la volonté de Dieu qu'on les laissât s'ils s'en voulaient aller ; mais que, s'ils attaquaient, on aurait la victoire. En attendant, elle voulut d'abord qu'on dît la messe ; elle fit dresser un autel, et deux messes furent célébrées en présence de l'armée. La cérémonie achevée : « Or, regardez, dit-elle, si les Anglois ont le visage tourné devers vous ou le dos. » On lui répondit qu'ils se tournaient vers Meun : « En nom Dieu, reprit-elle, ils s'en vont, laissez-les aller ; il ne plaît pas à Messire qu'on les combatte aujourd'hui : vous les aurez une autre fois. [1] »

Les Anglais, après être restés en ligne une heure entière, s'étaient retirés en bon ordre, brûlant

1. *Retraite des Anglais :* t. IV, p. 10 (Cagny) ; p. 44 (Berri) ; p. 63 (J. Chartier), etc. — *Jeanne défend d'attaquer :* t. III, p. 9 (Dunois) ; p. 25 (Luillier) ; p. 126 (A. Viole) ; t. IV, p. 164 (Journal), t. V, p. 295 (Chron. de la Fête du 8 mai). — *Les deux messes*, etc., *ibid.*, p. 232 (Chron.) ; t. III, p. 29 (Champeaux).

leurs bastilles et emmenant leurs prisonniers : mais ils ne se retiraient point si librement qu'ils ne dussent laisser derrière eux une partie de leur artillerie et de leurs approvisionnements, et même, selon la Chronique, leurs malades ; et les hommes d'armes n'obéirent point si complétement à la Pucelle, qu'ils ne s'en allassent avec La Hire faire quelques escarmouches et gagner du butin sur les derrières de l'ennemi[1].

Parmi les prisonniers que les Anglais voulaient emmener avec eux était un Français, nommé Le Bourg du Bar, pris comme il voulait aller d'Orléans rejoindre Dunois près du comte de Clermont, la veille de la bataille de Rouvray. Talbot tenait beaucoup à son captif. Il le gardait « enferré par les pieds d'une paire de fers si pesants » qu'il pouvait marcher à peine ; et il avait commis la charge de le voir et de lui donner de la nourriture à un augustin anglais, son propre confesseur. C'est aussi à lui qu'il avait laissé le soin de l'emmener dans la retraite. Le chevalier s'en allait ainsi au bras du moine, marchant le pas et demeurant fort en arrière des autres, en raison des fers qu'il avait aux pieds. Quant il les vit à une distance suffisante,

1. L'extrait des comptes de Hémon Raguier, trésorier des guerres de Charles VII, que l'on trouve dans le Ms. de Gaignières, déjà cité (n° 772, f° 550-556) donne les noms d'un grand nombre de seigneurs et de capitaines qui ont pris part à la défense d'Orléans. Il y a là six ou sept pages d'une bien humble origine mais qui figureraient avec honneur au livre d'or de la noblesse française. — Sur les *Forces engagées de part et d'autre* dans l'attaque et dans la défense et sur les *Frais du siége d'Orléans*, pour les deux nations, voy. Append. n°s XXII et XXIII.

il s'arrêta et dit au moine qu'il n'irait pas plus avant. Il fit plus : il le contraignit, enferré comme il était, de le ramener à Orléans sur ses épaules, et il fit ainsi son entrée dans la ville, se libérant de sa rançon par la complicité forcée du moine son conducteur[1].

Pendant que les Anglais se retiraient vers Meun et Baugency, les habitants d'Orléans couraient aux bastilles qui depuis si longtemps les tenaient emprisonnés : ils les démolirent et en rapportèrent en triomphe les canons, bombardes et approvisionnements de toute sorte que l'assiégeant y avait dû laisser. Puis, guidés encore par Jeanne d'Arc, ils allèrent d'église en église rendre grâces à Celui qui leur avait donné la victoire, improvisant dans la joie du triomphe cette procession dont l'évêque d'Orléans institua peu après la solennité, et qui s'est perpétuée d'âge en âge sous l'invocation de la Pucelle : témoignage durable de la vénération de la France pour la sainte fille qui, en un jour de péril, sauva la patrie[2].

1. *Le Bourg du Bar :* t. IV, p. 63 (J. Chartier) ; p. 165 (Journal). Voici comme Martial d'Auvergne rime l'anecdote, t. V, p. 56 :

Comme Talbot si s'en alloit,
Un augustin son confesseur
Ung François prisonnier vouloit
Amener après son seigneur ;
Mais ledit François enferré,
Par l'augustin, devant les gens,
Se fist porter, bon gré, mau gré,
Sur son col dedans Orléans.

2. *Prise d'une partie des munitions :* t. IV, p. 44 (Berri) ; p. 63 (J. Chartier) ; p. 164 (Journal) ; p. 231 (Chron. des Pays-Bas, *Coll. des Chron. belges*, t. III, p. 412), et la fin de la lettre de Char-

Mais la Pucelle n'était encore qu'aux débuts de sa mission. Elle avait hâte de la mener à son terme. Le lendemain donc elle se déroba à l'enthousiasme des Orléanais et aux fêtes de la victoire pour se rendre à la cour de Charles VII, où elle allait avoir d'autres ennemis à vaincre, d'autres obstacles à surmonter[1].

les VII aux habitants de Narbonne, 10 mai 1429 : « S'en sauvèrent et deslogèrent si hastement qu'ils laissèrent leurs bombardes, canons, artillerie et la plupart de leurs vivres et bagages. » (*Procès*, t. V, p. 103.) Voy. encore l'appendice n° XXIV.

1. *Départ de Jeanne :* t. IV, p. 166 (Journal) ; t. III, p. 110 (Pasquerel). — Florent d'Illiers était reparti la veille avec sa troupe pour Châteaudun, t. IV, p. 165 (Journal). On y établit, en l'honneur de la Pucelle, une fête annuelle où figuraient les jeunes filles. (Godefroy, *Vie de Ch. VII*, p. 852.) La nouvelle de la levée du siége arriva à Paris le 10 mai, Fauquemberque, greffier du Parlement, en tient note à cette date dans son registre, ajoutant en latin : « *Quis eventus fuerit novit Deus bellorum* » (*Procès*, t. IV, p. 451.) En marge il a tracé une demi-figure de femme vue de profil, tenant une épée et une bannière (f° 12.) On n'y peut pas plus voir le portrait de la Pucelle, que dans la tête informe,, à demi-griffonnée à la marge du f° 27, où il rapporte, sous la date du 25 mai 1430, la nouvelle qu'elle est prise. Le greffier du Parlement de Paris n'avait pas vu Jeanne, et quand il l'aurait vue, on peut être sûr, à la manière dont sont faits ces croquis, qu'il n'aurait guère été plus capable de nous reproduire ses traits. (Voy. *Registres du Parlement*, t. XV, aux Archives nationales.)

LIVRE TROISIÈME.

REIMS.

I

LA CAMPAGNE DE LA LOIRE.

La délivrance d'Orléans fit dans tous les esprits une impression profonde. La Pucelle avait donné son signe. Ce grand siége, qui durait depuis sept mois, elle y avait mis fin en une semaine. Ces bastilles qui s'appuyaient les unes les autres, elle les avait enlevées l'une après l'autre, ou plutôt il avait suffi qu'elle en prît trois pour que tout le reste fût évacué.

Jeanne était donc bien l'envoyée de Dieu, c'était le cri du peuple ; c'était aussi le sentiment des docteurs les plus autorisés.

Jean Gerson, dans un écrit daté du 14 mai, six jours après la levée du siége (il mourut le 12 juillet suivant : c'est, selon toute apparence, son dernier acte public), Jean Gerson examinait si l'on pouvait, si l'on devait croire à la Pucelle. Il énumérait

toutes les raisons qui militaient en sa faveur : l'adhésion du conseil et des gens de guerre qui la suivaient, au péril même du ridicule; l'enthousiasme du peuple, le découragement de l'ennemi; et avec ces raisons extérieures, d'autres plus intimes : la vie passée de Jeanne d'Arc et sa manière de se conduire, faisant tout, simplement, sans superstition ni vue intéressée, parlant au nom du Ciel sans cesser d'agir par elle-même, ou tenter Dieu par témérité. Il se prononçait donc pour elle, ajoutant : « Quand bien même (ce qu'à Dieu ne plaise) elle serait trompée dans son espoir et dans le nôtre, il ne faudrait pas conclure que ce qu'elle a fait vient de l'esprit malin et non de Dieu, mais plutôt s'en prendre à notre ingratitude et au juste jugement de Dieu, quoique secret. » Et il terminait ses observations par cet avertissement prophétique : « Que le parti qui a juste cause prenne garde de rendre inutile par incrédulité, ingratitude ou autres injustices, le secours divin qui s'est manifesté si miraculeusement, comme nous lisons qu'il arriva à Moïse et aux enfants d'Israël : car Dieu, sans changer de conseil, change l'arrêt selon les mérites[1]. »

1. *Jean Gerson* :- Il cite Debora et sainte Catherine, Judith et Judas Machabée : » Neque sequitur semper post primum miraculum quidquid, ab hominibus expectatur. Propterea, et si frustraretur ab omni expectatione sua et nostra (quod absit) dicta puella, non oporteret concludere, ea quæ facta sunt, a maligno spiritu vel non a Deo facta esse; sed vel propter nostram ingratitudinem et blasphemias, vel aliunde justo Dei judicio, licet occulto, posset contingere frustratio expectationis nostræ in ira Dei, quam avertat a nobis, et bene omnia vertat » (t. III, p. 303. Cf. p, 305.)

C'est aussi la pensée qui domine le traité de l'archevêque d'Embrun, Jacques Gelu, écrit dans le même mois (mai 1429). La Pucelle est-elle envoyée de Dieu? Quelle est sa mission? Quelles en sont les raisons? Et si Dieu veut manifester sa puissance, a-t-il besoin d'un intermédiaire? n'a-t-il pas les anges? pourquoi une jeune fille élevée parmi les brebis? Le prélat se pose et résout toutes les questions dans le même sens que J. Gerson; et ses conclusions sont plus expresses encore et plus pratiques. Il veut que, sans négliger les voies ordinaires en ce qui touche les approvisionnements, les finances et tous les besoins de l'armée, on suive surtout l'inspiration de Jeanne, et qu'on la préfère aux suggestions d'une sagesse tout humaine. Il rappelle Saül. Le roi doit craindre, s'il omet de faire ce que dit la Pucelle, croyant mieux faire, de se voir abandonné du Seigneur, et privé de l'objet où il tend. C'est pourquoi le pieux évêque donne le conseil qu'en toute chose on commence par prendre l'avis de Jeanne, et que même dans les cas douteux, si elle y tient, on s'y conforme. Il voudrait que le roi conférât chaque jour avec elle sur ce qu'il doit faire pour accomplir la volonté de Dieu, et qu'il le fît en toute humilité et dévotion, « afin que le Seigneur n'ait pas raison de retirer sa main, mais qu'il accorde la continuation de sa grâce[1]. »

1. *Jacques Gelu :* « Credendum est quod ille qui commisit, inspirabit creaturæ suæ, quam misit, ea quæ sunt agenda, melius et expedientius quam prudentia humana exquirere posset.... Quare

Les avis des docteurs n'étaient plus bien nécessaires pour que le peuple crût à Jeanne; mais leurs conseils étaient loin d'avoir perdu leur opportunité auprès du roi. Les conseillers intimes de Charles VII, voyant la confiance qu'elle inspirait autour d'elle, l'avaient acceptée sans trop de peine pour délivrer Orléans. Si elle n'en chassait l'ennemi, ils étaient forcés de se déloger eux-mêmes. Les Anglais, maîtres de la Loire, ne leur permettaient plus d'y demeurer en sûreté. Mais l'affaire n'en était plus là : Orléans délivré, la Pucelle voulait mener le roi à Reims, et l'entraîner, après le sacre, à la délivrance du royaume. Il fallait donc qu'ils payassent de leur personne, ou du moins qu'à la suite du roi ils se missent en route à travers les provinces occupées par l'ennemi. Cela coûtait à leur lâcheté, ou, si l'on veut, à leur nonchalance; et ils était résolus de prendre tous les prétextes pour en reculer le moment[1].

Jeanne leur devait laisser peu de loisir.

En quittant Orléans, elle était venue à Blois,

consuleremus quod in talibus primo et principaliter exquireretur votum puellæ, etc..... Et in hoc consilium puellæ primum et præcipuum dicimus esse debere, et ab ea ante omnes assistentes quærendum, investigandum et petendum. Insuper regi consuleremus quod omni die certum aliquid Deo bene placitum et ejus voluntati gratum faceret, quodque super hoc cum puella conferret, et, post ejus advisamentum, in esse deduceret quam humiliter et devote; ne dominus manum retrehendi causam habeat, sed gratiam suam continuet » (*ibid.*, p. 409, 410.)

1. Sur cette hostilité sourde et constante des principaux conseillers de Charles VII, voy. les *Histoires de France* de Sismondi, t. XIII, p. 152 et 165, Michelet, t. V, p. 39, H. Martin, t. VI, p. 150, et J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 30 et suiv.

puis à Tours, où le roi vint de Chinon à sa rencontre. Charles la reçut avec de grands honneurs. Quand la Pucelle se présenta devant lui, l'étendard à la main et lui fit révérence, le roi lui-même, dit une ancienne chronique, « ôta son chaperon et l'embrassa en la saluant et, comme il sembla à plusieurs, volontiers l'eût baisée de la joie qu'il avoit. » Il n'ignorait point quelle part elle avait eue à cette victoire aussi prompte qu'inespérée. Dans sa lettre aux habitants de Narbonne, lettre écrite pendant qu'on apprenait, pour ainsi dire, coup sur coup, la prise de Saint-Loup, puis des Tourelles, et enfin la levée du siége, le roi, sans dire encore tout ce qu'elle avait été dans le succès, leur signalait les choses merveilleuses qu'on rapportait d'elle, la nommant seule et constatant qu'elle avait été présente à tout. Il pouvait maintenant en savoir bien davantage. Aussi lui fit-il « grande chère. » Il voulait même qu'elle prît pour armoiries les lis de France et la couronne avec l'épée tirée pour la conquérir : c'est le blason qui demeura dans sa famille. Mais Jeanne n'était pas venue chercher la récompense, elle venait solliciter l'achèvement de son œuvre, et c'est ce qu'on semblait le moins disposé à lui accorder[1].

Charles convoqua ses capitaines et « autres sages de sa cour. » Il tint plusieurs conseils (à Tours),

1. *Retour de Jeanne :* t. III, p. 80 (Beaucroix). — *Lettres de Charles VII :* t. V, p. 101, 103. — *Accueil du roi :* t. IV, p. 168, et Chron. des Pays-Bas, etc., *Coll. des Chron. belges*, t. III, p. 412. — *Armoiries de la Pucelle*, voyez l'appendice n° XXV.

et la prudence des conseillers eut plus d'une excellente raison à opposer aux desseins de la jeune fille. On alléguait la grande puissance des Anglais et des Bourguignons, et la détresse du roi, qui n'avait pas de quoi soudoyer l'armée nécessaire au voyage. La Pucelle ne demandait pas tant de choses pour le conduire, lui et sa compagnie, jusqu'à Reims, « sûrement et sans destourbier » (empêchement), mais elle voulait qu'on se pressât. Elle disait « qu'elle ne durerait guère plus d'un an, et qu'on songeât à bien besogner cette année : » car elle avait beaucoup à faire. Après le sacre, elle avait encore, disait-elle, au rapport du duc d'Alençon, à chasser les Anglais, à délivrer le duc d'Orléans. Si l'on croyait à sa mission, c'était bien le cas de faire selon l'avis de Jacques Gelu : imposer silence à toutes les objections et la suivre. Mais ceux qui ne la voulaient pas suivre affectaient de croire que ce n'était pas si clairement l'ordre de Dieu[1].

Un jour, la Pucelle, impatiente de ces lenteurs, vint avec Dunois au château de Loches, et fut menée à la chambre *de retrait* où le prince était conversant avec Christophe d'Harcourt, l'évêque de Castres, son confesseur, et le seigneur de Trèves (Robert le Maçon), ancien chancelier de France.

1. *Conseils et opposition*, t. IV, p. 11 (Cagny); p. 168 (Journal). — *Instances de Jeanne*. « Audivit aliquando dictam Johannam dicentem regi quod ipsa Johanna duraret per annum et non multum amplius, et quod cogitarent illo anno de bene operando, quia dicebat se habere quatuor onera, videlicet fugare Anglicos, etc. » t. III, p. 99 (duc d'Alençon).

Elle frappe à la porte, et dès qu'elle est introduite, elle se jette aux pieds du roi, et embrassant ses genoux :

« Gentil Dauphin, dit-elle, ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais venez au plus tôt à Reims pour recevoir votre digne couronne. »

Christophe d'Harcourt lui demanda si ses voix lui avaient dit cela :

« Oui, répondit-elle, je suis fort aiguillonnée touchant cette chose.

— Ne voudriez-vous pas, ajouta d'Harcourt, nous dire ici, devant le roi, comment font vos voix quand elles vous parlent?

— Je conçois bien, dit-elle en rougissant, ce que vous voulez savoir, et vous le dirai volontiers. «

Et comme le roi, la voyant émue, lui demandait s'il lui plaisait de s'expliquer devant les assistants, elle répondit qu'elle le voulait bien, et raconta comment, lorsqu'elle s'affligeait des doutes que l'on opposait à sa mission, elle se retirait à part et priait Dieu, se plaignant de ce qu'on ne la voulait pas croire; et sa prière faite, elle entendait une voix qui lui disait : « Fille Dé (de Dieu), va, va, va, je serai à ton aide, va! » et quand cette voix lui venait, elle était bien réjouie et elle eût voulu être toujours en cet état.

En rapportant les paroles de ses voix, elle rayonnait d'une joie divine et levait les yeux au ciel[1].

1. T. III, p. 12 (Dunois). Selon la version du Journal et de la Chronique (t. IV, p. 168 et 235,) le roi et « ses plus privés » hésitaient à lui faire cette question de peur qu'elle n'en fût mal con-

Ces paroles prenaient leur autorité des merveilles qu'elle venait d'accomplir. Le roi et personne autour de lui ne le devaient méconnaître : mais pouvait-on aller à Reims, en laissant les Anglais derrière soi sur la Loire, à Baugency, à Meun, à Jargeau? Les Anglais, en effet, chassés de devant Orléans, s'étaient repliés sur ces villes. Talbot avait occupé Meun; Suffolk, Jargeau, et naguère, après la levée du siége d'Orléans, quand Dunois, Boussac, Graville, Xaintrailles, voulant profiter de l'impression que Jeanne avait produite, et peut-être de son absence, s'étaient portés sur Jargeau dans l'espoir d'enlever la place, ils y avaient dû renoncer. Les Anglais tenaient donc toujours, et il y avait à craindre que cette marche aventureuse vers le Nord ne leur abandonnât le Midi. D'ailleurs, pour rassembler les princes et les seigneurs qui devaient accompagner le roi au sacre, il fallait du temps : le pouvait-on mieux employer qu'en enlevant aux Anglais leurs dernières positions sur la Loire? Jeanne adopta le projet; selon Perceval de Cagny, ce fut même elle qui le proposa. On réunit, à l'aide des capitaines revenus d'Orléans, une petite armée qui fut placée sous les ordres du jeune duc d'Alençon. Libéré enfin de sa rançon au prix des plus durs sacrifices, il brûlait de venger son ancien échec et de regagner, au service du roi, l'équivalent de ce qu'il y

tente : mais Jeanne le connaissant « par grâce divine, » vint à eux et leur dit ce qu'on a vu.

avait perdu. Le roi répondit à ses désirs en lui donnant le commandement de cette expédition; mais il plaçait auprès de lui la Pucelle, avec la recommandation expresse qu'il ne fît rien sans son avis[1].

Jeanne avait pris dès lors un ascendant auquel personne ne pouvait plus se soustraire, et elle l'exerçait avec un naturel qui, dans cette âme simple et sans prétention, témoigne bien de la source où elle puisait tant d'autorité.

Gui de Laval, dans une lettre écrite le 8 juin 1429, au milieu des derniers préparatifs de la campagne, en fait à sa mère et à son aïeule un tableau animé, où la Pucelle est peinte au vif dans toute la grâce et la séduction de son rôle, traitant familièrement avec les plus hauts personnages, donnant tour à tour le signal des prises d'armes ou des processions. Le roi était venu à Saint-Aignan (Berri), et Jeanne d'Arc s'était rendue à Selles, à quatre lieues de là, où toutes les troupes devaient se réunir pour entrer en campagne. Gui de Laval étant venu rejoindre le roi, le prince lui fit un excellent accueil, voulut qu'il vît Jeanne, et comme il se rendait lui-même à Selles, il la fit venir au-

1. *Les Anglais à Meun et à Jargeau :* t. IV, p. 233 (Chron.) — *Attaque des seigneurs contre Jargeau, ibid.*, p. 167 (Journal). La Pucelle qui toujours avoit l'ueil et sa pensée aux affaires du duc d'Orléans, parla à son beau duc d'Alençon et lui dist que, en tandis que le roi se apresteroit elle vouloit aler délivrer la place de Gargueau, t. IV, p. 11 (Cagny). — *Le duc d'Alençon*, t. IV, p. 169 (Journal). « Il venait d'acquitter ses hostages, touchant la rançon accordée pour sa délivrance, » t. IV, p. 236 (Chron.).

devant de lui. « Et fit, dit le jeune comte, ladite Pucelle, très-bonne chère à mon frère et à moi, armée de toutes pièces, sauf la tête, et tenant la lance en main. Et après que fûmes descendus à Selles, j'allai à son logis la voir ; et fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en feroit bientôt boire à Paris ; et ce semble chose toute divine de son fait, et de la voir et de l'ouïr. » Puis, racontant comment le même soir (6 juin) elle partit pour Romorantin avec une portion des troupes : « Et la vis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir, qui à l'huis de son logis se démenoit très-fort, et ne souffroit qu'elle montât. Et lors elle dit : « Menez-le à la croix, » qui étoit devant l'église auprès, au chemin. Et lors elle monta, sans qu'il se mût, comme s'il fût lié. Et lors se tourna vers l'huis de l'église, qui étoit bien prochain, et dit en assez bonne voix de femme : « Vous, les prêtres « et gens d'Église, faites procession et prières à « Dieu. » Et lors se retourna à son chemin, en disant : « Tirez avant, tirez avant, » son étendard ployé que portoit un gracieux page, et avoit sa hache petite en la main[1]. »

Cette lettre témoigne en même temps de l'enthousiasme et du zèle que la Pucelle inspirait. Tout

1. *Jeanne d'Arc à Selles, lieu de réunion de l'armée :* t. V, p. 262 (extrait des comptes d'Orléans); cf. t. IV, p. 12 (Cagny). « Le duc d'Alençon fist sçavoir aux mareschaulx de Boussac et de Reis, que eulx et leurs gens fussent à certain jour à ung village près Romorantin en Salloigne. » — *Lettre de Gui de Laval :* t. V, p. 107.

le monde voulait l'accompagner : « ne oncques gens n'allèrent de meilleure volonté en besogne. » La cour manquait d'argent, et on n'avait rien à attendre d'elle, mais on savait y suppléer : on se ruinait pour combattre avec Jeanne. « Pour ce, continue le prince, vous, madame ma mère, qui avez mon sceau, n'épargnez point ma terre par vente, ni par engage, là où nos personnes sont à être sauvées, ou aussi par défaut abaissées, et par aventure en voie de périr. » La dame de Laval, par un sentiment bien pardonnable à une mère, en envoyant ses deux fils à la cour, aurait voulu qu'ils demeurassent auprès du roi : elle avait écrit en ce sens à la Trémouille son parent, et peut-être aussi à la Pucelle. Jeanne entrant dans ses vues, voulait faire patienter le jeune comte, lui disant que lorsque le roi prendrait le chemin de Reims, il irait avec lui. « Mais jà Dieu ne veuille, s'écrie-t-il tout bouillant d'ardeur, que je le fasse et que je ne aille. Et autretant (tout autant) en dit mon frère et comme Monseigneur d'Alençon : abandonné seroit celui qui demeureroit[1] ! »

On était dans le mouvement du départ. Le duc d'Alençon venait d'arriver avec sa compagnie l'a-

1. « Et aves fait bailler je ne sçay quelle lettre à mon cousin de la Trémoille et seigneur de Trèves, par occasion desquelles le roy s'efforce de me vouloir retenir avecques luy jusques (à ce que) la Pucelle ait esté devant les places Anglesches d'environ Orléans, où l'on va mettre le siége ; et est déjà l'artillerie pourveue, et ne s'esmaye point la Pucelle qu'elle ne soit tantost avec le roy, disant que lorsqu'il prendra son chemin à tirer avant vers Reims, que je irois avec luy. Mais jà Dieu ne veuille, etc. » (T. V, p. 109, 110.)

vant-veille (lundi 6 juin); le seigneur de Rais était attendu dans la journée (mercredi 8), et, ce même jour, Alençon, Dunois et Gaucourt devaient quitter Selles pour rejoindre Jeanne, qui, dès le 6, avait pris les devants. On disait même que le roi partirait le lendemain pour se rapprocher de l'armée. « Et on espère, continuait Gui de Laval, qu'avant qu'il soit dix jours, la chose sera bien avancée de côté ou d'autre. Mais tous ont si bonne espérance en Dieu que je crois qu'il nous aidera[1]. »

Il ne se trompait pas, même pour le temps. Il écrivait le 8; le 18, après deux siéges et une bataille, la campagne était terminée.

Le mercredi après-midi, Vendôme, Boussac et autres avaient rejoint le général en chef; La Hire était proche: « Et ainsi, disait Laval dans une addition à sa lettre, on besognera bientôt. Dieu veuille que ce soit à notre désir! » Le lendemain (9 juin), la petite armée rentrait dans Orléans, où elle fut reçue avec une joie extrême, et surtout la Pucelle, « de laquelle voir, dit encore le Journal du siége, ne se pouvoient saouler. » Ils en partirent le 11 au nombre de huit mille hommes, dont six cents lances amenées par le duc d'Alençon, six cents par Dunois, Florent d'Illiers et quelques autres, et le reste du commun, c'est-à-dire du peuple d'Orléans et lieux voisins; et ils s'avancèrent vers Jargeau, que défendait le comte de Suffolk avec six à sept cents hommes d'élite, bien résolus et pourvus de

1. *Départ de Selles :* t. V, p. 110.

canons. Les Français n'avaient point laissé leur artillerie en arrière; mais à peine venus, et, selon le témoignage du duc d'Alençon, avant même d'être arrivés, plusieurs voulaient rebrousser chemin. On disait que Falstolf venait au secours de la ville avec une nombreuse troupe. Et, en effet, Bedford, apprenant l'expédition préparée contre ses places de la Loire, l'avait fait partir de Paris avec cinq mille hommes, et levait partout d'autres soldats qui le devaient rejoindre. Falstolf s'avançait avec lenteur. Il s'arrêta quatre jours à Étampes, quatre jours à Janville, voulant avoir tous ses renforts avant d'attaquer une armée conduite par la Pucelle. Mais dans l'armée de la Pucelle il y en avait encore qui ne s'étaient point désaccoutumés de craindre les Anglais, et il leur semblait périlleux de les attendre devant une place occupée par leurs troupes. Plusieurs partirent, et Jeanne ne retint les autres qu'en leur affirmant que Dieu conduisait l'entreprise : « Si je n'en étais sûre, disait-elle, j'aimerais mieux garder les brebis que de m'exposer à tant de périls[1]. »

1. *Retour de la Pucelle à Orléans :* Le 9 juin; t. IV, p. 169, 170 (Journal), et la note tirée des comptes de la ville, *ibid.* — *Forces des deux partis ;* Du côté des François, 8000 combattants : Journal, *ibid.* Cagny dit « 2 à 3000 combattants et autant de gens du commun ou plus (*ibid.*, p. 12). » C'est le duc d'Alençon lui-même qui porte son armée à 600 lances, et à 1200 après l'arrivée de Dunois, etc., t. III, p. 94. J. Chartier (*ibid.*, p. 65,) le Journal (*ibid.*, p. 170) et la Chronique (*ibid.*, p. 236) comptent de 6 à 700 Anglais; Cagny (*ibid.*, p 12) de 7 à 800.

Falstolf : t. IV, p. 170 (Journal), et p. 413 (Wavrin). — *Les troupes raffermies par la Pucelle :* t. III, p. 95 (Alençon) : « Quod nisi esset

Jeanne voulait, dès l'arrivée, loger l'armée dans les faubourgs. Tandis que les gens d'armes cherchaient un abri, les gens du commun, pensant que rien ne pouvait résister à la Pucelle, se jetèrent dans les fossés, et, sans attendre qu'elle fût à leur tête, attaquèrent la place. Les Anglais firent une sortie, et les forçaient à se replier en désordre, quand Jeanne, prenant son étendard, vint leur rendre courage, et l'on fit tant que cette même nuit on s'établit dans les faubourgs comme elle l'avait voulu[1].

Avant de commencer l'attaque en règle de la ville, Jeanne, selon son habitude, voulut faire sommation à ses défenseurs. Elle leur enjoignait de s'en aller *en leur petite cotte*, la vie sauve, sinon qu'on les prendrait d'assaut. Les Anglais demandaient quinze jours de suspension d'armes : c'était plus qu'il n'en fallait pour donner à leurs renforts le temps d'arriver. On répondit qu'on les laisserait partir avec leurs chevaux, mais dans l'heure même.

secura quod Deus deducebat hoc opus, ipsa prædiligeret custodire oves quam tantis periculis se exponere. » Cf. t. IV, p. 170 (Journal).

1. *Arrivée devant Jargeau :* t. III, p. 95 (Alençon); t. IV, p. 171 (Journal) et p. 12 (Cagny) : « A l'arrivée, les gens de commun à qui il estoit advis que à l'entreprinse de la Pucelle riens ne povoit tenir, ils saillirent ès fossez sans sa présence et sans les gens d'armes qui entendoient à eux loger. » T. IV, p. 12 (Cagny).

Les Orléanais avaient donné pour l'expédition 3000 liv., et ils prêtèrent de plus une partie de leur artillerie, la grosse bombarde, la bombarde *Bergère*, le canon *Montargis*, des coulevrines, des échelles, des pioches, des pics poinçonnés à leur marque, des bottes de traits qui furent chargés sur des charrettes et sur trois chalands. Deux bourgeois furent désignés pour accompagner la Pucelle (Mantellier, *Hist. du Siége d'Orléans*, p. 127. Lottin, t. I, p. 247, et *Procès*, t. V p. 262.)

Suffolk tenta quelque autre moyen de traiter ou de traîner en longueur en parlant à La Hire; mais on rappela La Hire et l'attaque fut résolue[1].

Pendant le reste de la nuit, on s'occupa des travaux préparatoires. Dès le matin, les canons et les bombardes étaient en batterie, et à neuf heures, quoique ce fût dimanche, Jeanne fit sonner les trompettes et cria au duc d'Alençon : « Avant, gentil duc, à l'assaut ! » Le duc trouvait que c'était trop tôt commencer : mais Jeanne lui dit : « Ne doutez point, c'est l'heure quand il plaît à Dieu; il faut besogner quand Dieu veut. Travaillez, et Dieu travaillera. » Et elle ajoutait : « Ah ! gentil duc, as-tu peur? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf? » Et en effet, quand le duc d'Alençon avait quitté sa femme pour venir avec Jeanne à l'armée, la duchesse avait exprimé ses craintes à la Pucelle : le duc sortait à peine de captivité, et il avait tant dépensé pour sa rançon ! Mais Jeanne lui avait dit : « Ne craignez point, madame, je vous le rendrai sain et sauf, et en tel point qu'il est ou mieux encore[1]. »

Elle tint parole, et dans cet assaut même un

1. *En leur petite cotte :* « In suis gipponibus vel tunicis, » t. I, p. 80 (c'est-à-dire sans autre chose que les vêtements qu'ils portaient sous l'armure). (Note de l'éditeur). Cf. t. IV, p. 12 (Cagny). — *Pourparlers de Suffolk et de la Hire :* t. III, p. 87 (Alençon). L'Anonyme de La Rochelle dit qu'il s'adressa aussi au Bâtard d'Orléans. (*Revue historique,* t. IV. p. 340.)

2. *Assaut de Jargeau :* « Et clamaverunt præcones. Ad insultum ! ipsaque Johanna dixit loquenti : *Avant, gentil duc,* etc. (on sait que le mot *gentil* veut dire *noble*). — Uxor loquentis dixit eidem Johannetæ quod multum timebat de ipso loquente et quod

mot d'elle lui sauva la vie. Comme il observait l'attaque d'un endroit découvert : « Retirez-vous, dit-elle, car voici un engin qui vous tuera ; » et elle lui montrait un canon aux murs de la ville. Il se retira, et un moment après, le seigneur de Lude était tué à cette même place d'un coup parti de la pièce désignée[1].

Les Anglais soutinrent l'assaut avec vigueur. Parmi eux il y en avait un, grand et fort, qui se tenait à découvert sur les murailles, accablant les assaillants de boulets et renversant les échelles et les hommes. Mais là, comme à l'assaut des Augustins, il y avait parmi les Français le fameux canonnier de Lorraine. Le duc d'Alençon lui montra le redoutable Anglais, et d'un coup de sa coulevrine Jean le renversa mort dans la ville. Comme l'attaque durait depuis trois ou quatre heures, Jeanne et le duc d'Alençon lui-même, tout commandant qu'il était, descendirent dans le fossé et coururent aux murailles. Suffolk comprit le péril ; il voulut parler au duc, mais ne fut plus écouté. Déjà la Pucelle montait à l'échelle, tenant en main son étendard, quand ce drapeau fut atteint, et elle-même frappée a la tête d'une pierre qui se brisa sur son casque. Elle tomba par terre, mais elle se releva criant aux hommes d'armes : « Amis, amis, sus ! sus ! notre Sire a condamné les Anglais. Ils sont nôtres à cette heure. Ayez bon courage ! »

nuper fuerat prisonarius, et quod tantæ pecuniæ fuerant expositæ pro sua redemptione, etc. » T. III, p. 96 (Alençon); — t. IV, p. 12 (Cagny); p. 171 (Journal), etc.

1. T. III, p. 96 (Alençon); cf. t. IV, p. 171 (Journal); p. 236 (Chron.).

Et les Français excités par ces paroles, escaladèrent hardiment les murs et prirent la ville. Suffolk et les Anglais se replièrent vers le pont, et l'un des deux frères du capitaine fut tué dans cette retraite ; les autres ne purent tenir davantage. Suffolk, vivement pressé par un écuyer d'Auvergne, nommé Guillaume Regnault, lui demanda s'il était gentilhomme.

« Oui, dit-il.

— Êtes-vous chevalier?

— Non. »

Le comte le fit chevalier et se rendit à lui[1].

Quatre à cinq cents hommes avaient péri dans l'assaut; le reste fut pris à rançon, et dans le nombre l'autre frère de Suffolk. La ville, l'église même où les Anglais avaient serré leurs biens, tout fut pillé. Quant aux prisonniers de renom, on les envoya par eau et de nuit à Orléans, de peur qu'ils ne fussent tués; et cette crainte n'était pas sans fondement : car les soldats ne voulaient de quar-

1. *Jean le canonnier :* t. IV, p. 172 (Journal); p. 237 (Chron.). —*Durée de l'assaut :* t. IV, p. 173 (Journal), et t. V, p. 350 (Lettre des agents allemands). — *Jeanne frappée d'une pierre :* t. III, p. 97 (Alençon); cf. le Journal, la Chronique et les agents allemands. *l. l.*—*Suffolk et le gentilhomme* : le Journal et la Chron., *ibid.* La scène est rendue avec vivacité dans le *Mystère du siége d'Orléans*, v. 16524 et suiv. L'Anonyme de La Rochelle dit : « Et quand le dit conte de Suffolc vit ladite prise, parce que Monsr d'Alançon qui y estoit et autres seigneurs le vouloyent prendre prisonnier, il dit qu'il ne se rendroit point à eux, se deust estre mort en criant à haute voix. « Je me rends à la Pucelle qui est la plus « vaillante femme du monde et qui nous doit tous subjuguer et « mettre à confusion. Et de fait vint à la dite Pucelle et se rendit à elle. » (*Revue historique*, t. IV, p. 340.) Cette détermination n'est guère d'un chevalier et ce langage encore moins d'un anglais.

tier pour personne. Au retour, un débat s'étant élevé sur quelques autres captifs, ils les tuèrent[1].

Le lundi, Jeanne et le duc d'Alençon, après avoir pourvu à la garde de Jargeau, revinrent à Orléans, et l'on peut se figurer l'accueil qu'ils y reçurent. Après avoir mandé au roi leur victoire, ils y restèrent les deux jours suivants, ralliant à eux tous ceux qui n'avaient pas eu le temps de les rejoindre au premier siége : les seigneurs de Laval et de Lohéac, ces deux jeunes frères dont on a vu la lettre à leur mère et à leur aïeule ; Chauvigny, La Tour d'Auvergne, le vidame de Chartres. Le mardi, la Pucelle appela son *beau duc*, comme elle nommait Alençon, et lui dit : « Je veux demain, après-midi, aller voir ceux de Meun ; faites que la compagnie soit prête à partir à cette heure. » Tout le monde fut prêt. On vint à Meun. On attaqua vivement et on prit le pont que les Anglais avaient solidement fortifié, et on l'occupa laissant pour le

p. 173) portent le nombre des Anglais tués à 4 ou 500; J. Chartier à 3 ou 400 (*ibid.*, p. 65 ;) Alençon à plus de 1100 (t. III, p. 97). Personne ne dit qu'il y en ait eu jamais autant dans la place. Cagny compte 40 ou 50 prisonniers (*ibid.*, p. 12.) La Chronique dit qu'il y en eut « foison » (*ibid.*, p. 238 ;) les agents allemands, qu'il y avait 500 Anglais dans la place et qu'ils furent tous tués, excepté Suffolk et deux autres (t. V, p. 351). Jean Chartier et la Chronique rapportent que le siége dura huit jours, et le duc d'Alençon lui-même semble compter quelques jours (*post aliquos dies*) entre la première attaque et la prise de la ville (t. III, p. 95) ; mais P. de Cagny et le Journal disent expressément que la première attaque eut lieu le 11 et la prise de la ville le 12. Les agents allemands (t. V, p. 350) ne supposent dans leur récit que deux jours de siége.

La ville pillée : t. IV, p. 173 (Journal) et p. 235 (Chron.). — *Les prisonniers tués :* t. IV, p. 65 (J. Chartier) et p. 234 et 235 (Chron.).

1. *Prise de Jargeau :* Berri (t. IV, p. 45 et le Journal (*ibid.*,

moment la ville. On était, sur ce point, maître du passage : on avait hâte d'en faire autant à Baugency[1].

A Baugency, à leur approche, les Anglais désemparèrent la ville pour se retrancher dans le château et sur le pont. Ce ne fut point cependant sans laisser derrière eux quelques soldats déterminés à vendre chèrement la place qu'ils abandonnaient. Mais les Français, arrivant le jeudi matin, les refoulèrent dans le château où les autres s'étaient retirés, et disposèrent leurs canons et leurs bombardes pour les forcer dans cette dernière retraite[2].

Le siége fut marqué par un accident qui faillit diviser, par le contre-coup des intrigues de la cour, l'armée si bien unie contre les Anglais.

Richemont, retiré dans sa seigneurie de Parthenay, ne se résignait point à l'inaction où le condamnait l'ingrate et misérable jalousie de La Trémouille. Après l'arrivée de la Pucelle, quand on alla au secours d'Orléans, il voulut en être, et leva une troupe qui ne comptait pas moins de quatre cents lances et de huit cents archers. Mais comme il était à Loudun, le roi lui fit dire de s'en retourner ; que, s'il passait outre, on le combattrait. Le connétable dut s'arrêter, et il put d'ailleurs apprendre bientôt qu'Orléans avait été délivré sans son aide. Mais, quand il sut qu'on

1. *La pucelle à Orléans et à Meun :* t. IV, p. 13 (Cagny) ; p. 65 (J. Chartier); p. 175 (Journal). *Mystère du siége d'Orléans,* v. 16829 et suiv.; 17950 et suiv.

2. *Beaugency :* t. IV, p. 14 (Cagny); p. 65 (J. Chartier) ; p. 174 (Journal) ; *Mystère du siége d'Orléans,* v. 18102 et suiv.

recommençait une campagne sur la Loire, il reprit sa marche; il passa le fleuve à Amboise, dont le capitaine, plus homme de bien qu'homme de cour, n'entreprit point de l'arrêter, et, apprenant qu'on faisait le siége de Baugency, il y alla[1].

Si l'on en croit l'historien attitré, on pourrait dire l'apologiste de Richemont, Guillaume Gruel, dès qu'on apprit l'arrivée du connétable, le duc d'Alençon et la Pucelle montèrent à cheval pour le combattre. Mais La Hire et plusieurs autres, sachant ce qu'elle voulait faire, lui dirent « que si elle y alloit, elle trouveroit bien à qui parler; et qu'il y en avoit en la compagnie qui seroient plutôt à lui qu'à elle; et qu'ils aimeroient mieux lui et sa compagnie que toutes les pucelles du royaume de France. » Malgré ce langage assez impertinent (on a plus d'une raison de croire que Gruel ne l'a pas entendu), la Pucelle s'avance vers Richemont. On le rencontre, mais au lieu de le combattre, on lui fait grande chère, on est bien aise de sa venue. La Pucelle met pied à terre, embrasse ses genoux, et Richemont lui dit : « Jeanne, on m'a dit que vous me voulez combattre. Je ne sais si vous êtes de par Dieu ou non. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains de rien, car Dieu sait mon bon vouloir; si vous êtes de par le diable, je vous

1. *Richemont* : t. IV, p. 316 (Gruel); p. 175 (Journal), etc. Il amenait 5 à 600 combattants, selon Cagny (t. IV, p. 14;) 1000 à 1200, selon Chartier, *ibid.*, p. 65.)— Gruel prétend que Richemont ne s'arrêta point sur l'ordre du roi, quand il venait pour le siége d'Orléans. Mais de quel pas a-t-il marché, puisqu'il n'arrive à Amboise qu'au temps du siége de Baugency?

crains encore moins. » C'est sur ce mot que Gruel montre son héros tirant droit au siége, et prenant la charge du guet : « et fut le plus beau guet qui eût été en France, passé a (il y a) long temps[1]. »

Le duc d'Alençon fait un tout autre récit de l'affaire. L'arrivée de Richemont était fort mal vue des chefs. Alençon avait reçu les ordres du roi ; il déclara à Jeanne que, si le connétable venait, lui-même s'en irait. Le succès était donc compromis par une démarche faite pour l'assurer ; mais il n'y avait au fond de tout cela, on le savait, que la jalousie d'un courtisan, point de haine personnelle aux chefs ; il ne fallait pour les rapprocher qu'un prétexte et du bon vouloir. Le prétexte fut l'ennemi, dont la venue était annoncée ; et le bon vouloir, c'est Jeanne qui l'inspira. Elle qui cherchait si peu l'aide des hommes, elle dit au duc d'Alençon qu'il fallait s'aider ; et elle régla les formes de l'accord : car elle seule paraissait avoir assez de crédit pour le faire goûter de Charles VII. A la prière du connétable et des seigneurs, elle se chargea donc de ménager la paix de Richemont avec ce prince. Le connétable jura devant elle et devant les seigneurs qu'il servirait toujours loyalement le roi ; et le duc d'Alençon et les autres chefs se portèrent garants de sa réconciliation[2].

La troupe anglaise dont l'arrivée hâta la conclusion de cet accord était celle que Falstolf avait

1. *Richemont et Jeanne* : t. IV. p. 317 (Gruel).

2. *Richemont accueilli*, t. III, p. 98 (Alençon); t. IV, p. 175 (Journal); p. 24 (Chron.); *Myst. du siége d'Orléans*, v. 18538, 18640 et suiv.

voulu amener au secours de Jargeau. Il avait appris pendant son séjour à Janville la perte de cette place; et Talbot, venant de la Loire, avait pu lui faire connaître presque en même temps que le pont de Meun était pris, et Baugency, à la veille d'être forcé. Falstolf était d'avis qu'on en laissât la garnison capituler, représentant que depuis les affaires d'Orléans les troupes étaient «moult amaties et effrayées.» Il pensait donc qu'il valait mieux ne rien risquer, se renfermer dans les forteresses les plus sûres, et y attendre que leurs gens eussent repris confiance et que Bedford leur eût envoyé tous les secours promis. Mais Talbot s'indigna de cette circonspection et jura que n'eût-il que sa gent et ceux qui le voudraient suivre, il irait combattre l'ennemi, à l'aide de Dieu et de monseigneur saint Georges. Falstolf céda, et le lendemain on mit les troupes aux champs: mais avant de partir il réunit les capitaines et leur remontra encore les périls de l'entreprise: ils n'étaient, disait-il, qu'une poignée de gens au regard des Français, et, « si la fortune tournoit mauvaise sur eux, tout ce que le feu roi Henri avoit conquis en France à grand labeur et long terme seroit en voie de perdition.» Mais ses remontrances n'étant pas mieux goûtées, il commanda aux étendards de prendre la route de Meun[1].

1. *Talbot venant de Baugency :* t. IV, p. 239 (Chron.). — *Falstolf :* t. IV, p. 415. (Jean de Wavrin, dans ses additions à Monstrelet.) Wavrin faisait partie du corps de Falstolf: il en porte le nombre à 5000 hommes, à quoi Talbot joignit 40 lances et 200 archers

Les Français, laissant une partie des leurs autour du château de Baugency, vinrent au-devant des Anglais et les rencontrèrent « à une lieue près de Meun et assez près de Baugency. » Wavrin, qui parle seul expressément de ce mouvement, porte leur nombre à six mille environ et nomme parmi les chefs Alençon, Dunois, Lafayette, La Hire, Xaintrailles et la Pucelle. Ils se postèrent sur une éminence, observant les ennemis. Les chefs anglais, s'attendant à la bataille, firent mettre pied à terre, avec ordre aux archers de s'entourer de leur ceinture de pieux; puis, voyant que les Français ne bougeaient pas, ils envoyèrent des hérauts les défier, s'ils voulaient descendre dans la plaine. Mais ils eurent cette réponse des gens de la Pucelle: «Allez vous loger pour maishuy (aujourd'hui), car il est tard, mais demain, au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous nous verrons de plus près[1]. »

Les Anglais vinrent se loger à Meun, où ils avaient garnison, et changèrent de tactique. Au lieu de marcher droit sur les assiégeants de Baugency, ils canonnèrent toute la nuit le pont de

(*ibid.*). Les historiens français diminuent ce nombre, loin de l'accroitre : Jean Chartier donne aux Anglais 4 à 5000 hommes (*ibid.*, p. 67;) le Journal du siége, 4000 (*ibid.*, p. 176.)

1. *Les Français et les Anglais en présence*, t. IV, p. 417 (Wavrin) cf. p. 176 (Journal) : ... « tendans avec les autres à secourir Beaugency et cuidans faire délaisser le siége ; mais ils ne purent y entrer, combien qu'ils fussent quatre mil combattants, car ils trouvèrent les François en telle ordonnance qu'ils délaissèrent leur entreprise. Et s'en retournèrent au pont de Meung et l'assaillirent moult asprement, » t. IV, p. 176 (Journal).

Meun, qui était aux Français, comptant l'enlever et gagner par l'autre rive le pont de Baugency qui était aux leurs. Ils entraient ainsi sans nul obstacle dans le château assiégé, et demeuraient libres ou d'en sortir avec toutes leurs forces pour attaquer, ou de se borner à s'y défendre. Mais les Français avaient employé le temps bien mieux encore : ils avaient pris la place qu'on voulait délivrer [1].

Les défenseurs du château de Baugency étaient, comme ceux de Jargeau, les débris de l'armée d'Orléans : c'étaient déjà des vaincus de la Pucelle. Or ils voyaient des renforts venir aux assiégeants avec Richemont, et ils avaient perdu l'espérance d'en recevoir eux-mêmes : car le départ et le retour si prompt de la Pucelle leur avaient fait croire que l'armée de Falstolf était venue et s'en était allée. En ces circonstances, et avant que la situation devînt plus critique (elle devait l'être, si Richemont achevait de les investir en les attaquant par l'autre côté du fleuve comme on l'avait résolu), le bailli d'Évreux, qui les commandait, proposa et obtint, pour les siens, une capitulation. On convint qu'ils sortiraient de la place avec les hon-

1. *Les Anglais à Meun :* t. IV, p. 417 (Wavrin) : « Et chevauchèrent vers Meung, où ils se logèrent cette nuit, car ils ne trouvèrent nulle résistance en la ville, fors tant suellement que le pont se tenoit pour les François. » — Si les Anglais avaient abandonné la ville, les Français, on le voit, n'avaient point cherché à la reprendre, mais les autres témoignages établissent que la garnison anglaise n'en était pas sortie. Cagny dit que Falstolf y vint prendre le sire de Scales et sa troupe, pour les ramener à Janville (*ibid.*, p. 15) ; cf. t. III, p. 20 (Dunois) ; t. IV, p. 176 (Journal).

neurs de la guerre, emmenant leurs chevaux, avec leurs harnais et la valeur d'un marc d'argent au plus. Ils promettaient de ne point reprendre les armes avant dix jours[1].

Ils partirent le 18 au matin, et la nouvelle en fut portée à Meun par un poursuivant d'armes, quand les Anglais, ayant canonné le pont toute la nuit, s'apprêtaient à lui donner l'assaut. Ils furent heureux de ne l'avoir point passé, et ne songèrent plus qu'à reprendre, avec la garnison de Meun, la route qu'ils avaient suivie naguère. Ils firent d'ailleurs leur retraite en bon ordre. Derrière une première troupe, conduite par un chevalier anglais, marchaient l'artillerie et les bagages; puis venait le corps de bataille sous les ordres de Falstolf, de Talbot, de Raveston; puis l'arrière-garde, toute composée d'Anglais de race[2].

Cependant les Français, maîtres du château de Baugency, avaient hâte de voir les Anglais de près, comme ils l'avaient promis la veille. Ils avaient cru les retrouver à Meun; mais l'ennemi

1. *Capitulation de Baugency :* t. III, p. 97 (Alençon). — « Et veoyent que rien ne povoit résister contre la Pucelle, et qu'elle mettoit toute l'ordonnance de sa compagnie en telle conduite comme elle vouloit, tout ainsi comme le devroient et pourroient faire le connestable et les maréchaulx d'ung ost, » t. IV, p. 14-15 (Cagny) ; cf. p. 45 (Berri); p. 175 (Journal); p. 241 (Chronique); p. 318 (Gruel); p. 370 (Monstrelet), et p. 419 (Wavrin) ; Mystère du siége d'Orléans, v. 19 334 et suiv. La Chronique évalue la garnison à 500 combattants. Le Journal raconte qu'ils allèrent à Meaux; Berri dit avec plus de vraisemblance qu'ils se retirèrent en Normandie, « ung baston en leur poing. »

2. *Retraite des Anglais :* Nous suivons le récit de Wavrin qui y était (t. IV, p. 420, 421.)

ayant fait retraite à la première apparition de leur avant-garde, ils gagnèrent au plus vite la route de Blois à Paris, où ils espéraient le rejoindre. Les Anglais, avertis de leur marche par les coureurs de l'arrière-garde, ne songèrent plus qu'à trouver un lieu favorable où ils pussent s'arrêter et les attendre, comme à Crécy. On donna donc à l'avant-garde l'ordre d'aller s'établir, avec l'artillerie et les bagages, le long d'un petit bois (près du hameau de Lignerolles) qui couvrait les abords de Patay. Pour y parvenir, il fallait traverser un bas-fond et au delà un passage resserré entre deux haies très-fortes. Quand le corps principal y arriva, Talbot, mettant pied à terre, promit d'y tenir avec cinq cents archers d'élite jusqu'à ce que l'arrière-garde eût rejoint le corps de bataille ; il comptait ensuite, faisant retraite le long de ces haies, gagner à son tour la position où l'avant-garde avait précédé, et où tous se devaient réunir pour soutenir le combat[1].

Mais il en arriva autrement. Les Français marchaient en avant, ne sachant au juste où était l'ennemi, mais allant toujours, sur la foi de la Pucelle. Elle leur avait dit que les Anglais les attendraient, et comme on lui demandait où, elle avait répondu qu'on chevauchât sûrement et qu'on aurait « bon conduit. » Ils allaient donc dans la direction où l'on croyait que marchaient les Anglais, ayant

1. *Bataille de Patay : Procès*, t. IV, p. 68 (J. Chartier) ; p. 176 (Journal) ; p. 421 (Wavrin). Cf. Mantellier, *Hist. du siége d'Orléans*, p. 138.

pour éclaireurs soixante ou quatre-vingts de leurs chevaliers les plus braves et les mieux montés. Ils n'avaient rien vu encore, empêchés par le pli du terrain, lorsqu'un cerf, qu'ils firent lever, alla donner dans le corps de bataille des Anglais, où il fut reçu à grands cris. Ces cris donnèrent l'éveil aux chevaliers français, qui reconnurent l'ennemi et bientôt le purent découvrir, marchant en parfaite ordonnance. Ils se hâtèrent d'en avertir le gros de leur armée, disant qu'il était l'heure de besogner, qu'on les aurait bientôt en face. A cette nouvelle, le duc d'Alençon demanda à Jeanne ce qu'il fallait faire.

« Avez-vous de bons éperons? » lui dit-elle.

Plusieurs l'entendant s'écrièrent :

« Que dites-vous? Nous tournerons donc le dos?

— Nenni, en nom Dieu, dit Jeanne, ce seront les Anglois; ils seront déconfits, et vous aurez besoin des éperons pour les suivre. »

Comme on disait qu'ils avaient plus de mille hommes d'armes :

« Ah! beau connétable, dit-elle à Richemont, vous n'êtes pas venu de par moi, mais, puisque vous êtes venu, vous serez bien venu. » Et quelques-uns manifestant encore des doutes, sinon de la crainte : « En nom Dieu, dit Jeanne, il les faut combattre; quand ils seroient pendus aux nues, nous les aurons, parce que Dieu nous les envoie pour que nous les châtiions. » Et elle répondait de la victoire : « Le gentil roi, disait-elle, aura aujourd'hui la plus grant victoire qu'il eut pièça (de long-

temps). Et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres[1]. »

Elle voulait être à l'avant-garde. On la retint malgré elle, et on y mit La Hire, mais avec l'ordre d'attaquer les Anglais assez vivement pour leur faire tourner le visage, point assez pour qu'ils tournassent le dos. On voulait, en les retenant à cette escarmouche, donner au gros de l'armée française le temps d'arriver, sans leur laisser à eux celui de gagner la position où ils comptaient se réunir. Mais l'impétuosité de La Hire, et sans doute aussi la terreur que Jeanne, même de loin, inspirait, déjouèrent ce calcul. Les Français tombèrent sur l'arrière-garde des Anglais et la dispersèrent. Talbot pourtant demeurait ferme à son défilé, et Falstolf, fidèle au plan que l'on avait arrêté, faisait diligence pour aller rejoindre l'avant-garde dans ses positions sur les derrières. Mais l'avant-garde, le voyant venir à elle, crut qu'il se retirait, et, pour ne point perdre son avance, elle prit la fuite. Falstolf voulut se retourner alors et marcher à l'ennemi : il était trop tard. Déjà Talbot se voyait enveloppé, la panique était générale, et les Français, maîtres du champ de bataille, tuaient ou prenaient ceux qui leur tombaient sous la main. Falstolf céda enfin aux instances de ceux qui l'entouraient, et s'enfuit avec peu de monde. Dans son escorte était Wavrin, qui a fait ce récit

1. *Bataille de Patay :* t. IV, p. 422 (Wavrin); t. III, p. 98 (Alençon) ; t. IV, p. 243 (Chron.).

de la bataille. Il dit que les Anglais perdirent deux mille morts et deux cents prisonniers. Dunois, sans distinguer, évalue leur perte à quatre mille hommes. Talbot était parmi les prisonniers. Comme on le présentait au duc d'Alençon, le jeune prince lui dit : « Vous ne pensiez pas, le matin, que cela vous arriveroit. » Il répondit : « C'est la fortune de la guerre[1]. »

Cette journée eut des résultats considérables. Tout le pays, qui détestait les Anglais, ne chercha plus à cacher sa haine. Ceux de Janville, à qui ils avaient laissé leur argent au départ, leur fermèrent la porte; et quant aux places qu'ils possédaient encore au voisinage, Mont-Pipeau, Saint-Sigismond, etc., les garnisons s'empressèrent d'y mettre le feu et d'en partir. Nulle citadelle ne leur semblait sûre. Ce qui était plus grave, c'est que, même en plaine, ils ne paraissaient plus à craindre. Les Anglais, grâce à l'habile emploi des armes

1. *Bataille de Patay :* t. IV, p. 419 (Wavrin). « Et habuit *l'avant-garde La Hire;* de quo ipsa Johanna fuit multum irata, quia ipsa multum affectabat habere onus *de l'avant-garde.* » T. III, p. 71 (L. de Contes). — Et parce que la Pucelle et plusieurs seigneurs ne vouloient pas que la grousse bataille fust ostée de son pas, ils esleurent La Hire, Poton,... et leur baillièrent charge d'aler courir et escarmoucher devant les Angloys pour les retenir et garder d'eux retraire en lieu fort. Ce qu'ilz feirent et oultre plus; car ils se frappèrent dedans eulx de telle hardiesse, combien qu'ils ne feussent que quatorze à quinze cens combatans, qu'ils les mirent à desaroy et desconfiture, nonobtant qu'ils estoient plus de quatre mil combatans. » T. IV, p. 177 (Journal); cf. t. III, p. 120 (Th. de Thermes). — « Percutiatis audacter, et ipsi fugam capient. » T. IV, p. 339 (P. Cochon, *Chron. normande*, ch. XLVIII dans l'édition de Vallet de Viriville.) Sur les pertes des Anglais à la bataille de Patay, voy. l'appendice n° XXVI.

de trait, à l'excellence de leur infanterie et à une tactique qui reléguait au second rang les brillants usages de la chevalerie, avaient acquis dans les combats en rase campagne un renom de supériorité consacré par les souvenirs de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Ce prestige se dissipait comme les autres. Toute leur tactique avait été déjouée dans le lieu le plus propre à leur faire retrouver la gloire de ces grandes journées ; tout leur corps de bataille avait été mis en fuite par une simple avant-garde, mais une avant-garde animée de l'esprit de la Pucelle. Qui pouvait douter maintenant qu'elle ne menât le roi à Reims comme elle le promettait ? Jeanne avait prouvé qu'elle saurait s'ouvrir les chemins comme elle savait forcer les citadelles. On l'avait vue à l'œuvre : et pourtant on différait encore [1] !

Jeanne avait déjà rencontré bien des résistances à l'accomplissement de sa mission. Elle en avait rencontré de toutes sortes : à Domremy, à Vaucouleurs, à Chinon, à Poitiers. Elle avait triomphé alors, sans persuader encore. Comme on l'avait laissée aller à Chinon, on l'envoya à Orléans : mais la défiance la suivait. Si le peuple avait foi en elle, les grands se servaient d'elle sans la croire. Ils la mettaient devant, et décidaient à son insu, qu'il s'agît ou de la marche du convoi, ou de l'attaque des forteresses anglaises : il avait fallu qu'elle

1. *Suites de la bataille de Patay:* t. IV, p. 46 (Berri) ; p. 178 (Journal) ; p. 244 (Chron.).

commençât par leur faire en quelque sorte violence à eux-mêmes, pour forcer les Anglais dans leurs bastilles et les chasser d'Orléans. La délivrance d'Orléans, qui était plus qu'une victoire, avait imprimé un élan immense à tous les esprits. Il n'y avait qu'à le soutenir et à le suivre : on le laisse retomber, et Jeanne doit lutter encore et contre l'inertie et contre la malveillance. Elle demandait le voyage de Reims : on lui offre une campagne sur la Loire. Elle accepte, comme en attendant; et l'on a vu avec quelle rapidité elle la termine. Le 11 juin elle attaque Jargeau, et le prend le 12; le 13 elle est à Orléans, où elle rallie ses troupes; le 15 elle occupe le pont de Meun; le 16 elle attaque Baugency, qui se rend le 17. Les Anglais partis pour secourir Jargeau arrivent à Meun, le jour même où Baugency capitule; ils n'arrivent que pour faire retraite, mais non si vite qu'ils ne soient rejoints et battus le 18 à Patay. Une semaine a tout achevé [1].

L'épreuve est donc complète. Jeanne a prouvé sa mission et dans les siéges et dans les batailles. Ce n'est plus seulement le peuple, ce sont les soldats, ce sont les capitaines et tous les seigneurs qui croient en elle et ne demandent qu'à la suivre. Eux qui, au siége d'Orléans, montraient encore tant de défiance, n'avaient plus, dans la dernière campagne, rien fait que par sa direction. Mais

1. Tout cela n'empêche pas Sismondi de dire : « Les chefs s'aperçurent bien vite que c'était à eux à la diriger » (*Histoire des Français*, t. XIII, p. 123).

c'était ce qui effrayait ceux qui, dans le plus intime des conseils du roi, l'avaient toujours sourdement combattue, et notamment le favori La Trémouille. Sa puissance était fondée sur l'inertie du prince et sur son isolement. Elle était fort compromise, si le roi voulait agir enfin, s'il s'entourait des princes du sang, de toute la noblesse : car il trouvait nécessairement en eux dans cette voie une concurrence fatale à son crédit. Or Jeanne, qui venait d'imprimer ce grand mouvement, devait en cela lui être suspecte à plus d'un titre. Elle avait salué dans le jeune duc d'Alençon l'un des soutiens du trône, et illustré par le triomphe le commandement dont il avait été revêtu. Elle avait, dans le cours de cette rapide campagne, accueilli le connétable : elle lui avait promis de faire sa paix avec le roi ; elle y avait engagé le duc d'Alençon et les principaux capitaines ; et comme pour rendre l'engagement plus sacré, elle l'avait scellé de la commune victoire. Elle allait donc ramener à la cour un homme qui n'y pouvait paraître sans que La Trémouille, si considérable qu'il fût par ses grands biens, rentrât sous terre. La Trémouille, sans aller de front contre un mouvement qui l'eût emporté, fit en sorte que le roi ne s'y abandonnât que le moins possible, et sut ainsi, en l'y suivant lui-même avec prudence, gagner le jour où, l'entraînement ayant perdu de sa force, il fût possible de l'en retirer. C'est le triomphe de sa politique et le malheur de la France.

II

LE SACRE.

La Pucelle était revenue le dimanche matin (19 juin) de Patay à Orléans, et les habitants, joyeux et fiers d'un succès qui couronnait et consacrait leur délivrance, ne doutaient point que le roi n'y vînt lui-même : c'était montrer l'importance qu'il attachait à leur ville et l'estime qu'il faisait de leur dévouement. Mais laisser aller le roi à cette armée tout enivrée de sa victoire, au sein d'une ville qui était comme le monument du triomphe de la Pucelle, c'était l'exposer à la contagion de l'enthousiasme populaire; et le favori sentait bien qu'elle ne gagnerait pas le prince à son profit. Le roi resta donc à Sully-sur-Loire, domaine de La Trémouille, et les habitants d'Orléans, qui s'étaient mis en grande dépense pour le recevoir plus dignement, ornant les maisons et tendant les rues, en furent, à

leur grand déplaisir, pour leurs frais de décoration [1].

Ce premier succès en promettait un autre à La Trémouille. La Pucelle, n'ayant pas trouvé le roi à Orléans, vint avec le duc d'Alençon et les seigneurs à Sully, pour accomplir auprès de lui l'engagement pris à l'égard de Richemont : ils le suppliaient de pardonner à un homme qui avait eu sa part aux derniers succès et qui venait mettre quinze cents combattants à son service. Le roi lui pardonna ; mais il refusa absolument de l'admettre au voyage de Reims « pour l'amour du seigneur de La Trémouille; » ce « dont la Pucelle fut très-déplaisante; et si furent plusieurs grands seigneurs..., mais toutefois n'en osoient parler parce qu'ils voyoient que le roi faisoit, de tout, ce qu'il plaisoit à celui seigneur de La Trémouille. » Le voyage même lui plaisait peu, et il s'effrayait de ce grand rassemblement d'hommes qui ne demandaient rien que de servir à leurs dépens sous la Pucelle, mais qui ne pouvaient pas longtemps servir ainsi le roi, sans péril pour le favori; c'est ce qu'atteste Jean Chartier : « Et par le moyen d'icelle Jehanne la Pucelle venoient tant de gens de toutes parts devers le roi pour le servir à leurs dépens, qu'on disoit qu'icelui de La Trimolle et autres du conseil étoient bien courroucés que tant y en venoit, pour le doubte, (crainte) de leurs

1. *Retour de la Pucelle à Orléans :* t. IV, p. 178 (Journal); p. 245 (Chron.

personnes. Et disoient plusieurs que si ledit sire de la Trimolle et autres du conseil du roi eussent voulu recueillir tous ceux qui venoient au service du roi, ils eussent pu légèrement recouvrer tout ce que les Anglois tenoient au royaume de France[1]. »

Cependant le voyage de Reims fut résolu ; et le roi vint à Saint-Benoît-sur-Loire, près Châteauneuf, où les capitaines furent réunis en conseil. La Pucelle était l'âme de tout ce qui tendait à ce but : et le roi se montrait touché de la peine qu'elle se donnait ; il lui commanda même, en cette rencontre, de prendre du repos. Mais ce qui peinait la

1. *Le connétable :* t. IV, p. 178 et 245 (Journal et Chron.) ; p. 71 (J. Chartier) ; p. 46 (Berri) : « Et renvoya le connestable et aussi contremanda le conte de Perdriac (Bernard d'Armagnac) pour ce que le sire de La Trémoille craignoit qu'ilz ne voulsissent entreprandre à avoir le gouvernement du roy, ou luy faire desplaisir de sa personne et le bouter hors. » Gruel force le trait : « Le roi manda au connétable qu'il s'en retournast en sa maison ; et mondit seigneur envoya devers luy le supplier que ce fust son plaisir qu'il le servist, et que bien et loyaument il le serviroit, et le royaume ; et y envoya les seigneurs de Beaumanoir et de Rostrenen, et prioit La Trimouille qu'il luy pleust le laisser servir le roy, et qu'il feroit tout ce qu'il lui plairoit, fûst-ce jusques à le baiser aux genoux. Mais oncques n'en voulut-il rien faire : et luy fit mander le Roy qu'il s'en allast, et que mieux aimeroit-il n'estre jamais couronné que mondit seigneur y fust, » p. 756 (Godefroy). La Trémouille n'était-il mu que par la peur du connétable ? On le doit croire ; et cependant on y a vu un motif plus coupable encore. La ville de Sully était une de ses seigneuries ; les ménagements dont les Anglais avaient usé envers elle, quand ils l'occupèrent, un peu avant le siége d'Orléans, le soin qu'ils eurent d'y établir pour capitaine le frère même de La Trémouille (Chron. de la Pucelle, chap. xxxiv), avaient fait soupçonner que le favori de Charles VII n'était pas leur plus grand ennemi

Empressement à servir aux ordres de Jeanne : le Mystère du siége d'Orléans, v. 17 381 et suiv.

Pucelle, c'étaient ces hésitations et ces retards : elle se mit à pleurer et dit au roi qu'il ne doutât point, et qu'il recouvrerait son royaume, et serait bientôt couronné [1].

Il fut décidé que les troupes d'Orléans viendraient à Gien, où le roi se rendrait lui-même avec tous ceux qui le devaient accompagner. Jeanne revint donc à Orléans pour tout préparer, et le vendredi matin 24, elle fit donner le signal du départ. On fut à Gien le jour même; et dès le lendemain, elle adressait une lettre aux habitants de Tournay, cette brave et loyale ville qui, au milieu des provinces de la maison de Bourgogne, restait attachée à la France et à son roi. Elle leur annonçait les succès remportés en huit jours sur les Anglais, leurs villes de la Loire conquises, leur armée battue et dispersée, leurs chefs tués ou pris; et elle les invitait au sacre du roi, les priant de se tenir prêts à venir au-devant de lui quand ils auraient nouvelle de son approche [2].

Mais les choses étaient moins avancées qu'elle ne l'avait cru. C'étaient chaque jour encore de nouveaux conseils. Quelques-uns des princes du sang royal, dit Dunois, et d'autres capitaines remettaient même en question le voyage de Reims, proposant une entreprise plus hardie : il s'agis-

1. *Préparatifs de départ :* t. IV, p. 17 (Cagny); p. 245 (Chron. — *Le roi et la Pucelle :* t. III, p. 116 (Sim. Charles); cf. *ibid.*, p. 76 (G. Thibault).

2. *Lettre de la Pucelle aux habitants de Tournai.* Voyez l'appendice n° XXVII.

sait d'aller au cœur de la puissance anglaise, non à Reims, mais à Rouen. D'autres admettaient le voyage de Reims en principe; mais, sous prétexte de lui donner plus de sûreté ou plus d'éclat, ils ne cherchaient qu'à le faire ajourner. On attendait la reine que l'on voulait faire couronner avec le roi, et tout en l'attendant, on proposait aux capitaines quelques petites entreprises qui étaient comme à la portée de la main. Les Anglais avaient généralement abandonné leurs forteresses de la Beauce; mais, par eux-mêmes ou par les Bourguignons, ils en gardaient encore plusieurs sur la Loire : Marchénoir, Bonny, Cosne et la Charité. Ne pouvait-on les en déloger d'abord? C'était même déjà chose commencée. Le 26, Louis de Culan prenait Bonny; ceux de Marchénoir offraient de se rendre, à la nouvelle que Richemont, demeuré à Baugency, les voulait attaquer; Cosne et la Charité refusaient de capituler : mais serait-il si difficile de les prendre? Cependant, encore fallait-il les aller prendre l'une après l'autre; et aller prendre Cosne et la Charité, c'était ramener le roi à Bourges. Jeanne le voulait mener à Reims. Elle sentait que ce temps perdu à de petites choses, quand on en pouvait faire de grandes, n'était bon qu'à rendre même les petites plus difficiles : ainsi ceux de Marchénoir qui avaient donné des otages et obtenu dix jours pour emporter leurs biens, apprenant la conduite du roi envers Richemont, usèrent du délai pour saisir quelques otages à leur tour et garder la place. — La Pucelle ne voulait plus admettre aucune

cause nouvelle de retard; et voyant où l'on cherchait à l'entraîner, elle quitta la ville, dès le 27, et alla se loger aux champs. Agir sans elle, c'était tout perdre. On se rendit. Par un reste de crainte sur les hasards du voyage, la reine, arrivée à Gien, fut renvoyée à Bourges; Cosne et la Charité furent laissées là, et le 29 juin, jour de la Saint-Pierre, on partit pour Reims[1].

Le roi emmenait, dans cette expédition avec la Pucelle, le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme et de Boulogne, le bâtard d'Orléans, le maréchal de Boussac (Sainte-Sévère), l'amiral Louis de Culan, les seigneurs de Rais, de Laval, de Lohéac, de Chauvigny, La Hire, Poton de Xaintrailles, La Trémouille et plusieurs autres, avec environ douze mille combattants. Il prit d'abord le chemin de Montargis, et l'on put croire qu'il marcherait sur Sens; mais il se tourna vers Auxerre. Les habitants, sans se déclarer contre lui, auraient voulu ne se point compromettre à l'égard des Anglais. Ils envoyèrent donc une députation au roi pour tâcher d'accommoder ses vues à leur politique. Jeanne voulait qu'ils se rendis-

1. *Projets sur la Normandie :* t. III, p. 13 (Dunois). — *Bonny, Marchénoir*, etc. : t. IV, p. 179, 180 (Journal) ; p. 246 (Chron.). — *La Pucelle aux champs :* t. IV, p. 18 (Cagny) : « Et combien que le roy n'avoit pas d'argent pour souldoyer son armée, tous chevaliers, escuyers, gens de guerre et de commun ne refusoient pas de aller servir le roy pour ce voyage en la compagnie de la Pucelle, disant qu'ils iroient partout où elle vouldroit aller. » — « Audit lieu de *Gyen-sur-Loire* fut faict un payement aux gens de guerre de trois francs pour hommes d'armes qui estoit peu de choses. » T. IV, p. 249 (Chron., chap. LVI).

sent ou qu'on les prît : un acte de vigueur au début ne pouvait qu'aplanir les difficultés de la route. Mais Jeanne ne commandait plus ici : elle ne pouvait qu'agir auprès du roi; et près du roi était La Trémouille, gouverneur en titre de la ville, et qui, loin de s'en faire ouvrir les portes, se laissa gagner, dit-on, moyennant deux mille écus d'or, à la résolution de les tenir fermées à Charles VII. On accorda aux habitants la trêve qu'ils demandaient, au grand mécontentement de la Pucelle et des capitaines. Ils promettaient de faire ce que feraient ceux de Troyes, de Châlons et de Reims. La seule chose qu'ils concédassent pour le moment aux gens du roi, ce fut de leur donner, à prix d'argent, des vivres dont on avait négligé de se pourvoir[1].

Après trois jours passés devant Auxerre, on alla à Saint-Florentin, qui se rendit de bonne grâce, et, chemin faisant, on se préparait la voie par des messages. De Brinon-l'Archevêque, le roi écrivit à Reims (le 4 juillet), mandant aux habitants les choses qui venaient de s'accomplir à Orléans, à Jargeau, à Baugency, etc., « plus par grâce divine que œuvre humaine; » il leur annonçait son voyage, et les invitait à le recevoir comme ils avaient coutume de faire ses prédécesseurs, sans

1. *Départ pour Reims :* t. IV, p. 180 (Journal), et p. 74 (J. Chartier). — *Lettre de Philibert de Moulant*, t. IV, p. 286 (J. Rogier, auteur du XVII[e] siècle, mais qui a compilé des pièces authentiques, aujourd'hui perdues). — *Auxerre, ibid.*, p. 181 (Journal), et 250 (Chron.). Dom Plancher défend La Trémouille de l'accusation de corruption (*Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 130). — *Conditions du traité, ibid.*, p. 278 (Monstrelet).

rien craindre du passé, « assurés d'être traités par lui en bons et loyaux sujets. » Le même jour, comme on était à Saint-Phal, à quelques lieues de Troyes, la Pucelle, à son tour envoya aux habitants de cette ville un message qui les invitait à se soumettre, ne leur laissant d'autre alternative que d'être forcés. Mais il y avait à Troyes une garnison de cinq à six cents Anglais et Bourguignons qui gouvernaient les résolutions de la bourgeoisie. Au lieu de répondre au roi, ils écrivirent à Reims pour qu'on leur vînt en aide et qu'on demandât des secours au régent [1].

Le 5, à neuf heures du matin, l'armée royale était devant leurs murs, et elle s'y établit malgré une sortie de la garnison, qui fut repoussée. Le roi reprit les négociations, espérant amener les habitants à une soumission volontaire. On prit ses lettres des mains du hérault, sans le laisser entrer dans la ville; on les lut au conseil, et on y répondit que les habitants avaient juré au duc de Bourgogne de ne recevoir en leur ville, sans son ordre exprès, aucune force capable de leur faire la loi. Ils ajoutaient, pour s'excuser eux-mêmes, qu'ils avaient actuellement chez eux une multitude de gens de guerre auxquels ils n'étaient pas en état de résister; et ils ne le prouvaient que trop par de nouvelles lettres aux habitants de Reims, où ils

1. *Saint-Florentin*, t. IV, p. 72 (J. Chartier). — *Lettre du roy aux habit. de Reims, ibid.*, p. 287; — *de ceux de Troyes à ceux de Reims, ibid.*, p. 289-290; — *de Jehanne aux habit. de Troyes, ibid.* p. 287; voy. l'appendice n° XXVIII.

parlaient de ces messages, des réponses qu'ils y avaient faites, des dispositions qu'ils avaient prises, et de leur résolution de combattre jusqu'à la mort. Ils leur parlaient aussi de la Pucelle, une *Cocquarde*, comme ils l'appelaient : ils certifiaient que c'était une folle pleine du diable ; que sa lettre n'avait ni rime ni raison, ajoutant qu'après s'en être bien moqués, ils l'avaient jetée au feu sans daigner y répondre [1].

La Pucelle n'avait point laissé de faire de nouveaux efforts pour les ramener au roi. Il y avait alors à Troyes un moine augustin, d'autres disent cordelier, qui avait fait grand bruit en ce temps-là. Frère Richard (c'était son nom), après avoir visité les saints lieux, était allé à Paris, au commencement d'avril 1429, et y avait prêché avec un succès extraordinaire : il parlait cinq à six heures de suite, et ne comptait pas moins de cinq ou six mille personnes à ses sermons. Les Anglais avaient fini par prendre ombrage de ce concours. Il était donc sorti brusquement de Paris, avait parcouru la Bourgogne et la Champagne. Il se trouvait à Troyes, quand vinrent le roi et la Pucelle. Ayant ouï ce qu'on disait d'elle, il la voulut voir, mais, craignant un peu qu'elle ne fût ce que disaient les habitants de Troyes, il s'approchait avec défiance, faisant des signes de croix et jetant de l'eau bénite. — « Approchez hardiment, lui dit la Pucelle, je ne m'envolerai pas. » Et après l'avoir rassuré,

1. *Le roi devant Troyes*, *ibid.*, p. 289-290. Perceval de Cagny fixe à tort au vendredi, 8 juillet, l'arrivée devant Troyes (*ibid.*, p. 18).

elle le chargea de nouvelles lettres pour la ville assiégée. Mais elles n'eurent pas plus de succès[1].

On était là depuis cinq jours, attendant que la ville se rendît. Elle n'en faisait rien, et l'on se croyait si peu en état de l'y contraindre qu'on ne songeait plus, dans le camp de Charles, qu'à lever le siége. L'armée royale, partie sans provisions, commençait à sentir la famine. On tint conseil, et l'archevêque de Reims, aussi peu pressé de rentrer dans sa cathédrale que d'y mener le roi, démontra fort pertinemment qu'on ne pouvait demeurer devant Troyes davantage. Il alléguait le manque de vivres et d'argent, la force de la ville assiégée, ses approvisionnements, ses nombreux défenseurs. Il montrait comme elle était peu disposée à se rendre, et comme on était peu en mesure de la forcer, n'ayant ni artillerie ni bombardes, ni places d'où l'on en pût tirer plus proche que Gien, c'est-à-dire à trente lieues de là. On recueillit les voix, et la plupart furent d'avis que, si l'on n'avait pas pris Auxerre, une ville bien moins forte et moins défendue, c'était folie de vouloir forcer Troyes : on n'avait donc plus qu'à s'en retourner. — Heureusement, dans cette assemblée de logiciens, il y eut quelqu'un qui se souvint de Jeanne. Robert le Maçon, interrogé à son tour, répondit que, selon son opinion, il la fallait appe-

1. L'anonyme de la Rochelle présente autrement cette rencontre : « Et cependant que ledit évesque trettoit avec ledit baillif et ceux de la garnison, un sainct prud'homme cordelier en qui tous ceux de la ville et de tout le pays avoient grand foy et confiance

ler au conseil. C'est sur son avis, disait-il, qu'on avait entrepris l'expédition, sans trop calculer ni le nombre des gens d'armes ni les moyens de les entretenir : avant de s'en départir, il était convenable de savoir si elle n'avait pas quelque autre bonne raison pour y persévérer.

Comme il parlait encore, Jeanne, apprenant qu'on délibérait, vint frapper à la porte. On la fit entrer, et le chancelier lui exposa ses raisons. Jeanne, se tournant vers le roi, lui demanda s'il la voudrait croire.

« Parlez, dit le prince, et, si vous dites chose profitable et raisonnable, volontiers on vous croira.

— Me croirez-vous? répéta Jeanne.

— Oui, selon ce que vous direz.

— Gentil roi de France, dit-elle, si vous voulez cy demeurer devant votre ville de Troyes, elle sera en votre obéissance dedans (avant) deux jours, soit par force ou par amour; et n'en faites nul doute.

— Jeanne, reprit le chancelier, qui seroit certain de l'avoir dedans six jours, on l'attendroit bien. Mais dites-vous vrai? »

yssit de la ville pour aller voir la pucelle; et sitôt qu'il la vit et d'assez loing s'agenouilla devant elle; et quant ladite Pucelle le vit pareillement s'agenouilla devant lui et s'entrefirent grand chère et grande révérance, et parlèrent longuement ensemble. (*Revue historique*, t. IV, p. 342). » Sans doute Jeanne n'eut pas volontiers avoué dans son procès ces honneurs qui lui eussent été rendus par un religieux. Mais ce n'est pas une raison pour supposer qu'elle en ait remplacé le récit par la scène contenue dans notre texte : car c'est elle qui la raconte ainsi à ses juges (Procès, t. I, p. 99). — Sur le *frère Richard*, voy. l'appendice n° XXIX.

Elle dit derechef qu'elle n'en faisait nul doute; et l'on se résolut à attendre[1].

Jeanne monta à cheval, et, sa bannière à la main, elle s'en vint dans le camp, et ordonna de tout préparer pour l'assaut. Chevaliers, écuyers, tous se mirent en besogne, rivalisant de zèle à porter des fagots, des ais de portes, des tables, des fenêtres et autres choses propres à couvrir les approches de la place et à favoriser l'établissement des batteries. Elle-même avait dressé sa tente près du fossé, et faisait, au témoignage d'un homme qui s'y connaissait, plus que n'eussent pu faire deux des plus habiles et des plus fameux capitaines. Le lendemain matin, tout était prêt, et déjà la Pucelle faisait jeter les fascines dans les fossés et criait : « A l'assaut ! » quand l'évêque et les principaux de la bourgeoisie et de gens d'armes vinrent demander à capituler[2].

1. *Détresse; conseil devant Troyes :* Chron., ch. LVII, et t. IV, p. 72-75 (J. Chartier); p. 181-183 (Journal); cf. t. III, p. 117 (Simon Charles), et p. 13 (Dunois) : « Nobilis Delphine, jubeatis venire gentem vestram et obsidere villam Trecensem, nec protrahatis amplius longiora consilia, quia in nomine Dei, ante tres dies ego vos introducam intra civitatem Trecensem, amore vel potentia vel fortitudine; et erit falsa Burgundia multum stupefacta. » Sur le chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et ses antécédents, voy. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 160.

2. *Préparatifs de l'assaut :* « Et tunc ipsa Johanna accepit vexillum suum, et eam sequebantur multi homines pedites, quibus præcepit quod quilibet faceret fasciculos ad replendum fossata. Qui multos fecerunt; et in crastinum ipsa Johanna clamavit : « Ad nsultum, » fingens ponere fasciculos in fossatis. Et hoc videntes.... miserunt de compositione habenda. » T. III, p. 117 (Sim. Charles). — « Et tunc dicta puella statim cum exercitu regis transivit, et fixit tentoria sua juxta fossata, fecitque mirabiles diligentias quas etiam non fecissent duo vel tres usitati et magis famati homines

Dès la veille, quand on la vit à l'œuvre, une grande fermentation s'était manifestée parmi le peuple. Les habitants de Troyes ne subissaient pas sans murmures, on le peut croire, cette faction étrangère qui les dominait, et ils n'étaient pas d'avis de se mettre, eux et leurs biens, en péril pour elle. Quand le matin ils virent l'assaut tout prêt, ils résolurent de le prévenir. L'évêque (Jean Laiguisé), natif de Troyes et puissant dans la ville, se prononça un des premiers. On s'entendit sans peine sur les conditions. Charles VII n'avait d'autre intérêt que de s'attacher et d'attirer à lui, par des ménagements, les villes qui voudraient se rendre. Il donna donc aux habitants toute garantie pour les personnes et pour les biens, toute liberté pour leur commerce, même avec les États soumis au duc de Bourgogne ; toute satisfaction touchant les impôts, les aides, la monnaie ; toute sécurité pour la ville en général et pour chacun en particulier : il maintenait chacun en possession des bénéfices ou offices obtenus du roi d'Angleterre, à la seule condition de reprendre de lui nouveaux titres, et s'engageait à n'imposer à la ville ni garnison ni capitaine. Les troupes étrangères avaient la permission de s'en aller avec leurs biens[1].

armorum, et taliter laboravit nocte illa, quod in crastino episcopus et cives.... dederunt obedientiam regi. » T. III, p. 13 (Dunois) ; cf. Chron., chap. LVII, et t. IV, p. 183 (Journal).

1. *Capitulation :* t. IV, p. 297 (Lettre de Jean de Châtillon, d'après J. Rogier) : « Que le commun de la dicte ville alla aux dictz seigneurs, chevaliers et escuyers, en très-grand nombre, leur dire que, s'ilz ne vouloient tenir le traité qu'ilz avoient fait pour le bien publicque, qu'ilz mettroient les gens du roy dedans ladicte

Le lendemain, dimanche 10 juillet, le roi entra dans Troyes en grande pompe avec tous les seigneurs et capitaines et la Pucelle auprès de lui, portant son étendard. La garnison sortit librement, selon la convention; mais, comme plusieurs, en vertu de l'article qui leur laissait leurs biens, emmenaient leurs prisonniers, Jeanne ne le voulut point souffrir. « Elle se tint à la porte en disant que, en nom Dieu, ils ne les emmèneraient pas; et de fait les garda. » Le roi, pour mettre d'accord la lettre du traité avec ces justes résistances, les racheta de leurs maîtres, argent comptant.

Le roi mit dans Troyes un bailli (Guillaume Bellier, l'hôte de Jeanne à Chinon) et d'autres officiers; et le lendemain son armée, qu'il avait laissée aux champs, sous la garde d'Ambroise de Loré, traversa la ville et prit la route de Châlons[1].

ville, voulsissent ou non.... — Que lesdicts chevaliers et escuyers estoient sortys de la dicte ville par traicté, leurs corps et leurs biens saufs, etc; » — p. 296 (Lettre des habitants de Troyes à ceux de Reims) : « Moyennant qu'il leur feroit abolition générale de tous cas, et qu'il ne leur lairoit point de garnison, et qu'il aboliroit les aydes, excepté la gabelle. » — Chron., chap. LVII : « Et au regard des gens d'Église qui avoient régales et collations de bénéfices du roi son père, il approuva les collations; et ceux qui les avoient du roy Henry d'Angleterre prindrent lettres du roy; et voulut qu'ils eussent les bénéfices, quelques collations qu'il en eust faict à autres. » Voy. le traité (*Ordonnances*, t. XIII, p. 142).

Sur l'évêque de Troyes, Jean Laiguisé, et ses relations antérieures avec G. Machet, confesseur du roi, voy. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 92. Un décret du roi d'Angleterre, à la date du 31 août, le punit, lui et plusieurs autres, de leur défection, par la confiscation de leurs biens (*Livre Noir*, f° 59, etc., cité par le même auteur).

1. *Entrée à Troyes*. M. Berriat Saint-Prix, dans son très-estimable *Itinéraire de la Pucelle*, reproduit par M. J. Quicherat, (t. V, p. 379), a adopté d'après Jean Rogier (*Procès*, t. IV, p. 275),

La ville de Châlons, comme celle de Troyes, était aux Bourguignons et aux Anglais, et c'est probablement aussi sous leur inspiration que les habitants, aux premiers jours du siége mis devant Troyes, envoyaient à Reims un message où, mentionnant les lettres qu'il recevaient de la ville assiégée, ils témoignaient de la forte guerre qu'elle faisait au Dauphin, comme de leur ferme volonté de lui résister eux-mêmes à outrance. Mais les dernières nouvelles eurent bien vite dissipé ces résolutions. Le parti anglais s'éclipsa, et avant que le roi fût aux portes de la place (à Bussy-Lestrée), il rencontra l'évêque et un grand nombre de bourgeois qui se venaient mettre en son obéissance. Jeanne eut à Châlons une grande consolation. Elle y vit des gens de Domremy : Jean Morel, à

la date du 11 juillet pour l'entrée de Charles VII à Troyes. Mais Perceval de Cagny dit expressément que ce fut le dimanche 10 juillet (t. IV, p. 18), et son témoignage est confirmé par un autre des plus graves : c'est celui des trois gentilshommes angevins qui écrivent de Reims à la reine, le jour du sacre (17 juillet) : « Vendredi eut huit jours le roy mit le siége devant Troyes (il faut l'entendre de l'attaque) et leur fit moult forté guerre ; si vinrent à obéissance et y entra le dimanche après par composition (t. V, p. 130 » : le dimanche est bien le 10 juillet. Ajoutons un texte officiel : le traité signé la veille porte la date du 9 (*Ordonn.* t. XIII, p. 144).

Rachat des prisonniers : Chron. de la Pucelle, ch. LVII. — « Moyennant que de tous prisonniers qu'ils avoient pris, ils devoient avoir de chascun ung marq d'argent ; » t. IV, p. 297 (Lettre de Jean de Chastillon) ; cf. *ibid.*, p. 76 (J. Chartier) ; p. 184 (Journal) ; p. 378 (Monstrelet) : « et fist publier par plusieurs fois, tant en son ost comme en la ville, sur le hart, que homme, de quelque estat qu'il fust ne meffesist riens à ceux de la ville de Troyes ne aux aultres qui s'estoient mis en son obéissance. »

Guillaume Bellier. On lit dans l'extrait des comptes de Hémon Raguier : « A Guill. Bellier, esc., bailly de Troyes, après la réduction de lad. ville à l'obéissance du Roy, commis par le Roy à la

qui elle donnait un habit rouge qu'elle avait porté; Gérardin d'Épinal, qui sans doute n'était plus bourguignon, car elle lui dit qu'elle ne craignait qu'une chose : les traîtres. Ce fut, au milieu de sa marche triomphante, comme une apparition des lieux de son enfance. Si peu de mois et tant de prodiges s'étaient accomplis depuis qu'elle les avait quittés! — Elle n'y demeura qu'un jour. Le roi logea la nuit dans la ville avec son armée, et le lendemain partit pour Reims[1].

Comment les Anglais, qui le savaient en route, ne s'étaient-ils pas mis en mesure d'y être avant lui? Charles avait tout à conquérir sur le chemin, et pour eux tout leur était soumis, y compris la ville elle-même. — C'est que déjà ils n'étaient plus autant les maîtres en France qu'on le pourrait

garde dudit lieu, au nombre et charge de 20 hommes d'armes et 20 hommes de trait. » (Ms. Gaignières, n° 772, f° 547.)

L'anonyme de la Rochelle dit à propos de son départ de Troye pour Châlons et pour Reims : « Et quand le Roy fut passé et tous ses gens, ceux de la ville qui estoyent sur la muraille virent une grande compagnie de gens d'armes, qui estoyent bien de cinq à six mille hommes tous armez au chef, devant (tenant) chacun une lance à un fenon blanc en sa main, et suivoyent le roy aussi comme d'un trait d'arc et pareillement les virent à l'arrivée devant ladite ville Et sitôt que le roy fut bougé ne sceurent qu'ils devinrent » (*Revue historique*, t. IV, p. 343). Dans ce récit où perce déjà le merveilleux on voit le germe de cette « infinité de papillons blancs » qu'en ce même lieu « aucuns simples gens disaient qu'ils avoient vu autour de l'estendart de ladite pucelle », selon la Chronique (*Procès*, t. IV p. 251).

1. *Châlons :* Chron., chap. LVII, et t. IV, p. 290 et 298 (J. Rogier) : Ils ont su par ceux de Troyes que frère Richard leur a porté auprès d'eux les lettres de la Pucelle et témoignent « qu'ils en ont esté fort esbahis, d'autant qu'ils cuidoient que ce fust un très-bon prudhomme, mais qu'il étoit venu sorcier; » cf. p. 76 (J. Chartier); p. 184 (Journal). — *J. Morel et Gérardin d'Épinal à Châlons*, t. II, p. 391 et 421.

croire, et Bedford était bien forcé de se le dire, la rage dans le cœur. Quand il avait vu, au moment où il se croyait sûr de la victoire, toutes ses espérances confondues : ses bastilles enlevées, ses troupes battues en rase campagne, les garnisons capitulant et l'esprit des soldats, naguère si fier, complétement abattu, il n'avait pu croire que ce fût là l'œuvre d'une simple jeune fille. Il y reconnaissait quelque chose de surnaturel, et n'hésitait point à le rapporter au démon : il le déclare dans une lettre où il confesse en même temps et l'importance des pertes éprouvées par ses gens, et la démoralisation de ceux qui restent. A la nouvelle de la délivrance d'Orléans, lui-même avait quitté précipitamment Paris pour se retirer à Vincennes craignant que le contre-coup de la défaite n'excitât un mouvement populaire. Il avait eu de la peine à former l'armée qui, venue pour secourir les villes de la Loire, se fit battre à Patay ; et depuis cette défaite, qu'il vengea par la dégradation fort imméritée de Falstolf, les difficultés étaient bien plus grandes encore[1].

1. *Lettre de Bedford sur ses revers :* « Causés en grande partie, comme je pense, par enlacement de fausses croyances, et par la folle crainte qu'ils ont eue d'un disciple et limier de l'Ennemi (du diable), appelé la Pucelle, qui usait de faux enchantements et de sorcellerie, etc. (of lakke of sudde beleve and of unlevefull doubte that they hadde of a disciple and lyme of the Feende, called the Pucelle, that used fals enchantements and sorcerie). » Rymer, t. X, p. 408, cité par M. J. Quicherat, t. V, p. 136.

A la date du 26 juin, Bedford avait écrit aux gens tenant le conseil du Roi à Rouen, de mettre « provision de gens et de vivres ès places où il en faudrait, » parce que lui-même ne pouvait s'en occuper pour le moment, et de faire « emparer ou démolir » les places qu'il fallait défendre ou sacrifier. En conséquence, Pon-

L'île de France et le voisinage lui faisant défaut, il s'était tourné vers l'Angleterre et vers le duc de Bourgogne. Le parlement anglais commençait à se lasser d'une guerre qui savait si peu pourvoir à ses propres besoins, même en pays de conquête. Bedford crut faire mieux en s'adressant directement au cardinal de Winchester. Le cardinal, après tous les soucis qu'il avait donnés au régent du côté de l'Angleterre, lui promettait un secours inespéré dans sa détresse. Pour se débarrasser de lui, on l'avait mis à la tête d'une croisade contre les huissites; et il s'était recruté une armée des deniers de l'Église. Or, il n'était point parti encore; et Bedford, tirant profit de ces retards, l'avait décidé à mettre provisoirement cette armée au service du roi en France (1er juillet). Quelles meilleures troupes diriger contre celle qu'il appelait un limier de l'enfer? et à quoi pouvait-on mieux gagner les indulgences de la croisade? D'autre part, il avait pressé le duc de Bourgogne de venir à Paris : il lui avait envoyé à Hesdin, de concert avec les gens de Paris, une solennelle ambassade : un évêque, deux notables docteurs, plusieurs des plus puissants bourgeois; et le duc s'étant rendu à cette invitation (10 juillet), on ne négligea rien pour réchauffer sa haine contre le prince qui s'était souillé du meurtre de son père : sermon à Notre-Dame, assemblée solennelle au

torson fut démantelé en juillet 1429, et on renforça les garnisons de Caen et de Rouen. (Ch. de Beaurepaire, *Administration de la Normandie sous la domination anglaise*, p. 61.)

palais où on relut le traité conclu entre Jean sans Peur et le dauphin, pour raconter ensuite le meurtre qui le déchira. Le succès fut complet. Le duc renouvela sa plainte contre Charles; et toute l'assemblée le serment de fidélité aux actes du traité de Troyes. Tout se réparait donc, ce semble; mais il fallait du temps encore pour entrer en action; et Bedford, en ce moment, ne pouvait combattre la marche du roi vers Reims que par des messages adressés à la ville[1].

Les habitants de Reims ne lui demandaient d'ailleurs aucun renfort : ils inclinaient secrètement pour le roi; mais ils craignaient, en laissant percer leurs sentiments, d'affaiblir la confiance qu'on avait en eux, et de se faire envoyer quelque grosse garnison qui les gênât dans leurs résolutions postérieures, et les ruinât, en attendant, sous prétexte de les défendre. Ils prenaient donc toutes les mesures nécessaires pour rassurer les Anglais en se réservant

1. *Dispositions des esprits depuis la délivrance d'Orléans.* — (Bedford) doubtant que aucuns de Paris se deussent pour cette desconfiture réduire en l'obéissance du roy et faire esmouvoir le commun peuple contre Anglois, si se partit à très-grand haste de Paris, et se retira au bois de Vincennes, où il manda gens de toutes parts, mais peu en vint : car les Picards et autres nacions du royaume qui tenoient son party se prindrent à deslaisser les Anglois et à les haïr et despriser. » (Chron., ch. XLIX.)

Falstolf : « En conclusion lui fut osté l'ordre du Blancq-Jartier qu'il portoit entour la jambe. » T. IV, p. 375 (Monstrelet, II, 61.)

Traité avec Winchester : Rymer, t. X, p. 424 (1er juillet 1429.) Ses troupes sont prises au service du roi, « du 23 juin passé au 21 décembre. » On réservait au cardinal le droit de faire alors la croisade dont le commandement lui était conféré par un acte du 18 juin, *ibid.*, p. 423; cf. sur la croisade de Winchester, *ibid.*, p. 417, 419, et *Proceedings*, t. III, p. 337-340.

Le duc de Bourgogne à Paris, le 10 *juillet* : Voy. Monstrelet,

de se garder eux-mêmes; et les extraits des délibérations de leur conseil, du mois de mai au mois de juillet, depuis la bataille de Patay jusqu'à la veille du sacre, en offrent des traces curieuses :

« Que les étrangers ne viennent de nuit, à peine d'amende arbitraire et de prison; qu'on garde les habitants de commotion; qu'on mette gens, de jour, sur les murs (23 mai). »

Le bruit court que plusieurs du conseil sont armagnacs : on va au-devant, en ordonnant au procureur de la ville d'en faire enquête (8 juin). On s'occupe de fortifier et d'armer la place (13). On songe à un emprunt (17), et l'on donne au régent une preuve sensible du zèle de la ville à se bien mettre en défense : on lui demande d'appliquer aux travaux des fortifications les aides du roi et la gabelle (27); puis le lendemain, prenant pour réponse une lettre d'un sens fort général qui arrive justement de Bedford, on décide qu'on les y emploiera. Mais il n'était pas bien sûr que ce dût être à son profit : le 29, à la nouvelle que l'évêque de Beauvais (Pierre Cauchon) vient avec le bailli de Vermandois en ambassade, on décide qu'on les laissera entrer, s'ils n'ont que cinq ou six chevaux : et l'on mande à Guillaume de Châtillon, capitaine de la place, absent alors, que l'on connaît son projet d'y mettre garnison, et qu'on est résolu à n'en point recevoir[1].

II, 72, et le Journal du Bourgeois de Paris, à cette date, p. 390, 391 (Éd. Buchon); cf. *Procès*, t. V. p. 130 (Lettre de trois gentilshommes angevins, le jour du sacre); t. IV, p. 455 (Clém. de Fauquemberque, greffier du Parlement).

1. *Extrait des délibérations du conseil de Reims* : Varin,

Voilà quelles étaient les dispositions de Reims, le jour même où Charles VII commençait son voyage. Les Anglais attendaient-ils beaucoup du concours de la ville pour l'arrêter? Peut-être ne semblaient-ils y croire, que parce qu'ils n'étaient point en mesure de s'en passer encore. Quoi qu'il en soit, les avis arrivaient de toutes parts à Reims, comme au centre de la résistance à l'entreprise de Charles VII. Le duc de Bourgogne envoyait un message aux habitants pour les mettre en garde contre les traîtres qui appelaient le dauphin chez eux et comptaient bien lui ouvrir les portes. Chacun de ses pas leur était signalé. La troupe royale était à peine sur le chemin de Montargis, que Philibert de Moulant leur écrivait de Nogent-sur-Seine pour leur en donner la nouvelle. Il leur annonçait qu'elle se promettait d'aller à Sens (il n'en fut rien) et d'y entrer portes ouvertes ; mais il les assurait que Sens avait pris et portait la croix de Saint-André (la croix de Bourgogne); que ni Auxerre ni les autres villes du pays ne se souciaient des Armagnacs et de la Pucelle, et que, si Reims avait besoin de lui, il y viendrait avec sa compagnie « comme bon chrétien doit faire. » Les habitants de Troyes, ceux de Châlons, leur adressaient les lettres que l'on a vues : ceux de Troyes, pour leur dire que le roi venait, qu'il était venu, et finalement comme il était entré ; ceux de Châlons, comment on s'apprêtait à le recevoir, et bientôt comme on l'avait reçu : lettres toutes plei-

Archives législatives de la ville de Reims, Statuts, t. I, p. 738-741.

nes d'exhortations, d'abord à résister, puis à se soumettre, selon leur exemple[1].

Guillaume de Châtillon se trouvait alors à Château-Thierry. Les habitants de Reims, fidèles à leur politique, ne manquèrent pas de transmettre à leur capitaine les nouvelles qui leur venaient. Le 8, après les premières lettres de Troyes et de Châlons, ils lui en firent connaître la substance et lui apprirent, en outre, ce qui s'était fait dans la ville. « Le conseil s'était réuni pour délibérer, mais il ne s'était pas trouvé en nombre pour conclure. Le peuple avait été assemblé par quartier ; il avait juré de vivre et de mourir avec les notables, de se gouverner selon leurs avis, de ne rien faire sans l'ordonnance du capitaine. » Mais le bailli, chargé du message, devait, en l'invitant à se rendre dans la ville, lui faire connaître une condition qui montrait assez jusqu'à quel point on était disposé à suivre ses ordonnances : c'est qu'il ne viendrait qu'avec une force de 40 ou 50 chevaux : assez pour se garder, trop peu pour faire la loi. Guillaume de Châtillon prouva bien qu'il comprenait les intentions de la ville sous ces démonstrations de bon vouloir. Il y envoya Pierre de la Vigne avec une liste d'articles que les habitants étaient priés d'accepter, s'ils voulaient qu'il vînt à Reims pour y vivre et mourir avec eux. Il demandait que la ville fût bien et hâtivement mise en état de défense, qu'elle levât une troupe de trois ou quatre cents hommes pour y tenir garnison jusqu'à l'issue de

1. *Lettres du duc de Bourgogne, des habitants de Troyes et de Châlons :* Voyez-en les extraits donnés par J. Rogier, *Procès*, t. IV, p. 285 et suiv.

l'entreprise du dauphin; qu'on lui assurât à lui-même et la garde de la place, et la faculté de résider au château de Porte-Mars avec cinq ou six notables qu'il affectait de vouloir bien y recevoir pour conseil, et qu'au fond il entendait garder comme otages; le tout, ajoutait-il, « pour doute de la commotion du peuple et aussi pour le bien de la ville. » — « On peut facilement juger, » dit l'auteur à qui l'on doit le résumé précieux de cette correspondance, « on peut juger, par le comportement dudit seigneur de Châtillon sur les occurrences de ce temps, qu'il avoit reconnu que le dessein des habitants dudit Reims étoit d'admettre et de recevoir ledit dauphin en ladite ville. C'est pourquoi il ne veut pas y venir qu'il ne soit le plus fort[1]. »

Les articles, on le devine, ne furent point acceptés : toutefois les habitants de Reims n'avaient point rompu encore, et l'on redoublait d'efforts pour les retenir au moment décisif. Winchester était attendu à Paris, et le duc de Bourgogne venait s'y concerter avec le régent : le bailli de Vermandois s'empresse d'envoyer à Reims ces bonnes nouvelles. Il leur écrit le 10 que Philippe le Bon avait dû entrer la veille à Paris, que huit mille Anglais avaient débarqué à Boulogne, et que bientôt « il y auroit la plus belle et grande compagnie qui ait été, passé vingt ans ; » et il leur montrait le roi menacé sur ses derrières par le duc de Bourgogne, qui, maître des passages, lui fermait le retour[2].

1. *Lettre de Châtillon*, t. IV, p. 292-294.
2. *Lettre du bailli de Vermandois*, t. IV, p. 295.

Mais Charles VII ne songeait qu'à pousser en avant. Troyes s'était rendue, et Jean de Châtillon, frère du capitaine de Reims, cherchait vainement, par une lettre du 13 aux mêmes bourgeois, à effacer l'impression que devait causer cet événement considérable. Il leur disait que c'était l'œuvre de l'évêque, du doyen de Troyes, et surtout du cordelier frère Richard; que les seigneurs n'y avaient point consenti, qu'ils avaient été contraints par une sédition populaire; que l'ennemi assurément eût été hors d'état de les forcer : car il n'avait pas de quoi manger, et il avait été près de passer outre; et quant à la Pucelle, dont il fallait bien parler pour expliquer comment la ville s'était rendue, il ajoutait que son messager l'avait vue et affirmait par sa foi « que c'étoit la plus simple chose qu'il vit oncques; et qu'en son fait n'avoit ni rime ni raison, non plus qu'en le plus sot qu'il vit oncques. » Vains efforts! les habitants de Reims recevaient en même temps la dernière lettre de ceux de Troyes, puis une autre écrite de Troyes par leur archevêque, dont le rang auprès du roi était pour eux, au besoin, une garantie des sentiments que le roi lui-même leur avait exprimés. Après Troyes, c'était Châlons qui se rendait et pressait Reims d'imiter son exemple (16 juillet); et le roi, arrivant en même temps que la lettre, s'arrêtait à Septsaulx, à quatre lieues de Reims, n'attendant plus que la députation des habitants[1].

1. *Lettre de Jean de Châtillon :* t. IV, p. 296. — *Lettres diverses :* t. IV, p. 295-298.

Cette démarche ne se fit pas longtemps attendre. Châtillon, voyant que les événements se précipitaient, s'était rendu à Reims avec les seigneurs de Saveuse et de Lisle-Adam. Il avoua aux habitants que l'armée dont on leur avait tant parlé ne serait prête que dans cinq ou six semaines : il les priait de tenir jusque-là, promettant qu'ils recevraient alors du secours. Mais ceux de Reims avaient si peu envie d'en recevoir, qu'ils n'avaient même pas voulu laisser entrer dans leurs murs les hommes que Châtillon, Saveuse et Lisle-Adam avaient amenés en grand nombre à leur suite. Les trois seigneurs se retirèrent; et ils n'étaient pas encore bien loin, que les notables, tenant conseil, envoyèrent, du consentement de tous, des députés au roi. Le roi les reçut, leur assura par lettres pleine amnistie, et le même jour fit son entrée dans la ville (16 juillet[1]).

L'archevêque Regnault de Chartres, qui l'y avait précédé dès le matin, vint à sa rencontre à la tête des corporations et de la bourgeoisie; et le peuple faisait entendre autour de lui le joyeux cri de Noël : mais tous les regards étaient pour la Pucelle, qui suivait le prince avec l'armée. Le reste du jour et toute la nuit furent employés aux préparatifs du sacre, qui eut lieu le lendemain dimanche, 17 juillet. Les maréchaux de Boussac et

1 *Retraite de Châtillon*, t. IV, p. 294 et Chron., chap. LVIII; cf. Monstrelet, II, 64, et t. IV, p. 184 (Journal). Jeanne avait prédit à Charles VII qu'il entrerait à Reims sans résistance; que les bourgeois viendraient au-devant de lui, t. III, p. 118 (Sim. Charles).

de Rais (Rais fut fait maréchal ce jour-là), le sire de Graville, grand maître des arbalétriers, et le sire de Culan, amiral de France, allèrent à cheval, bannière au vent, chercher à Saint-Remy la sainte ampoule, qu'ils jurèrent, selon le cérémonial, de conduire et de ramener sûrement; et sous leur escorte, l'abbé, revêtu de ses habits pontificaux, la porta solennellement jusque devant l'église de Saint-Denis, où l'archevêque, à la tête du chapitre, la prit de ses mains pour la déposer sur le grand autel de Notre-Dame. Au pied de l'autel était le roi. Selon l'antique usage, il devait être entouré des douze pairs du royaume. Comme on ne pouvait ni les réunir ni les attendre, les principaux seigneurs et les évêques présents tenaient la place des absents : comme pairs laïques, le duc d'Alençon pour le duc de Bourgogne, l'allié des Anglais; les comtes de Clermont et de Vendôme, les sires de Laval, de La Trémouille et de Beaumanoir; comme pairs ecclésiastiques, l'archevêque de Reims, l'évêque de Laon et l'évêque de Châlons en vertu de leur titre; les évêques de Séez, d'Orléans, et un sixième au nom des autres titulaires. L'archevêque de Reims officiait; le sire d'Albret tenait l'épée devant le roi. Mais il y avait encore un personnage que l'antique cérémonial ne prévoyait pas : c'était la Pucelle, debout aux côtés du roi, son étendard à la main. Après la cérémonie, quand le prince, fait chevalier par le duc d'Alençon, eut reçu de l'archevêque l'onction sacrée et la couronne, la Pucelle, se jetant à ses pieds,

lui embrassa les genoux, et, pleurant à chaudes larmes : « Gentil roi, dit-elle, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et celui auquel le royaume doit appartenir. » Elle pleurait, et les seigneurs qui étaient là pleuraient avec elle[1].

1. *Entrée à Reims:* Chron., *ibid.*, et t. IV, p. 185 (Journal). — *Sacre:* « Mgrs le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendosme, les seigneurs de Laval et la Trémoille, y ont esté en abis royaux, et Mgr d'Alençon a fait le roy chevalier, et les dessusditz représentoient les pairs de France ; Mgr d'Albret a tenu l'espée durant ledit mystère devant le roy ; et pour les pairs de l'Église y estoient avec leurs croces et mîtres, Mgrs de Rains, de Chalons, qui sont pairs ; et en lieu des autres, les évesques de Séez et d'Orléans, et deux autres prélas ; et mondit seigneur de Rains y a fait ledit mystère et sacre qui lui appartient.... Et durant ledit mystère, la Pucelle s'est toujours tenue joignant du roy, tenant son estendart en sa main. Et estoit moult belle chose de voir les belles manières que tenoit le roi et aussi la Pucelle. Et Dieu sache si vous y avez esté souhaités. » (Lettre de trois gentilshommes angevins à la femme et à la belle-mère de Charles VII, du 17 juil. 1429) : *Procès*, t. V, p. 128 ; cf. Monstrelet, II, 64 : il omet dans la cérémonie du sacre Vendôme et Laval, et nomme Beaumanoir et Mailly. — L'anonyme de La Rochelle (*Revue histor.* t. IV, p. 343) fait de l'entrée à Reims et de la cérémonie du sacre un récit analogue à ceux de la Chronique et du Journal du siège, récit qui doit être inspiré par une communication officielle.

Nicole de Savigny, avocat de Paris au quinzième siècle, a consigné en quelques lignes, sur les pages blanches d'un manuscrit, la levée du siége d'Orléans, la campagne de la Loire, celle de Reims et la cérémonie du sacre, avec les noms des évêques assistants. Voyez une note de M. L. Delisle, *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1re année (1874), p. 43.

Les baronnies de Laval et de Sully furent érigées en comtés en faveur de Gui de Laval et de La Trémouille. Voyez Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 99 ; et aussi sur le sacre, Godefroy Hermant, *Hist. ecclés. de Beauvais*, t. III, ch. xx, f° 1157-1159, Bibl. nat., F. Fr. n° 8581.

Parmi les dépenses du sacre, on trouve dans l'extrait des comptes de Hémon Raguier : « à R. P. en Dieu Jean abbé de l'Église mons.

S. Remy de Reims, 50 l. t. qui en juillet en 1429, du commandement du Roy, lui a esté payé pour un cheval que ledit seigneur luy doit, le jour de son sacre et couronnement qu'il prit le 17 dudit mois, pour apporter dessus yceluy cheval dudit S. Remy juques en ladite église la sainte Ampoule et pour la reporter. » (Gaignières, ms. 772, f° 557.)

Paroles de Jeanne : Chron., ch. LVIII, cf. t. IV, p. 186 (Journal). C'est probablement à tort que le Journal, qui n'a plus la même autorité pour ce qui n'est pas du siége d'Orléans, ajoute aux paroles de la Pucelle la mention de ce siége : « Gentil roy, or est exécuté le plaisir de Dieu qui vouloit que levasse le siége d'Orléans et que vous amenasse en ceste cité de Reims recevoir vostre digne sacre. » Il y à là une préoccupation de ramener à ces deux points la mission de Jeanne d'Arc, préoccupation dont l'auteur de la Chronique se montre exempt ici. Nous toucherons bientôt à cette question

III

LA PUCELLE.

C'était le roi, c'étaient les seigneurs et le peuple, que par ces paroles Jeanne prenait à témoin de la vérité de sa mission : et qui d'entre eux la pouvait mettre en doute? Orléans délivré en quatre jours de combat; les Anglais, en moins d'une semaine, chassés de leurs principales positions sur la Loire et battus en rase campagne dans leur retraite; le roi mené à Reims avec une armée dépourvue de tout, à travers un pays occupé par l'ennemi, entrant dans les villes et atteignant le but de son voyage sans coup férir : voilà ce qu'elle avait fait; et sa façon d'agir n'était pas moins surprenante que les résultats obtenus. Dans la première campagne, elle avait montré non-seulement l'inspiration qui enlève le succès, mais l'habileté qui le prépare, étonnant les plus vieux capitaines par une connaissance de la guerre que l'on ne pouvait attendre ni de son sexe ni de son âge. Et dans

cette nouvelle entreprise, où l'on avait affaire moins aux Anglais qu'à des enfants égarés de la France, elle avait su prendre les villes, sans qu'une seule goutte de ce sang français, qui lui était si cher, fût répandue[1].

Mais ce qui commandait surtout la foi en sa mission, c'est qu'elle l'affirmait. Elle se plaisait à dire que son œuvre n'était que ministère, c'est-à-dire qu'elle ne faisait, humble servante, que ce qui lui était commandé; et quand on lui disait que jamais en aucun livre on n'avait lu choses semblables, elle répondait : « Messire a un livre où nul clerc n'a jamais lu, si parfait qu'il soit en cléricature. » C'est donc à Dieu qu'elle en rapportait le principe; et quand elle l'affirmait, comment ne l'en pas croire? Tout en elle était d'une sainte. Sa piété, sa ferveur sont attestées à toutes les époques de sa vie. Il ne lui suffisait pas d'accomplir ses devoirs de bonne chrétienne : elle le faisait avec un zèle à en chercher les occasions, parmi les empêchements de toute sorte, où l'on pouvait voir qu'ils n'étaient pas seulement pour elle une obligation de conscience, mais une joie de l'âme. Souvent, à la messe, pendant l'élévation ou quand elle communiait, ou bien encore lorsqu'elle était

1. *La Pucelle au voyage de Reims :* « Et partout où la Pucelle venoit, elle disoit à ceulx des places : « Rendez (vous) au roi du ciel et au gentil roy Charles. » Et estoit toujours devant à venir parler aux barrières; » t. IV, p. 18 (Cagny). — *Étonnement des capitaines :* « Nemo capitaneus nutritus et eruditus in bello ita experte nescivisset facere, unde capitanei erant mirabiliter admirati ; » t. III, p. 128 (A. Viole), et *ibid.*, p. 13 (Dunois); p. 100 (Alençon) ; p. 120 (Th. d'Armagnac, comte de Termes, etc).

en prière, on la voyait verser des larmes. Elle se plaisait au son des cloches, simple et religieuse harmonie qui n'est point seulement un appel à la prière, mais comme une voix de la terre au ciel. Elle se plaisait aux chants consacrés, et chaque jour à l'heure du crépuscule, pendant que les cloches sonnaient, elle se retirait dans les églises, et, rassemblant les religieux mendiants qui suivaient l'armée du roi, elle leur faisait chanter quelqu'une des hymnes de la Vierge. Elle aimait surtout les petits et les simples, et cherchait à se confondre parmi eux pour approcher de Celui qui a dit : Laissez venir à moi les petits enfants. « Quand elle se trouvait, dit Pasquerel, dans un endroit où il y avait des couvents de moines mendiants, elle me disait de lui remettre en mémoire les jours où les petits enfants des mendiants recevaient la communion, afin que, ce jour-là, elle la reçût avec eux; ce qu'elle fit bien des fois[1]. »

Ce n'était point assez pour elle que de rendre honneur à Dieu : elle eût voulu qu'il fût honoré de tout le monde; elle voulait que les soldats fussent comme elle dans la grâce de Celui en qui elle cherchait sa force. On a vu à quel titre elle admet-

1. *Mission :* « Et pluries audivit dicere dictæ Johannæ quod de facto suo erat quoddam ministerium ; et quum sibi diceretur : « Nunquam talia fuerunt visa sicut videntur de facto vestro ; in nullo libro legitur de talibus factis, » ipsa respondebat : « Dominus meus habet unum librum in quo unquam nullus clericus legit, tantum sit perfectus in clericatura. » T. III, p. 110 et 111 (Pasquerel).

Piété de Jeanne : « Quod ipsa Johanna erat multum devota erga Deum et beatam Mariam, et quasi quotidie confitebatur, et com-

tait les troupes autour de son étendard, quelles conditions elle réclamait pour l'assaut ou pour la bataille : elle fit que La Hire se confessât. Ce n'était pas, sans doute, chose bien rare en ce temps, mais ce qui était bien plus commun alors comme aujourd'hui, c'étaient les jurons, les blasphèmes, cette déplorable habitude qui fait qu'on renie Dieu et qu'on se damne soi-même comme sans y penser. Jeanne ne se lassait pas de la combattre auprès des seigneurs comme auprès des soldats : « Ah! maître, disait-elle à un des principaux chevaliers qu'elle entendait jurer ainsi, osez-vous bien renier notre Sire et notre Maître? En nom Dieu, vous vous en dédirez avant que je parte d'ici. » Et le chevalier se repentit et se corrigea. Elle reprenait les ducs, les princes comme les autres. On n'osait plus jurer en sa présence, et le duc d'Alençon déclare que sa vue seule le contenait. Mais c'est l'habitude même qu'elle eût voulu déraciner de leurs cœurs, et, ne la pouvant dé-

municabat frequenter;... dum ipsa confitebatur, ipsa flebat. » T. III, p. 104 (Pasquerel). — « Quod habebat in consuetudine frequenter confitendi peccata sua, et quotidie audiebat missam. » T. III, p. 34 (la fille de son hôte d'Orléans). — « Confitebatur sæpe, vacabat orationi asidue; audiebat missam quotidie, et recipiebat frequenter Eucharistiæ sacramentum. » *Ibid.*, p. 18 (Dunois). — « Quæ sæpissime confitebatur de duobus diebus in duos dies, et etiam qualibet septimana recipiebat sacramentum Eucharistiæ, audiebatque missam qualibet die, et exhortabatur armatos de bene vivendo et sæpe confitendo. » *Ibid.*, p. 81 (Sim. Beaucroix); cf. p. 218 (d'Aulon). — « Quod ipse vidit Johannam, dum celebraretur missa, in elevatione corporis Christi mittere lacrymas in abundantia. » *Ibid.*, p. 32 (Compaing); cf. p. 66 (L. de Contes).

Les cloches et les chants : t. III, p. 14 (Dunois). — *Les petits enfants : ibid.*, p. 104 (Pasquerel).

truire, elle cherchait à la transformer en proposant à cet instinct, devenu machinal, une manière inoffensive de se produire. Elle avait décidé La Hire à ne plus jurer que par son bâton, et elle-même, comme pour tâcher d'en mettre l'usage à la mode, elle avait, si l'on en croit Perceval de Cagny, familièrement adopté cette expression : Par mon martin! (par mon bâton[1].)

Sa chasteté, sa pudeur, ne pouvaient jamais mieux se montrer que dans cette vie toute militaire. On s'étonnait de la voir à cheval si longtemps, comme étrangère aux nécessités qui l'auraient pu forcer d'en descendre. Quand elle le pouvait, elle allait passer la nuit chez l'hôte le mieux famé de la ville ou du voisinage, et partageait son lit avec quelqu'une des filles de la maison. Quand elle ne le pouvait pas, elle couchait, comme les autres, *à la paillade*, mais toute vêtue et renfermée dans ses habits d'homme. C'était peu que d'être chaste et pure : elle inspirait la chasteté

1. *Piété inspirée aux soldats* : t. III, p. 81 (Sim. Beaucroix); cf. p. 105 (Pasquerel). « Ipsa inducebat armatos ad confitendum peccata sua; et de facto vidit qui loquitur quod, ad instigationem suam et monitionem, *La Hire* confessus est peccata sua, et plures alii de societate sua. » *Ibid.*, p. 32 (Compaing). — *Répression des blasphèmes* : « Increpabat armatos quando negabant vel blasphemabant nomen Dei. » T. III, p. 33 (Bordes). — « Et tunc ille Dominus pœnituit. » *Ibid.*, p. 34 (Veuve Huré). — « Multum etiam irascebatur dum aliquos armatos audiebat jurantes; ipsos multum increpabat et maxime ipsum loquentem qui aliquando jurabat; et dum videbat eam, refrenabatur a juramento. » *Ibid.*, p. 99 (Alençon). — *La Hire* : « Quod amplius non juraret : sed, dum vellet negare Deum, negaret suum baculum. Et postmodum ipse *La Hire* in præsentia ipsius Johannæ consuevit negare suum baculum. » *Ibid.*, p. 206 (Seguin). — « Par mon Martin, ce estoit son serment. » T. IV, p. 4,

aux autres. D'Aulon, son écuyer, qui la voyait plus familièrement que personne, quand il l'armait, quand il dut panser ses blessures, Alençon qui l'avait près de lui dans toute la campagne de la Loire, Dunois, qui la suivit presque partout, s'accordent à dire, comme les deux braves soldats sous la garde desquels elle vint de Vaucouleurs, que jamais sa vue n'éveilla en eux aucune pensée dont elle eût pu rougir. Il est inutile de dire qu'elle ne pouvait souffrir la présence de ces femmes qui se mêlaient aux armées, à la honte de leur sexe. Plusieurs fois, elle ordonna qu'elles fussent toutes renvoyées. Aucune n'eût osé se montrer devant elle, et elle ne tolérait pas davantage qu'une fille suivît son amant, fût-il chevalier, à moins de se marier. Un jour elle en poursuivit une, l'épée levée, mais sans la frapper pourtant, et en l'avertissant avec douceur de ne plus se trouver dans la société des hommes d'armes, ou qu'elle lui ferait déplaisir. Une autre fois elle fit plus : elle brisa son épée sur le dos de l'une d'elles, l'épée de sainte Catherine! Le roi en fut fâché pour l'épée, et lui dit qu'elle aurait mieux fait de prendre un bon

etc. (Cagny). On peut se demander pourtant si Cagny n'a point prêté ici à la Pucelle quelqu'une de ses manières de parler. Tous les autres historiens ou témoins ne citent de Jeanne qu'une seule parole en forme d'affirmation : « En nom Dieu. » Si celle qui lui est rapportée par Perceval de Cagny lui eût été ordinaire, il serait étrange qu'on n'en eût pas tiré au procès une nouvelle accusation de sorcellerie. — On n'a pas besoin d'invoquer le témoignage de d'Aulon : qu'il ne l'a jamais « ouy jurer, blasphémer ou parjurer le nom de Notre-Seigneur, ne de ses saints, pour quelque cause ou occasion que ce fust. » *Ibid.*, p. 219.

bâton. Mais elle tenait plus à l'honneur de son sexe qu'à l'épée de sainte Catherine [1].

Si elle voulait rappeler le soldat aux devoirs du chrétien, elle tâchait, à plus forte raison, de le soustraire à ces habitudes de pillage et de meurtre qui trouvent dans la vie des camps trop d'occasions de se satisfaire. Elle avait horreur du sang versé. C'était pour ne tuer personne qu'elle portait à la main son étendard dans les batailles. Elle n'imposait pas cette loi aux siens, sans doute, mais elle condamnait tout ce que la nécessité ne commandait pas. Un jour, un Français ayant frappé à la tête et blessé grièvement un des Anglais prisonniers qu'il avait sous sa garde, Jeanne descendit de cheval, soutint le blessé par la tête, et lui fit donner les secours de la religion tout en

1. *Pudeur :* Quod dum erat in armis et eques nunquam descendebat de equo pro necessariis naturæ, » t. III, p. 118 (Sim. Charles). « Semper in nocte habebat mulierem cum ea cubantem, si invenire posset; et dum non poterat invenire, quando erat in guerra et campis, cubabat induta suis vestibus, » t. III, p. 70 (L. de Contes); cf. p. 18 (Dunois); p. 34 (Charlotte Havet); p. 81 (Sim. Beaucroix) et p. 111 (Pasquerel).
Chasteté qu'elle inspirait : « Dicit etiam quod aliquando in exercitu ipse loquens cubuit cum eadem Johanna et armatis *à la paillade*, et vidit aliquando quod ipsa Johanna se præparabat : non tamen habuit ipse loquens unquam de ea concupiscentiam carnalem, » *ibid.*, p. 100 (Alençon); cf. p. 15 (Dunois) et p. 77 (Thibault) : « et credebant quod non posset concupisci.
Filles chassées des camps, ibid., p. 81 (Sim. Beaucroix). — « Quam tamen non percussit, sed eam dulciter et caritative monuit ne se inveniret amodo in societate armatorum, « *ibid.*, p. 73 (L. de Contes). — Persequebatur cum gladio evaginato quamdam juvenculam existentem cum armatis, adeo quod eam insequendo disrupit suum ensem, » *ibid.*, p. 99 (Alençon); cf. t. IV, p. 71-72 (J. Chartier).

lui prodiguant les siens. Quant au pillage, cette cause de violences et quelquefois de meurtres, elle ne le tolérait pas plus volontiers. Elle ne répondait de la victoire qu'à la condition qu'on ne prendrait rien à personne et qu'on ne ferait aucune violence aux pauvres gens. Pour sa part, même quand on manquait de vivres, elle refusait de prendre rien de ce qui avait été enlevé. Sa bonté était extrême et s'étendait à toutes les misères. Elle faisait volontiers l'aumône; elle donnait aux autres pour qu'ils la fissent aussi; elle disait qu'elle était envoyée pour la consolation des indigents et des pauvres. Quant aux blessés, qui étaient plus spécialement confiés à sa sollicitude, elle avait les mêmes soins pour tous, qu'ils fussent Anglais ou Français. Et avec tout cela elle était si simple que sa bonté faisait oublier sa grandeur, et qu'un des témoins du procès déclare naïvement qu'il voudrait avoir une aussi bonne fille[1].

Cette simplicité, cette innocence, cette douceur

1. *Horreur du sang*, t. III, p. 205 (Seguin). — *Anglais blessés, secourus, ibid.*, p. 72 (L. de Contes); « pia etiam non solum erga Gallicos, sed etiam erga inimicos, *ibid.*, p. 81 (Beaucroix). — *Pillage détesté, ibid.*, p. 111 (Pasquerel); t. IV, p. 500 (Éb. de Windecken); « nam de victualibus quæ sciebat deprædata nunquam volebat comedere, » *ibid.*, t. III, p. 81 (Beaucroix). — *Charité:* libenter dabat eleemosynas, et dixit testis quod multotiens sibi pecunias ad dandum pro Deo concessit, t. II, p. 438 (J. de Metz). — « Dicebat quod erat missa pro consolatione pauperum et indigentium, » t. III, p. 87 (Marguerite La Touroulde). — *Soin des blessés :* De pauperibus armatis, esto quod essent de parte Anglicorum, ipsa multum compatiebatur. « *Ibid.*, p. 111 (Pasquerel). — *Une aussi bonne fille :* « Et bene vellet habere unam filiam ita bonam. » T. II, p. 450 (Aubert d'Ourches).

qui se gardaient inaltérables jusque dans les troubles de la vie des camps, rendaient plus étonnantes encore les grandes qualités qu'elle montrait dans la conduite des armées. Ses compagnons admiraient en elle, non-seulement le courage du chevalier ou le coup d'œil du grand capitaine, mais une science et comme une habitude de la guerre que le temps semble seul pouvoir donner. Le duc d'Alençon, qui, dans la campagne de la Loire, commandait à côté d'elle, et on peut dire sous elle, n'hésite point à constater par le récit des faits, et à reconnaître expressément par ses paroles, cette supériorité dont tout le monde s'étonnait : « En toutes choses, dit-il, hors du fait de la guerre, elle était simple et comme une jeune fille; mais au fait de la guerre, elle était fort habile soit à porter la lance, soit à rassembler une armée, à ordonner les batailles ou à disposer l'artillerie. Et tous s'étonnaient de lui voir déployer dans la guerre l'habileté et la prévoyance d'un capitaine exercé par une pratique de vingt ou trente ans. Mais on l'admirait surtout dans l'emploi de l'artillerie, où elle avait une habileté consommée. » Ce n'est point là le propre d'une mystique, et la *Sibylle française*, comme l'appelait un clerc allemand dans un écrit de ce temps-là (juillet-septembre 1429), ne ressemblait guère à toutes celles qu'il énumère en tête de son livre pour la rattacher à des antécédents. Jeanne, dont on voudrait faire une visionnaire à cause de ses visions, était loin, quelque pieuse qu'elle fût, d'être absorbée dans les paisibles contempla-

tions de l'extase. C'était, comme on l'a pu voir déjà par le tableau même de ses premières campagnes, une nature pleine de vivacité et d'entrain, faisant pour sa part métier de soldat et de chef de troupes, et ne différant des autres que par ces illuminations de l'esprit et ces vertus angéliques, où l'on pouvait voir un rayonnement de la force qui l'animait [1].

Si les résistances devaient survivre au sacre en certain lieu, les hommages n'avaient point attendu jusque-là pour lui venir de toutes parts. Les chevaliers abandonnaient leurs propres panonceaux pour s'en faire faire sur le modèle du sien. Le roi lui avait donné un état de maison qui la faisait l'égale d'un comte, ne voulant pas que personne dans l'armée eût lieu de mépriser son dénûment; et elle soutenait son rang parmi les seigneurs sans vanité, comme sans fausse modestie.

1. *Habileté militaire de Jeanne d'Arc* : t. III, p. 100 (Alençon), et p. 120 (Th. de Termes) : « Quod extra factum guerræ erat simplex et innocens; sed in conductu et dispositione armatorum et in facto guerræ, et in ordinando bella et animando armatos, ipsa ita se habebat ac si fuisset subtilior capitaneus mundi, qui totis temporibus suis edoctus fuisset in guerra. » Cf. *ibid.*, p. 32 (R. de Farciault); p. 116 (Sim. Charles); p. 126 (P. Millet); t. IV, p. 3 (Cagny), et p. 70 (J. Chartier) : « Et chevauchoit toujours armée en habillement de guerre, ainsi qu'étoient les autres gens de guerre de la compaignie; et parloit aussi prudemment de la guerre comme capitaine savoit faire. Et quand le cas advenoit qu'il y avoit en l'ost aucun cry ou effroy de gens d'armes, elle venoit, fust à pied ou à cheval, aussi vaillamment comme capitaine de la compagnie eust sceu faire en donnant cœur et hardement à tous les aultres, en les admonestant de faire bon guet et garde en l'ost, ainsy que par raison on doit faire. Et en toutes les aultres choses estoit bien simple personne, et estoit de belle vie et honesteté. » Cf. t. III, p. 424 et suiv. (*La Sibylle française.*)

Elle avait reçu des Orléanais une robe à la livrée du duc d'Orléans; du duc de Bretagne, des compliments d'abord, et à la suite de la bataille de Patay une dague et des chevaux de prix. Elle recevait ces présents : elle en faisait à son tour, et même aux plus grandes dames, usant familièrement de réciprocité sans prétendre les égaler d'ailleurs, et s'excusant avec grâce de la modicité de ses dons. Mais elle aimait surtout à donner, selon le précepte de l'Évangile, à ceux de qui elle n'espérait rien recevoir; et pour cela elle ne craignait pas de recourir à son crédit. Pendant qu'elle demeurait à Tours, elle avait pris en amitié la fille du peintre qui décora son panonceau et sa bannière. Cette jeune fille se mariant, elle demanda, par une lettre adressée au conseil de Tours, qu'il lui donnât cent écus pour son trousseau. Après le sacre, ce qu'elle demanda au roi et ce qu'elle obtint pour prix de cette couronne qu'elle avait fait poser sur sa tête, c'est qu'il usât de sa prérogative pour exempter d'impôt le village où elle était née[1]. Le père de Jeanne qui vint rejoindre sa fille à Reims, put en rapporter la nouvelle aux habitants de Domremy[2].

Si Jeanne recevait des grands ces honneurs, que

1. Voy. le n° XXX aux Appendices.

2. *Les panonceaux :* t. I, p. 97. — *État de maison :* « Ut ei Rex Carolus sumptus, quibus comitis familiam æquaret, suppeteret, ne apud viros militares per causam inopiæ vilesceret, » t. IV, p. 449 (Pontus Heuterus, écrivain du XVI[e] siècle, d'après G. Chastelain). Il continue ainsi : « Conspiciebatur enim ejus in comitatu, præter nobiles puellas, procurator domus, stabuli præfectus, nobiles pueri,

ne devait-elle pas attendre du peuple? « Et l'appeloient ly aulcuns du commun de France, l'Angélisque; et en faisoient et cantoient (chantoient) plusieurs canchons (chansons), fables et bourdes, moult merveilleuses, » dit le haineux auteur d'une chronique bourguignonne. C'était comme une adoration, et elle ne savait comment s'en défendre. On se jetait aux pieds de son cheval, on baisait ses mains et ses pieds; et l'accusation, qui plus tard devait recueillir précieusement les moindres traits de ces hommages populaires pour les faire

a manibus, a pedibus, a cubiculis, colebaturque a rege, a proceribus, ac imprimis a populo instar divæ habebatur. »

Robes de Jeanne : T. V, p. 559 (comptes de forteresse), et Mantellier, *Le 426e anniv. du siége d'Orléans*, p. 61.

Compliments et présents du duc de Bretagne, D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 508, et M. J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 264.

Dons de la Pucelle : « La Pucelle m'a dit en son logis, comme je la suis allé y voir, que trois jours avant mon arrivée, elle avoit envoyé à vous, mon aieulle, un bien petit anneau d'or, mais que c'estoit bien petite chose, et qu'elle vous eust volontiers envoyé mieulx, considéré votre recommandation. » T. V, p. 109 (Lettre de Gui de Laval à sa mère et à son aïeule). — *La fille du peintre de Tours.* Le conseil décida que les deniers de la ville ne pouvaient pas être détournés de leur emploi ordinaire. Mais, « pour l'amour et honneur de la Pucelle, » il résolut en même temps d'assister en corps à la bénédiction nuptiale, d'y convoquer les habitants par l'organe du notaire municipal, et de donner à la mariée (ici commence enfin la munificence de la ville) le pain et le vin ce jour-là : un setier de froment pour le pain et quatre jalaies de vin (t. V, p. 154-156); et les comptes des deniers communs de la ville de Tours portent en détail ce qu'il en a coûté : 40 sous pour les quatre jalaies de vin, et 50 sous pour le pain; total 4 l. 10 s. t. (37 f. 05) (t. V, p. 271).

Honneurs rendus : Les habitants de Poitiers appelèrent une de leurs tours, *Tour de la Pucelle.* On la trouve ainsi désignée dans un acte du 3 mars 1430 (1431). (*Procès*, t. V, p. 196). Voy. sur les autres points l'appendice n° XXXI.

tourner à sa perte, constate que l'on portait des médailles à son effigie, qu'on plaçait son image dans les églises, et qu'on la mentionnait dans les prières de la messe. Jeanne ne demandait pas mieux que de savoir qu'on priât pour elle; mais son bon sens la mettait en garde contre l'enivrement de ces honneurs; et quand les docteurs lui disaient qu'elle faisait mal de les souffrir, qu'elle entraînerait les peuples à l'idolâtrie, elle répondait avec simplicité : « En vérité, je ne m'en saurais garder, si Dieu ne m'en gardait lui-même[1]. »

La foi en elle, l'enthousiasme était donc général, et il y en a, dans le temps même, des témoignages de diverses sortes. Le comte d'Armagnac lui écrivait pour savoir à quel pape il fallait se soumettre (août 1429); Bonne Visconti, pour qu'elle la rétablît dans le duché de Milan; et sa lettre portait cette suscription : « A très-honorée et très-dévote Pucelle Jeanne, envoyée du Roi des cieux pour la réparation et extirpation des Anglois tyrannisans la France. » Christine de Pisan, presque septuagénaire, sentait se ranimer en elle un reste d'ins-

1. *L'angélique.* Chron. de France (Ms. de Lille, n° 26) *Bulletin de la Société de l'Hist. de France*, juin 1857, p. 102.

Hommages populaires : « Et resistebat quantum poterat quod populus honoraret eam. » T. III, p. 31 (P. Vaillant). — « Multum dolebat et displicebat sibi quod aliquæ bonæ mulieres veniebant ad eam, volentes eam salutare, et videbatur quædam adoratio, de quo irascebatur. » *Ibid.*, p. 81 (Beaucroix). — Quædam gentes capiebant pedes equi sui, et osculabantur manus et pedes. — In veritate ego nescirem a talibus me custodire, nisi Deus me custodiret. » *Ibid.*, p. 84 (Barbin). Voy. de plus l'appendice n° XXXII.

piration pour chanter celle qui avait conduit son peuple comme Josué, qui l'avait sauvé comme Gédéon, qui avait surpassé en prodiges Esther, Judith et Débora. Et déjà elle voyait non-seulement Paris ouvrant ses portes à Charles VII et les Anglais chassés de France, mais l'Église pacifiée et la terre sainte reconquise[1].

Mais une plus franche poésie se développait dans les traditions qui s'attachaient à sa personne. Déjà la légende naissait pour elle à côté de l'histoire, et l'imagination populaire parait de ses fantaisies les prodiges bien plus sérieux qu'elle opérait. Au siége d'Orléans, les Anglais déclaraient avoir vu deux prélats cheminant en habits pontificaux tout à l'entour des murailles de la ville; et l'on ne doutait pas que ce ne fussent les deux patrons de la cité, saint Euverte et saint Aignan, qui l'avaient jadis sauvée des mains d'Attila. Au moment où Jeanne avait donné le signal du dernier assaut, une colombe avait paru, planant au-dessus de son étendard; à Troyes, « une infinité de papillons blancs » voltigeant à l'entour; et à la veille du voyage de Reims, on avait vu dans le Poitou « des hommes armés de toutes pièces chevaucher en l'air sur un grand cheval blanc, se dirigeant des mers d'Espagne vers la Bretagne et

1. *Lettre du comte d'Armagnac*, t. I, p. 245; nous y reviendrons au procès; — *de Bonne Visconti*, t. V, p. 253, d'après Lemaire, *Histoire et antiquités de la ville et duché d'Orléans*. — *Christine de Pisan* (vers achevés le 31 juillet 1429), t. V, p. 4 et suiv. Il y a dans ce petit poëme quelques autres passages qui méritent d'être cités. Voy. le n° XXXIII aux Appendices.

criant aux populations effrayées : « Ne vous esmayez (n'ayez peur). » — C'est l'Angleterre qui devait trembler[1].

Il était plus facile encore de répandre le merveilleux sur sa naissance, sur ses premières années. Sa naissance avait été divinement présagée. La nuit qu'elle vint au monde (c'était l'Épiphanie), les gens du peuple avaient, sans savoir pourquoi, senti en eux une joie inexprimable ; ils couraient çà et là, demandant ce qu'il y avait de nouveau ; les coqs avaient fait entendre des chants inaccoutumés, et pendant deux heures on les vit battant de l'aile comme en présage de cet événement. Son enfance n'avait pas été moins bénie. Pendant qu'elle gardait les brebis, les oiseaux des champs venaient à sa voix, comme privés, manger son pain dans son giron ; jamais le loup n'approcha du troupeau confié à sa garde, ni l'ennemi ou le malfaiteur, du toit paternel tant qu'elle l'habita. Quand elle eut sa première révélation, ses compagnes jouant avec elle la défiaient à la course ; elle courait, ou plutôt elle volait ; ses pieds rasaient le sol sans y toucher. — Voilà ce qu'on disait,

1. *Saint-Aignan ; la colombe :* t. V, p. 297 et 294 (Chron. de la Fête du 8 mai), cf. t. IV, p. 163 (Journal). — « Et de ceste journée dirent aucuns et affermèrent que durant ledit assault, furent véus deux blancs oiseaux sur les espaulles de ladite Pucelle. » (Chron. des Pays-Bas ; *Coll. de chron. belges*. t. III. p. 412). — *Les papillons blancs :* Chron., ch. LVII. Dans le procès il est question des papillons blancs autour de son étendard, en un autre lieu, à Château-Thierry. La Pucelle répond qu'elle n'a rien vu de pareil, t. I, p. 103. — *Les hommes dans l'air*, t. V, p. 122 (Lettre sur des prodiges advenus en Poitou).

voilà ce que recueillait déjà Perceval de Boulainvilliers dans une lettre écrite au duc de Milan, le 21 juin 1429, trois jours après la bataille de Patay, et terminée pendant le voyage de Reims. « Cette Pucelle », ajoutait-il, plaçant auprès de ces fictions un portrait fait au naturel, « est d'une rare élégance, avec une attitude virile. Elle parle peu et montre une merveilleuse prudence dans ses paroles. Elle a une voix douce comme une femme, mange peu, boit peu de vin ; elle se plaît à cheval sous une armure brillante. Elle aime autant la société des gens de guerre et des nobles, qu'elle aime peu les visites et les conversations du grand nombre ; elle a une abondance de larmes, et le visage serein ; infatigable à la peine, et si forte à porter les armes, que pendant six jours elle demeure complétement armée jour et nuit[1]. »

Bien d'autres lettres, sans doute, et il en est resté plusieurs, portaient au loin le bruit de sa renommée. Celles mêmes qui laissent de côté le merveilleux de fantaisie témoignent de la même foi en ses succès, en ses prédictions, jusque dans les termes où les exagérait le bruit populaire. Des envoyés de quelque ville ou prince d'Allemagne qui donnent une curieuse et très-précise relation du siége d'Orléans et de la campagne de la Loire, y compris la bataille de Patay, et qui par consé-

1. *L'enfance de Jeanne*, t. V, p. 116-120 (Boulainvilliers). Le trait des petits oiseaux est du Bourgeois de Paris qui, comme on le pense bien, le déclare apocryphe : *In veritate apocryphum est*, t. IV, p. 463.

quent écrivent après le 18 juin, disent que « la Pucelle a garanti qu'avant que le jour de la Saint-Jean-Baptiste de l'an 29 arrive (avant huit jours), il ne doit pas y avoir un Anglais, si fort et si vaillant soit-il, qui se laisse voir par la France, soit en campagne, soit en bataille; » et le terme n'a rien qui les étonne : on croit que rien ne lui peut résister. Le secrétaire de la ville de Metz, qui écrit pendant le voyage de Reims, le 16 juillet, ne met en doute aucun des bruits qui lui signalent les villes comme prises ou près de l'être : car « tout ce que le dauphin et la pucelle entreprennent leur réussit en tout sans aucune résistance » et il montre qu'il y avait tout à l'entour autant de répugnance à l'aller combattre que d'empressement à servir avec elle. Le duc de Bourgogne s'était vu réduit à l'inaction, les Flamands et les Picards refusant de l'aider hors de leur pays; et au contraire beaucoup de chevaliers partaient des pays allemands pour « aller trouver le dauphin à Reims ». On l'apprend par cette lettre; et l'on voit en effet Robert de Sarrebruck, seigneur ou damoiseau de Commercy, on voit le duc de Bar, René d'Anjou, héritier désigné de la Lorraine, qui naguère avait fait hommage à Henri VI, venir rejoindre le roi, la veille du sacre[1].

1. *Terme de la Saint-Jean.* « Und ist yetzund der kœnig uff dem felde mit Jungfrowen, und vil die Engelschen uss dem lande schlagen, wanne die Jungfrowe heit ime verheissen, ee dann san Iohannes tag des deuffers kome in dem XXIX iare, so solle kein Engelscher also menlich noch so geherit syn, das er sich laseshense

On était donc plein de confiance et d'espoir. Le sacre, loin d'être le terme où l'on dût s'arrêter, ne se montrait que comme le point de départ de la conquête. La couronne que le prince y recevait était le gage du royaume qu'il avait à reprendre, et dans l'armée et dans le peuple il y avait un élan immense pour l'y aider. Comment ces espérances furent-elles déçues? La mission de Jeanne se terminait-elle au sacre, et la victoire a-t-elle dès lors cessé de la suivre parce que la force qui la faisait vaincre ne la dirigeait plus? C'est une question qui se pose d'elle-même, et marque un point d'arrêt dans le récit au moment où l'on passe de la période triomphante qui aboutit à Reims à celle qui a pour terme Rouen.

zu velde oder zu strite in Franckenrich; » t. V, p. 351. — *Le secrétaire de Metz, ibid.*, p. 353-355.

Le Damoiseau de Commercy, t. IV, p. 77. (J. Chartier), p. 185 (Journal) cf., p. 23 (Cagny); t. V, p. 65 (Martial d'Auvergne). Le Damoiseau de Commercy, Robert de Sarrebruck, neveu de l'évêque de Châlons, fut fait chevalier par le roi après la cérémonie du sacre. Sur René d'Anjou, voy. l'appendice n° XXXIV

LIVRE QUATRIÈME.

PARIS.

I

LA MISSION DE JEANNE D'ARC.

Dunois raconte qu'après le sacre, quand Charles VII traversa la Ferté et Crespy en Valois, comme le peuple accourait criant *Noël*, Jeanne, qui était à cheval entre l'archevêque de Reims et lui-même, dit : « Voilà un bon peuple, et je n'ai jamais vu peuple qui se réjouît tant de l'arrivée d'un si noble prince. Et puissé-je être assez heureuse pour finir mes jours et être inhumée en cette terre! — O Jeanne, lui dit l'archevêque, en quel lieu croyez-vous mourir? » Elle répondit : « Où il plaira à Dieu, car je ne suis assurée ni du temps, ni du lieu, plus que vous-même. Et que je voudrais qu'il plût à Dieu, mon créateur, que je m'en retournasse maintenant, quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère à

garder leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères, qui seraient bien aises de me voir ! ».

Cette anecdote, rapportée par Dunois qui en fut témoin, est reproduite dans la Chronique de la Pucelle et dans le Journal du siége, mais avec cette variante : Jeanne dit à Dunois : « J'ai accompli ce que Messire m'avait commandé, qui était de lever le siége d'Orléans et faire sacrer le gentil roi. Je voudrais bien qu'il voulût me faire ramener auprès mes père et mère, etc. » Le Journal du siége est tiré d'un registre rédigé, on le peut croire, jour par jour, et à ce titre contemporain au premier chef, mais seulement pour ce qui est du siége. La Chronique de la Pucelle est aussi d'un contemporain, et d'un homme généralement bien informé : nous lui reconnaissons le droit d'ajouter de son propre fonds aux traits qu'il prend ailleurs. Mais ici les paroles ajoutées à celles que Dunois a recueillies en rompent si malheureusement la suite, qu'elles risquent d'en changer tout le sens : car on pourrait entendre que ce n'est plus de Dieu mais du roi, que la Pucelle voudrait obtenir son retour auprès de son père et de sa mère. Quel qu'ait été le sentiment de Jeanne elle-même ou de ses historiens et de Dunois sur sa mission (on en doit croire le témoin de la scène), ce n'est pas ici qu'elle l'a exprimé. La variante ne saurait donc prévaloir sur le texte parfaitement clair de l'original. Évidemment, dans ce récit, les paroles de Jeanne ne sont ni un aveu que sa mission est terminée, ni un

désaveu de l'entreprise qu'elle poursuit : c'est le cri du cœur au milieu des répugnances naturelles qu'elle savait vaincre lorsqu'il s'agissait d'obéir à ses voix; comme à Vaucouleurs, quand elle demandait à partir, déclarant qu'il n'y aurait de salut que par elle, elle ajoutait : « Et pourtant j'aimerois bien mieux filer auprès de ma pauvre mère; car ce n'est pas mon état : mais il faut que j'aille et que je le fasse, parce que Messire veut que je fasse ainsi[1]. »

Les paroles de Jeanne, telles qu'elles sont données par la Chronique et le Journal du siége en cet endroit, sont pourtant le fondement principal de l'opinion qui marque au sacre de Reims le terme de sa mission. On ne s'est pas borné à les commenter dans le sens de l'addition qui les altère. On les a rattachées à celles qu'elle dit à Charles VII après la cérémonie : « Ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et celui auquel le royaume doit appartenir. » On a même fait du tout une scène où Jeanne, qui veut s'en aller, cède aux instances qui la veulent retenir; et les larmes qu'elle répand

1. *Paroles de la Pucelle à Dunois*, t. III, p. 14 (Dunois). Chron., ch. LIX, et t. IV, p. 189 (Journal). — *A Jean de Metz*, t. II, p. 436 (J. de Metz). V. M. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 37 et suiv.; Laverdy, *Notice des manuscrits*, t. III, p. 338 et suiv., et la polémique engagée sur ce sujet, entre M. Henri Martin et M. du Fresne de Beaucourt. Ce dernier a repris la discussion dans un article sur mon livre.

dans la joie du triomphe sont rapportées au « pressentiment de sa fin prochaine, » ou pour le moins à la peine qu'elle éprouve quand, cessant d'être l'envoyée de Dieu, elle se résigne à devenir l'instrument de la politique des hommes.

Tout cela pourrait bien n'être que fiction. Il faut en revenir aux faits; et si, avant de suivre Jeanne dans la carrière où elle continue de marcher, on veut savoir à quel titre elle y marche, c'est elle seule qui le peut dire: c'est à ses déclarations les plus authentiques et les plus sûres qu'on le doit demander.

Il faut distinguer, en effet, parmi les documents où ses paroles nous sont reproduites.

Les témoignages qui se rapportent aux premiers temps de la mission de Jeanne, au mois de juin ou de juillet 1429, à la veille ou au lendemain du sacre, sont unanimes à ne marquer d'autre terme à sa mission que l'expulsion des Anglais. C'est ce que dit Perceval de Boulainvilliers dans sa lettre citée plus haut : « Elle affirme que les Anglais n'ont aucun droit en France, et qu'elle est envoyée de Dieu pour les chasser et les vaincre, *toutefois après les avoir avertis*... » préliminaires auxquels Jeanne tenait beaucoup, et dont la mention prouve que l'auteur est bien informé. C'est ce que disent encore, on l'a vu, les envoyés allemands, marquant pour terme à l'accomplissement de sa parole, le 25 juin : ils écrivaient moins de huit jours auparavant ! C'est ce que répète, moins le terme

ajouté peut-être sur un bruit populaire, Alain Chartier dans une lettre écrite un mois plus tard, vers la fin de juillet : « Quitte l'habit de femme pour l'habit d'homme, lui dit la voix, prends des compagnons qui te mènent du capitaine de Vaucouleurs au roi. Partant d'où que tu sois et ayant conversé avec le roi, fais en sorte que tu délivres Orléans du siége ; que tu mènes sacrer le roi à Reims ; et qu'après la couronne tu lui rendes Paris et le royaume.» C'est ce que répètent en France et en Allemagne les docteurs qui examinent si l'on doit croire à sa déclaration : Jean Gerson, Jacques Gelu, qui se prononcent pour elle en raison même du but qu'elle se propose : « le rétablissement du roi dans son royaume et l'expulsion de ses ennemis ; » Henri de Gorcum, qui, après avoir rappelé ce même objet de sa mission, se borne à donner six raisons pour et contre, laissant à d'autres le soin de poursuivre l'enquête et de conclure ; l'auteur enfin de la *Sibylle française*, qui, loin de douter, montre pourquoi Dieu devait se prononcer en faveur de la pieuse France contre la cruelle Angleterre, et choisir une jeune fille, afin que le royaume, perdu par une femme, fût recouvré par une femme ; et il joint aux prédictions de la *Nouvelle Sibylle* ses prophéties à lui, qui ne sont pas toutes aussi infaillibles. L'objet de la mission de Jeanne, au témoignage du temps même qui la voyait à l'œuvre, était donc bien l'expulsion des Anglais ; et Christine de Pisan ne lui en marquait pas d'autre, quand, pour chanter cette

guerre sacrée de la délivrance, elle retrouvait le cri de la Croisade :

> Et sachez que par elle Anglois
> Seront mis jus (à bas) sans relever :
> Car Dieu le veult[1].

Les témoins entendus au procès de réhabilitation paraissent quelquefois réduire la mission de Jeanne aux faits d'Orléans et de Reims. Simon Charles, président de la chambre des comptes, dit qu'en arrivant à Chinon elle déclarait avoir reçu de Dieu deux commandements : l'un de faire lever le siége d'Orléans, l'autre de mener le roi à Reims pour qu'il y fût sacré. Le conseiller Garivel, l'é-

1. *Perceval de Boulainvilliers :* « Dicit Anglicos nullum habere jus in Francia, et dicit se missam a Deo ut illos inde expellat et devincat, monitione tamen ipsius facta, t. V, p. 120. » — *Les envoyés Allemands*, t. V, p. 351. La chronique de la Pucelle redresse ainsi, quant au terme de la Saint-Jean, le bruit populaire : « Disoit que par plusieurs fois lui avoient été dictes aucunes révélations touchant la salvation du roi et préservation de toute sa seigneurie, laquelle Dieu ne vouloit lui estre tollue, ny usurpée ; mais que ses ennemis en seroient déboutez et *estoit chargée de dire et signifier ces choses au roy, dedans le terme de la Saint-Jean* 1429, t. IV, p. 213-214. — *Alain Chartier*, t. V, p. 132 : Et habitu muliebri deposito, virilem adsume (et socios) qui te concomitentur ad regem et conducant a capitaneo Vallis-colorum. Profecta ubi sis et cum rege loquuta, fac liberes Aurelianis ab obsidione ; hinc regem consecrandum Remis adducas ; coronato Parisius reddas regnumque restituas, t. V, p. 132. Je supprime le point, mis à tort après *obsidione.* Il y a deux verbes à l'impératif *adsume* et *fac :* de ce dernier, *fac*, dépendent tous les subjonctifs qui suivent. Cette remarque grammaticale a son importance historique.

J. Gerson : Restitutio regis ad regnum suum et pertinacissimorum inimicorum justissima repulsio seu debellatio. » T. III, p. 301. — *Jacques Gelu :* « Se a Deo missam asserentem, quatenus princeps esset exercitus regii ad domandum rebelles et expellendum ipsius inimicos a regno, ac eum in dominiis suis restituendum. » *Ibid.*, p. 400. — *H. de Gorcum* : « Asserens se missam a

cuyer Thibault, Guillaume de Ricarville, Regnault Thierry tiennent le même langage; et Dunois semble même exclure tout autre objet, lorsqu'il dit « que Jeanne, bien que souvent sur le fait des armes elle parlât par manière de plaisanterie, pour animer les gens de guerre, de beaucoup de choses touchant la guerre qui peut-être ne sont point arrivées à l'effet, cependant, quand elle parlait sérieusement de la guerre, de son fait et de sa mission, elle ne déclarait jamais affirmativement autre chose, si ce n'est qu'elle était envoyée pour faire lever le siége d'Orléans, secourir le peuple opprimé dans cette ville et lieux circonvoisins, et mener le roi à Reims pour le faire consacrer[1]. »

Deo quatenus per ipsam dictum regnum ad ejus obedientiam reducatur. » *Ibid.*, p. 411. — *Sibylla Francica* : « Intra terminum, Domino auxiliante, Delphino regni promisit restitutionem, ipsumque viginti annis regnaturum. » *Ibid.*, p. 464. — « Sic necesse est ut nostra sibylla, Delphino in regem Francorum coronato, dabit informationes et sana consilia, per quæ ipsum regnum conservabitur, gubernabitur et prosperabit. Expleto tempore sui vaticinii, exibit regnum, et Deo serviet in humiliato spiritu. Celebrior namque erit ejus memoria in morte quam in vita. » *Ibid.*, p. 426. — *Christine de Pisan* : voy. ci-dessous, p. 415. Un autre poëte, qui a dû connaître la Pucelle, dit aussi (t. V, p. 28) :

> Et regem patria pulsum de sede reduces;
> Illius antiquo populum relevabis ab hoste
> Oppressum....

1. *Sim. Charles* : « Et dixit quod habebat duo in mandatis ex parte Regis cœlorum : unum videlicet de levando obsidionem Aurelianensem; aliud de ducendo regem Remis pro sua coronatione et consecratione. T. III, p. 115 (Sim. Charles). — « Pro reponendo eum in suo regno, pro levando obsidionem Aurelianensem et conducendo ipsum Remis ad consecrandum. » *Ibid.*, p. 20 (Garivel). — « Ego venio ex parte regis cœlorum ad levandum obsidionem

Mais si les témoins de 1429 écrivaient au milieu de tous les entraînements des espérances populaires, ceux du procès de réhabilitation n'ont-ils pas pu se laisser aller à parler seulement des faits que Jeanne avait accomplis? Il est juste de se défier de la réserve des uns au moins autant que de l'exagération des autres; et à part quelques traits de la lettre des Allemands, où l'on sent trop qu'ils ont moins recueilli la parole de Jeanne que des bruits de la foule, les témoignages de 1429 ont incontestablement sur les autres un premier avantage : c'est que, toutes conditions étant égales dans les moyens d'information, ils offrent par leur date même la garantie d'une plus grande fidélité dans les souvenirs. Ils en ont un autre, et celui-là rompt décidément l'équilibre en leur faveur; c'est leur conformité avec les déclarations de Jeanne dans les documents les plus authentiques : dans la lettre aux Anglais signée d'elle et dans les actes de son procès[1].

Dans la lettre qu'elle écrivit aux Anglais avant de les attaquer, le 22 mars 1429, elle leur dit expressément : « Je suis cy venue de par Dieu, le

Aurelianensem et ad ducendum regem Remis, pro sua coronatione et consecratione. » *Ibid.*, p. 74 (Thibault). Cf. *G. de Ricarville; ibid.*, p. 21; *R. Thierry, ibid.*, p. 22. — « Quod licet dicta Johanna aliquotiens jocose loqueretur de facto armorum pro animando armatos, de multis spectantibus ad guerram, tamen quando loquebatur seriose de guerra nunquam affirmative asserebat nisi quod erat missa ad levandum obsidionem Aurelianensem ac succurrendum populo oppresso in ipsa civitate et locis circum jacentibus, et ad conducendum regem Remis, pro consecrando eumdem regem. » *Ibid.*, p. 16 (Dunois).

1. Voy. ci-dessus, p. 129, et *Procès*, t. V, p. 97.

Roi du ciel, corps pour corps pour vous bouter hors de toute France. » Si elle n'avait qu'à les chasser de devant Orléans, il suffisait bien de le dire quand c'était là son but immédiat; sa déclaration rendue plus générale risquait d'être moins forte. Pour qu'elle exposât sa mission dans ces termes, il fallait bien qu'elle l'entendît ainsi; et ce qu'elle déclara aux Anglais au début de sa carrière, c'est ce qu'elle maintint jusqu'à la fin, devant leur tribunal.

Dans le dixième des 70 articles proposés contre elle, on lit qu'elle prétend avoir eu par saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, cette révélation de Dieu: « qu'elle ferait lever le siége d'Orléans, couronner Charles qu'elle dit son roi, et chasserait tous ses adversaires du royaume de France. » Et l'on ne peut pas dire que ce soit une allégation mensongère de ses juges, invention dont on les pourrait bien croire capables, à voir toutes les faussetés que l'accusation y ajoute pour entacher sa prédiction de sortilége quand l'événement la vérifiait. Elle avait dit dans son interrogatoire que l'ange (c'est elle), en apportant la couronne au roi, lui avait certifié « qu'il aurait tout le royaume de France entièrement à l'aide de Dieu et moyennant son labour (*quod ipse haberet totum regnum Franciæ in integro, mediante Dei auxilio et mediante labore ipsius Johannæ*). » Et elle y revient sur le 17e article. « Elle confesse qu'elle porta les nouvelles de par Dieu à son roi, que notre Sire lui rendroit son royaume, le feroit cou-

ronner à Reims et mettre hors ses adversaires ; »[1] et elle ajoute « qu'elle disoit tout le royeume, et que si monseigneur le duc de Bourgogne et les autres sujets du royaume ne venoient en obéissance, le roi les y feroit venir par force. » Elle confirme enfin ses précédentes déclarations sur ce sujet, lorsque le 2 mai, dans la séance de l'admonition publique, interrogée sur l'habit d'homme qu'elle portait toujours, et pourquoi elle le portait sans nécessité, par exemple dans la prison (on verra si dans la prison il lui fut inutile), elle répondait : « Quand j'aurai fait ce pour quoi je suis envoyée de par Dieu, je prendrai habit de femme.» Même dans sa prison de Rouen, et à la veille de monter au bûcher, elle ne croyait donc pas sa mission terminée ; elle ne le pouvait pas croire tant qu'elle vivait, et qu'il y avait un Anglais en France. On pourrait même prétendre qu'elle ne croyait pas sa mission bornée là ; et ce que Perceval de Boulainvilliers dit encore dans sa lettre, touchant le duc d'Orléans, qu'elle comptait délivrer, trouve dans les déclarations de Jeanne au procès une sorte de confirmation. On demande à Jeanne comment elle entendait délivrer le duc d'Orléans : selon le bruit public recueilli par Boulainvilliers, c'était par un miracle. Elle écarte le miracle, et répond hardiment « qu'elle aurait pris en-deçà de la mer assez d'Anglais pour le ravoir (par échange), et si elle n'en eût pris assez, elle eût passé la mer pour l'aller chercher en Angleterre par force ». Elle ajouta que, si elle eût duré

trois ans sans empêchement, elle l'eût délivré[1].

Ces quatre choses : levée du siége d'Orléans, sacre du roi à Reims, expulsion des Anglais, délivrance du duc d'Orléans, auraient fait comme autant d'objets spéciaux de la mission de Jeanne, si l'on en croit un témoin du procès de la réhabilitation, qui n'avait pas été moins que Dunois dans la compagnie de la Pucelle : le duc d'Alençon. « Elle disait, déclare-t-il, qu'elle avait quatre charges : mettre en fuite les Anglais, faire consacrer et couronner le roi, déliver le duc d'Orléans et faire lever le siége mis par les Anglais devant Orléans. » Est-ce à dire que Jeanne dût accomplir ces quatre choses sous peine d'être convaincue

1. *Art.* 10. « Quod levaret obsidionem Aurelianensem et quod faceret coronari Karolum quem dicit regem suum, et expelleret omnes adversarios suos a regno Franciæ. » (T. I, p. 216.) — Quod angelus certificabat hoc regi suo, sibi apportando coronam et e dicendo quod ipse haberet totum regnum Franciæ ex integro, mediante auxilio Dei, et mediante labore ipsius Johannæ (Interr. du 13 mars, t. I, p. 139).

Art. 17. « Quod vindicaret eum de suis adversariis, eosque omnes sua arte aut interficeret aut expelleret de hoc regno, tam Anglicos quam Burgundos, etc. » — « Ad hoc articulum respondet Johanna se portasse nova ex parte Dei regi suo, quod Dominus noster redderet sibi regnum suum Franciæ, faceret eum coronari Remis et expelleret suos adversarios.... Item dixit quod ipsa loquebatur de toto regno, etc., *ibid.*, p. 231, 232. — « *Item* du seurplus qui luy fut exposé de avoir prins habit d'omme sans nécessité et en espécial qu'elle est en prison, etc. Répond : etc., t. I, p. 394. »

Délivrance du duc d'Orléans : « Dominum ducem Aurelianensem nepotem vestrum, dixit miraculose liberandum, monitione tamen prius super sua libertate Anglicis detinentibus facta, » t. V, p. 120, 121 (P. de Boulainvillers). « Interroguée comme elle eust délivré le duc d'Orléans, etc., t. I, p. 133, 134, cf., t. IV, p. 10 (Cagny) : « Elle disoit que le bon duc d'Orléans estoit de sa charge, et du cas qu'il ne reviendroit par de çà, elle airoit moult de paine de le aler querir en Angleterre. »

d'avoir failli à ses promesses? Non, assûrément. Elle disait qu'elle était envoyée pour les faire, mais non qu'elle les ferait elle-même en tout état de cause. Il importe de s'entendre sur ce point : sans quoi, ou on limite arbitrairement la mission de Jeanne d'Arc, ou l'on prétend faussement qu'elle ne l'a pas accomplie. Il faut distinguer, en effet, ce que ses voix l'appellent à faire et ce qu'elles lui disent qu'elle fera. Ce qu'elles l'appellent à faire (et c'est là proprement sa *mission*, le mot le dit), comprend tout, et ce n'est pas moins que l'expulsion des Anglais : « Je suis cy venue de par Dieu pour vous bouter hors de toute France. » Ce qu'elle fera est limité. Ses voix lui avaient dit qu'elle ferait lever le siége d'Orléans, qu'elle ferait sacrer le roi à Reims : et il est naturel que Jeanne ait insisté plus particulièrement sur ces deux points, et par suite qu'ils soient surtout restés dans la mémoire des chroniqueurs du temps ou des témoins du procès de réhabilitation, que nous ne voulons incriminer en aucune sorte. Les voix ne lui ont pas dit qu'elle entrerait à Paris, qu'elle chasserait les Anglais de toute la France : mais elles lui ont dit que le roi entrerait dans Paris, que les Anglais seraient chassés de France; et toutes les choses dont elle avait annoncé l'accomplissement au roi finirent après tout par s'accomplir. Seguin, un de ceux qui l'entendirent à Poitiers, tout en rappelant lui-même les quatre points de la déposition du duc d'Alençon, y compris la délivrance du duc d'Orléans, qui n'est pourtant

qu'un objet secondaire, constate, à l'honneur de Jeanne, qu'on les a vus accomplis[1].

Le rôle de Jeanne n'était donc point terminé à Reims, et si le succès ne répond plus à ses efforts, ce n'est point que la grâce de sa mission lui fasse défaut. Serait-ce qu'elle-même a manqué à sa mission? C'est ce que l'histoire va nous montrer.

1. *Objet de la mission* : « Se habere quatuor onera, videlicet : fugare Anglicos; de faciendo regem coronari et consecrari Remis; de liberando ducem Aurelianensem a manibus Anglicorum, et de levando obsidionem per Anglicos ante villam Aurelianensem, » t. III, p. 99 (Alençon). — *A quelle condition la mission de Jeanne devait être accompie par elle* : « Et s'il la vouloit croire et avoir (foi) en Dieu, en Monsieur Saint Michel et Madame Sainte Catherine et en elle, qu'elle le moinroit corroner à Reims et le remectroit paisible en son royaume, » t. IV, p. 326 (doyen de Saint-Thibaud de Metz, vers 1445).

Expulsion des Anglais : Sa lettre citée plus haut. — *Levée du siége d'Orléans; sacre du roi* : Voyez les textes déjà produits.

Seguin : « Et tunc dixit loquenti et aliis adstantibus quatuor quæ adhuc erant ventura, et quæ postmodum evenerunt : Primo dixit quod Anglici essent destructi et quod obsidio ante villam Aurelianensem existens levaretur. Dixit secundo quod rex consecraretur Remis. Tertio, quod villa Parisiensis redderetur in obedientia regis; et quod dux Aurelianensis rediret ab Anglia. Quæ omnia ipse loquens vidit compleri. » T. III, p. 205 (Seguin). — En 1440, le duc d'Orléans fut racheté des Anglais au prix d'une énorme rançon, payée en partie par le duc de Bourgogne.

Comparez ce que dit Thomassin, *Procès*, t. IV, p. 311 : « Elle fut par aucuns interroguée de sa puissance se elle dureroit guères, et se les Anglois avoient puissance de la faire mourir. Elle respondit que tout estoit au plaisir de Dieu; et si certifia que, s'il luy convenoit mourir avant que ce pour quoy Dieu l'avoit envoyée fust accomply, que apres sa mort elle nuyroit plus aux-dits Angloys qu'elle n'auroit fait en sa vie, et que non obstant sa mort, tout ce pour quoy elle estoit venue se accompliroit : ainsi que a été fait par grâce de Dieu. « Voyez encore sur la mission de Jeanne d'Arc, l'appendice n° XXXV.

II

LA CAMPAGNE DE PARIS.

Quand on reprend la série des faits, une réflexion vient ajouter une nouvelle force aux conclusions que nous avons tirées des témoignages : c'est que si Jeanne, après le sacre, avait songé à retourner dans sa famille, ce n'est pas la politique de Charles VII qui l'en eût empêchée : car cette politique était toujours celle de Regnault de Chartres et de La Trémouille. C'était pour eux un grand effort que d'avoir achevé le voyage de Reims. La chose faite, ils n'avaient pas lieu de regretter d'être venus jusque-là sans doute; mais la suite permet de croire qu'ils n'étaient pas tentés d'aller plus loin.

Le roi sacré à Reims, la Pucelle voulait qu'il entrât dans Paris. Tout le monde s'y attendait, et Bedfort le premier. Dans une lettre datée du 16 juillet, la veille du sacre, le régent, annonçant au conseil d'Angleterre que Reims, après Troyes

et Châlons, devait le lendemain ouvrir ses portes au dauphin (le dauphin y entra ce jour même), ajoutait : « On dit qu'incontinent après son sacre il a l'intention de venir devant Paris et a espérance d'y avoir entrée; mais à la grâce de N. S., aura résistance. » Mais si les villes, de Gien à Reims, avaient montré si peu d'ardeur à le combattre, devaient-elles, après le sacre, résister mieux, de Reims à Paris? Le ton même du message de Bedford prouve qu'il n'en était pas si assuré. Le sacre, il le sentait bien, devait produire partout une impression considérable en France. C'est pour cela que dans cette lettre il manifeste tant de regrets que le jeune Henri VI n'ait pas prévenu son rival, tant d'impatience qu'il vienne en France se faire sacrer à son tour «en toute possible célérité» : car, ajoute-t-il, s'il eût plu à Dieu que plus tôt y fût venu, ainsi que déjà par deux fois lui avoit été supplié par ambassadeurs et messagers, les inconvénients ne fussent pas tels qu'ils sont.» A défaut de Notre-Dame de Reims, il fallait donc lui garder au moins Notre-Dame de Paris. Or, dans cet ébranlement général, Paris même n'était pas sûr; et, pour le garder, le régent en était réduit à compter sur deux hommes qui n'étaient là ni l'un ni l'autre, le duc de Bourgogne, qui venait de partir, et le cardinal de Winchester qui n'arrivait pas[1].

Winchester n'arrivait pas, et il n'y avait guère

1. *La marche sur Paris* : Lettre de trois gentilshommes angevins du 17 juillet 1429, t. V. p. 130. — *Instruction baillée à Jarretière, roi d'armes, de par M. le régent* (16 juillet 1429),

lieu de s'en alarmer encore. Le traité par lequel il s'engageait à mettre sa troupe au service du roi était du 1er juillet ; l'ordre de lui rembourser ce qu'il avait dépensé, du 5, mais Bedford ne peut contenir son impatience. Il annonce qu'il se rend le surlendemain en Normandie, puis en Picardie pour aller à sa rencontre : il semble qu'il veuille le prendre au débarquement, de peur qu'il ne lui échappe..

Le duc de Bourgogne était parti ce jour même (le 16), promettant d'amener des renforts ; et Bedford se loue extrêmement des services qu'il a rendus et de ceux qu'il va rendre ; il va jusqu'à dire que sans lui, « Paris et tout le remenant (le restant) s'en alloit à cop (sur le coup) ! » Et cela n'est pas exagéré. Il importait donc qu'il revînt au plus vite. Aussi la duchesse de Bedford, sa sœur, comme pour mieux y veiller, partait-elle avec lui. Mais le duc avait-il bien sincèrement oublié tant de griefs personnels, si capables de contre-balancer en lui les raisons qui l'avaient entraîné vers les ennemis de sa race : les prétentions de Glocester sur le Hainaut, les refus de Bedford touchant Orléans ? et ne savait-il pas, n'avait-on pas du moins cher-

Rymer, t. X, p. 432. Dès le 15 avril précédent, Bedford insistait auprès du conseil pour qu'on amenât le roi à Paris (*Proceedings*, t. III, p. 322).

Situation de Paris : Le Bourgeois de Paris témoigne des inquiétudes que la ville alors, même dans les régions les plus élevées de la bourgeoisie, donnait au régent. Le mardi devant la Saint-Jean le bruit court que les Armagnacs doivent entrer dans la ville ; dans la première semaine de juillet, on change le prévôt des marchands et les échevins, t. XL, p. 390, 391 (*Coll. des Chroniques nationales françaises* de Buchon).

ché et réussi peut-être à lui faire croire que ceux-là mêmes qui venaient de lui rappeler avec tant d'éclat le meurtre de son père, avaient naguère eu la pensée de se débarrasser de lui de la même sorte? Invité par la Pucelle à se rendre à Reims, il était venu à Paris. Mais la campagne qui avait si rapidement conduit au sacre pouvait bien l'ébranler comme les autres. Le 16, après les cérémonies qui avaient eu lieu à Paris par les soins de Bedfort, on avait pu le voir partir avec quelque espérance. Le 17, après les cérémonies de Reims, on ne pouvait plus être assuré de le voir revenir[1].

Telle était la situation de Bedford : tout semblait se dérober à lui; et Paris même était au roi, si le roi suivait ce mouvement qui devait s'accroître à chaque pas et devenir, par son progrès, irrésistible. C'est à quoi poussait Jeanne d'Arc; et d'abord elle parut y avoir réussi. Le roi consentait à marcher sur Paris, où la Pucelle promettait de le conduire : c'est ce qu'annoncent les trois gentilshommes angevins qui, le jour même du sacre, écrivent de Reims pour en faire le récit à la reine et à sa mère. » Demain, disent-ils, s'en doit partir le roi tenant son chemin vers Paris.... La Pucelle ne fait doute qu'elle ne mette Paris en l'obéissance. » Et le duc de Bourgogne, sur qui comptait Bed-

1. *Winchester et le duc de Bourgogne* : voy. la même lettre de Bedford : Rymer, t. X, p. 432. — *Négociations avec Winchester : ibid.*, p. 424 et 427 ; voy. ci-dessus, p. 225. — *La duchesse de Bedford*, Monstrelet, II, 62, et le Bourgeois de Paris, t. XL, p. 392 (Éd. Buchon). — *Projets homicides de Bedford contre le duc de Bourgogne.* Nous en avons parlé au n° 1 des appendices.

ford, semblait bien près de lui faire défaut. Parti de Paris le 16, il s'était arrêté à Laon pour députer immédiatement vers le roi dont il apprenait l'arrivée à Reims (les gentilshommes angevins en parlent le 17 dans leur lettre) ; et l'on comprend avec quelle joie ses envoyés durent être accueillis du roi : on croyait déjà la paix faite. « A cette heure, disent nos gentilshommes, nous espérons que bon traité se trouvera avant qu'ils partent. » Mais cette démarche, en ouvrant tout à coup à la cour la voie des négociations, servit peut-être plus que toute autre chose à faire manquer le but marqué par la Pucelle[1].

Ce n'est pas que Jeanne répugnât aux voies pacifiques. C'est par là qu'elle avait procédé tout d'abord à l'égard des Anglais eux-mêmes ; et si elle souhaitait moins de vaincre l'ennemi que de faire

1. *Marche sur Paris et premières ouvertures du duc de Bourgogne* : « Demain s'en doibt partir le roy tenant son chemin vers Paris. On dit en ceste ville que le duc de Bourgogne y a esté et s'en est retourné à Laon où il est de présent ; il a envoyé si tost devers le roy qu'il arriva en ceste ville. A ceste heure nous espérons que bon traité y trouvera avant qu'ils partent. La Pucelle ne fait doubte qu'elle ne mette Paris en l'obéissance. » (Lettre de trois gentilshommes angevins, etc., 17 juillet 1429, t. V, p. 130.) Le pape Pie II est fort bien informé, quand il parle de la députation du duc de Bourgogne à Reims et du retard qu'elle mit au départ du roi : « Mansit rex ea in urbe quatriduo.... Non est peregrinatus statuta die novus rex : impedimento fuere Burgundorum legati qui salutatum venerunt, et aliquid ad concordiam afferebant. Quibus auditis, quarta die peregrinatio facta est, etc. » (T. IV, p. 514.)

L'anonyme de La Rochelle parle aussi de la députation du duc de Bourgogne au roi à son arrivé à Reims et en suspecte justement les motifs : « Le duc de Bourgogne qui avoit esté à Paris et s'en étoit allé à Laon envoya cedit XVII[e] jour de jeuillet ambassade devers le roy au dit lieu de Raims pour traitter son appointement ;

qu'il se retirât volontairement, à plus forte raison désirait-elle user de persuasion envers des Français.

Elle avait déjà écrit à Philippe le Bon avant le sacre. Elle lui écrivit le jour même de la cérémonie, à l'arrivée de ses messagers ; et la lettre lui fut portée sans doute par la députation que le roi lui envoyait pour répondre à ses ouvertures. Jeanne aussi veut triompher de sa résistance ; mais comme la lettre qu'elle lui adresse diffère par le ton et l'accent des lettres qu'elle avait écrites aux Anglais avant de les combattre ! Les Anglais sont des ennemis : elle les somme de partir, sans autre alternative que d'être mis dehors : car c'est pour cela qu'elle est envoyée. Le duc de Bourgogne est du sang royal, c'est un fils égaré de la France : elle le supplie, elle le conjure *à mains jointes* de faire la paix, ne craignant pas de se faire trop humble ; car une chose la relève dans cet abaissement et donne une singulière autorité à ses prières : c'est qu'elle sait, c'est qu'elle affirme que, s'il refuse il ne peut être que vaincu. Elle le prie donc, non par aucun intérêt de parti, mais parce que « *sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui y sera respandu ;* » car c'est le sang de France[1].

Jeanne s'accordait donc avec la cour pour négocier ; mais tout en négociant elle voulait agir

mais ladite ambassade n'estoit que dissimulation pour cuider amuser le Roy qui estoit disposé d'aller tout droit devant Paris. » (*Revue historique*, t. IV, p. 344).

1. *Lettre de Jeanne au duc de Bourgogne*, voy. l'appendice n° XXXVI.

aussi : elle croyait que l'action était tout à la fois un moyen de soutenir les négociations ou d'y suppléer au besoin. D'ailleurs, si peu disposé que l'on fût à courir de nouveaux hasards, il y avait à faire, aux alentours, plusieurs conquêtes qui promettaient d'ajouter sans péril au prestige du voyage. En attendant que le duc de Bourgogne eût donné suite à la réconciliation projetée, le roi s'occupa de rallier les villes disposées à se soumettre. Après quatre jours passés à Reims, ayant accompli dans l'abbaye de Saint-Marcoul les pratiques de tout roi nouvellement sacré, il vint à Vailly-sur-Aisne, où les bourgeois de Soissons et de Laon lui apportèrent les clefs de leur ville. Le 23, il se rendit à Soissons, et de là de nouvelles députations vinrent mettre en son obéissance Château-Thierry, Provins, Coulommiers, Crécy en Brie[1].

Il y avait pourtant un ordre à suivre dans cette marche victorieuse, pour la faire aboutir à la délivrance du royaume. Le roi avait reçu sa couronne : Jeanne voulait qu'il reprît sa capitale : et cette suite de soumissions, obtenues à si peu de frais, lorsqu'elles n'étaient pas entièrement spontanées, devait, selon son plan, mener droit à Paris. Mais les courtisans trouvaient maintenant plus sûr et plus commode de prendre Paris par le duc de Bourgogne. Philippe le Bon, moins touché

1. *Le roi à Saint-Marcoul*, etc., t. IV, p. 20 (Cagny) ; c'est lui qui est la principale source pour les dates et la suite du voyage ; cf. Chron. ch. LIX ; et *Procès*, t. IV, p. 78 (J. Chartier) ; p. 187 (Journal) ; p. 432 (St-Remi).

des raisons de Jeanne qu'effrayé de son approche, affectait de plus en plus de répondre aux intentions du roi; et les conseillers intimes de Charles VII, ne demandant pas mieux que de se croire à la veille de la paix, prenaient occasion des offres de soumission qui leur venaient des villes d'alentour pour modifier, selon leurs vues, l'itinéraire de la Pucelle. Le 29 juillet, on vint à Château-Thierry où le sire de Châtillon, connaissant les dispositions du peuple, n'essaya pas de tenir plus d'un jour. Le 1er août, on était à Montmirail; le 2, à Provins. On retournait vers la Loire[1].

Les retards du roi avaient donné à Bedford le temps de se reconnaître; sa marche en arrière lui offrait l'occasion de reprendre l'offensive. Il n'y manqua point. Le 25 juillet il avait amené dans Paris les cinq mille hommes de Winchester : cinq mille hommes bien résolus, ce semble. Ils venaient gagner les indulgences de la croisade, et l'un des capitaines portait « un étendard tout blanc dedans lequel avoit une quenouille avec cette devise : *Or vienne la belle!* en signifiant qu'il lui donneroit à filer. » Le 3 août, le régent signait une proclamation qui appelait tous ses feudataires de France et de Normandie à venir dans le mois ac-

1. *Château-Thierry*, t. IV, p. 381 (Monstrelet, II, 63). Perceval de Cagny (*ibid.*, p. 21), s'accorde au fond avec Monstrelet quand il dit que le roi demeura tout le jour devant la place, s'attendant à être attaqué par Bedford, et que le soir la ville se rendit. Monstrelet ajoute que le sire de Châtillon et les autres chevaliers allèrent à Paris rejoindre Bedford qui rassemblait des troupes.— *Provins* : Le roi en fit La Hire capitaine (Monstrelet, II, 64).

complir leur service, et, sans les attendre, il quittait Paris avec la troupe de Winchester et un nombre égal d'autres soldats recrutés par lui-même, il arrivait par Corbeil à Melun (4 août). Sur le bruit que les Anglais venaient, l'armée royale sortit de Provins et alla jusqu'à la Motte-de-Nangis. Mais on ne vit rien ; et le bruit courant que Bedford regagnait Paris, le roi reprit le chemin de la Loire. C'est derrière ce fleuve que les courtisans voulaient aller se reposer d'une campagne qu'ils trouvaient assez longue[1].

Leurs intentions furent pourtant déconcertées.

En quittant la Motte-de-Nangis, le roi était venu à Bray, où il comptait passer la Seine. Les habitants avaient promis obéissance, et l'on avait remis le passage au lendemain. Mais pendant la nuit, une troupe d'Anglais, détachée sans doute par Bedford, s'établit dans la ville, et les premiers qui s'approchèrent furent tués ou détroussés. Le passage ne fut pas forcé ; car il n'y aurait

1. *Arrivée de Winchester et de ses troupes à Paris, le* 25 *juillet*, t. IV, p. 453 (Clém. de Fauquemberque, et Bourgeois de Paris, t. XL, p. 393). — *Bedford à Melun et à Corbeil*, t. V, p. 453 (Clém. de Fauq.) : avec dix mille hommes, t. IV, p. 382 (Monstrelet, II, 65) ; dix à douze mille, Chron., ch. LIX, et t. IV, p. 79 (J. Chartier).

L'étendard contre la Pucelle : Chron. de France (Ms. de Lille, n° 26) ; *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, juin 1857, p. 103. — *Proclamation du* 3 *août* 1429. Le régent ordonne à tous ceux qui ont reçu comtés, baronies, fiefs, et arrière-fiefs en France ou en Normandie, par concession du dernier ou du présent roi, et qui ont négligé d'accomplir leurs services, ce qui a fait que le roi a été obligé de retenir (engager) un plus grand nombre d'hommes d'armes qu'il n'était nécessaire, de se présenter soit en personne, soit par députés, dans l'espace d'un mois, en France ou en Norman-

eu que les courtisans pour l'entreprendre : toute l'armée avait vu avec indignation qu'on s'en allât quand tout invitait à marcher en avant. Aussi cette déconvenue était-elle une bonne fortune ; le duc de Bar (René d'Anjou) et le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme et de Laval, comme Jeanne et tous les autres capitaines, laissèrent voir la joie qu'ils en avaient[1].

On revint donc au plan de la Pucelle : et cela se voit par une lettre qu'elle écrit ce jour même, 5 août, aux habitants de Reims[2]. Elle les rassure contre les craintes que leur devait inspirer la retraite du roi vers la Loire. Elle leur apprend le fait qui a suspendu ses progrès et trompé l'impatience de leur attente : le roi a conclu avec le duc de Bourgogne une trêve de quinze jours, à l'expiration de laquelle le duc lui doit rendre Paris. Elle convient que, malgré cette promesse, elle n'est

die, pour accomplir leur service, sous peine de forfaire leurs revenus (*Proceedings*, t. III, p. 349).

Le roi à La Motte de Nangis (Chron., et J. Chartier, *l. l.*). — On y rapporte qu'il y resta tout un jour en bataille, et que le duc de Bedford, qu'on attendait, s'en retourna à Paris. Il faut l'entendre d'un bruit répandu, car Bedford se retrouvera le 7 à Montereau. — Clément de Fauquemberque (t. IV, p. 453) dit que Bedford était parti de Paris le 4 août, et d'un autre côté, nous savons, par la date de la lettre de la Pucelle, que, le 5, Charles VII avait repris le chemin de Paris. Il semble bien difficile de placer tous les événements intermédiaires dans cette même journée du 4. Tout au plus le pourrait-on en supposant que Bedford, parti la veille de Paris, était à Melun le 4 au matin. Le roi a pu, l'apprenant, se porter jusqu'à La Motte de Nangis, et revenir dans la même journée vers Bray-sur-Seine.

1. *Le roi à Bray*, Chron., ch. LIX, et t. IV, p. 79 (J. Chartier), et p. 188 (Journal).

2. Voyez cette lettre aux Appendices, n° XXXVII.

point contente de trêves ainsi faites ; « et ne sais, dit-elle, si je les tiendrai, mais si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roi. » Du reste, elle affirme qu'on n'abusera pas le sang royal, et qu'au terme de quinze jours l'armée sera prête à agir s'ils ne font la paix. Et pour ne laisser aucun doute sur le but vers lequel on marche, elle date sa lettre « emprès un logis sur champ au chemin de Paris[1].

Si le duc de Bourgogne devait, au terme de quinze jours, rendre Paris, il convenait sans doute d'être à portée de le recevoir : la trêve même que l'on disait conclue faisait un devoir à la cour de se rapprocher de la capitale. Le roi reprit le chemin de Provins : le 7 il était à Coulommiers; le 10, à la Ferté-Milon; le 11, à Crespy en Valois. Ce brusque changement dans la marche de l'armée française alarma justement Bedford. Le régent y avait été pour quelque chose,

1. *Inquiétudes des habitants de Reims.* On voit par les extraits des délibérations du conseil de Reims les inquiétudes que donnait à la ville la marche incertaine du roi. Le 3 août on fait « écrire à Mgr de Reims que l'on a entendu dire qu'il veut délaisser son chemin.... et aussi sa poursuite, qui (ce qui) pourroit estre la destruction du pays, attendu que les ennemis, comme on dit, sont forts. « (Varin, *Archives législ. de Reims*, Statuts, t. I, p. 741). Le 4, on écrit à Laon et à Châlons pour leur communiquer ces inquiétudes et les démarches que l'on fait en conséquence auprès du roi. Le 11 août, nouvelle démarche auprès du roi, et invitation à Châlons et à Troyes de s'y associer. — Ces inquiétudes de Reims redoubleront quand se sera dissipé l'espoir que leur avait dû rendre la lettre de la Pucelle, et on en trouve de nouveaux témoignages au commencement de la campagne suivante, 15 mars, 19 avril 1430. Voy. Varin, *Archives législatives de Reims*, Statuts, t. I, p. 746.

si, comme on le peut croire, c'est lui qui avait envoyé les troupes que l'on a vues à Bray; et lui-même s'était porté à Montereau-faut-Yonne, pour appuyer ce mouvement. Mais apprenant que le roi, loin de chercher à forcer le passage, regagnait le Nord, il lui écrivit une lettre où ses appréhensions se cachent sous les termes du mépris et de l'insulte. Il écrit à « Charles qui se disait dauphin et ose maintenant se dire roi; » il lui reproche ce qu'il entreprend *tortionnairement* sur la couronne du roi Henri, naturel et droiturier roi de France et d'Angleterre, et les moyens qu'il emploie pour abuser le simple peuple, comme de s'aider « d'une femme désordonnée et diffamée, étant en habit d'homme et de gouvernement dissolu, et aussi d'un frère mendiant (frère Richard), apostat et séditieux, tous deux, selon la sainte Écriture, abominables à Dieu; » il ajoute qu'il le poursuit de lieu en lieu sans pouvoir le rencontrer, et lui offre cette alternative : ou de fixer un jour et un endroit pour une conférence à laquelle il pourra venir avec l'escorte de « la diffamée femme et apostat dessusdits et tous les parjures, et autre puissance » qu'il voudra ou pourra avoir, mais à la condition qu'il s'agisse d'une paix « non feinte, corrompue, dissimulée, violée ni parjurée, » comme celle de Montereau, où le dauphin a fait assassiner Jean sans Peur; ou bien de terminer promptement la querelle par les armes, afin d'épargner au pauvre peuple les malheurs de la guerre, et lui rendre ce repos « que tous rois et princes chrétiens qui

ont gouvernement doivent quérir et demander[1]. »

Ce fut le 11, à Crespy en Valois, que le roi reçut cette lettre, et déjà Bedford était au voisinage (à Mitry, au sud de Dammartin), prêt à donner la bataille qu'il offrait, mais à une condition pourtant : c'est qu'on la vînt chercher dans ses lignes ; car il comptait sur l'impétuosité française pour qu'elle renouvelât à son profit les journées de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Ainsi provoqué, le roi vint à Lagny-le-Séc, poussant son avant-garde à Dammartin, et il envoya La Hire et quelques autres capitaines pour reconnaître la position des Anglais. Pendant toute la journée du 13, il y eut de fortes escarmouches autour de Thieux, entre Dammartin et Mitry, en avant de l'armée anglaise. Mais tout se borna là : car les capitaines jugèrent que les Anglais s'étaient trop assuré l'avantage du terrain ; et Bedford, ne se voyant pas autrement attaqué, se replia le soir même sur Paris pour chercher des renforts[2].

Ces hésitations des Anglais, ces défis suivis sitôt

1. *Le roi à Coulommiers, le 7 août* : t. IV, p. 21 (Cagny). — La Chronique, chap. LIX, et Jean Chartier (t. IV, p. 80) le font revenir à Château-Thierry la vigile de la Notre-Dame d'août (14 août). Cela est inadmissible. — *Lettre de Bedford* : elle est datée de Montereau-faut-Yonne, 7 août, t. IV, p. 382-385 (Monstrelet, II, 65).

2. *La lettre de Bedford reçue par le roy à Crespy* : t. IV, p. 46 (Berri). — *Les Anglais à Mitry* : Chron., chap. LX, et t. IV, p. 80 (J. Chartier). — *Retraite de Bedford* : La Chronique (chap. LX) dit qu'il retourna à Paris ; — dedans Paris, t. IV, p. 190 (Journal). Il vaut mieux dire qu'il vint à Louvres, comme dit Berri (t. IV, p. 47), et que ce fut là qu'il fit sa jonction avec les troupes mandées de Paris.

de la retraite, ne faisaient qu'encourager les villes à se donner au roi. Le roi les pressait d'ailleurs par ses messages. Revenu à Crespy, il envoya ses hérauts à Compiègne, à Beauvais, et il marchait lui-même vers la première de ces villes, quand il apprit que Bedford était à Louvres, d'où il ramenait, avec ses troupes, celles qu'il attendait. Il revint sur ses pas, et, arrivé à Baron, il envoya Loré et Xaintrailles s'assurer des mouvements de l'armée anglaise. Il ne fut pas longtemps sans recevoir d'eux la nouvelle qu'elle marchait sur Senlis, qu'ils l'avaient vue tout entière : mais quelque hâte que l'on fît, on arriva trop tard pour l'empêcher de franchir l'étroit passage de la rivière qui coule de Baron à Senlis (la Nonette) et de s'y établir près d'un lieu où les Anglais fort superstitieux, selon les témoignages du temps, devaient trouver un favorable augure, l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire. Il était soir ; après quelques escarmouches, les Français se logèrent près de Montépilloy[1].

Le lendemain, 15 août, malgré la solennité de

1. *Hérauts du roi à Compiègne, à Beauvais,* Chron., ch. LX ; t. IV, p. 80 (J. Chartier). — *Retour de Bedford,* t. IV, p. 47 (Berri). La Chronique (ch. LX) et le Journal (t. IV, p. 190) disent que les troupes qu'il joignit à son armée sont les croisés de Winchester ; mais on a vu qu'il les avait déjà menés avec lui à Melun et à Montereau. — *Position des Anglais et des Français,* t. IV, p. 433 (Lefebvre St-Remi). Chron. *l. l.*, et t. IV, p. 82 (J. Chartier), et, 192 (Journal). — *Esprit superstitieux des Anglais* : « Interrogatus quomodo scit quod Anglici sunt superstitiosi : dicit quod communis fama hoc tenet et est vulgare proverbium, » t. II, p. 370 (Th. Marie).

la fête, tous s'attendaient à la bataille. La messe fut dite à la première heure; et aussitôt chacun de monter à cheval et de se préparer au combat. L'armée s'était formée en trois corps: le premier sous le duc d'Alençon et le comte de Vendôme; le second sous René d'Anjou, duc de Bar; le troisième, formant l'arrière-garde, où était le roi avec le comte de Clermont et La Trémouille: les maréchaux de Boussac (Sainte-Sévère) et de Rais commandaient les ailes; Graville, les archers. Il y avait en outre, pour faire escarmouche et subvenir à tout, une autre troupe qui ne devait pas avoir la moindre part à la journée: car elle avait à sa tête Dunois, La Hire et la Pucelle[1].

On marcha donc vers les Anglais; mais ils restèrent immobiles dans leur position. Ils avaient passé la nuit à la fortifier avec leur industrie accoutumée. Protégés sur les derrières par la rivière et un étang et sur les côtés par de fortes haies d'épines, ils s'étaient barricadés de leurs charrois et couverts sur leur front par des fossés garnis de palissades. C'est là qu'ils attendaient l'attaque: les archers faisant la première ligne, tous à pied avec leurs pieux aiguisés fichés en terre devant eux; et derrière, les seigneurs à pied aussi, formant un seul corps de bataille, où dominaient, avec l'étendard de Saint-Georges, les deux bannières de France et d'Angleterre: car le régent

1. Chron., ch. LX; t. IV, p. 193 (Journal); cf., p. 434 (Lefebvre St-Remi): p. 387 (Monstrelet, 11, 66).

combattait au nom des deux nations. La Pucelle, voyant qu'ils ne faisaient point mine de sortir, se vint mettre à l'avant-garde, et alla frapper de son étendard leurs retranchements ; mais ils ne répondirent à ce défi qu'en repoussant les plus hardis à l'assaut. Vainement, pour les amener dehors, la Pucelle fit-elle retirer tous ses gens jusqu'au corps de bataille, vainement leur offrit-on de faire reculer toute l'armée elle-même, pour leur donner le loisir de se mettre aux champs et de se ranger. Ils s'obstinèrent à demeurer dans leur position, n'en sortant que pour des escarmouches : ils refoulaient les assaillants, qui, revenant en plus grand nombre à la charge, provoquaient à leur tour une sortie plus nombreuse ; et vers la fin, la mêlée fut telle qu'au milieu d'un nuage de poussière on ne se distinguait plus Français, ou Anglais [1].

Avant que les choses en vinssent à ce point, La Trémouille s'était laissé séduire par ce simulacre de bataille. Il s'avança, monté sur un coursier superbe et richement paré, et, la lance au poing, il donna des éperons et fondit sur l'ennemi. Mais son cheval tomba et le fit rouler parmi les Anglais. On s'empressa de l'en tirer, et l'aventure aurait pu lui être fatale ; car ce n'était point tournoi de che-

1. *Ligne de défense des Anglais*, Chron., ch. LX, et t. IV, p. 22 (Cagny), p. 83 (J. Chartier), p. 386 (Monstrelet) ; P. Cochon, *Chron. norm.*, ch. XLIX. — *La Pucelle frappant les palissades anglaises*, etc., t. IV, p. 22 (Cagny) ; cf. Chron., *l. l.*, et t. IV, p. 84 (J. Chartier) ; p. 194 (Journal).

valerie. Il y avait en jeu des haines nationales : « et n'étoit homme, dit Monstrelet, de quelque état qu'il fût, qui fût pris à finances : ains (mais) mettoient tout à mort sans pitié ni miséricorde[1]. »

Le roi, voyant que les Anglais ne sortiraient pas, s'en revint le soir à Crespy. La Pucelle, le duc d'Alençon et tout leur corps d'armée passèrent la nuit sur le champ de bataille ; et le lendemain de grand matin, pour éprouver si l'ennemi, les voyant moins nombreux, ne se déciderait point à les poursuivre, ils se reculèrent jusqu'à Montépilloy. Mais les Anglais ne songèrent à profiter de ce mouvement que pour opérer leur retraite plus à l'aise. Vers une heure, la Pucelle fut informée qu'ils avaient regagné Senlis et qu'ils se dirigeaient vers Paris. Il était trop tard pour les suivre. Elle vint donc à Crespy rejoindre le roi[2].

Rien ne devait plus arrêter le mouvement qui ramenait les villes à Charles VII. Les hérauts qu'il avait envoyés à Compiègne, à Beauvais, y recevaient le meilleur accueil. A Beauvais, le peuple ne vit pas plutôt l'homme du roi, portant les armes de son maître, qu'il se mit à crier : « Vive Charles, roi de France ! » et chanta le *Te Deum*, au grand

1. *Aventure de la Trémouille.* — « Le seigneur de la Trémouille qui estoit bien joly et monté sur un grand coursier, voulut venir aux escarmouches » etc. Chron. ch. LX, et t. IV, p. 19 (Journal). — *Point de quartier*, t. IV, p. 389 (Monstrelet, II, 66 ; il porte le nombre des morts à 300) Les Écossais de l'armée du roi joignaient leurs haines à celles des Français contre les Anglais. (Cf. *ibid.*, p. 388.)

2. Voy. sur la *Retraite des Anglais*, l'appendice n° XXXVIII.

déplaisir de l'évêque-comte, Pierre Cauchon, partisan déclaré des Anglais. Le peuple proclama que tous ceux qui ne voudraient pas se soumettre au roi pourraient s'en aller, et il les laissa emporter leurs biens. Mais Cauchon ne pouvait emporter son évêché et sa seigneurie. Il emporta sa haine, qu'on retrouvera plus tard.

Le 17, le roi reçut à Crespy, où il était encore, les clefs de Compiègne. Il s'y rendit le lendemain et fut accueilli avec de grands honneurs. Il voulait donner la capitainerie de cette ville à La Trémouille. Mais Compiègne, placée par son adhésion à Charles VII entre les convoitises du duc de Bourgogne et les haines des Anglais, avait besoin d'avoir chez soi à demeure un bon officier qui la sût défendre. Les bourgeois demandèrent à Charles VII d'y maintenir Guillaume de Flavy, qu'ils avaient pris pour capitaine. C'était un gentilhomme du pays, allié d'ailleurs à la famille du chancelier Regnault de Chartres et qui avait servi sous La Trémouille. La Trémouille eut le titre, mais Guillaume de Flavy, sous le nom de lieutenant, garda la charge avec tous ses pouvoirs [1].

1. *Beauvais :* Chron., ch. LX, et t. IV, p. 190 (Journal). — *Compiègne :* Chron., chap. LXI, et t. IV, p. 23 (Cagny) ; p. 47 (Berri) ; p. 80 (J. Chartier) ; p. 196 (Journal).

Guillaume de Flavy. Blanche de Nelle, mère de Regnault de Chartres, avait, par un premier mariage, épousé Raoul de Flavy. Guillaume de Flavy, né en 1395, sans être de la famille du chancelier, lui était donc rattaché par quelques liens. Il était devenu son pupille, et avait été élevé sous sa direction. Voyez Anselme, *Généal.* t. VI, p. 51 et p. 401 A ; et *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1861), p. 173 : Communication de M. du Fresne de Beau-

Avant de quitter Crespy pour se rendre à Compiègne, Charles VII avait ordonné au comte de Vendôme et aux maréchaux de Boussac et de Rais de marcher sur Senlis. Les habitants n'eurent garde de résister à une armée devant laquelle ils venaient de voir Bedford battre en retraite. Ils accueillirent Vendôme, qui en demeura gouverneur. La nouvelle en arriva au roi à Compiègne, en même temps que l'annonce de l'adhésion si enthousiaste de Beauvais[1].

Il vit aussi arriver à Compiègne les ambassadeurs qu'il avait envoyés au duc de Bourgogne, et bientôt ceux du duc lui-même. Les quinze jours de la suspension d'armes finissaient. Paris n'était pas rendu ; et il était trop clair que le duc de Bourgogne, en eût-il la volonté, n'était pas en

court sur Jeanne d'Arc et Guill. de Flavy : « Le dit Guillaume fut escollier à Paris. Messire Regnault de Chartres, chancelier de France, le print de l'escolle et le mit en sa compagnie. » Le passage est tiré du plaidoyer de l'avocat de Flavy dans un procès criminel qu'il soutenait en 1444 contre François de Rieux, neveu et héritier du maréchal. (*Registres du Parlement*, Procès crim., X, 8857.) Il avait rempli aussi diverses charges auprès de La Trémouille : il avait été sous ses ordres dans une mission politique auprès du comte de Foix en 1427 ; il avait été de sa *compagnie* dans le voyage du sacre. (Dossier *Flavy*, actes originaux, 4 et 7 novembre 1427, etc., cités par Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 156.)

1. *Senlis*. Mêmes auteurs. L'approche de Vendôme et des deux maréchaux se fit immédiatement sentir à Paris. « Le vendredi 19e jour d'août et les jours en suivans, dit le greffier du Parlement, les présidens et conseillers de céans n'ont guère vaqué à entendre à l'expédition et jugement des procès et à oïr les plaidoieries des causes, par occasion des ennemis qui s'estoient approchés de la ville de Paris, qui avoient occupé plusieurs cités, villes et forteresses environ Paris, sans siége et sans résistance. » (*Registres du Parlement*, t. XV, f° 17 verso.)

mesure de le rendre. Le roi, ainsi déçu, ne pourrait-il pas vouloir se dédommager à ses dépens? Cette marche de Crespy sur Compiègne, quand Compiègne se donnait de soi-même, semblait trahir la secrète pensée d'aller prendre Paris ou à Lille ou dans Arras. Il y avait donc au moins des ménagements à observer; et la plupart des conseillers du duc inclinaient franchement à la paix: mais le duc lui-même était trop circonvenu par les agents de Bedford. Le régent le sut retenir par de fortes remontrances; et le duc se borna à envoyer Jean de Luxembourg et l'évêque d'Arras à Charles VII, pour lui donner de belles paroles. On parlait de paix générale: le duc de Savoie s'en faisait le médiateur. Pour la préparer, on fit une trêve à laquelle les Anglais avaient faculté d'accéder, trêve qui devait durer jusqu'à Noël et comprenait tout le pays situé au nord de la Seine, de Nogent à Harfleur, excepté les villes ayant passage sur la Seine. De Paris pas un mot, si ce n'est pour laisser au duc la liberté de « s'employer, pendant la trêve, lui et ses gens, à la défense de la ville » contre tous ceux qui l'attaqueraient. Le duc, il est vrai, ne révoquait pas la promesse trompeuse qu'il avait faite de la livrer au roi: mais en attendant, c'était lui qui devait tenir du roi Compiègne pour tout le temps de la trêve (28 août)[1].

Le roi était là depuis plusieurs jours, recevant la soumission d'une foule de places du voisinage:

1. Voyez sur ces négociations l'appendice n° XXXIX.

Creil, Pont-Sainte-Maxence, Choisy-sur-Aisne, Gournai-sur-Aronde, Chantilly, etc.; et il aurait pu, sans ces négociations avec le duc de Bourgogne, amener à lui les villes les plus considérables de la Picardie: Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville; car « la plupart des habitants d'icelles, dit l'historien bourguignon Monstrelet, étoient tout prêts de le recevoir à seigneur, et ne désiroient au monde autre chose que de lui faire obéissance et pleine ouverture. » Mais la Pucelle ne le voyait pas sans chagrin oublier parmi ces soumissions volontaires, abandonner sur une folle espérance, la ville sans laquelle la possession des autres n'avait rien de durable ni d'assuré. Pour le tirer de sa fausse quiétude, elle fit ce qu'elle avait fait à Gien pour l'entraîner au voyage de Reims. Elle ne prit conseil de personne. Elle appela le duc d'Alençon et lui dit: « Mon beau duc, faites appareiller vos gens et ceux des autres capitaines; je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu [1]. »

1. *Soumissions des places de l'Ile de France*: t. IV, p. 391 (Monstrelet, II, 70). A Abbeville, le maire et les échevins mettent en prison deux hommes qui avaient outragé le nom de la Pucelle, t. V, p. 143. On voit dans Monstrelet (II, 71), combien le duc de Bourgogne, dans le même temps, s'efforçait de se gagner Amiens et les Picards, en leur faisant espérer qu'il interviendrait auprès du régent pour les exempter des impositions et des gabelles.

Départ de Compiègne: t. IV, p. 24 (Cagny).

III

L'ATTAQUE DE PARIS.

Le mardi 23 août, la Pucelle et le duc d'Alençon partirent en effet de Compiègne avec une nombreuse troupe d'hommes d'armes. Ils rallièrent en passant une partie de ceux qui étaient demeurés à Senlis, et le vendredi suivant, 26, ils se logeaient à Saint-Denis. Le roi, sous peine de rester presque seul à Compiègne, était bien forcé de les suivre, car tous les voulaient rejoindre. La trève signée, il vint donc jusqu'à Senlis d'abord (du 28 au 30), « à grand regret, dit l'historien du duc d'Alençon ; » — et la teneur de l'acte qu'il venait de conclure marque bien en effet que cela n'entrait pas dans ses vues : — « et semblait qu'il fût conseillé au contraire du vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et de ceux de leur compagnie[1]. »

1. C'est sans aucun fondement que P. Cochon, dans sa *Chronique normande*, ch. LI, porte à trente ou quarante mille hommes

Au moment où le roi hésitait à se rapprocher de Paris, Bedfort n'osait plus y rester, craignant le soulèvement, non point tant de la ville que de la Normandie. A Paris, les haines civiles lui donnaient encore, dans le parti bourguignon, des auxiliaires contre les Armagnacs. Mais la Normandie n'était point travaillée des mêmes passions : l'empire des Anglais y était devenu une domination étrangère, et au commencement de cette année même on avait découvert un complot qui ne tendait pas moins qu'à leur enlever Rouen. L'exemple de Beauvais, puis d'Aumale, montrait au régent la défection gagnant de proche en proche ; et il savait aux frontières de cette province le connétable, qui, exclu du voyage de Reims, brûlait de montrer ce qu'il pouvait à lui seul. Il laissa donc, pour garder Paris, Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, son chancelier de France, un chevalier anglais, nommé Radley, avec environ deux mille Anglais, et L'Isle-Adam avec ses Bourguignons, et il partit pour Rouen[1].

Les représentants de Bedfort, à Paris, ne négli-

les troupes menées par le roi devant Paris. Le Bourgeois de Paris est aussi fort suspect d'exagération quand il compte douze mille hommes, ou plus, à l'assaut du 8, t. IV, p. 464.

1. *Conjuration de Ricard Mites et de Pierre de Cauville, à Rouen*, Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise au* XV*e* *siècle*, p. 84 et pièces justific., p. 92.—*Bedford en Normandie.* Chron., ch. LXI, et t. IV, p. 25 (Cagny,); p. 47 (Berri); p. 87 (J. Chartier); p. 197 (Journal); P. Cochon, *Chron. norm.*, ch. XLIX. Plusieurs lettres ayant pour objet d'envoyer des renforts à Paris sont écrites de Vernon au nom du roi ou du régent, les 27 août et 1er septembre. Stevenson, *Letters and papers of the reign of Henry IV*, t. II, p. 112-119. — *Richemont en Normandie :* t. IV,

gèrent rien pour assurer la défense de la ville. Le 26, le jour où la Pucelle et le duc d'Alençon arrivaient à Saint-Denis, le chancelier Louis de Luxembourg réunit en la chambre du parlement tous les membres du corps, l'évêque et le prévôt de Paris (Simon Morhier) les maîtres des comptes, les prieurs des couvents, les curés des paroisses, etc., et il leur fit renouveler le serment de fidélité qu'ils avaient déjà prêté en présence de Bedford, et tout récemment encore avant son départ; puis il commit deux magistrats pour aller dans les couvents et les églises recevoir pareil serment des clercs, tant réguliers que séculiers. En même temps les vingt-quatre chefs de quartiers s'occupaient de fortifier, chacun dans sa section, les portes de la ville et les maisons qui étaient sur les murs. On y mettait les canons en batterie; on y disposait des tonnes pleines de pierres; on réparait les fossés, on établissait de nouvelles barrières au dedans et au dehors. Il fallait des hommes pour donner force à ces dispositions : on excitait la multitude en faisant appel à la haine et à la peur. On disait que le prétendu roi avait promis d'abandonner à ses gens Paris tout entier, hommes et femmes, grands et petits, et que son intention était de passer la charrue sur la ville : « ce qui n'est pas facile à croire, » dit l'honnête greffier du parlement, auquel on doit

p. 377 et 391 (Monstrelet, II, 63 et 70) : (Bedford) « s'en alloit en Normandie pour combattre le connestable, lequel vers Évreux travailloit fort le pays. » (Cf. Gruel, *ap.* Godefr. *Vie de Charles VII*, p. 756.) Voyez l'appendice n° XL.

ces détails; mais la foule, en pareil cas, croit tout sans raisonner[1].

Le duc d'Alençon avait commencé par inviter les échevins à recevoir le roi, et il avait fait jeter des proclamations dans la ville pour agir sur le peuple. Mais on lui répondit comme il pouvait l'attendre de ceux qui commandaient au nom des Anglais, et on l'engagea à s'abstenir de pareilles démarches. Il en vint donc aux armes, et il ne se passait pas de jour qu'il n'y eût deux ou trois escarmouches aux portes de Paris, sur un point ou sur un autre, et notamment auprès d'un moulin qui s'élevait entre la porte Saint-Denis (du temps) et la Chapelle. La Pucelle assistait à ces escarmouches et examinait avec grande attention la situation de Paris, afin de voir où donner l'assaut. Mais l'assaut ne pouvait se donner tant que le roi n'amenait pas le reste des troupes. Les messages qu'on lui envoyait restant sans réponse, le duc d'Alençon vint lui-même à Senlis, le 1er, puis, sa démarche n'ayant pas eu plus de résultat, le 5 septembre, et cette fois il fit tant que le roi se mit en route et vint, le mercredi 7, dîner à Saint-Denis. Son arrivée fut saluée comme une victoire. On ne doutait plus du succès, après avoir triomphé de cette étrange résistance; et il n'y avait personne qui ne dît dans l'armée: « Elle mettra le roi dedans Paris, si à lui ne tient[2]. »

1. *Préparatifs de défense à Paris*, t. IV, p. 452, 455-458. Clém. de Fauquemberque, f° 17, v°); p. 463 (Bourgeois de Paris).

2. T. IV, p. 25-29 (Cagny). — Le moulin dont il est question était,

Dès que le duc d'Alençon eut rapporté l'assurance que le roi venait, la troupe, logée à Saint-Denis, alla s'établir à la Chapelle (le 6). Le jour même de son arrivée (le 7) il y eut une plus forte escarmouche; et les Parisiens, se figurant que dès cette heure on voulait prendre la ville, s'applaudissaient comme d'un triomphe du résultat de la lutte. Ils étaient fiers surtout d'avoir tenu contre « cette créature qui étoit en forme de femme avec eux, que on nommoit la Pucelle. Que c'étoit, Dieu le sait, » dit le Bourgeois de Paris[1].

L'assaut qu'on ne songeait point à donner ce jour-là fut tenté plus sérieusement le lendemain.

C'était encore un jour de fête (la Nativité) : mais la Pucelle ne croyait pas que ces temps fussent moins propices à la sainte mission qu'elle avait reçue. Et si, comme elle le dit dans son procès, les seigneurs qui eurent la pensée d'attaquer Paris en ce jour, ne voulaient faire encore « qu'une escarmouche ou une vaillance d'armes, » elle avait résolu « d'aller outre » et de les entraîner après elle au delà des fossés. Ils partirent à huit heures de la Chapelle, divisés en deux corps : les uns devaient

selon toute apparence, sur la hauteur où s'élève aujourd'hui l'église de N.-D. de Bonne-Nouvelle.

1. *Attaque du 7 septembre* : « Ils la cuidoient prendre, mais peu y conquestèrent, si ce ne fut douleur, honte et meschef; car plusieurs furent navrés (blessés) pour toute leur vie qui, par avant l'assaut, étoient tous sains : mais fol ne croit jà tant qu'il prend. Pour eux le dis qui estoient pleins de si grand malheur et de si malle créance. Et le dis pour une créature qui estoit en forme de femme avec eux, que on nommoit la Pucelle, etc. » (T. IV, p. 464.)

attaquer, les autres demeurer en observation pour prévenir les sorties et couvrir les assaillants. Alençon et Clermont, chargés du second rôle, allèrent se loger derrière une forte butte (le marché aux Pourceaux, depuis butte des Moulins ou butte Saint-Roch), d'où ils pouvaient surveiller la porte Saint-Denis. Rais, Gaucourt, et la Pucelle se dirigèrent vers la porte Saint-Honoré; et dès l'abord ils forcèrent la barrière et enlevèrent le boulevard qui la protégeait. Comme la porte restait close et que d'aucun côté on ne sortait de la ville, la Pucelle, tenant à la main son étendard, se jeta avec les plus hardis dans les fossés, sous le feu de la place. Pierriers, canons, coulevrines étaient dirigés contre les assaillants; et un obstacle imprévu les tenait exposés à tous les coups sans qu'ils pussent arriver aux murailles. Ils avaient bien franchi le premier fossé, qui était à sec, et le dos d'âne; mais au revers ils avaient trouvé le second fossé rempli d'eau.

Jeanne quoique surprise ne s'en rebuta point; et, tout en sommant la ville de se rendre, elle sondait du bois de son étendard la profondeur de l'eau, et donnait ordre d'apporter des fagots qu'elle y faisait jeter pour établir un passage, quand elle fut frappée à la cuisse d'un trait d'arbalète. Il était soir; et cependant Jeanne, bien qu'elle fût blessée, demeurait là; elle continuait de faire combler le fossé, et pressait les soldats de courir aux murs, leur disant que la place serait prise. Et en effet, l'émotion était grande dans le peuple. Dès le com-

mencement de l'assaut on avait vu des gens criant par la ville que tout était perdu, que les ennemis étaient entrés dans Paris, qu'il n'y avait plus qu'à songer chacun à soi-même; et la multitude, que les prédicateurs haranguaient dans les églises, s'enfuyait en désordre ; on rentrait dans les maisons, on fermait les portes. Mais l'assaut durait depuis midi; et les capitaines, voyant les troupes lasses et Jeanne blessée, résolurent de le suspendre. Vainement elle insistait, refusant de s'éloigner : ils rappelèrent les troupes. Quant à elle, il fallut que le duc d'Alençon, Gaucourt et d'autres vinssent la prendre de force et la missent à cheval pour la ramener à la Chapelle : et, sous le feu des canons qui, de la porte Saint-Denis, la poursuivaient de leurs boulets jusque par delà Saint-Lazare, elle ne cessait de protester, affirmant que la place eût été prise[1].

Jeanne comptait bien encore qu'elle le serait. Le lendemain, malgré sa blessure, elle se leva de grand matin; et, faisant appeler le duc d'Alençon qui était toujours comme l'interprète de ses volontés dans le commandement, elle le pria de faire sonner les trompettes et monter à cheval pour retourner devant Paris, promettant de n'en point partir qu'elle n'eût la ville. Le duc d'Alençon et plusieurs autres ne demandaient pas mieux; et leur espoir n'était pas sans fondement. Quoique dominée par les Anglais, cette grande cité était

1. Voy. l'appendice n° XLI.

loin d'être unanime dans le parti bourguignon, et l'on a vu le trouble excité la veille, moins par l'assaut peut-être qu'à l'occasion de l'assaut. Au milieu de ces alarmes, il n'eût pas été difficile, il était encore possible de forcer la place. Et ce n'était pas seulement une multitude cédant à la peur : c'étaient les plus nobles de la chevalerie, qui regardaient la venue de la Pucelle comme un signal de se rallier au roi. Au moment où le duc d'Alençon donnait l'ordre de marcher sur la ville, le baron de Montmorency et cinquante ou soixante gentilshommes en sortaient pour se joindre à la compagnie de la Pucelle. Mais comme tous réunis approchaient des murailles, pleins d'ardeur, René d'Anjou et le comte de Clermont vinrent au nom du roi inviter la Pucelle à retourner vers lui à Saint-Denis ; ordre était donné en même temps au duc d'Alençon et aux autres capitaines de revenir et de la ramener[1].

Ils obéirent, la douleur dans l'âme. Mais en s'éloignant de la place, ils ne perdaient point l'espérance d'y retourner par un autre chemin. Le roi avait cédé peut-être à la crainte de renouveler contre de trop forts obstacles un assaut malheureux. Or le duc d'Alençon avait fait jeter un pont

1. *Nouveau projet d'attaque*, etc. : t. IV, p. 27 (Cagny). Monstrelet (II, 70), qui doit être moins bien informé, mentionne la soumission du sire de Montmorency pendant le séjour du roi à Compiègne. (*Procès*, t. IV, p. 391.) Par lettres du 10 septembre 1429 expédiées au nom de Henri VI, la baronie de Montmorency est déclarée confisquée et donnée au bâtard de Saint-Pol. (Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, p. 232, et Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 119.)

sur la Seine à Saint-Denis. On pouvait passer la rivière et attaquer brusquement la ville par un côté où elle ne craignait rien. Le roi ne s'expliqua point sur ce projet; mais dans la nuit suivante (du vendredi au samedi), il fit détruire le pont. C'était assez déclarer qu'il ne voulait plus attaquer Paris d'aucune manière. Il demeura quelques jours encore à Saint-Denis. « Il s'y fit introniser, selon l'usage, » dit Thomas Basin. Mais il semblait qu'une fois investi de tous les symboles de la royauté il pût sans inconvénient en abandonner tous les gages. Il tint plusieurs conseils : il y pourvut au gouvernement des pays récemment réunis. Il les confia au comte de Clermont, et laissa à Saint-Denis le comte de Vendôme et le sire de Culan, amiral de France, avec des forces capables de surveiller momentanément, mais non plus de menacer Paris. Évidemment il ne s'agissait plus que de protéger le roi dans sa retraite. Il partit le 13[1], adressant de ce jour même aux principales villes une circulaire où il donnait pour motif à son départ la trêve conclue avec le duc de Bourgogne jusqu'à Noël, la nécessité d'alléger le pays de la présence de troupes qu'il ne pouvait plus employer au fait de la guerre, et le dessein d'aller outre Seine rassembler une armée plus grande afin de poursuivre le recouvrement du reste de sa seigneurie. La trêve ne le gênait pas du côté des Anglais; et s'il avait eu vraiment à cœur de travailler

1. Voy. l'appendice n° XLII.

à l'achèvement de la conquête, ce ne sont pas les troupes qui lui faisaient défaut[1].

Quand la Pucelle vit que par aucune raison elle ne pouvait plus le retenir, elle vint dans l'abbaye de Saint-Denis, et déposa ses armes en offrande aux pieds de l'image de la sainte Vierge et devant les reliques du saint patron du royaume : pieux hommage à celui qu'on invoquait dans les batailles, « pour ce que c'est le cry de France, » dit-elle; et en même temps protestation muette contre une résolution qui désarmait le roi. Mais elle-même ne le quittait point, parce que moins que jamais elle devait croire sa mission terminée. Elle le suivit donc, pleine de tristesse, dans un chemin si différent de celui où elle le conduisait naguère. Naguère on marchait en avant, et chaque pas était marqué par un triomphe qui acheminait vers la libération du royaume : maintenant on se retirait de cette capitale où Jeanne avait compté introduire son roi couronné; et la retraite se faisait avec une telle précipitation, que parfois elle aurait pu ressembler à une fuite. On passait

1. *Pont de Saint-Denis* : t. IV, p. 28 (Cagny). — *Intronisation à Saint-Denis* : Th. Basin, *Histoire de Charles VII*, liv. II, ch. XIII.

Conseils et dispositions avant le départ : t. IV, p. 88 (J. Chartier) ; p. 200 (Journal); Monstrelet, II, 72. Le duc de Savoie qui venait de se porter pour médiateur entre le roi et le duc de Bourgogne, à Arras et à Compiègne, se montra vivement blessé de cette attaque de Paris qui lui semblait aller à l'encontre des négociations dont il avait été chargé. (Voy. D. Plancher, t. IV, p. 133.) On se rappelle, en effet, la clause de la trêve du 28 août, relative à Paris. — Sur la retraite de Charles VII, voy. l'appendice n° XLIII.

non par les villes qu'il eût fallu rallier encore, mais par celles dont la soumission promettait un plus sûr passage : Lagny, Provins, Bray : cette fois les Anglais n'étaient plus là pour fermer la route. Sens refusait d'ouvrir ses portes : on passa l'Yonne à gué, près de la ville, et l'on revint enfin par Courtenay, Château-Regnart et Montargis à Gien, d'où l'on était parti en un bien autre appareil trois mois auparavant (21 septembre)[1].

Quelle était la cause de ce départ précipité du roi, et quelles raisons pouvait-on alléguer dans ses conseils pour l'amener à cette retraite, quand celle qui avait délivré Orléans, vaincu l'Anglais et accompli le voyage de Reims, selon qu'elle l'avai prédit contre toute apparence, continuait de dire qu'elle mettrait le roi dans Paris? Ce qu'on alléguait, c'étaient les promesses du duc de Bourgogne, promesses qu'il venait de renouveler, dit-on, par un héraut devant Paris même et auxquelles on affectait toujours de croire. Mais ne valait-il pas mieux prendre Paris sans le duc que par le duc? Oui, sans doute, de l'aveu de tout le monde, à l'exception toutefois de ceux qui dominaient dans les conseils de Charles VII. Prendre Paris sans le duc de Bourgogne, c'était le prendre par la seule force de la Pucelle et de l'armée;

1. *Le cry de France* : t. I, p. 179. — *Retraite du roi* : t. IV, p. 29 (Cagny); p. 48 ; (Berri); p. 89 (J. Chartier); p. 20 (Journal); Monstrelet, II, 72. Le roi laisa Ambroise de Loré dans la ville de Lagny, qui resta un des plus fermes boulevards de sa cause aux environs de la capitale.

c'était faire passer aux capitaines toute l'importance que se donnaient les favoris : car il ne suffisait pas de le prendre, il le fallait garder. Il eût donc fallu que le roi fût dès lors ce qu'il devint plus tard, qu'il entrât sérieusement dans la conduite de son gouvernement ; et, pour cela, il avait besoin d'autres hommes. Prendre Paris par le duc de Bourgogne, c'était peut-être le lui laisser ; mais on acquérait la sécurité sans contracter l'obligation d'agir, et le roi pouvait continuer plus à l'aise la vie qu'il menait dans ses châteaux de la Loire. Le choix des courtisans fut donc bien vite arrêté. C'était à leur corps défendant, et comme sous la contrainte de la Pucelle, qu'ils avaient laissé le roi aller de Compiègne à Senlis, et de Senlis à Saint-Denis : l'accident qui avait fait suspendre l'assaut avait été pour eux une trop bonne occasion d'y renoncer. On partit, sans vouloir se dire que partir après une attaque manquée, c'était en faire un véritable échec ; c'était exalter dans Paris les ennemis du roi, et mettre le duc de Bourgogne, l'eût-il voulu, dans l'impossibilité de lui donner la ville. Et on le vit bientôt. Le duc de Bourgogne, muni du sauf-conduit du roi, vint à Paris (30 septembre), traversant tout le pays repris par les Français, salué au passage par l'archevêque de Reims, chancelier de France, et par le comte de Clermont, commandant des troupes françaises en ces contrées ; et il répondit à ces avances en resserrant son alliance avec Bedford. Bedford lui donna la lieutenance du royaume et bientôt l'in-

vestiture de la Champagne, c'est-à-dire la charge de reprendre Reims et de garder Paris, ne retenant pour lui-même, avec son titre de régent, que le gouvernement de la Normandie ; et les Anglais, qui avaient craint même pour cette province, se prirent de nouveau à espérer la conquête de la France[1].

Cette retraite devait avoir une autre conséquence fâcheuse; mais il semble qu'au gré des courtisans ce fût encore une bonne fortune : c'était de compromettre l'autorité de la Pucelle. Jeanne avait dit qu'elle était envoyée pour délivrer Orléans, faire sacrer le roi à Reims et chasser les Anglais du royaume. On l'avait volontiers laissée délivrer Orléans; on l'avait suivie de mauvaise grâce jusqu'à Reims, et par contrainte jusqu'à Paris. Si on entrait à Paris comme à Reims, il faudrait donc lui obéir encore quand elle voudrait ne laisser aucun repos que l'Anglais ne fût chassé de France. Il était plus que temps de s'arrêter, si on ne voulait être jeté dans le mouvement de cette grande guerre. L'échec de Paris mettait en doute une parole que le peuple tenait pour prophétique, et dispensait de lui céder à l'avenir. A voir comme les ennemis triomphent de cet échec, on peut deviner combien les esprits dans le camp du roi pou-

1. *Le duc de Bourgogne à Paris,* Clém. de Fauquemberque, *Registres du Parlement,* t. XV, f° 16, v°; et l'appendice n° XLIV. Monstrelet, II, 73; Bourgeois de Paris, p. 398 (Édit. Buchon); Cf. *Procès,* t. IV, p. 48 (Berri), et p. 201 (Journal); Godefroy, *Vie de Charles VII,* p. 332 (Abrégé chronol., 1400-1467). P. Cochon, *Chronique normande,* ch. LII.

vaient en être ébranlés. « Elle leur avoit promis, dit le faux Bourgeois, que sans nulle faute ils gagneroient à celui assaut la ville de Paris, par force, et qu'elle y giroit celle nuit, et eux tous, et qu'ils seroient tous enrichis des biens de la cité.... Mais Dieu qui mua la grande entreprise d'Holopherne par une femme nommée Judith, ordonna par sa pitié autrement qu'ils ne pensoient. » Est-il besoin de répondre aux allégations du Bourgeois? Les paroles de Jeanne et les faits n'en sont-ils pas une réfutation suffisante? Jeanne disait aux siens que la place serait prise; mais à une condition, c'est qu'on persévérât. Pour prendre aussi une comparaison dans la Bible, elle n'avait pas dit que devant son étendard les murs de Paris crouleraient comme ceux de Jéricho devant l'Arche; mais qu'on les assaillît, qu'on fît effort, et que Dieu aiderait. A Orléans aussi, devant les Tourelles, les capitaines voulaient se retirer après sa blessure : elle les retint, et la bastille fut prise. Si à Paris on eût fait de même, on aurait eu, tout permet de le croire, semblable succès. L'affaire de Paris ne prouve donc rien contre la Pucelle et sa mission. Sa mission, comme elle l'avait définie dans sa lettre à Bedford, impliquait bien qu'elle y menât le roi. Après Reims c'est à Paris qu'il fallait aller pour hâter l'heure où les Anglais seraient « boutés hors de toute France. » C'est ce qu'avait fait Jeanne. Même après son échec, ses voix lui commandaient (elle-même le déclare) de persévérer en demeurant à Saint-Denis; mais elles ne lui avaient pas

révélé qu'on y entrerait, quoi qu'on fît, ni que l'assaut dût réussir ou échouer. C'est à ceux qui l'arrêtèrent quant elle disait d'aller en avant, et le lendemain quand elle voulait renouveler la tentative, c'est à ceux-là de répondre de l'échec[1].

1. *Impression de l'échec de Paris :* t. IV, p. 466 (Bourgeois de Paris). Sur l'échec de Paris et la mission de Jeanne d'Arc, voy. l'appendice n° XLV.

LIVRE CINQUIÈME.

COMPIÈGNE.

I

LE SÉJOUR SUR LA LOIRE.

Le retour du roi à Gien eut les suites que l'on pouvait prévoir. Presque aussitôt après son départ de Saint-Denis la garnison qu'il y avait laissée avec Vendôme se repliait sur Senlis : les Anglais, se jetant sur la ville, la pillèrent, et sans crainte du sacrilége emportèrent, comme en trophée, les armes que la Pucelle avait déposées dans l'église de l'abbaye. Puis ils élevèrent une nouvelle forteresse dont ils firent capitaine le prévôt de Paris, Simon Morhier. Le mal était réparable si le duc de Bourgogne tenait ses promesses ; et le comte de Clermont, lieutenant du roi dans ces contrées, paraissait y compter toujours. Le premier usage qu'il fit de ses pouvoirs fut d'expédier au duc, au nom du roi, des lettres qui comprenaient dans la trêve de quatre mois faite avec lui, Paris

et ses environs, savoir : Saint-Denis et le château de Vincennes, les ponts de Charenton et de Saint-Cloud (18 septembre). Le duc de Bourgogne y vint donc alors à travers l'armée royale, muni du sauf-conduit du roi (on a vu avec quels honneurs), et il parut encore donner suite aux négociations entamées. Il envoyait à son tour un sauf-conduit au chancelier de France. Il le faisait recevoir à Saint-Denis par Jean de Luxembourg et le sire de Lannoy ; et plusieurs jours se passèrent en conférences : mais tout se borna aux conventions déjà signées. Ce n'était point pour livrer Paris au roi de France que le duc de Bourgogne acceptait de Bedford la charge de le gouverner. Le roi, en le comprenant dans les trêves, n'avait fait que fournir au duc le moyen d'inaugurer son avénement au pouvoir par un acte agréable aux Parisiens. La trêve qui les touchait fut publiée devant le duc et les bourgeois assemblés, en même temps que les lettres qui l'investissaient de la lieutenance du royaume[1].

Paris demeurait donc aux Anglais avec l'assu-

1. *Les Anglais à Saint-Denis* : t. IV, p. 89 (J. Chartier); Monstrelet, II, 75. — *Les armes de la Pucelle à Saint-Denis* : Jacques Doublet dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys* (Paris, 1625) dit en parlant des armes enlevées par les Anglais : « L'épée seule demeura avec sa ceinture de buffle, dont les annelets, garnitures et boucles dépendans estoient d'or, que j'ai veu mainte fois. » (Cité par Godefr., *Hist. de Charles VII*, p. 322.) Malgré son témoignage, cette épée pourrait bien être d'une authenticité aussi douteuse que l'armure de la Pucelle, conservée aujourd'hui au Musée d'artillerie.

Forteresse bâtie à Saint-Denis (*Cabinet des Titres*, dossier

rance qu'on ne l'inquiéterait pas ; mais les Anglais n'avaient aucun engagement de ce genre envers les pays soumis à Charles VII. Il fallait que le roi, tout en s'abstenant d'attaquer sur ce point, songeât à se défendre sur tous les autres. Il parut bien ne vouloir délaisser aucune des villes qui venaient de se donner à lui. A peine arrivé à Gien, il écrivit (le 23 septembre) aux habitants de Troyes qu'il avait donné ordre à Vendôme de leur venir en aide. Pourquoi Vendôme? N'avait-il pas bien assez de garder Senlis? et était-ce trop, pour l'île de France, du comte de Clermont et des seigneurs demeurés avec lui? Mais l'armée que Charles VII ramenait sur la Loire et qu'il avait tant d'occasions d'employer ailleurs, était à la veille de se dissoudre. Le duc d'Alençon s'en alla en sa vicomté de Beaumont, où l'attendait sa femme ; et les autres capitaines, chacun en son gouvernement[1].

Jeanne était demeurée auprès du roi, presque seule, et fort triste de l'inaction où elle était réduite. Cependant le duc d'Alençon, qui partageait si complétement ses vues, revint bientôt s'offrir

Morhier, cité par Vallet de Viriville, *Note sur la sépulture de Blanche de Popincourt*, p. 22 (tirage à part du 25ᵉ volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*).

La trêve appliquée à Paris. — Registres du Parlement, t. XV, fº 18, verso. Voyez l'appendice nº XLIV, et aussi le nº XXXIX, auquel j'ai déjà renvoyé.

1. *Lettre du roi aux habitants de Troyes* (23 septembre), t. V, p. 145 (extrait des registres de la ville). — Avec cette lettre est mentionnée une lettre de Jeanne, écrite la veille, où elle annonce aux habitants qu'elle a été blessée devant Paris.

pour l'en tirer. Il avait réuni des hommes d'armes, et proposait d'entrer en Normandie par les marches de la Bretagne et du Maine, pourvu qu'on lui donnât la Pucelle : car selon qu'elle serait ou ne serait pas avec lui, sa troupe allait bientôt se grossir ou se disperser. Les circonstances paraissaient favorables. Les Français avaient dans le pays des partisans : Étrépagny, Laval, Torcy, venaient de leur être livrés. On refusa. L'archevêque de Reims, La Trémouille et le sire de Gaucourt, « qui lors gouvernoient le corps du roy et le fait de sa guerre, » ne voulurent à aucun prix consentir à cette réunion du duc d'Alençon et de la Pucelle. Le duc, ils le sentaient bien, aurait gagné en importance tout ce qu'il eût ajouté à la fortune du roi. L'historien Perceval de Cagny a bien le droit de mettre à la charge du conseil les conséquences de cette résolution, et de flétrir cette résistance délibérée à la grâce dont la Pucelle était la messagère (octobre 1429)[1].

Le roi allait donc promenant ses loisirs en Touraine, en Poitou, en Berri, et, pendant ce temps-là, tout était au pillage dans le pays qu'il avait aban-

1. *Le duc d'Alençon* : t. IV, p. 30 (Cagny). — « Quand le roy se trouva audit lieu de Gien, lui et ceulx qui le gouvernoient firent semblant que ilz fussent comptens du voyage que le roy avoit fait; et depuis de longtemps après, le roi n'entreprint plus nulle chose à faire sur ses ennemis où il vousist estre en personne. On pourroit bien dire que ce estoit par son (sot?) conseil, se lui et eux eussent voulu regarder la très-grant grâce que Dieu avoit fait à lui et à son royaulme par l'entreprinse de la Pucelle, message de Dieu en ceste partie, comme par ses faiz povoit estre aperceu. Elle fist choses incréables à ceulx qui ne l'avoient veu; et peult-on dire

donné. Ces riches campagnes furent ruinées, les villes mises à rançon. On leur voulait faire sentir ce qu'il en coûtait d'abandonner si légèrement les Anglais pour un roi impuissant à les défendre. Et, en effet, on eût pu croire le pays entièrement délaissé. Le comte de Clermont, lieutenant du roi, s'en allait veiller à ses propres domaines ; le comte de Vendôme, substitué à sa charge, avait déjà bien assez de garder Senlis ; Chabane, à Creil, se laissa prendre. Le maréchal de Boussac vint, il est vrai, amenant mille combattants environ ; mais que faire avec cette troupe, quand les Anglais et les Bourguignons possédaient tout le pays alentour, la Normandie, la Picardie, la Bourgogne? Il eût fallu être présent partout pour contenir les uns ou pour observer les autres : car les trêves ne liaient pas les Anglais et arrêtaient peu les Bourguignons. Au lieu de se réduire à cette défense laborieuse, tous ces hommes d'armes trouvaient plus commode et plus profitable d'aller à leur tour porter le ravage sur le territoire de l'ennemi. Ainsi le mal ne faisait que s'étendre et devenir plus général. Paris même, quoique doublement protégé par les armements

que encore eust fait, se le roy et son conseil se fussent bien conduiz et maintenuz vers elle. » T. IV, p. 30 (Cagny).

Étrépagny (septembre) ; *Laval* (25 septembre). *Torci* (26 octobre) ; Chron. de la Pucelle, ch. LXIII, et Ms. F. Fr., 1081, en tête d'une chronique rimée de Laval, f° 1 ; P. Cochon, *Chron. norm.*, ch. LII et LIII. Nous préférons le témoignage de ce dernier, qui est précis, au témoignage de Monstrelet (II, 68) et de l'Abrégé chronologique (Godefroy, *Vie de Charles VII*, p. 332) qui placent confusément la prise de Torci, d'Étrépagny et de Château-Gaillard avec celle d'Aumale, au temps de la marche de Charles VII sur Paris.

des Anglais et par les trêves des Bourguignons, souffrait de cet état de choses dans toutes les classes de ses habitants : « Nul homme de Paris, dit le Bourgeois, n'osoit mettre le pied hors des faubourgs, qui ne fût mort ou perdu ou rançonné. Le cent de petits cotterets valoit 24 sols parisis; deux œufs, 4 deniers; un petit fromage tout nouvel fait, 4 blancs[1]..... et n'étoit nouvelle ni pour Toussaint, ni pour autre fête en celui temps, de harengs frais ni de quelque marée[2]. »

Les provinces du Nord, et en particulier l'Ile-de-France, étaient donc livrées aux ravages de la guerre; et le contre-coup de ces événements pouvait provoquer des périls au voisinage même des résidences royales. Toute la Loire, en effet, n'appartenait pas au roi. L'ennemi était fortement établi à La Charité; il possédait encore Saint-Pierre-le-Moustier, Cosne et quelques autres places : et ces positions qu'on avait eu raison de négliger pour marcher sur Reims et sur Paris semblaient maintenant plus menaçantes. Un conseil fut tenu à Meun-sur-Yèvre, et il parut qu'il y avait tout avantage à satisfaire de ce côté l'impatience que la Pu-

1. La livre tournois varia cette année de 3 fr. 95 c. à 9 fr. 21 c. de notre monnaie, valeur intrinsèque. Les blancs de Charles VII étaient de 8 deniers tournois. *Voy.* le Mémoire de M. de Wailly sur les *Variations de la livre tournois depuis le règne de saint Louis*. Mém. de l'Académie des inscriptions, t. XXI, 2e partie, p. 224, et le tableau n° V, p. 402. La monnaie parisis était à la monnaie tournois comme 5 est à 4; elle valait un quart en sus.

2. *Le roi sur la Loire*, t. IV, p. 31 (Cagny). Voy. l'appendice n° XLVI. — *Détresse de Paris* : Bourgeois de Paris, p. 399 (édit. Buchon), et sur la trêve l'appendice n° XXXIX.

celle avait d'agir. Il fut décidé qu'on l'enverrait faire le siége de La Charité, et qu'on préluderait à cette conquête par celle de Saint-Pierre-le-Moustier[1].

La Pucelle aurait mieux aimé aller en France, c'est-à-dire vers Paris. Elle se rendit à Bourges pour réunir les troupes destinées à cette entreprise; puis elle vint, en compagnie du sire d'Albret (frère utérin de La Trémouille), assiéger Saint-Pierre-le-Moustier, comme il avait été résolu. Jeanne, selon son habitude, se portait au plus fort du péril, et y demeurait sans compter ceux qui restaient auprès d'elle. D'Aulon, son écuyer, qu'une blessure à la jambe tenait éloigné de l'assaut, la voyant avec quatre ou cinq hommes au plus devant les murailles, monta à cheval, courut à elle, lui demanda ce qu'elle faisait là seule, et pourquoi elle ne se retirait pas comme les autres. Mais elle, ôtant son casque, lui répondit qu'elle n'était pas seule, qu'elle avait en sa compagnie cinquante mille de ses gens, et ne partirait point de là que la ville ne fût prise. Comme il insistait, elle lui ordonna de faire apporter des fascines pour franchir le fossé, et en même temps elle s'écria : « Aux fagots et aux claies, tout le monde, afin de faire le pont! » En un instant elle fut obéie, le pont dressé et la ville prise d'assaut. Tout était en proie

1. *Places de l'ennemi sur la Loire*, t. III, p. 217 (d'Aulon), cf. t. IV, p. 181 (Journal du siége); t. V, p. 148 (Lettre du sire d'Albret aux habitants de Riom).

aux vainqueurs, mais Jeanne sut leur faire respecter l'église où les assiégés avaient mis leurs biens en dépôt (premiers jours de novembre 1429)[1].

De là on devait aller assiéger La Charité. Mais la place était forte et bien approvisionnée par les soins de Perrin Grasset, qui l'occupait depuis tantôt sept ans ; et la petite armée de la Pucelle manquait des choses les plus indispensables à l'attaque. La cour ne sachant pas trouver le moyen d'y pourvoir, elle s'adressa aux villes. On a encore en original une lettre signée d'elle aux habitants de Riom (Moulins, 9 novembre 1429) : elle leur annonce le siége qu'on vient de terminer heureusement et celui qu'on prépare; et elle les prie, par l'attachement qu'ils ont au bien et à l'honneur du roi, d'envoyer « poudres, salpêtre, soufre, traits, arbalètes fortes et autres habillements de guerre. » On commença le siége avec ce qu'on avait, et, tout en le poussant, on continuait de s'adresser aux villes les plus intéressées à déloger l'ennemi de leur voisinage. La ville de Bourges engagea ses octrois, afin d'avoir les 1300 écus d'or qu'on lui demandait pour entretenir l'armée et la garder devant la place. La ville d'Orléans eut aussi à porter dans ses comptes diverses sommes dépensées

1. *Saint-Pierre-le-Moustier*, t. III, p. 218 (d'Aulon) ; p. 23 (Thierry) ; cf. t. I, p. 109. — En 1868 le conseil municipal de la ville a voté l'érection d'un vitrail destiné à rappeler que l'église a été préservée du pillage par l'intervention de Jeanne d'Arc. Voy. *Jeanne d'Arc à Saint-Pierre-le-Moutier*, par M. Jaladon de la Barre, appendice, p. 61 (Nevers, 1868).

pour entretenir ou équiper des capitaines, des gens d'armes, des « joueurs de coulevrines, » envoyés au siége en son nom. Mais ces secours partiels étaient insuffisants pour une telle entreprise, et le roi n'envoyant rien, l'armée, dépourvue d'argent et de vivres, dut lever le siége, au grand déplaisir de la Pucelle (fin de novembre 1429)[1].

Elle fut reçue à la cour avec non moins d'honneur : car à quel titre le roi lui eût-il imputé cet échec? On l'anoblit, elle et toute sa famille, et, par un privilége signalé comme unique dans nos annales, on stipula que cette noblesse se transmet-

2. *La Charité* : Lettre de Jeanne aux habitants de Riom. Voy. aux appendices, n° XLVII. — A la lettre de Jeanne était jointe une lettre du sire d'Albret. Il y touche plus expressément aux intérêts de commerce qui doivent déterminer les villes à des sacrifices (t. V, p. 148). Jeanne et le sire d'Albret avaient adressé de semblables messages à Clermont-Ferrand et probablement à d'autres villes. On a la note des envois faits par Clermont-Ferrand. *Ibid.*, p. 146. — *Bourges* (24 novembre 1429). On y engage « la ferme du treizième du vin vendu en détail en ladicte ville de Bourges. » T. V, p. 357. Cf. Vallet de Viriville, *art.* G. de Bastard dans la *Biographie Didot.*—*Orléans* : « A Jacquet Compaing pour bailler à Feauveau et à Gervaise le Fèvre, joueurs de coulevrines pour aller audit lieu 9 l. 12 s. p. — A lui pour argent baillé à 89 compaignons envoiez audit lieu de par la ville, à chacun d'eux, 4 l., » etc. *Ibid.*, p. 269.

Levée du siége : « Pour ce que le roy ne fist finance de lui envoyer vivres ne argent pour entretenir sa compaignie, luy convint lever son siége et s'en départir à grant desplaisance. » T. IV, p. 31 (Cagny). Le héraut Berri n'est pas moins fort, et il en rejette toute la responsabilité sur La Trémouille. Rappelant la proposition du duc d'Alençon touchant la Normandie : « Mais le sire de La Trémoille ne le voulut pas, mais l'envoya avec son frère le sire de Lebret (Albret), au plus fort de l'yver et le maréchal de Boussac, à bien pou de gens, devant la ville de la Charité, et là furent environ un mois, et se levèrent honteusement sans que ce secours venist à ceux de dedens; et y perdirent bombardes et artilleries. » (T. IV, p. 48.)

trait dans sa race, non-seulement par les hommes, mais par les femmes. On lui avait composé un blason où figuraient les lis de France ; ses frères en prirent le nom de Du Lis : mais elle garda son nom et sa bannière. Tous ces honneurs lui étaient donnés « en considération des louables et utiles services qu'elle avait rendus au royaume et lui devait rendre encore. » On ne renonçait donc point à ses services : et que demandait-elle pour prix de ceux qu'elle avait rendus, que de servir encore? Mais on ne se pressait pas de la mettre en demeure de le faire[1].

Elle resta donc dans l'inaction, suivant la cour à Bourges, à Sully-sur-Loire, ou visitant les bonnes villes qu'elle avait délivrées. Orléans, par exemple, qui a retenu dans les registres des comptes la trace de son passage; et elle édifiait toujours par sa sainteté ceux qu'elle n'étonnait plus par ses exploits. Marguerite La Touroulde, veuve de René

1. *Anoblissement de Jeanne.* Voy. la charte aux appendices, n° XLVIII. — *Le nom de Du Lys donné à ses frères.* Que n'ont-ils pris plutôt le nom de la Pucelle, donné à un de leurs descendants en un acte de 1478 : « A Jehan de la Pucelle, fils de feu Pierre du Liz, en son vivant chevalier, frère de Jehanne la Pucelle, la somme de VI^xx v l. t. (125 l. tournois), à lui ordonné par le roi notre sire (Louis XI) pour sa pension finissant à la fête de la Magdeleine (22 juillet) 1478. » Dir. génér, des Archives, comptes du trésor royal KK 58, f° 7 verso, cité par Jal, *Dict. critique de biographie et d'histoire,* Paris, 1867, in-8°, au mot Jehan, et Vallet de Viriville, *Les anneaux de Jeanne d'Arc,* p. 16. (Extrait du t. XXX des Mémoires des antiquaires de France.) — Les villes d'Orléans et de Montargis reçurent aussi vers cette époque, par divers priviléges, la récompense de leur bravoure et de leur dévouement. Orléans, 16 janvier et février; Montargis, mai 1430 (*Ordonn.*, t. XIII, p. 144, 150 et 167).

de Bouligny, chez qui elle demeura environ trois semaines au retour du voyage de Reims, nous peint encore en elle ces habitudes de recueillement et de piété qui avaient traversé sans altération la vie des camps; cette simplicité que n'avaient pas corrompue les adorations de la foule, et ce bon sens admirable qui s'appliquait à détruire le faux prestige dont on la voulait entourer. A ceux qui lui disaient qu'elle n'avait point à craindre d'aller à l'assaut parce qu'elle savait bien qu'elle ne serait pas tuée, elle répondait qu'elle n'en était pas plus assurée que les autres; et quand les femmes venaient en sa maison pour lui présenter des *patenôtres* et autres signes en la priant de les toucher: « Touchez-les vous-mêmes, leur disait-elle en riant, ils seront tout aussi bons[1]. »

Elle fit preuve du même bon sens, quand une

1. *Jeanne à Bourges* : t. V, p. 155; — *à Sully* : *ibid.*, p. 160 et 162. Là le roi n'était pas seulement avec La Trémouille; il était chez La Trémouille et plus que jamais abandonné à sa discrétion. « La Trémouille, dit M. du Fresne de Beaucourt, a l'entière disposition des finances du royaume, la libre disposition des forteresses, le gouvernement du corps du roi. Il règne en souverain et n'est pas assurément étranger à l'inaction où demeure Charles. » (*Charles VII, son caractère*, p. 70, et il cite Perceval de Cagny et Monstrelet.) — *à Orléans* : « A Jehan Morchoesne pour argent baillé pour l'achat de six chappons, neuf perdrix, treize congnins (lapins) et cinq fesans présentés à Jehanne la Pucelle, maistre Jehan de Sully, maistre Jehan de Rabateau et monseigneur de Mortemar, le XIX[e] jour de janvier : 6 l. 12 s. 4 d. p. — A Jacques Leprestre pour 52 pintes de vin aux dessus dits à deux repas ledit jour, 52 s. p. (Il n'est pas besoin de faire observer que toute la suite de Jeanne et de ces seigneurs prend sa part aux deux repas); — à Isambert Bocquet, cousturier pour un pourpoint baillé au frère de la Pucelle, 29 s. p. » t. V, p. 270. — *Marguerite La Touroulde*, t. III, p. 86 et suiv.

femme nommée Catherine de La Rochelle, se disant inspirée, la vint trouver pendant son séjour à Jargeau et à Montfaucon en Berri. Cette Catherine prétendait qu'une dame blanche, vêtue de drap d'or, lui commandait d'aller dans les bonnes villes, et de faire crier par les hérauts du roi que tous ceux qui auraient de l'or ou de l'argent caché l'apportassent sans retard, annonçant en même temps qu'elle connaîtrait ceux qui ne le feraient pas, et saurait trouver leurs trésors : c'était pour payer les gens d'armes de Jeanne. Quel auxiliaire pour un chef de troupes! Frère Richard voulait qu'on la mît à l'œuvre, et plusieurs agréaient fort son procédé. Jeanne lui dit de retourner à son mari, d'aller faire son ménage et nourrir ses enfants. Cependant, ne voulant point juger témérairement de l'inspiration des autres, elle consulta ses saintes et elle offrit à Catherine de coucher avec elle pour être témoin de ses apparitions. Elle partagea son lit, en effet, veilla jusqu'à minuit, et, ne voyant rien, s'endormit. Le matin, l'autre lui dit que sa dame était venue, mais que Jeanne dormant, elle ne l'avait pu réveiller. Jeanne s'enquit d'elle si la dame devait revenir la nuit suivante, et lui demanda de renouveler l'épreuve. Mais cette fois elle prit soin de dormir le jour, de telle sorte qu'elle pût rester éveillée toute la nuit; et de temps à autre elle demandait à sa compagne :

« Viendra-t-elle point? — Oui, tantôt, » disait l'autre.

Inutile de dire que la dame ne vint pas[1].

Jeanne écrivit donc au roi que le fait de Catherine n'était que néant et folie. Frère Richard en fut très-mécontent, et les familiers du roi aussi sans doute : c'était un moyen si commode de trouver de l'argent! Cette Catherine, qui promettait de leur en fournir, n'entrait pas moins dans leurs vues par sa politique. Tout en offrant de recueillir de l'argent pour les soldats, elle ne pressait pas de faire la guerre : elle refusa d'aller au siége de La Charité, disant qu'il faisait trop froid. Elle proposait de se rendre près du duc de Bourgogne pour faire la paix. A quoi Jeanne répondit « qu'il lui semblait qu'on n'y trouverait point de paix, si ce n'était par le bout de la lance[2]. »

Les événements le démontraient de plus en plus. La trêve avec le duc de Bourgogne, qui expirait à Noël, avait été prorogée jusqu'à Pâques, et à défaut de Compiègne qui s'y était refusée, Pont-Sainte-Maxence lui avait été livré en garantie. Mais la trêve n'engageait pas les Anglais; et les Bourguignons, en se cachant sous leur bannière, avaient toute facilité de porter avec eux le ravage dans les pays qui s'étaient donnés au roi. La terreur y était grande partout, et plus d'un sanglant exemple avait montré combien elle était légitime[3].

Les habitants de Reims, les plus menacés dans

1. *Catherine de La Rochelle*, t. I, p. 107, 108, cf. p. 119.
2. *Opinion de Jeanne sur Catherine*, *ibid.*, p. 108.
3. *La Trêve avec le duc de Bourgogne*. (Monstrelet II, 72 et 74; cf. t. V, p. 175 : Mémoire à consulter sur G. de Flavy). — *Ravage*

cette tentative de restauration, comme les plus signalés par le sacre, écrivirent à la Pucelle pour lui communiquer leurs craintes. Ils redoutaient la vengeance des Bourguignons; ils redoutaient le délaissement du roi, à qui l'on avait dit qu'il y avait des traîtres parmi eux prêts à livrer la ville. La Pucelle leur adresse une première lettre, le 16 mars 1430, afin de les rassurer sur le siége : « Sachez, leur disait-elle, que vous n'aurez pas de siége si je les puis rencontrer; et si je ne les rencontre et qu'ils viennent vers vous, fermez vos portes, j'y serai et je leur ferai chausser leurs éperons en telle hâte qu'ils ne sauront par où les prendre. » Le 28, elle leur écrit pour les rassurer touchant les dispositions du roi et leur promettre une prompte assistance : « Si vous prie et requiers, très-chers amis, ajoutait-elle, que vous gardiez bien ladite bonne cité pour le roi, et que vous fassiez bon guet. Vous orrez (oirez), bientôt de mes bonnes nouvelles plus à plein. Autre chose quant

des Anglais et des Bourguignons. G. Hermand, *Histoire ecclésiastique de Beauvais*, t. III, ch. XXI, f° 1463 et suiv. F. Fr. n° 8581

Ravages dans le pays de Reims. Comptes de Reims à la date du 28 septembre 1429. Varin, *Archives législatives de Reims*, II° partie, t. I, p. 743. Plusieurs mentions témoignent des craintes de trahison que l'on avait dans la ville. On renouvelle à plusieurs reprises les clefs des portes (11 janvier, 19 avril 1430). On fait subir un interrogatoire à un religieux des Blancs-Manteaux fait prisonnier, et que l'on disait venu de Paris (*ibid.*, p. 745). L'archevêque de Reims, dans ses lettres, mettait en garde les habitants contre ces intrigues bourguignonnes dont le bruit était venu jusqu'à lui (*ibid.*, p. 604). Et les habitants en avaient eu une preuve sensible : le 27 mars, leur capitaine avait fui, muni d'un sauf-conduit du duc de Bourgogne. On écrit de Reims à Vendôme pour le faire arrêter (*ibid.*, p. 746).

à présent ne vous rescris, fors que toute Bretagne est françoise, et doit le duc envoyer au roi trois mille combattants payés pour deux mois. A Dieu vous command (recommande) qui soit garde de vous. Écrit à Sully, le 28e de mars[1]. »

Ces bonnes nouvelles qu'elle leur promettait d'elle, c'était sa prochaine arrivée sur le théâtre de la guerre. Elle écrivait la veille peut-être de son départ : car sa lettre est du 28 mars, et c'est au mois de mars qu'elle partit selon l'historien Cagny. Lasse de jouer un rôle de parade, et désolée de voir comment le roi et son conseil entendaient arriver au recouvrement du royaume, elle prit la résolution de se séparer d'eux et d'aller rejoindre ceux qui combattaient[2].

On combattait en Normandie, et, quoique les Anglais parussent vouloir y concentrer leurs forces, plusieurs nouveaux succès avaient couronné les efforts des Français. La Hire s'était emparé de Louviers (décembre 1429), d'où il faisait des courses jusqu'aux portes de Rouen, puis de Château-Gaillard, où il avait délivré Barbazan (24 février 1430); Torcy avait résisté aux Anglais qui voulaient y rentrer. Mais c'était dans le Nord que la question était surtout reportée depuis le voyage de Reims. Sauver les places qui s'étaient ralliées à Charles VII, défendre la ligne de l'Oise contre

1. *Lettre de la Pucelle aux habitants de Reims* (16 et 28 mars 1430). Voy. ces lettres aux appendices, n° XLIX, et une prétendue *Lettre de Jeanne aux hussites*, 23 mars 1430 au n° L.

2. *Départ de Jeanne.* t. IV, p. 32 (Cagny).

le duc de Bourgogne, ramener Paris au roi en l'isolant de plus en plus, voilà la vraie manière de reprendre l'œuvre interrompue le 8 septembre; et tout y invitait. Depuis la dernière entrevue de Bedford et du duc de Bourgogne (octobre 1429), Paris dans ses rapports avec eux n'avait eu que des sujets de plainte. Le régent (Bedford) s'en était allé en Normandie ; le lieutenant général (Bourgogne), dans ses propres États, recommandant aux Parisiens, s'ils voyaient venir les Armagnacs, de se bien défendre : et il les laissait sans garnison! Du reste les Parisiens avaient plus d'une raison de ne point regretter qu'il emmenât ses six mille Picards : « Six mille aussi forts larrons, comme il parut bien en toutes les maisons où ils furent logés. » Mais le champ restait libre aux Armagnacs; et la désolation des campagnes, la cherté des vivres, augmentaient l'irritation populaire. On accusait les Anglais de vouloir, par une retraite systématique, tenir en échec les pouvoirs qu'ils avaient donnés au duc de Bourgogne. On cherchait encore des excuses au duc de Bourgogne. Il allait se marier (pour la troisième fois); et au moment où sa fiancée Isabelle de Portugal, touchait au port de l'Écluse, une tempête s'était élevée si furieuse, qu'elle l'avait repoussée « jusque dans son pays. » Voilà pourquoi, disait-on à Paris, le duc de Bourgogne entre-laissait la ville si longtemps. » Mais quand la jeune princesse, qui avait été recueillie en Angleterre, et non en Portugal, fut ramenée en Flandre, le duc ne pouvait guère

venir à Paris davantage : ce furent à Bruges des fêtes d'une magnificence inouïe (10 janvier 1430), et pendant ce temps, les cotterets, les œufs et le fromage haussaient de plus en plus de prix dans le journal du Bourgeois. La multitude souffrait, la bourgeoisie commençait à se tourner vers d'autres espérances. Dans les commencements d'avril, on découvrit une conspiration où se trouvaient impliqués des membres du parlement et du Châtelet, avec plusieurs marchands notables ou gens de métier; et les Armagnacs étaient aux portes. Le 23 mars ils surprenaient Saint-Denis; le 25 avril ils s'établissaient à Saint-Maur[1].

La Pucelle, ici comme avant de marcher sur Reims et sur Paris, ne demanda conseil à personne ni pour résoudre ni pour agir. Un jour donc, sans prendre congé du roi, elle partit, fit semblant

1. *Louviers*, *Château-Gaillard*, *Torcy* : Th. Basin, *Hist. de Charles VII*, liv. II, ch. XIV; P. Cochon, *Chron. norm.*, LIII-LV; cf Monstrelet, II, 78. — *Situation de Paris* : Journal du Bourgeois de Paris, p. 399; et encore : « *item* avant que Noüel fust et que les trêves faillissent, firent taut de maux les Arminaz entour Paris, que oncque les tyrans de Rome, ne larrons de bois, ne meurdriers, ne firent oncques plus grant tyrannie souffrir à chrestiens qu'ils faisoient; et avec la tyrannie prenoient quan que avoient ceux qui chéoient en leurs mains, jusques à vendre femmes et enffants, qui les eust pu vendre, et personne nulle les contredisoit; car le régent de France, duc de Bedfort, n'avoit cause de s'en mesler, pour ce qu'on avoit fait le duc de Bourgogne régent (p. 400). » Il faut entendre, nous l'avons vu, *lieutenant général*.

La princesse de Portugal : *ibid.*, p. 400. On a dans Rymer l'ordonnancement des dépenses que sa réception inattendue en Angleterre a causées (16 décembre 1429), t. X, p. 436. — *Fêtes du mariage du duc de Bourgogne* : Monstrelet, II, 77 et 78. C'est à cette occasion qu'il institua la *Toison d'or*. Sur la *Conspiration* découverte à Paris. Voy. l'append. n° LI.

d'aller « en aucun ébat, » et s'en vint à Lagny-sur-Marne, « pour ce que ceux de la place faisoient bonne guerre aux Anglois de Paris et ailleurs. » Elle aurait pu se laisser ébranler cette fois. Comme elle était dans la semaine de Pâques (vers le 15 avril), à Melun, ville qui venait de chasser les Anglais pour se donner au roi, ses voix lui dirent qu'elle serait prise avant la Saint-Jean; et depuis elles le lui répétaient tous les jours. Mais elles ne la détournaient point d'aller en avant; elles lui annonçaient sa captivité comme une chose qu'elle devait souffrir; et Jeanne, quoiqu'elle eût mieux aimé la mort, marchait sans peur à l'accomplissement de son œuvre[1].

1. *Départ de Jeanne:* t. IV, p. 32 (Cagny). On lit dans la Chronique des Pays-Bas, etc., que Jeanne fut envoyée à Compiègne par Charles VII avec 200 Italiens. Rien ne confirme cette allégation. Cette chronique renferme plusieurs erreurs. Ainsi un peu plus loin, elle confondra le château de Beaulieu avec celui de Beaurevoir (*Coll. des chroniques belges*, t. III, p. 415 et 416). — *Lagny:* Loré, appelé par le duc d'Alençon pour mettre le château de Saint-Celerin en défense, avait laissé à Lagny, en sa place, Jean Foucaut et l'Écossais Kennede (J. Chartier, ch. LX; Éd. Vallet de Viriville). — *Melun:* J. Chartier, ch. LXXII; Chastelain, II, 6; cf. Berri, p. 380 (Godefroi, *Vie de Charles VII.*)
Prédiction de sa captivité: t. I, p. 115.

II

LE SIÉGE DE COMPIÈGNE.

Jeanne débuta à Lagny par un coup de main propre à réveiller parmi les siens toutes les espérances. Les Anglais, au nombre de trois à quatre cents, étaient allés, sous la conduite d'un gentilhomme, nommé Franquet d'Arras, faire le ravage dans le pays d'alentour. Ils revenaient, rapportant leur butin, quand la Pucelle, informée de leur retour, fit monter ses gens à cheval, et vint en force à peu près égale leur disputer le passage. Les Anglais mirent pied à terre, s'établirent derrière une haie; mais les Français les assaillirent à pied et à cheval, et firent si bien que tous leurs ennemis furent tués ou pris. Au nombre des prisonniers était leur chef, Franquet d'Arras. Ce Franquet, si vrai gentilhomme qu'il fût, n'était pas seulement un ennemi, c'était un brigand, particulièrement odieux au pays par ses meurtres et ses rapines. Le bailli de Senlis et les gens de justice de Lagny le récla-

mèrent comme leur justiciable. Jeanne eût voulu le sauver pour l'échanger contre un homme de Paris, qui tenait l'hôtel de l'Ours; mais ayant su que cet homme était mort, et le bailli lui reprochant de faire grand tort à la justice, elle ne fit plus obstacle à ce qu'elle suivît son cours[1].

Ce retour de la Pucelle sur le théâtre de la guerre eut un grand retentissement dans Paris; et le succès qui le signalait devait ajouter encore à l'impression de terreur qu'elle avait faite au loin, en Angleterre. Au témoignage de Thomas Basin, des Anglais affirmaient par serment qu'à son nom seul, ou à la vue de son étendard, ils n'avaient plus le courage de se défendre, ni la force de bander leur arc et de frapper l'ennemi. Et cette terreur superstitieuse est attestée par des actes publics. Les Anglais paraissaient se décider à envoyer enfin leur jeune roi se faire sacrer en France. Plusieurs fois le bruit de son arrivée avait été répandu à Paris. L'administration l'avait salué par des feux de joie, « ce dont le menu peuple n'étoit pas bien content, dit le Bourgeois, pour la bûche qui tant étoit chère. » Cette fois pourtant la chose

1. *Franquet d'Arras :* t. IV, p. 399 (Monstrelet, II, 84), et p. 442 (Chastelain) ; cf. p. 32 (Cagny) ; p. 91 (J. Chartier).

Monstrelet et Chastelain portent les Anglais, dans cette affaire, à 300, les Français à 400, et disent qu'après un combat douteux la Pucelle fit venir toute la garnison de Lagny. Perceval de Cagny dit que les Français étaient en moindre nombre que les Anglais et qu'il périt 3 ou 400 Anglais ; J. Chartier, que les Français n'étaient guère plus que les Anglais, et que ces derniers furent tous tués ou pris. — Sur la mort de Franquet d'Arras, il faut suivre la déclaration de Jeanne d'Arc, t. I, p. 158 ; cf. p. 264.

était sérieuse : l'argent nécessaire avait été ordonnancé, les vaisseaux requis, les troupes louées. Or les provisions faites, les soldats et les capitaines qui s'étaient engagés à se mettre, le 1er mai, à la disposition du roi pour le suivre en France, restaient chez eux, sans tenir compte de leur marché, ni des périls du prince qui venait de passer le détroit presque seul (23 avril 1430). Le roi s'en plaint dans un édit adressé le 3 mai par Glocester aux vicomtes de Londres, en leur enjoignant de rechercher les réfractaires et de les expédier à Sandwich ou à Douvres et de là en France, sous peine de dégradation ou d'emprisonnement. La Pucelle n'est pas nommée dans le décret, mais elle l'est dans une rubrique du temps qui en exprime toute la pensée et en marque la cause : « Proclamation contre les capitaines et les soldats retardataires terrifiés par les enchantements de la Pucelle[1]. »

Mais la face des choses allait changer.

Il y avait dans le nord de la France une ville qui était alors pour Philippe le Bon comme la clef du royaume : c'était Compiègne. Placée aux portes

1. *Terreur inspirée par la Pucelle:* « Tantus enim ex solo Puellæ nomine eorum animis pavor incesserat, ut sacramento magno eorum plurimi firmarent, quod, solo eo audito aut ejus conspectis signis, nec reluctandi vires animumque, vel arcus extendendi et jacula in hostes torquendi, seu feriendi, uti soliti per prius fuerant, ullo modo assumere possent. » (Th. Basin, *Hist. de Charles VII,* liv. II, chap. XI). — « Le nom de la Pucelle estoit si grant jà et si fameux, que chacun la resongnoit comme une chose dont on ne savoit comment jugier, ne en bien, ne en mal; mes tant avoit fait jà de besongnes et menées à chief, que ses

de l'Ile-de-France, elle la fermait ou l'ouvrait aux Bourguignons, selon qu'elle était au roi ou au duc. Elle était au roi, et l'imprévoyant Charles VII avait été sur le point de la donner au duc pour de vaines espérances de paix. Elle lui aurait été remise, on l'a vu, par une clause secrète de la suspension d'armes du 28 août pour lui rester pendant la trêve, si les bourgeois ne s'étaient refusés à l'arrangement; et le comte de Clermont, par une lettre du 20 octobre 1429, promettait encore au duc de la lui livrer, dès que le roi en aurait le pouvoir ou de lui en laisser faire le siége. Le roi, cherchant à satisfaire le duc sans qu'il en vînt à ces extrémités, lui avait livré Pont-Sainte-Maxence; mais le duc voulait Compiègne, et n'ayant pu l'avoir ni par cet accord, ni par la corruption, il songeait à la prendre de force. La trêve à peine expirée (17 avril 1430), il se mit en campagne, et, pour n'avoir rien qui le gênât aux alentours pendant le siége de la ville, il réduisit Gournai-sur-Aronde, et vint assiéger Choisy-sur-Aisne, que Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, avait confié à Louis de Flavy, son parent[1].

ennemis la doubtoient, et l'aouroient ceulx de son party, principalement pour le siége d'Orliens, là où elle ouvra merveilles; pareillement pour le voyage de Rains, là où elle mena le roy coronner, et ailleurs en aultres grans affaires, dont elle présidoit les aventures et les événements. » T. IV, p. 442 (Chastelain); cf. p. 32 (Cagny).

Sur le passage de Henri VI en France, voyez l'appendice nº LII.

1. *Compiègne.* Voyez ci-dessus, 287. — *Lettre du comte de*

Le 13 mai, la Pucelle vint à Compiègne, où elle fut reçue avec honneur, logée chez Marie Le Boucher, la femme du procureur du roi; et elle redoubla par sa présence l'ardeur et la confiance des habitants. Le chancelier Regnault de Chartres, le comte de Vendôme, lieutenant du roi dans ces parages, et plusieurs autres chefs se trouvaient réunis dans la ville. On résolut d'aller au secours de Choisy, qui ne pouvait plus longtemps se défendre. Montgommeri et ses Anglais occupaient Pont-l'Évêque (près Noyon), et le duc de Bourgogne avait laissé Brimeu, Saveuse et leurs gens à Noyon pour garder derrière lui, avec eux, le passage de l'Oise. La Pucelle, Jacques de Chabanne, Poton de Xaintrailles, Valperga et plusieurs autres capitaines, attaquèrent Pont-l'Évêque, et ils allaient y forcer la troupe anglaise, quand les seigneurs postés à Noyon vinrent l'aider à repousser les assaillants.

Clermont sur Compiègne. Archives de Lille; copie sur papier. — *Pont-Sainte-Maxence.* Monstrelet, II, 72.

Tentative de corruption du duc de Bourgogne auprès de Flavy : Il lui avait offert, au dire de l'archevêque de Reims, écrivant aux habitants de cette ville, un grand mariage et plusieurs milliers d'écus d'or : mais Flavy avait refusé. Voyez Varin, *Archives de Reims*, IIe partie, t. I, p. 604. — Le duc de Bourgogne, ayant réuni ses troupes, se rendit à Péronne, où il célébra la fête de Pâques (c'était le terme de la trêve, 17 avril); de là il vint à Montdidier, et de Montdidier à Gournai-sur-Aronde. Monstrelet, II, 81 et 82; *Procès*, t. V, p. 174, 175 (Mémoire sur Flavy).

Gournai-sur-Aronde, Choisy : Monstrelet, II, 82 et 83, et Lefebvre Saint-Remi, ch. 158 (t. IV, p. 395 et 437); Chastelain, II, 8-11 (édit. de M. Kervyn de Lettenhove). Le capitaine de Gournai-sur-Aronde s'engagea à rendre la place au 1er août, si audit jour elle n'était pas secourue, et promit de demeurer en paix dans l'intervalle. La place dut se rendre au jour marqué. (Monstrelet, II, 91.)

L'Oise étant défendue, on imagina de tenter une nouvelle attaque sur les derrières du duc de Bourgogne, en allant passer l'Aisne à Soissons. Mais le capitaine qu'on devait croire ami, puisqu'il gardait la place pour le comte de Clermont, en refusa l'entrée aux troupes : il n'y voulut admettre que le chancelier, Vendôme et la Pucelle avec peu de monde; et, dès qu'ils furent partis, il se démasqua en vendant la ville au duc de Bourgogne : il le vint rejoindre devant Choisy, qui fut pris et rasé[1].

Dès ce moment, le siége de Compiègne ne pouvait plus longtemps se faire attendre. Jeanne y revint, sans s'y enfermer pourtant : car elle se multipliait pour réchauffer le zèle de ceux qui soutenaient encore la cause du roi. Elle était à

1. *Arrivée de Jeanne à Compiègne* : « Le samedy trézième may arriva à Compiègne Jeanne la Pucelle pour secourir ceux qui estoient assiégés à Choisy, à laquele on présenta trois pintes de vin, présent qui estoit grand et de prix en ce temps, et qui fait voir l'estime que l'on faisoit de la valeur de cette vierge. » Gillesson, *Antiq. de Compiègne*, t. V, p. 95. Biblioth. nat. Ms., fonds Compiègne, n° 75, 5.

Pont-l'Évêque : Monstrelet, II, 83, et Lefebvre Saint-Remi, ch. 158 (t. IV, p. 397 et 437 ; cf. t. IV, p. 49 (Berri). Jeanne déclare qu'elle n'y alla point par le conseil de ses voix, et que depuis la prédiction de sa captivité « elle se raporta le plus du fait de la guerre à la voulenté des cappitaines. » T. I, p. 147.

Soissons : t. IV, p. 50 (Berri) ; cf. t. I, p. 111 ; t. IV, p. 32 (Cagny), et t. I, p. 114. C'est vers ce temps que le duc de Vendôme, au rapport de Cagny, avait obtenu le titre de lieutenant général du roi, titre qui jusque-là avait été laissé, dit-il, au duc d'Alençon(Ms. Duchesne, n° 48, f° 124.) Vallet de Viriville (t. II, p. 122) me paraît placer ce fait un an trop tôt. Il est vrai seulement que depuis la retraite, non du duc d'Alençon, mais du comte de Clermont, Vendôme avait la principale autorité dans les pays situés au nord de la Seine.

Crespy (23 mai), quand elle apprit que le duc de Bourgogne et le comte d'Arundel étaient venus s'établir devant la place. Sa résolution fut bientôt prise. Sur le minuit, elle réunit trois à quatre cents combattants; et comme on lui disait qu'elle avait bien peu de monde pour traverser le camp des ennemis : « Nous sommes assez, dit-elle. J'irai voir mes bons amis de Compiègne. » Et au soleil levant elle entrait dans la ville sans perte ni dommage[1] (24 mai).

La ville de Compiègne, placée sur la rive gauche de l'Oise, domine la rivière et la vallée, qui s'étend de l'autre côté en une prairie basse et humide, large d'un quart de lieue, avant d'atteindre à l'escarpement du bord de Picardie. La ville y communique par un pont et une chaussée qui se prolonge au-dessus de la prairie jusqu'au versant de la colline. La place était donc forte par elle-même; et un boulevard, faisant tête de pont, lui assurait le libre accès de l'autre bord. Les ennemis qui l'assiégeaient étaient bien loin de l'avoir investie. Ils ne tenaient que la rive de l'Oise opposée à la ville : le duc de Bourgogne était à Coudun, sur l'Aronde, à une lieue au Nord; Jean de Luxembourg un peu plus près, à Clairoix, au confluent

1. *Retour de Jeanne à Compiègne*, t. IV, p. 32 (Cagny); Dom Gillesson, *Antiquités de Compiègne*, Ms. de la bibliothèque nationale, fonds de Compiègne, n° 75, t. V, p. 95, et notes manuscrites, de Jean Le Féron, d'après un article de Vallet de Viriville, *Bibl. de l'École des Chartes*, IV° série, t. I, p. 553. Voy. ci-après

de l'Aronde et de l'Oise, au Nord-Est, et Baudon de Noyelle, avec un corps détaché, à Margny, à l'issue de la chaussée devant la place; à l'Ouest, Montgommeri et les Anglais occupaient Venette [1].

A peine arrivée, la Pucelle voulut chasser l'ennemi de ses positions. Déloger brusquement les Bourguignons de Margny, les poursuivre et les accabler à Clairoix, pour se porter ensuite à Venette contre les Anglais, telle devait être la suite de ses opérations. D'après ce plan, elle courait un double péril : elle poussait les Bourguignons vaincus sur leur principal corps de bataille, et elle tournait le dos aux Anglais. Mais elle pensait que le corps de Margny, dispersé, jetterait plus de confusion à Clairoix qu'il n'y trouverait d'appui, et elle comptait sur ceux de Compiègne pour arrêter les Anglais à la chaussée, s'ils osaient sortir de Venette afin de l'attaquer sur les derrières [2].

Le plan s'exécuta d'abord comme elle l'avait conçu. Le 24 mai, vers cinq heures du soir, elle

1. *Situation de Compiègne.* Voy. l'exposé très-net de M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 85, et suiv.

2. *Séjour de Jeanne à Compiègne.* — « Interroguée quand elle fust venue à Compaigne, s'elle fut plusieurs journées avant qu'elle fist aucune saillie : respond qu'elle vint à heure secrète du matin, et entra en la ville sans ce que ses annemis le sceussent gueires comme elle pense ; et ce jour mesmes, sur le soir, feist la saillie dont elle fut prinse. » (T. I, p. 114.) Lefebvre Saint-Remi (t. IV, p. 333) et G. Chastelain (*ibid.*, p. 443) disent que Jeanne y fut deux nuits et un jour, et qu'elle y prédit la défaite des Bourguignons et des Anglais, voire même la prise du duc de Bourgogne. Mais ces bruits, recueillis par eux, n'ont aucune valeur : s'ils avaient eu le moindre fondement, on en aurait parlé au procès pour confondre Jeanne dans ses prédictions.

sortit avec cinq ou six cents hommes à pied et à cheval. Flavy était resté dans Compiègne pour garder la ville ; il avait fait réunir sur l'Oise quelques bateaux couverts, garnis d'archers et d'arbalétriers, pour protéger au besoin la retraite des assaillants. Jean de Luxembourg, qui commandait à Clairoix, se trouvait alors à Margny, observant la place : il fut surpris avec les autres, et repoussé vivement sur Clairoix; mais ceux qu'il y avait laissés accoururent à son aide, et la lutte se soutint dans la prairie avec des alternatives qui en retardaient le résultat. Les Anglais entreprirent d'en profiter. La chose était prévue, et les archers, disposés par Guillaume de Flavy derrière les épaulements du boulevard du pont, devaient leur rendre le passage de la chaussée fort difficile. Mais ce mouvement intimida ceux qui combattaient aux derniers rangs dans la troupe de la Pucelle. Ils craignirent d'être coupés de la place, et, fuyant pour s'y mettre à couvert, ils suscitèrent le mal qu'ils redoutaient. Les Anglais, en effet, encouragés par leur fuite, se portèrent avec plus d'ardeur vers la chaussée, et s'y logèrent sans péril, protégés par les fuyards eux-mêmes contre ceux du boulevard, qui ne pouvaient plus tirer sans frapper indistinctement amis et ennemis; et d'autre part les Bourguignons attaquaient plus vigoureusement ceux qui tenaient encore avec la Pucelle[1].

1. *Sortie de Compiègne.* — « Et alla avec la compagnie des gens

Déjà ceux-ci commençaient à plier, et ils la pressaient de regagner la ville. Elle résistait : « Taisez-vous, leur disait-elle ; il ne tiendra qu'à vous qu'ils ne soient déconfits. Ne pensez que de férir sur eux. » Mais, quoi qu'elle dit, ils voulurent pourvoir autrement à leur salut, et elle fut bien forcée de les suivre, marchant la dernière et soutenant l'effort des assaillants. Malheureusement, ceux contre lesquels elle luttait n'étaient pas les seuls à craindre. Beaucoup d'autres, témoins de sa retraite, se portèrent en foule vers le pont pour lui en disputer le passage ; et Flavy, appréhendant qu'ils n'entrassent avec les siens dans Compiègne, fit lever le pont de la ville et baisser la herse. Les gens de pied furent recueillis, pour la plupart, sur les bateaux rangés, comme il a été dit, le long de la rivière. La Pucelle demeura dehors, acculée à la levée de la chaussée et au

de son parti sur les gens de M. de Luxembourg, et le rebouta par deux fois jusques au logeis des Bourguignons, et à la tierce fois jusques à my-chemin, et alors les Anglois qui là estoient coupèrent les chemins à elle et à ses gens entre elle et le boulevert ; et pour ce se retrairent ses gens ; et elle en se retraiant ès champs ou costé, devers Picardie près du boulevert fut prinse ; et estoit la rivière entre Compiègne et le lieu où elle fut prinse ; et n'y avoit seullement en ce lieu où elle fut prinse et Compiègne, que la rivière, le boulevert et le fossé dudit boulevert. » (T. I, p. 116 : déclaration de Jeanne) ; cf. t. IV, p. 401 (Monstrelet, II, 86) ; p. 439 (Lefebvre Saint-Remi) et p. 446 (Chastelain) : « Dont la Pucelle passant nature de femme, soustint grant fès, et mist beaucoup de peine à sauver sa compagnie de perte, demorant derrier, comme chief et comme la plus vaillant du troppeau. »

Bâteaux préparés. Mémoire à consulter sur Guill. de Flavy. *Procès*, t. V, p. 177. — Sur le jour de la sortie, voyez l'appendice n° LIII.

fossé du boulevard, avec le petit nombre de chevaliers qui s'étaient attachés à sa fortune. Elle était vivement pressée; cinq ou six hommes d'armes s'étaient jetés sur elle en même temps, criant :

« Rendez-vous à moi et me baillez la foi.

— J'ai juré et baillé ma foi à un autre qu'à vous, dit-elle, et je lui en tiendrai mon serment. »

Mais vainement résistait-elle en face : elle fut tirée par ses longs habits à bas de son cheval, et prise par un archer du bâtard de Wandonne, un des chevaliers de Jean de Luxembourg. Son frère Pierre, son écuyer d'Aulon, et Poton de Xaintrailles, qui ne l'avaient pas quittée, eurent le même sort[1].

Ainsi fut prise la Pucelle, aux portes mêmes de la ville qu'elle voulait défendre, abandonnée de ceux qu'elle était venue sauver : c'est le commencement de sa passion[2]. Fut-elle livrée aussi par

1. *Prise de la Pucelle:* t. IV, p. 34 (Cagny) ; p. 439 (Lefebvre Saint-Remi). Cf. t. V, p. 167 (Lettre du duc de Bourgogne aux habitants de Saint-Quentin, datée du jour même) ; Carlier, *Histoire du Valois*, t. II, p. 465 (Paris, 1764). — Monstrelet (*Procès*, t. IV, p. 401) et G. Chastelain (*ibid.*, p. 447) disent qu'elle se rendit au bâtard de Wandonne. Cf. t. V, p. 177 (Mémoire sur Flavy).

Sur Lionel, bâtard de Wandonne, et sa confraternité d'armes avec Jean de Luxembourg, voy. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 158, note 2.

Pierre du Lys, frère de Jeanne, se racheta plus tard au prix de ses biens et de ceux de sa femme. Le roi et le duc d'Orléans l'en indemnisèrent par la suite. (Voyez *Procès*, t. V, p. 210 et 213.)

2. *Passion de Jeanne:* Le rapprochement que ce mot implique a déjà été fait par l'Abréviateur du procès de Jeanne d'Arc, quand

un des siens, et cette politique funeste qu'elle avait eu tant de peine à vaincre jusqu'à Reims, et qui, depuis Paris, la tenait en échec, a-t-elle triomphé d'elle par un acte formel de trahison? On l'a dit, et on l'a voulu établir par le témoignage même de la Pucelle. On lit en effet dans le *Miroir des femmes vertueuses*, petit livre du commencement du XVIe siècle, qu'un matin, la Pucelle à Compiègne, ayant fait dire la messe et communié dans l'église Saint-Jacques, se retira près d'un pilier de l'église, et trouvant là plusieurs gens de la ville et une centaine d'enfants rassemblés pour la voir, leur dit : « Mes enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie, et que de brief (bientôt) serai livrée à la mort. Si (ainsi) vous supplie que vous priiez Dieu pour moi; car jamais n'aurai plus de puissance de faire service au roi ne au royaume de France[1].

Ce livre a peu d'autorité par lui-même; et toutefois il s'appuie ici du témoignage de deux vieillards, âgés l'un de quatre-vingt-huit et l'autre de quatre-vingt-six ans, que l'auteur avait entendus à Compiègne en 1498, et qui disaient avoir été présents lorsque la Pucelle prononça ces paroles. Sans récuser le fait en lui-même, il semble douteux qu'on le puisse rapporter au jour de la sor-

il dit de ses juges : « Ne se monstrèrent pas moins affectés à faire mourir la dicte Pucelle, que Cayphe et Anne et les scribes et pharisées se monstrèrent affectés à faire mourir Nostre Seigneur. » (T. IV, p. 265.)

1. *Procès*, t. IV, p. 272.

tie; car Jeanne, entrée le matin dans Compiègne, fit son attaque et fut prise le soir. Elle savait qu'elle devait être prise, mais elle ne savait ni quand ni comment: elle a déclaré elle-même que, si elle eût su qu'elle dût l'être à cette sortie, elle n'y serait point allée. Ces paroles peuvent donc avoir été comme un épanchement de la tristesse qu'elle avait dans le cœur en songeant à sa captivité prochaine; et la scène a paru se placer assez convenablement quelques semaines plus tôt, quand Jeanne, voulant passer l'Aisne à Soissons, pour tomber sur le duc de Bourgogne au siége de Choisy, se vit arrêtée par la trahison du capitaine de la place, et qu'elle revint tout affligée dans Compiègne. Le jour où elle fut prise, elle redoutait si peu d'y être trahie, qu'elle y était venue exprès le matin même; et Flavy était le dernier dont elle eût à craindre une trahison, car elle venait librement défendre la ville qui était sa fortune, et qu'il défendit lui-même avec tant de vigueur pendant six mois. Ajoutons que la Pucelle ne l'en soupçonna pas plus après qu'avant sa captivité : son idée fixe dans sa prison, idée qui prévalut en elle jusque sur l'autorité de ses voix, était d'en sortir au péril même de la vie, pour aller sauver la ville où Flavy semblait près de succomber[1].

C'est donc à tort que l'on a rapporté à la trahison de cet homme la captivité de la Pucelle. Il ne

1. *Qu'elle ne savait ni le jour ni l'heure:* t. I, p. 115; cf. t. III, p. 200 (P. Daron). — Sur la prétendue trahison de Flavy à Compiègne, voy. l'appendice n° LIV.

suffit pas qu'il ait été pupille de Regnault de Chartres et lieutenant de la Trémouille pour l'accuser d'un crime qui, accompli dans ces conditions, atteindrait à un degré d'énormité inouï, puisqu'il y impliquerait le concert du favori du roi et du chancelier de France. Et l'on ne peut davantage rapporter la trahison à l'amour de l'or. Flavy avait résisté aux tentatives de corruption du duc de Bourgogne, qui voulait avoir Compiègne; et si, dans un procès, l'avocat de son adversaire a pu contester sa vertu en ce point, s'il répondait à son défenseur : « N'est à croire qu'il en refusât 30 000 écus, vu qu'il ferma les portes à Jehanne la Pucelle, par quoi fut prise, et dit-on que pour fermer lesdites portes il eut plusieurs lingots d'or : » c'est là une réplique d'avocat, dont l'assertion se couvre d'un *on dit* et demeure dénuée de toute preuve; tandis que l'autre a pour garantie un fait incontestable : Compiègne défendu pendant six mois, au milieu des plus dures extrémités, et à la fin sauvé, avant toute chose, par sa persévérance. S'il avait traité avec le duc de Bourgogne pour livrer Jeanne, la ville, on peut le croire, eût été comprise dans le marché.

Il faut donc se défier de cet entraînement à trouver à toute grande catastrophe un grand coupable. L'histoire, parce qu'elle ne juge que des morts, ne doit pas être moins réservée dans ses condamnations. Flavy répugnait peu au crime : les suites sanglantes de son histoire le prouvent; et toutefois, si corrompu qu'il ait été, on ne peut

l'accuser ni comme auteur principal d'une trahison qui devait avoir pour première fin la perte de Compiègne (car il a sauvé Compiègne), ni comme instrument d'un complot dont la réalité même reste à prouver. Mais, s'il n'a point livré la Pucelle, est-il complétement innocent de sa perte? Évidemment, en cette occasion, il se montra moins préoccupé de la sauver que de garder sa ville. Or, la Pucelle était d'assez grande importance pour que tout fût à risquer, même Compiègne, afin de la sauver; et une sortie énergique de la garnison aurait suffi peut-être pour dégager le pont, ne fût-ce qu'un seul moment, et donner à la Pucelle le temps de rentrer dans la place. Ainsi elle fut victime, sinon de la trahison, au moins d'un abandon inspiré par le plus aveugle égoïsme; et, à cet égard, l'événement de Compiègne répond trop bien à cette funeste politique qui, depuis si longtemps, minait sourdement ou entravait l'œuvre de Jeanne d'Arc. Ce n'est donc pas entièrement sans raison qu'un annaliste de Metz contemporain (pour le reste assez mal informé) rapportait sa captivité, comme l'échec de Paris, à la jalousie de la Trémouille : « Et fut dit qu'il n'estoit mie bien loyaux audit roi, son seigneur, et qu'il avoit envie des faicts qu'elle faisoit et fut coupable de sa prise. » Jeanne d'Arc ne fut livrée par personne, mais elle fut constamment trahie par tous ceux qui la devaient le plus soutenir[1].

1. *L'Annaliste de Metz*, t. IV, p. 323, et M. J. Quicherat, *Apcr-*

Ce coup, dont elle ne doit point se relever, est-il un suprême démenti à la vérité de sa mission? Ce serait bien mal la comprendre. Jeanne d'Arc a pu révéler des choses qui lui étaient inspirées; mais pas plus que les prophètes, elle ne s'est jamais donnée comme sachant tous les secrets de l'avenir. Les prophètes ont eu des révélations déterminées; et parmi les choses mêmes qu'ils avaient mission de publier, il en est qui ne se sont point accomplies, comme la ruine de Ninive, prêchée par Jonas : car les actes de la Providence ne sont point des actes de la fatalité; et si Dieu peut suspendre les effets de sa colère en faveur des pécheurs repentants, il peut aussi, devant une indifférence aveugle à la grâce, révoquer les promesses de sa miséricorde. Jeanne avait déclaré l'objet de sa mission : c'était de chasser les Anglais. Elle avait dit qu'elle délivrerait Orléans et ferait sacrer le roi à Reims; et quand elle le mena devant Paris, elle pressait les siens d'être fermes à l'assaut, disant qu'ils y entreraient. Elle le disait encore, blessée, au pied des murailles; mais pour cela, il fallait qu'on la suivît comme à Orléans,

çus nouveaux, p. 90. — On lit aussi dans la *Chronique des Pays-Bas* (rédigée à Tournai) à propos de la mort de la Pucelle : « Et de plus dirent et affermèrent plusieurs que par le envie des capitaines de France, avec la faveur que aulcuns du conseil avoient à Philippe, duc de Bourgogne, et au dit messire de Luxembourg, on trouva couleur de faire morir ladite pucelle par feu, en ladite ville de Rouen, non trouvant en elle autre cause ne culpe, fors que elle avoit esté durant toutes les dessups dites conquestes, en habit dissimulé. (Chron. des Pays-Bas. *Coll. des Chron. Belges*, t. III, p. 417.)

comme à Reims. Pour ce qui la concerne, elle avait su, et elle avait dit qu'elle serait blessée à Orléans, qu'elle ne durerait guère plus d'une année, qu'elle serait prise. Quand et comment? elle ne l'avait pas su, et elle disait très-franchement, on l'a vu, que si elle avait su qu'elle dût l'être dans cette sortie, elle n'y serait point allée. Prisonnière, sa vie active est terminée; mais sa mission ne l'est pas encore, et cette phase où elle entre en est le couronnement et la consécration. Où a-t-on jamais vu que le martyre fût un jugement de Dieu contre ses envoyés? Sans sa captivité, plusieurs traits de son caractère seraient demeurés obscurs; sans son procès, sa mission serait restée dans le demi-jour de la légende. Son procès, et je parle surtout du procès de condamnation, est à lui seul un témoignage qui n'a rien de comparable dans l'histoire. Ses ennemis, qui la pouvaient tuer, ont cru faire plus que de lui ôter la vie, ils ont voulu perdre sa mémoire : et ils lui ont élevé un monument que personne n'a le droit de récuser, puisqu'il est l'œuvre de leurs mains; un monument que ne surpasse en valeur aucun de ceux où sont établis les droits des saints à la vénération des fidèles. Sa belle et grande figure brille plus, parmi ces outrages, qu'elle ne l'eût fait parmi les formules respectueuses d'un procès canonique; et toute la suite de cette longue et insidieuse procédure, en mettant journellement à l'épreuve la sincérité de sa parole, la fermeté de son jugement et ce bon sens exquis dont elle était

douée, servira mieux que nulle autre chose à montrer ce qu'il faut croire de son inspiration[1].

1. *Prédication de Jonas :* « Surge et vade in Niniven, et prædica in ea prædicationem quam ego loquor ad te ». Et surrexit et dixit : « Adhuc quadraginta dies et Ninive subvertetur. » Et crediderunt viri Ninivitæ in Deum.... Et vidit Deus opera eorum, quia conversi sunt de via sua mala : et misertus est super malitiam quam locutus uerat ut faceret eis, et non fecit » (Jonas, III, 2-10.)

APPENDICES.

I

RESSOURCES FINANCIÈRES DE CHARLES VII AU COMMENCEMENT DE SON RÈGNE. (P. 29.)

M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, a traité avec beaucoup de soin des finances au commencement du règne de Charles VII, dans un ouvrage intitulé : *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siége de* 1428, *précédé d'études sur l'administration des finances, le recrutement et le pied de solde des troupes à cette époque*. (Orléans, 1868.) Il y recherche les causes de la détresse où se trouva souvent le roi, et montre en quoi consistaient ses ressources : le domaine fort appauvri par l'occupation d'une partie du territoire et les malheurs de la guerre ; les aides, tailles et gabelles, impôts extraordinaires, devenus, au commencement du quinzième siècle, impôts permanents, mais fort diminués par l'effet des mêmes causes, et de plus singulièrement compromis, quand le dauphin, prenant le titre de régent, en 1418, abolit les aides : mesure que, devenu roi en 1422, il n'osa rétablir et qui subsista jusqu'en 1435. Avec le produit de diverses taxes, de divers emprunts onéreux, et le profit scandaleux de l'altération des monnaies, etc., qui

suffisaient difficilement aux dépenses de son hôtel ou de son administration, le roi avait surtout pour les frais de la guerre les subsides qui lui furent votés annuellement par les États : les États de Bourges (12 janvier 1422), qui votèrent un million de francs à répartir entre les pays de l'obéissance de Charles VII; ceux de Carcassonne (avril et mai 1425), deux cent mille livres tournois payables en quatre termes; de Selles en Berri (août), même somme; de Chinon (10 octobre), aide extraordinaire sous forme d'impôts pour trois ans; en 1424, les États de Langue d'oil, à Selles (12 mai), un million de livres; et de Langue d'oc, 150 000 livres, avec une crue sur le sel pendant un an et un droit sur l'exportation des marchandises jusqu'à Pâques; en 1425, États de Langue d'oil à Poitiers (mai), 450 000 livres; et de Langue d'oc, à Mehun-sur-Yèvre (novembre), 250 000 livres; en 1426, États de Langue d'oc (lieu et date précise mal connus), 150 000 livr.; en 1427 (janvier), États tenus à Poitiers (on ignore le chiffre du subside voté); et au mois de septembre, les États de Langue d'oc et de Langue d'oil, à Chinon, 500 000 livres; en 1428, États de Langue d'oc à Béziers, 50 000 livres tournois; et enfin du 1er au 10 septembre 1428, nouveaux États des deux langues tenus à Chinon, qui allouèrent 400 000 livres, payables en six mois, moitié pour la Langue d'oc, moitié pour la Langue d'oil.

Pour ramener ces sommes à leur valeur intrinsèque actuelle il faut se rappeler que la valeur de la livre tournois variait alors presque d'année en année : d'où l'impossibilité d'appliquer à ces différentes allocations une mesure commune. Il faut tenir compte, en outre, de cette considération que le rapport de l'or à l'argent n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, et comme un payement pouvait se faire soit en or, soit en argent, soit en espèces d'or et d'argent en même temps, le plus sûr est de supposer qu'il est fait par moitié dans l'un et dans l'autre métal, et de prendre ainsi la moyenne de la valeur des deux métaux. C'est ce qu'a fait M. Natalis de Wailly dans le cinquième des ta-

bleaux qu'il a joints à son savant mémoire sur les *Variations de la livre tournois depuis le règne de saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale* (Mémoires de l'Acad, des Inscript. et Belles-Lettres, t. XXI, 2e partie). D'après ce tableau, la livre tournois valait en août 1421, 8 fr. 77; en mai 1423, 7 fr. 46; en mars 1424, 8 fr. 66; en mars 1425, 7 fr. 76; et en juin 8 fr. 86 : la valeur s'en était-elle élevée parce que dans l'intervalle les États ayant voté 450 000 livres, c'était de l'argent à recevoir? En 1426 la livre tournois s'abaisse progressivement de 7 fr. 79 à 5 fr. 51. En janvier 1427 les États tenus à Poitiers votent un nouveau subside, et la livre se relève à 8 fr. 49. En mai elle monte jusqu'à 9 fr. 16. En août 1427 elle n'est plus qu'à 6 fr. 91; mais en septembre les États votent 500 000 livres, et en octobre la livre est à 7 fr. 36; en février 1428, à 8 fr. 23 et 8 fr. 62; puis elle retombe à 5 fr. 84. Du 1er au 10 octobre 1428, les États de Chinon votent 400 000 livres, payables en six mois, et vers la fin du mois la livre s'élève à 6 fr., 4506412. Cette dernière allocation, particulièrement destinée à secourir Orléans, selon le vœu des États, représentait donc, à ce taux, 2 580 256 fr. 48. Je ne parle pas du pouvoir de l'argent, c'est-à-dire de ce qu'on pourrait avoir avec la même somme d'argent aujourd'hui, pouvoir que quelques-uns portent au quadruple et même au quintuple.

Les ressources ne manquaient donc pas absolument à Charles VII, ce qui lui manqua, comme le signale justement M. Loiseleur dans le livre que nous avons cité, ce fut une administration ferme et sévère. L'argent, si largement octroyé, si péniblement levé sur les populations, était dilapidé par les favoris. Des sommes folles étaient dépensées en chevaux, en armes de luxe ou en harnais, et l'on prenait à crédit ce qui était nécessaire à la table du prince. (*Ibid.*, p. 41-44.) Ajoutez que le roi ne vivant que d'emprunts faits à ses courtisans, ceux-ci commençaient par reprendre sur le produit des impôts, ce qui leur était dû, non sans y faire joindre des libéralités nouvelles, par ma-

nière d'usure. Voyez le très-intéressant et savant article de M. du Fresne de Beaucourt, *Charles VII, son caractère*, extrait de la *Revue des questions historiques*, 1872, p. 33-37. De ces sommes considérables, votées expressément pour la guerre, on verra plus bas ce qui fut employé au siége d'Orléans.

II

COMPLOT DE BEDFORD ET DE GLOCESTER CONTRE LA VIE DU DUC DE BOURGOGNE. (P. 37.)

M. Michelet a cru en pouvoir tirer la preuve d'une pièce cotée dans l'inventaire de la *Chambre des Comptes*, t. VIII, an 1424, aux archives de Lille, pièce qui avait disparu, et qu'il supposait soustraite et enfouie peut-être en quelque manoir d'Angleterre. La pièce n'était qu'égarée, perdue, on ne sait comment, avec d'autres pièces relatives au même fait, dans une liasse de la commune de Lincelle. Elles sont aujourd'hui, les unes comme les autres, à leur place auxdites archives, où M. Kervyn de Lettenhove les a de nouveau signalées, où nous avons pu les consulter après lui; et depuis, le conservateur de ce riche dépôt, M. Desplanques (aujourd'hui décédé), en a fait l'objet d'une intéressante lecture dans la réunion annuelle des sociétés savantes à la Sorbonne (1865). De ces divers documents, il résulterait que Glocester avait d'abord proposé à Bedford d'enlever le duc de Bourgogne dans un de ses voyages à Paris. Mais la tentative ayant paru trop aventureuse, on forma le projet de le faire tuer dans des joutes où le coup aurait pu être rapporté au hasard. Enfin, le duc de Bourgogne ne s'étant point rendu au tournoi donné par les princes anglais, Bedford le vint trouver à Hesdin dans l'espoir de le ramener avec lui jusqu'au Crotoy. Cinq cents hommes, placés en embuscade, l'attendaient sur la route.

Deux autres lettres, signées de Suffolk, parlent : l'une, d'un projet d'empoisonnement du duc de Bourgogne arrêté à Paris et accepté par le conseil privé d'Angleterre; l'autre, d'une extension de ce même complot menaçant non-seulement le duc de Bourgogne, mais le duc de Bretagne et toute sa race.

Mais quelle est l'origine de ces diverses pièces? On trouve dans les mêmes archives deux dépositions d'un certain Guillaume Benoît, ancien serviteur de Suffolk. Dans la première, mis en jugement en 1427, il confesse avoir fabriqué les unes et concouru à fabriquer les autres avec Richemont lui-même ou ses agents. Dans la seconde, tout en impliquant Richemont en partie dans le faux, il persiste à accuser de ces complots les princes anglais. Peut-on le croire? M. Desplanques répond oui. Il dit que ni Glocester ni Suffolk, sans doute, n'ont écrit les pièces qu'on leur impute pour les charger de ces menées infâmes, mais qu'après tout ils en étaient bien capables; que Guillaume Benoît n'a pas inventé ces machinations; que seulement, pour y faire croire, il a forgé les pièces qui lui manquaient. Il nous paraît plus sûr, en matière si grave, de conclure que s'il a forgé les pièces en vue du complot, il a bien pu imaginer aussi le complot même. Nous ne nions pas la haine de Glocester, sinon de Bedford, à l'égard du duc de Bourgogne, et nous reconnaissons que sa haine aurait pu trouver de l'appui, contre ce prince aux mœurs dissolues, dans la jalousie maritale de Suffolk et de Salisbury. On a donc pu, sans trop d'invraisemblance, lui prêter des projets homicides. On l'a fait : il y en a trace, non pas seulement dans ce procès dont le duc de Bourgogne a conservé les pièces en ses archives, mais dans un autre document émané du duc de Bretagne, et qui se trouve aux archives de Dijon. Cette pièce, qui paraît être le contre-coup des rapports de G. Benoît et de ses intrigues plus ou moins avérées avec les affidés de Richemont, est une lettre par laquelle le duc de Bretagne charge son chancelier d'inviter le duc de Bourgogne à se joindre à lui pour résister à

l'Anglais, lequel a formé le dessein de les tuer tous les deux comme il en est instruit par la comtesse de Suffolk[1]. Ainsi ces bruits étaient répandus; mais nous n'avons que des pièces avouées fausses, ou les déclarations du faussaire pour en faire la preuve. Ce n'est pas sur de pareils garants qu'on les peut accueillir. Ce qu'on doit en retirer pourtant, c'est que, à tort ou à raison, le duc de Bourgogne était mis en défiance contre les projets des Anglais. Que ce soit à tort, nous le croyons, mais pour le duc, le point n'était pas éclairci; et, jusqu'à preuve contraire, c'était bien assez pour le refroidir envers eux.

III

PRÉPARATIFS DE DÉFENSE DES ORLÉANAIS. (P. 46.)

Les fortifications d'Orléans au commencement du quinzième siècle, ont été décrites par Jollois, *Histoire du Siége d'Orléans* (1833, in-fol.), p 1 et 3, excellent traité, enrichi de cartes. Sur les travaux accomplis pendant le siége, voyez un très-curieux mémoire, *Extrait des comptes de la ville*, de M. Vergnaud-Romagnési dans le *Bulletin du bouquiniste*, nos 96, 98 et 99 (1861). Dans un travail antérieur (*Notice historique sur le fort des Tourelles de l'ancien pont de la ville d'Orléans, et sur la découverte de ses restes en juillet* 1831), le même auteur a décrit fort exactement l'ancien pont avec toutes ses défenses et notamment

1. « Mémoire et instructions données au chancelier de Bretagne, envoyé au duc de Bourgogne de la part du duc de Bretagne pour le prier de se joindre à lui pour résister à l'Anglais. lequel a conçu le dessein de les tuer tous les deux, selon les lettres de la comtesse de Suffolk. Il s'y trouve joint un avis secret donné au duc par le comte de Richemont, connétable de France, et contenant que le susdit chancelier a toujours tenu le parti des Anglais. » (Sans date : environ 1426). Gachard, *Archives de Dijon*. (Layette LXXV, liasse 1, n° 5, n° 115, p. 60.

le fameux fort des Tourelles. Sur la pile qui séparait la dix-huitième arche de la dix-neuvième, il y avait une porte. La dix-neuvième arche formait comme une cour et s'appuyait aux flancs des deux tourelles : l'une à l'ouest presque ronde, l'autre à l'est, en forme de parallélogramme; elles se reliaient entre elles par un massif voûté en pierre, et recouvert de dalles formant plate-forme. Là était l'entrée du pont, fermée par une porte en bois et défendue par une herse de fer avec un guichet étroit pour les piétons à l'orient. Le massif dont le pied, aux grandes crues, baignait tout entier dans la Loire, était bordé, au sud, par un fossé où l'eau coulait dans les petites crues. Un pont-levis, jeté sur ce fossé, s'abattait sur une petite arche en pierre qui tenait au boulevard des Tourelles, boulevard formé de pieux, de fascines et de terre. Les deux tours, à l'époque où on les démolit, avaient 90 à 100 pieds d'élévation; elles étaient divisées (celle de l'est particulièrement) en cinq étages, et crénelées à chaque étage.

Le religieux de Dumferling (*Procès*, t. V, p. 341), rend le témoignage le plus fort au dévouement que les Orléanais montrèrent dans la défense de leur ville : « Ceterum de nobilitate, valetudine et strenuitate dictæ civitatis Aurelianensis non debet cor nobile et altum in oblivionem dimittere : nam ipsi unanimo consensu.... publice proclamari fecerunt quod aurum et argentum in maxima abundantia haberent, et victualia et arma tantum in reservia ad plenitudinem pro duobus annis futuris pro duobus millibus armatorum; et quod quicumque nobiles et probi armiductores, si vellent ad eorum civitatem defendendam cum eis partem capere, usque ad mortem prædictam civitatem defenderent, etc. » Cf. Monstrelet, II, 52. Les registres publics d'Orléans cités par les historiens du pays, Lemaire, l'abbé Dubois, MM. Mantellier et Vergnaud-Romagnési, etc., donnent toute valeur à ces témoignages. Depuis la démonstration de Henri V en 1421, on avait redoublé de zèle. Les procureurs de la ville forçaient les habitants, sans distinction de rang et de profession, à venir, à tour

de rôle, sous peine d'amende, réparer les fossés de la place. La ville fournissait aux travailleurs hottes, pics, pioches, pelles et chariots à bras (brouettes) : voyez Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans de l'an* 276 *à* 1789 (Orléans 1836), p. 197 et 198. Nous renverrons plusieurs fois à ce curieux recueil, tout en mettant en garde contre ses erreurs chronologiques. L'auteur paraît ne pas savoir qu'en France, au moyen âge, l'année ne commençait qu'à Pâques, et les contradictions les plus choquantes ne suffisent point pour l'en avertir. Il place avant le siége d'Orléans, sous la date du 18 mars 1428 (*lire* 1429), une lettre où le roi d'Angleterre parle des dépenses que lui coûte le siége, « lequel siége, a déjà duré longuement » (t. I, p. 199). Il place avant la captivité de Jeanne les quittances des sommes payées aux assesseurs qui ont siégé à son procès, 1er et 14 mars 1430 (*lire* 1431). (*Ibid.*, p. 255.) On ne rencontrera pas ces erreurs et on trouvera beaucoup d'autres faits curieux dans l'ouvrage de M. Mantellier, *le* 246e *Anniversaire de la délivrance d'Orléans* (1855), réimprimé sous le titre de *Histoire du siége d'Orléans* (Orléans, 1867), et dans le très-intéressant mémoire de M. Vergnaud-Romagnési, cité plus haut. — Sur les contributions que les Orléanais s'imposèrent, les dispositions qu'ils prirent d'eux-mêmes et les secours qu'ils reçurent alors d'ailleurs, voyez encore Lemaire, *Hist. et antiq. de la ville d'Orléans*, chap. XL, p. 184 (1648) : Lebrun des Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 117; Lottin, p. 201-204; Jollois, § 3; J. Quicherat, *Histoire du siége d'Orléans*, petit in-18 (1854), p. 6; Mantellier et Vergnaud-Romagnési, ouvrages cités. J'ai dit que plusieurs villes voulaient concourir à la défense d'Orléans, M. Mantellier donne le mandement par lequel le maire de Poitiers fait payer à frère Jehan Hillairet 20 livres tournois pour avoir porté aux habitants d'Orléans « la somme de 900 l. t. que les gens d'église bourgois et habitans de Poitiers leur ont ordonné pour leur ayder à supporter les grands fraiz et mises qui leur a convenu et convient faire

pour résister aux ennemis du roy estans à siége devant eulx. » (*Hist. du siége d'Orléans*, p. 218.)

IV

MAITRE JEAN. (P. 53.)

M. Jules Loiseleur lui a restitué son nom de Jean de Montesclère d'après ce texte du Compte de Hémon Raguier où l'on voit en même temps que c'est Charles VII qui le fit aller d'Angers à Orléans et l'y retint à sa solde :

A Maistre Jehan de Montesclere, canonier, demourant à Angiers, la somme de sept vingts escus d'or que le Roy nostre sire, par ses lettres pat. données à Chinon le 11ᵉ jour de févr. l'an 1428, a ordonné estre baillée et délivrée par ledit trésorier, et laquelle, dès le mois d'octobre précédent, ou dit an, qu'il le manda venir de la dite ville d'Angiers par devers lui au dit lieu de Chinon, pour l'envoyer en la ville d'Orliens, le servir de son faict, industrie et mestier, à l'encontre de ses anciens ennemis les Anglois, qui illec devant avoient lors assis certaines bastides en intention de l'usurper sur lui et sa seigneurie, il lui promist et accorda donner et avant son partement faire bailler et délivrer; lequel y alla et servit bien et grandement ledit seigneur, ainsi que depuis il fut et a esté soufisamment informé, comme il est contenu en ses dites lettres. Pour ce, par vertu d'icelles lettres et quittances cy renduës, la dite somme de VIIˣˣ escus d'or. (*Comptes des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans*, p. 186.)

M. Loiseleur rapporte au même la mention que l'on trouve plus bas d'après les lettres du roi du 17 décembre 1429 :

Et à maitre Jehan de Monsteiller canonier sur ses gaiges IV escus et XXX s. tourn, *ibid.* p. 192.

Le manuscrit de Polluche, dit-il, porte *Jehan Monteclcr*. — S'il était de Monteclère ancien château près d'Andelot,

on pourrait dire qu'on l'appelait Lorrain, comme Jeanne, native de Domremi, était appelée Lorraine.

V

LES JOURNÉES DU 29 ET DU 30 JANVIER 1429. (P. 57.)

Il y a quelque désordre dans la succession des jours marqués par le Journal du siége du mardi 18 janvier. (*Procès*, t. IV, p. 111) au samedi 29 (*ibid.* p. 115). Le rédacteur passe du mardi 18 au mardi d'après, qui est le 25, et continue : « Le jeudi ensuyvant 27e d'icelui mois de janvier... » Le lendemain jour de vendredi (28)... Le samedi ensuivant 29e jour du mesme janvier... Le dimanche d'après.. » (*ibid.* p. 113-114). Après quoi l'on trouve : « Le lendemain lundi, 24e jour d'icelluy mois de janvier (*ibid.* p. 114). » Il faut rétablir ces deux jours à leur place avant et après le deuxième mardi de la page 111. Cette interversion a fait que les samedi 29 et dimanche suivant sont mentionnés deux fois avec des faits divers mais que l'on peut à la rigueur coordonner (p. 113-114 et 115). Il faut remarquer pourtant que le départ du bâtard d'Orléans pour rejoindre le comte de Clermont qui est noté dans la première mention de ce dimanche (30 janvier) est rapporté plus bas au jeudi 10 février (*ibid.* p. 119) et n'a eu certainement lieu qu'alors.

VI

INVESTISSEMENT D'ORLÉANS. (P. 65.)

Jusqu'à quel point la ville d'Orléans avait-elle été investie par les Anglais quand elle fut délivrée par Jeanne

d'Arc? c'est une question qui a été soulevée par M. Boucher de Molandon, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, dans une brochure intitulée : *Études sur une bastille Anglaise du quinzième siècle retrouvée en la commune de Fleury près d'Orléans* (1858). Les diverses chroniques qui ont parlé du siége varient sur le nombre des bastilles élevées par les Anglais autour d'Orléans. Le *Journal du Siége* en mentionne onze; la *Chronique de la Pucelle* en compte treize et n'en désigne que huit; la *Chronique de l'établissement de la fête du 8 mai*, dit qu'il y en avait dix ou onze et en nomme dix. Une note inscrite par le notaire Guillaume Giraut dans le registre de ses minutes à la date du 9 mai 1429, le lendemain de la levée du siége, en cite quatre, mais en attestant qu'il y en avait un plus grand nombre.

Il y en a onze dont l'existence est hors de doute : ce sont les onze qui sont énumérées dans le *Journal du Siége* et dont les noms se retrouvent aussi dans les autres documents, savoir : quatre principales, dont trois commandaient la Loire, au-dessous, au-dessus ou en face d'Orléans :

La bastille Saint-Laurent sur la rive droite à l'ouest;

La bastille Saint-Loup sur la même rive à l'est;

La bastille des Tourelles à l'entrée du pont, au sud;

Et la bastille Saint-Pouair, dite Paris, au nord, sur la route de Paris.

Ces quatre bastilles étaient munies de leurs boulevards, ouvrages en terre qui leur faisaient une première ligne de défense.

En outre sept autres bastilles ou simples boulevards qui servaient à les relier :

Le boulevard de l'île Charlemagne, dans une île de la Loire, en face de Saint-Laurent, et le boulevard du Champ-Privé, sur la rive gauche, en face de l'île Charlemagne, qui achevaient de garder la Loire vers l'ouest;

La bastille, avec boulevard, des Augustins, en face des Tourelles, au sud, qui formait un second ouvrage pour la défense du pont;

Le boulevard de Saint-Jean-le-Blanc, poste d'observation plutôt que de défense, qui gardait la rive gauche de la Loire en amont;

Et sur la rive droite entre les bastilles de Saint-Laurent et de Saint-Pouair (Paris), le boulevard de la Croix-Boissée, le boulevard des Douze-Pierres ou de la Grange-Cuivret ou encore du Colombier, nommé Londres, et le boulevard du Pressoir Ars, nommé Rouen.

Par cet ensemble de bastilles et de boulevards, la Loire était entièrement fermée : Saint-Loup et Saint-Jean-le-Blanc à l'Est; les Tourelles et les Augustins au sud; les boulevards du Champ Saint-Privé, de l'île Charlemagne et la bastille Saint-Laurent à l'ouest interceptaient sur tous points les arrivages. Les principales routes de terre étaient aussi fermées sur la rive droite : Saint-Laurent fermait la route de Blois; le boulevard de la Croix-Boissée, celle de Châteaudun; la bastille de Saint-Pouair, celle de Paris, sans compter le boulevard du Pressoir Ars, situé entre ces deux positions et qui pouvait appuyer l'une ou l'autre. Enfin Saint-Loup, à l'est, fermait la route de Bourgogne vers l'embranchement des routes de Pithiviers et de Paris à Autun par Gien. Mais un espace de trois quarts de lieue reste vide : c'est tout l'espace qui s'étend au nord-est de la bastille Saint-Pouair à la bastille Saint-Loup, en face du principal débouché de la forêt d'Orléans.

Une pareille lacune pouvait-elle exister, dans l'investissement d'Orléans? M. Boucher de Molandon ne le croit pas, et il a découvert un peu à l'est de Fleury-aux-Choux, à 3 kil. 1/2 d'Orléans, les traces d'un ancien ouvrage en terre qui lui semble propre à la combler : c'est un terre-plein et un ensemble de fossés qui lui paraissent reproduire le plan d'une bastille entourée de son boulevard, comme les Anglais construisirent leurs bastilles au siége d'Orléans. Ajoutez que cet endroit était désigné il y a deux siècles par un savant orléanais, Daniel Polluche, sous le nom de *Camp des Anglais*.

Disons d'abord, contrairement à l'opinion de M. Bou-

cher de Molandon, que si ces traces d'ouvrages militaires n'étaient pas là, réclamant une explication, on n'éprouverait pas le besoin de les y chercher. Cette position est à une trop grande distance de la ligne de circonvallation que les Anglais étaient occupés à former autour d'Orléans; et si cette ligne s'arrête à la bastille de Saint-Pouair, il ne faut pas en être surpris. Les Anglais devaient surtout s'attacher à enlever la Loire aux Orléanais : ils la tenaient. Ils devaient ensuite principalement se défendre du côté de la rive gauche d'où pouvaient venir les secours à Orléans: ils n'avaient qu'une bastille à l'est: Saint-Loup; ils avaient leurs deux plus fortes bastilles et trois boulevards à l'ouest : car c'est sur la basse Loire que le roi Charles VII s'était réfugié; c'est de là que pouvaient arriver les armées de secours. Aussi de ce côté ils ne se contentaient pas de fermer les routes par des bastilles et des boulevards : ils avaient relié ces bastilles et boulevards entre eux par des fossés : « ils avoient fait, dit Guillaume Giraut, plusieurs forteresses et bastilles et toutes ces forteresses et bastilles closes à deux paires de fossés et d'une forteresse à l'autre. [1] »

Peut-on entendre qu'ils avaient relié de la même sorte Saint-Pouair à Saint-Loup? évidemment non. On peut admettre néanmoins qu'ils auraient voulu continuer leurs travaux de ce côté : c'est en ce sens que j'entendrais volontiers le témoignage de J. Chartier: « et y avoit grande espace de la grande bastille (Saint-Pouair) à celle de Saint-Loup; combien que chaque jour travailloient iceulx anglois à faire fossés doubles pour empescher icelle entrée; » mais le temps leur a manqué. Le boulevard du Pressoir

1. Note de Guill. Giraut, notaire au châtelet d'Orléans, sur la levée du siége d'Orléans, inscrite de sa main sur son registre de minutes le 9 mai 1429, avec *fac-simile* et notice par M. Boucher de Molandon (extrait du t. IV, des *Mémoires de la Société archéologique d'Orléans*, p. 5). M. Boucher de Molandon avait lu *à 2 parties* ou *en partie* de fossés. Je dois à M. L. Delisle la lecture « à II paires de fossés, » qui donne un sens très-net. — Sur les tranchées que les Anglais joignaient à leurs bastilles de l'ouest, voy. encore le Journal du siége, 3 mars et 9 avril (t. IV, p. 132 et 145).

Ars ou Rouen et la grande bastille de Saint-Pouair ou Paris, elle-même n'ont été achevés que les 9 et 15 avril (Journal, t. IV, p. 145) quand Jeanne avait déja écrit sa lettre à Bedford, quand on l'attendait d'un jour à l'autre sous les murs d'Orléans où elle entra le 29.

Il n'y a donc rien à reprocher à leur tactique. Ils poursuivaient régulièrement leur œuvre; le temps seul leur a fait défaut.

Cela étant et lorsqu'ils avaient tant à faire encore pour continuer leur ligne d'investissement autour de la ville, peut-on admettre qu'ils soient allés établir une bastille si loin en arrière? M. Boucher de Molandon cite à l'appui de l'existence d'une bastille anglaise près de Fleury ce passage du Journal du siége : « Le lendemain (16 avril) venoient de Bloys à Orléans par le chemin de Fleury-aux-Choux, aucun nombre de bestial que les Angloys cuidèrent destrousser, et leur alèrent au devant, mais trop tard, car la cloche du beffroy sonna pour secourir les vivres, ce qui fut fait et tellement qu'ils arrivèrent sauvement dedans la ville (*Procès*, t. IV, p. 146). » Ces Anglais pouvaient venir tout aussi bien de Saint-Pouair; et ce qui fait même croire qu'ils venaient plutôt de Saint-Pouair, c'est que l'attaque eut lieu assez près de la ville pour que les Orléanais, avertis par la cloche, arrivassent à temps et les fissent entrer en sûreté.

Le second texte du même Journal allégué par notre auteur n'est pas plus concluant. Il y est dit : « Le lendemain (20 avril) environ quatre heures du matin se partist d'Orléans un capitaine nommé Amade et seize hommes d'armes à cheval avec lui qui alèrent courir environ Fleury-aux-Chous, où s'estoient logés les Angloys qui avoient amené les vivres derreniers et firent tant qu'ils en emmenèrent six Angloys prisonniez qu'ils prindrent et plusieurs chevaulx avec trousses et autres habillements de guerre (*ibid.* p. 148). » Ce capitaine avec ses seize hommes d'armes et les compagnons ordinaires de l'homme d'arme, page et coutillier, c'est à dire, quarante-huit cavaliers,

allant *courir environ Fleury-aux-Choux*, n'allait pas évidemment, dans la pensée de l'auteur du Journal, et n'avait pas l'intention d'aller attaquer une bastille; et les Anglais *logés* à Fleury-aux-Choux ne donnent pas non plus l'idée d'une garnison établie dans une place d'arme comme paraît l'admettre le rapport publié sur le mémoire de M. Boucher de Molandon[1]. Ce rapport a même le tort d'omettre, en parlant d'eux, cette qualification : « *qui avoient amené les vivres derreniers.* » C'étaient les Anglais qui avaient escorté le dernier convoi : on comprend pourquoi ils étaient logés dans ce village et comment le capitaine orléanais avec ses hommes d'armes en put faire six prisonniers.

Le troisième texte est relatif à une sortie des Orléanais qui, le 27 avril, le jour où Jeanne d'Arc partit de Blois, allèrent en belle ordonnance jusqu'à la croix de Fleury, à mi-chemin entre Fleury et Orléans, pour protéger des marchands venant de Blois, sur la nouvelle qu'ils avaient empêchement : quand ils y arrivèrent, les marchands avaient été détroussés (*ibid.* p. 149). — Rien ne dit d'où venaient les Anglais qui les détroussèrent.

On ne peut pas admettre davantage que si les capitaines qui accompagnèrent Jeanne d'Arc à Orléans prirent, contre son gré, le chemin par la Sologne au lieu de passer par la Beauce, ce fut par crainte de la bastille établie de l'autre côté de Fleury. Cette bastille eût-elle été sur leur chemin n'était pas de nature à les arrêter. C'est bien plutôt celle de Saint-Pouair (Paris) et les boulevards échelonnés de cette bastille à celle de Saint-Laurent, avec les fossés qui les reliaient entre eux, qu'ils voulaient éviter.

En résumé, l'investissement d'Orléans n'était pas achevé quand arriva Jeanne d'Arc et l'on peut dire que s'il ne le

1. « Le journal du siége déclarant le 20 avril que les Anglais *s'étaient logés* aux environs de Fleury (le journal que nous avons cité entend bien dire *à Fleury*), établit implicitement l'existence d'ouvrages propres à intercepter l'entrée des convois dans la ville ou la sortie des assiégés avant cette époque. » *Études sur une bastille anglaise*, p. 55).

fut pas, c'est qu'elle n'en laissa pas le temps aux assiégeants.

Les Anglais qui travaillaient à relier et à étendre leur ligne d'attaque de l'ouest au nord et n'étaient arrivés à finir la plus septentrionale de leurs bastilles, Saint-Pouair, qu'au 15 avril, s'étaient-ils détachés de ce travail pour aller établir une bastille aussi loin en arrière que Fleury-aux-Choux? Nul texte ne le fait croire, et il ne serait pas venu à l'esprit de le supposer s'il n'y avait pas là un ouvrage qui demande une explication. Mais cet ouvrage est-il une bastille anglaise? La forme régulièrement carrée de ses retranchements accuse, selon l'opinion d'un archéologue fort versé en ces matières, M. Jules Quicherat, une origine toute romaine : origine qui est hors de doute, s'il est vrai qu'on ait trouvé des débris de briques romaines en ces lieux.

VII

SUR LE NOM DE JEANNE D'ARC. (p. 69.)

M. Vallet de Viriville se fondant sur ce que le nom de la Pucelle se lit Darc dans les manuscrits, et que la forme d'Arc n'apparaît pour la première fois que vers la fin du seizième siècle (1576), a proposé de revenir à l'ancienne orthographe[1], et il a été suivi par MM. Michelet, Henri Martin et plusieurs autres. Que la forme Darc se trouve seule dans les manuscrits, cela n'a rien d'étonnant. L'apostrophe n'était point connue au moyen âge, et n'était pas même d'un emploi général au seizième siècle. Mais ce signe existant, a-t-on eu tort de l'appliquer au nom de la Pucelle? C'est une question qu'il convient de résoudre, puisqu'elle a été posée. Or, pour la résoudre, il n'y a qu'une

1. Journal de l'Institut historique et Nouvelles Recherches sur la famille et le nom de Jeanne d'Arc.

voie, celle de l'étymologie ou du sens qu'on y attachait dans le temps même.

La forme Darc n'a point de sens en français; la forme d'Arc s'explique, au contraire, soit qu'on la rapporte au village d'Arc, Arc en Barrois, par exemple, soit qu'elle rappelle l'arme favorite du paysan au moyen âge. On la repousse en disant que le père de Jeanne n'était point d'Arc, mais de Ceffonds; et on ne dissimule même pas que, si on la repousse, c'est qu'elle paraît donner une origine aristocratique à un nom tout populaire. Le caractère aristocratique de la particule est un préjugé qui existe aujourd'hui, sans doute, mais qui assurément était inconnu au temps de Jeanne d'Arc. Le mot *de* exprime un rapport; appliqué à un nom de lieu, il peut marquer une origine. On est du lieu : mais à quel titre? Est-ce comme seigneur, comme bourgeois ou comme vilain? C'est une question que ne résout point la particule. Jacques d'Arc n'était point noble : et la preuve en est dans l'acte même de Charles VII qui anoblit sa famille, en l'honneur de la Pucelle. Jacques d'Arc n'était point d'Arc non plus personnellement; mais un de ses aïeux, peut-être, en était ou y avait séjourné, en avait pris son nom et dès lors le lui avait transmis : la proximité d'Arc en Barrois, qu'on appelait plus justement Arc en Bassigny, rend très-probable cette hypothèse.

C'est l'étymologie la plus vraisemblable : mais il y en a une autre qui, sans exclure positivement cette origine, permettrait à la rigueur, de s'en passer : c'est celle qui rattache le nom d'Arc au mot *arc;* et elle pourrait se chercher un fondement dans un acte de la famille. Au rapport de Charles du Lis, issu du plus jeune frère de Jeanne (Pierre), Jacques d'Arc, père de la Pucelle, avait pour armoiries, ou, pour nous servir d'un mot moins ambitieux, pour signet ou sceau, « un arc bandé de trois flèches. » Jean du Lis, fils puîné de Pierre d'Arc, laissant à son aîné les armes que Jeanne et ses frères avaient obtenues de Charles VII, s'était contenté de retenir ces « armoiries anciennes de la famille, auquel il ajouta le timbre comme écuyer, et le chef

d'un lion passant, à cause de la province à laquelle son roi (Louis XI) l'avait habitué (l'Artois)[1] : » c'étaient celles que Charles du Lis, son arrière-petit-fils, portait encore en 1612[2], et auxquelles il obtint de Louis XIII, à l'extinction de la branche aînée de sa maison, la faveur de joindre, écartelées dans le même écusson, les armes reçues de Charles VII. La langue héraldique est figurée, et très-hardie, nous le savons, dans l'emploi de ses figures : nous ne récusons aucun des exemples qu'on pourrait nous en alléguer. Mais quoi qu'il en soit du sens primitif et de l'origine même de ce blason rustique, c'était au moins l'idée que la famille, dès avant Jeanne d'Arc, avait voulu attacher à son nom; et dès lors il est bien légitime de l'écrire selon qu'elle l'interprétait elle-même. Elle l'écrivait *Darc*, et on le dut écrire ainsi tant que la particule, après l'élision, s'unit à la voyelle initiale du mot suivant, sans apostrophe; mais depuis que ce signe est devenu en usage, on a le droit de l'appliquer à ce nom comme aux autres; ou. pour être conséquent, il faudrait écrire, comme autrefois, et comme on le trouve dans les mêmes manuscrits du Procès : comte Darmagnac, duc Dalençon, roi Dangleterre, etc. (car peu importe que le mot exprime un lieu ou autre chose). On écrivait encore ainsi au seizième siècle : c'est l'orthographe conservée par Lanz dans sa publication de la Correspondance de Charles-Quint (voy. t. I, p. 144, etc.); mais nul n'aura l'idée de la garder dans une histoire de Charles-Quint.

1. *Traité sommaire, tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans* (1612 et 1628), p. 37. « Dès le quatorzième siècle, des familles ou des individus plus ou moins considérables, quoique non nobles, telle que pouvait l'être à cette époque la famille Darc, se servaient, pour leurs signets ou sceaux, etc., de marques ou insignes personnels ou distincts. Ces marques se groupaient et se figuraient exactement comme des armoiries, à la seule exception du timbre ou heaume, lequel étant essentiellement militaire, faisait le complément caractéristique du blason. » (Vallet de Viriville, *Nouvelles Recherches*, p. 34.)

2. « D'azur à l'arc d'or, mis en fasce, chargé de trois flèches entrecroisées, les pointes en haut férues, deux d'or, ferrées et plumetées d'argent; et une d'argent, ferrée et plumetée d'or, et le chef d'argent au lion passant de gueule. » (*Lettres patentes de Louis XIII*, *Procès*, t. V, p. 228.)

On dit : mais si le nom Darc devait s'écrire d'Arc, on auroit dit, en latin, *de Arco* (ou *de Arcu*), comme Jean d'Estivet se dit *Joannes de Estiveto*. — Soit; mais trouve-t-on dans le procès *Darcus* ou *Darca?* Non; le mot n'a donc pas été latinisé au temps de Jeanne, et dès lors il a gardé la particule française comme on la trouve ailleurs dans le Procès : par exemple, « *Gauffridus Decrotay* » (Geoffroy de Crotay (t. I, p. 140); comme on trouve dans le Religieux de Saint-Denis, *Karolum Dalebret* (Charles d'Albret) (*Hist. de Charles VI*, XXXIV, 35, p. 158), etc. En employant la forme *d'Arc*, on peut être assuré qu'on ne fait pas autre chose que ce qu'eût fait la famille au temps où elle prenait l'arc pour emblème, si l'apostrophe eût été alors usitée. C'est donc par une fausse fidélité à l'ancienne orthographe, que Charles du Lis écrivait ce nom comme il le trouvait dans les pièces du temps[1]; et les pièces officielles ne font pas même autorité en cette matière : le nom *du Lis*, que cet héritier de la famille de Jeanne d'Arc écrit constamment en deux mots, selon l'étymologie, se trouve écrit *Dulis* dans les lettres patentes qu'il obtint de Louis XII pour réunir dans un même écusson les diverses armoiries de sa famille[2].

En résumé, ni les manuscrits du procès, ni même les imprimés du seizième siècle (les temps qui suivent sont sans autorité), ne décident entre les deux formes Darc ou d'Arc. Mais la première est barbare; la seconde est française, qu'elle dérive du village d'Arc ou du mot *arc*. Et, quelle que soit l'origine de la famille, elle-même a déterminé la vraie forme de son nom en prenant l'arc pour em-

1. Charles du Lis, qui écrit Darc, défendant ce nom contre la forme Day qu'on lisait quelque part, dit : « Il est bien certain que son père s'appelait Jacques Darc, comme il se voit par plusieurs titres de ses ancêtres et de ses frères, oncles de ladite Pucelle, et par le procès qui lui fut fait à Rouen et par celui de sa justification où il y a grand nombre de témoins qui en déposent pertinemment, et par les armoiries mêmes de parents et autres descendants dudit Jacques Darc qui portaient un *arc*, bandé de trois flèches, qui se sont conservées jusques à présent, comme il se verra cy après (*Traité sommaire*, p. 6). »

2. Voy. *Procès*, t. V, p. 225, et Godefroi, *Hist. de Charles VII*. p. 899.

blème, soit qu'elle ait pris l'emblème à cause de son nom, soit qu'elle ait pris son nom de son emblème : absolument de la même sorte que les frères de Jeanne d'Arc s'appelèrent *du Lis*, laissant le nom rendu illustre à jamais par la Pucelle pour prendre un nom nouveau des fleurs de lis du blason donné à Jeanne par Charles VII, blason que Jeanne n'a jamais porté. Quoi qu'il en soit des variations du nom dans les auteurs des temps qui ont suivi, nous nous en tiendrons à l'orthographe qui est seule en rapport avec les formes régulières de la langue, à l'usage devenu justement populaire et consacré, on le peut dire, par le livre qui sera désormais la source de toute histoire de Jeanne d'Arc : l'édition des deux *Procès*, par M. J. Quicherat. La forme Darc n'a de sens que dans les langues germaniques. *Darc*, en anglais, « sombre, ténébreux. » — « Fille des ténèbres ! » Les Anglais du temps n'auraient pas mieux trouvé. — Gardons à la Pucelle son nom français de Jeanne d'Arc[1].

Un mot encore, non plus sur le nom, mais sur le prénom de Jeanne. M. Michelet est tenté d'y voir une prédestination au mysticisme : « Il semble, dit-il, annoncer dans les familles qui le donnaient à leurs enfants une sorte de tendance mystique ; » et il cite parmi les hommes célèbres qui ont porté ce nom, au moyen âge, Jean de Parme, Jean de Fidenza (saint Bonaventure), Jean Gerson, Jean Petit, etc. (*Hist. de France*, t. V, p. 51.) Pour le nom de Jeanne, porté par la Pucelle, on pourrait citer plus justement Jean Moreau, Jean Le Langart, Jean Rainguesson, et Jean Barrey, qui furent ses parrains ; Jeanne Thiesselin, Jeanne Thévenin et Jeanne Lemaire Aubéry, qui, avec deux ou trois autres, furent ses marraines (on sait que l'usage était d'en prendre plusieurs). Quant aux parents de Jeanne, une chose diminue l'idée qu'on voudrait se faire de leur

1. Nous ne connaissions pas, lorsque nous avons écrit cette page, la note publiée par M. Renard contre l'innovation proposée par M. Vallet de Viriville (1854). On y trouvera avec plus d'étendue les mêmes raisons que nous donnons ici. Si cette note avait été plus connue, on aurait le droit d'être plus surpris que tant d'écrivains se soient laissés aller à défigurer le nom de la Pucelle sous cette forme barbare de *Darc*.

mysticité : c'est que s'ils ont choisi, avec ce patron, ces parrains et marraines pour leur fille, et nommé encore un de leurs fils Jean, le père s'appelait Jacques et le fils aîné Jacques, nonobstant « l'opposition de Jean et de Jacques » signalée par M. Michelet au tome IV de son histoire.

VIII

DATE DE LA NAISSANCE DE JEANNE D'ARC. (P. 72.)

Dans son interrogatoire du 21 février 1431, Jeanne dit qu'elle a environ dix-neuf ans (*Procès*, t. I, p. 46.) On lit, il est vrai, dans l'interrogatoire du 27 février, qu'elle avait environ treize ans lorsqu'elle eut ses premières apparitions (I, p. 73), et elle venait de dire (p. 72) qu'il y avait bien sept ans écoulés depuis que les saintes l'avaient prise sous leur conduite : ce qui lui donnerait vingt ans alors, et reporterait sa naissance à l'année 1411. Mais il y a un nombre approximatif dans ce calcul tout aussi bien que dans le premier texte : il est donc mieux de s'en tenir à ce qu'elle déclare elle-même quand on l'interroge expressément sur son âge : « qu'elle avait alors environ dix-neuf ans. » On pourrait dire qu'on a environ vingt ans quand on en a dix-neuf; on ne dirait pas qu'on a environ dix-neuf ans quand on en a vingt.

La date de l'Épiphanie est donnée par la lettre de Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan, du 21 juin 1429 (*Procès*, t. V, p. 116). Les traditions fabuleuses qu'il a recueillies sur la naissance de la Pucelle peuvent rendre suspecte la désignation du jour.

IX

PAYS DE JEANNE D'ARC. (P. 72.)

Jeanne d'Arc était-elle Lorraine? Jeanne d'Arc était-elle Française? Ces questions ont été vivement agitées dans ces derniers temps entre M. Lepage et M. Renard, qui se sont faits les champions, l'un de la Lorraine, l'autre de la Champagne[1]. Je rends hommage à la science et au patriotisme de M. Lepage, mais je n'hésite pas à dire que M. Renard me paraît avoir les meilleures raisons de son côté.

Jeanne d'Arc était-elle Lorraine? On l'a dit il y a longtemps déjà, et l'on a répété surtout depuis Villon :

Et Jeanne la bonne Lorraine[2];

mais cette assertion, prise à la lettre, ne supporte pas un seul instant l'examen. La Lorraine finissait à la rive droite de la Meuse : or Domremy est de la rive gauche. Ceux-là mêmes qui posent ainsi la question : « Jeanne d'Arc est-elle Lorraine? » et voudraient conclure qu'elle l'était, prouvent qu'elle ne l'était pas : car ils prétendent établir qu'elle était du Barrois, et le Barrois, possédé au temps de Jeanne par un prince français, René d'Anjou, ne fut réuni à la Lorraine que l'année de la mort de la Pucelle. C'est en 1431 seulement que René d'Anjou, marié en 1420 à l'héritière de la Lorraine, en recueillit l'héritage.

Mais Jeanne était-elle du Barrois? Dans le Barrois on

1. M. H. Lepage, *Jeanne Darc est-elle Lorraine?* 1852 et 1855, et *Un dernier mot sur la question*, 1856. — M. Ath. Renard, *Souvenirs du Bassigny champenois*, 1851, réimprimé en 1857; *Jeanne d'Arc était-elle Française?* 1852, 1855, 1857.

2. *Ballade des dames du temps jadis*. Œuvres de Fr. Villon, p. 44. (Paris, 1723, in-12.)

distinguait la rive droite et la rive gauche de la Meuse : la rive droite faisant le duché de Bar proprement dit, et la rive gauche appartenant aussi au duché, et appelé Barrois mouvant, parce que depuis Philippe le Bel (1302) il relevait de la couronne de France. Ce serait donc de ce Barrois français qu'il s'agirait ici. Mais il y avait au milieu du Barrois mouvant une langue de terre qui appartenait directement à la couronne : Philippe de Valois, en 1335, avait acheté de Jean de Joinville la seigneurie de Vaucouleurs; et Charles V, frappé de l'importance de sa position, l'avait déclarée inséparablement unie au domaine, par une ordonnance de 1365[1]. La seigneurie de Vaucouleurs, rattachée à la Champagne, s'étendait dans la vallée, au sud, jusqu'à Domremy, et, dans Domremy, jusqu'à un ruisseau qui la séparait du Barrois mouvant. Or, la maison où Jeanne d'Arc est née subsiste, maison réparée ou reconstruite en 1481, sous Louis XI, comme en témoigne l'inscription de la porte : et cette maison est à la gauche du ruisseau qui marque la frontière du pays, c'est-à-dire du côté de Greux et de Vaucouleurs, dans le pays français.

Voilà ce que tout le monde peut voir ; et pour ceux qui n'ont pas fait le voyage, M. Lepage a produit lui-même l'état des lieux, sans s'apercevoir qu'il était la réfutation directe de son système. Il est vrai que, reconnaissant sa faute, il a prétendu que le ruisseau, il y a cent cinquante ans, coulait plus au nord, et il a invoqué à l'appui de cette assertion le témoignage de deux octogénaires[2] Mais si l'on admet un changement dans son cours, il faut en admettre deux, et conclure, avec M. Renard, que le dernier redressement n'a fait que remettre les choses en l'ancien état : car le cours actuel du ruisseau répond à merveille à l'idée que l'on se fait des lieux d'après d'anciens actes. Les seigneurs barrois qui occupaient dans l'île de la Meuse la Maison forte, ne réclamèrent jamais qu'une moitié au plus

1. *Ordon.* t. IV, p. 583.
2. *Un dernier mot sur la question*, 1857.

du village, et, en 1334, ils reconnaissaient pour limite *une pierre en envers le moustier* (près de l'église)[1]. En 1461, les élus de Langres constatèrent que les habitants de Domremy, « depuis ung petit ruisseau sur lequel a une pierre plate en manière de planche, en tirant depuis ledit ruisseau vers la ville de Greux, » étaient du domaine de la couronne; tout en reconnaissant que les autres, « depuis lesdits ruisseau et pierre en tirant vers Neufchastel, » étaient mouvants de la châtellenie de Gondrecourt. Le procureur du roi soutenait que la ville était « entièrement située et assise au royaume; » il avait tort[2]; mais aurait-il pu avancer cette thèse si la plus grande partie du village n'avait été en terre de France, c'est-à-dire au nord du ruisseau? Le ruisseau coulait donc bien alors comme aujourd'hui vers l'extrémité sud du village, laissant l'église du côté de la France.

Un autre pièce que l'on doit, comme la précédente, à la parfaite connaissance que M. Lepage a des archives dont il est le gardien, prouve encore contre lui. En 1603 un habitant de Domremy échappe à une réquisition des gens du roi « parce qu'il n'appert point que la maison où demeure ledict défendeur *assize au bout du village dudict Domremy, assez proche du petit ruisseau mentionné audict procès*, soit située en ce royaume[3]. » Si la maison du défendeur,

1. En 1334, Jean de Bourlémont déclare tenir en fief du comte de Bar « la fort maison de Dom Remey, le pourpris et les appartenances et la moitié de ladite ville.... » En 1397 (après la mort, et conséquemment après l'ordonnance de Charles V), Jean de Bourlémont reconnaît tenir en foi et hommage du duc de Bar.... « Audit Domremi environ vingt et cinq conduis (ménages) de personnes, lesquels doivent chacun an.... pour chacun cheval trayant... un veassel de froment.... » *Trésor des Chartes, Gondrecourt*, I, n° 112. Lepage, *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?* 2e mémoire, 1852, p. 34.)

2. « Et au regard desdits autres habitants demourans en ladite ville depuis lesdits ruiceau et pierre, en tirant vers le Neufchâtel, et ou ban et finage dudit Donremi oultre ladite pierre.... ledit procureur du roi n'a aucunement prouvé son intention à l'encontre d'eux; pourquoy, joyront iceulx habitans d'autel et semblable privilége.... que font les habitans de ladite ville et chastellenie de Gondrecourt, dont nous trouvons lesdits habitants estre mouvans. » (Lepage, *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?* 1er mémoire, 1852, p. 14 et le *Vidimus*, p. 49, *ibid.*)

3. Lepage, 1er mémoire, p. 54.

située hors du royaume, était *au bout du village assez proche du petit ruisseau*, il est donc vrai que le ruisseau qui servait de limite assignait la plus grande partie du village au royaume et qu'il était alors, qu'il était auparavant là-même, on peut le dire, où il est aujourd'hui. Ainsi la maison de Jeanne d'Arc était bien en terre de France; et cette conclusion résulte des textes mêmes que ceux qui la combattent se sont chargés de nous fournir[1].

Il ne faut pas croire d'ailleurs que la vraie nationalité de la Pucelle ait été ignorée des anciens historiens. On disait qu'elle était venue des marches de la Lorraine; d'où il arrivé que plusieurs, surtout parmi les étrangers, l'ont fait venir de la Lorraine[2]: confusion très-facile, et le nom de Domremy, son village, était trop obscur pour servir à la dissiper. Mais d'autres, et parmi eux des gens qui la virent à son arrivée auprès du roi et qui devaient être plus curieux de savoir au vrai son origine, nous ont dit exactement d'où elle était et ce qu'était son village. Perceval de Boulainvilliers, qui se trouvait alors à la cour, écrit le 21 juin 1429 au duc de Milan, qu'« elle est née dans un petit village nommé Domremy, au bailliage de Bassigny, en deçà des frontières du royaume de France, sur la

1. Voyez pour toute cette discussion la *Réponse au Mémoire de M. H. Lepage*, p. 16, et sur les raisons tirées d'un déplacement du ruisseau la *Troisième et dernière réponse* de M. Renard.

2. « Circa idem tempus venit de Lotharingia quædam virgo juvencula, nomine Johanna » (Walter Bower, continuateur de la Chronique d'Écosse de Fordun (*Scotichronicon*), *Procès*, t. IV, p. 478); — « Stund eine Jungfrau auf in Lothringen. » (Eberhard de Windecken, *ibid.*, p. 486; — « Janna, virgo Gallica, natione Lotharingensis. » (Philippe de Bergame, *ibid.*, p. 522). — La cal erra del pais e del dugat de Loreyne. (Greffier de l'Hôtel de Ville d'Albi, *ibid.*, p. 300). — « Oriunda ex Lotharingia. » (Greffier de la chambre des comptes du Brabant, *ibid.*, p. 426). — « Du pays de Lorraine, d'une ville appelée Vaucouleurs. » (Chron. de Flandre, ms. de Lille, n° 20. *Bulletin de la Société de l'Hist, de France*, juin 1857, p. 102). L'auteur qui met Vaucouleurs en Lorraine n'aurait pas eu plus de scrupule pour Domremy. — « Native de Domremy, duché de Bar. » (Chroniqueur alençonnais, *Procès*, t. IV, p. 28.) — « Native d'un village du Barrois. » (Journal du siége, *ibid.*, p. 118). — Il est sans intérêt de donner à cet égard les dires des écrivains d'un temps postérieur. On en pourrait grossir la liste sans rien ajouter à la valeur de leur opinion.

Meuse[1]. » L'auteur de la Chronique de la Pucelle, que l'on croit être Guillaume Cousinot, secrétaire du roi, puis conseiller sous Charles VII, dit à son tour : « L'an mil quatre cent vingt-neuf, y avoit une jeune fille, vers les marches de Vaucouleurs, native d'un village nommé Domp-Remy, de l'élection de Langres, qui (lequel village) est tout un avec le village de Grus (Greux). » Mais ce qui efface tous ces témoignages, ce sont les documents officiels que nous avons cités dans le texte :

1° L'enquête des juges de Rouen : « Et elle est née dans le village de Greux, ayant pour père Jacques d'Arc et pour mère Isabelle son épouse; nourrie dans sa jeunesse jusqu'à dix-huit ans ou environ dans le village de Domremi, sur le fleuve de Meuse, au diocèse de Toul, dans le bailliage de Chaumont en Bassigny et la prévôté de Monteclère et d'Andelot[2]. » M. Lepage demande (2e mémoire, p. 31) où il est dit que Domremy se rattachât à la prévôté d'Andelot. C'est ici même, dans les actes du procès. Comment l'auteur qui donne tant de textes n'a-t-il pas relevé et paraît-il ne pas voir celui-là? Son adversaire, M. Renard, le lui citait dans chacun de ses mémoires. Et il s'agit de la partie de Domremy d'où était Jeanne, puisque cela est dit à propos de son origine : « Et est oriunda in villa de *Grus*,... nutrita.... in villa de *Dompremi*,.,. in bailliviatu de *Chaumont* en Bassigny, et præpositura de *Monteclere et d'Andelo.* » (*Procès*, t. I, p. 209.) (Monteclère est l'emplacement d'un ancien château voisin d'Andelot dont nous avons parlé à propos de Jean le canonier[3].) Quant à Greux, donné

1. Nata est in uno parvo villagio nominato Dompremii in *bailliviâ Bassignata* (Bassigny) *infra et in finibus regni Franciæ*, super fluvium *de Meuse*. (Perceval de Boulainvilliers, lettre écrite de la cour de France, le 21 juin 1429. *Procès*, t. V, p. 115.)

2. Chron. de la Pucelle, (*Procès*, t. IV, p. 204.)

3. M. Lepage en aurait pu trouver une preuve de plus, toujours à propos de Jeanne et du pays qui l'a vue naître, dans une autre pièce, donnée encore par lui-même, pièce relative à l'exemption d'impôts que Jeanne avait fait accorder à son pays natal. Il s'agit d'un extrait des registres de l'élection de Langres, levé à la requête « des habitants du village de Greux, du doyenné de la prévosté d'Andelot, » à la date du 27 juin 1584. Le procès-verbal et les

pour la patrie de Jeanne, ce n'est pas une erreur si ridicule ou si grossière, comme un autre l'a dit, puisque elle-même a déclaré qu'elle était née à *Domremy de Greux;* que Domremy faisait un même village avec Greux, et qu'à Greux était la principale église[1]. Aussi, les habitants de Greux, dans une requête en vérification de leurs priviléges (1584), ne manquent-ils pas de tenir le même langage: « Jehanne la Pucelle, natifve dudit lieu de Greux[2]. »

2° Les lettres d'anoblissement de Jeanne d'Arc et de sa famille, où elle est dite de Domremy, du bailliage de Chaumont[3].

3° L acte par lequel Charles VII, en considération de ses services, accorda exemption d'impôts à Greux et à Domremy (Château-Thierry, 31 juillet 1429)[4]. C'est bien là sans doute la preuve que ces villages, qui ne faisaient qu'un selon Jeanne d'Arc, et qui, à cause de cela, sont joints ensemble dans cette faveur comme son lieu de naissance (on ne naît pas dans deux villages), appartenaient à la couronne: car il est trop étrange de supposer que Charles VII ait exempté d'impôts la terre d'un autre, et plus étrange encore d'avancer à l'appui de cette trop gratuite hypothèse,

extraits montrent que Domremy, comme Greux, dont il n'est jamais séparé, étaient compris dans les rôles de la prévôté d'Andelot. (Lepage, 2e mémoire, p. 86-90.)

1. « Interrogata de loco originis respondit quod nata fuit in villa *Dompremi* quæ est eadem cum villa de Grus; et in loco de Grus est principalis ecclesia. » (*Procès*, t. I, p. 46), ou comme il est dit dans le texte français : « En ung village qu'on appeloit Domremi de Grue (Greux), auquel lieu de Grue est la principale église. »

2. Voir la pièce déjà citée au 2e mémoire de M. Lepage, p. 86.

3. « Karolus Dei gratia Francorum rex, ad perpetuam rei memoriam. Magnificaturi divinæ celsitudinis uberrimas nitidissimasque gratias, celebri ministerio Puellæ Johannæ d'Ay de Domremyo, caræ et dilectæ nostræ, de baillivia Calvimontis seu ejus ressortis, nobis elargitas. » (Décembre 1429. *Procès*, t. V, p. 150.)

4. « Sçavoir vous faisons que en faveur et à la requeste de nostre bien amée Jehanne la Pucelle..., nous avons octroyé et octroyons de grâce spéciale par ces présentes aux manans et habitants des ville et villaige de Greux et Domremy, oudit bailliaige de Chaumont-en-Bassigny, dont ladite Jehanne est natifve, qu'ilz soyent d'ores en avant francs, quictes et exemptz de toutes tailles, aides, subsides et subvencions mises et à mettre oudit bailliaige (31 juillet 1429). (*Procès*, t. V, p. 138,)

qu'en accordant à Domremy cette faveur aux dépens du duc de Bar, le roi aura indemnisé ce dernier.

Quand Domremy a-t-il cessé de jouir de cette franchise? Son privilége a-t-il survécu au concordat du 15 février 1571, intervenu entre le roi de France et le duc de Lorraine? ou faut-il admettre que cet acte ait fait passer définitivement tout le village sous la domination de ce dernier? L'acte de 1571 ne parle pas expressément de Domremy. Mais dans l'état où se trouvait la France vers la fin de Charles IX et encore plus sous Henri III, les villages mi-partis couraient grand risque de tomber tout entiers au copartageant qui n'était pas le roi de France. On sait ce qui advint alors des villes qui nous restaient en Italie. Domremy, sans être expressément cédé à la Lorraine, échut donc à la Lorraine. C'est ainsi que l'on peut s'expliquer des choses qui semblent contradictoires : comment, de 1572 à 1576, on voit Domremy figurer encore avec Greux sur les registres de l'élection de Langres[1], — l'inscription au rôle des contributions n'étant que pour mémoire (*Néant*, A LA PUCELLE) le receveur n'y était pas compromis; — ou comment encore, dans le procès de 1603, cité plus haut, on admet au profit du défendeur cette limite du ruisseau qui, dans tous les cas, le met en dehors de la juridiction de la France: tandis que réellement tout le village, sauf peut-être quelques maisons, était de fait hors de la domination de la France; que les habitants allaient désormais, ainsi qu'on le voit par la vente de la maison de la Pucelle, en 1586 et en 1611[2], faire enregistrer leurs actes civils à Gondrecourt, et que destitués de tout privilége, ils subissaient les char-

1. *Copie collationnée du procès-verbal dressé à Langres en vérification des priviléges des habitants de Greux et Domremy la Pucelle*, à la requête des habitants de Greux, le 25 juin 1584. Lepage, 2e mémoire, p. 87-90. Les habitants de Greux, même après que Domremy avait passé à la Lorraine, avaient intérêt à joindre son nom à celui de Greux, puisque c'était en raison de la Pucelle que leur avait été conféré ce privilége. Du reste, le nom de Domremy semble avoir disparu bientôt des registres sans que le privilége, conféré d'ailleurs nominativement à Greux en même temps qu'à Domremy, ait été retiré au village resté français.

2. Ces actes sont donnés par M. Lepage, 2e mémoire, p. 79-84.

ges communes du pays nouveau dont ils étaient sujets. C'est de 1571 en effet, comme du seul acte public d'où ait pu sortir leur nouvel état, que les habitants de Domremy font dater la perte de leur privilége, dans la requête qu'ils adressèrent au roi, quand la réunion de la Lorraine à la France (1766) les rendit à leur ancienne patrie. Ils envoyaient à l'appui de leur demande une copie authentique de la charte royale et comptaient bien rentrer en partage de la faveur dont les habitants de Greux, demeurés Français, n'avaient pas cessé de jouir. Leurs espérances furent singulièrement trompées. La requête amena un échange de notes entre l'intendant de la généralité de la Lorraine et du Barrois et le contrôleur général, et eut pour résultat de faire retirer le privilége aux habitants de Greux, sans qu'il fût rendu aux habitants de Domremy (1776)[1].

Voici donc nos conclusions. Jeanne d'Arc n'a jamais été Lorraine : car la Lorraine s'arrêtait à la rive droite de la Meuse, et Domremy n'a appartenu à la Lorraine que depuis 1571. Jeanne d'Arc n'était pas davantage du Barrois, ni même du Barrois mouvant, c'est-à-dire relevant de la couronne : car la portion de Domremy qui se rattachait au Barrois mouvant était au sud du petit ruisseau qui faisait la limite des deux pays, et la maison de Jeanne d'Arc est au nord. Jeanne d'Arc est donc née en terre de France. Elle est Française par la naissance, comme elle l'était par son père, comme elle l'a été par toutes ses aspirations[2].

Voulons-nous par-là contester à notre Lorraine, au profit de la Champagne, la parenté qu'elle revendique avec la Pucelle? En aucune sorte. Domremy ne se rattachait à la Champagne qu'administrativement; et la rive droite de la Meuse a naturellement avec la rive gauche plus d'affinité que n'en aura jamais la vallée de la Marne. On ne peut

1. Voy. Vallet de Viriville, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1854), p. 103 et suiv.
2. Sur la patrie de son père, voy. *Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans*, par Charles du Lys, p. 7.

qu'être touché de voir les villages de cette rive, jadis si hostiles à Charles VII, comme Coussey, Outreville, élever au-dessus de leurs fontaines la statue de Jeanne d'Arc. On ne peut que louer le zèle, tout exclusif qu'il est, de l'Académie de Stanislas à Nancy pour la même cause. Le village qui avait vu naître Jeanne d'Arc a été rattaché à la Lorraine. Il est bien que la Lorraine défende l'honneur des lieux qui lui sont échus en partage ; et c'est une tâche dont elle s'est dignement acquittée. Mais si elle-même est française aujourd'hui, Domremy l'avait incontestablement devancée jadis dans le giron de la France. Domremy était terre de France au temps de Jeanne d'Arc. Ce n'est pas d'un pays étranger (tout l'intérêt de la question est là) qu'est venue celle qui fut appelée à sauver la France.

X

LA FONTAINE AUX GROSEILLERS. (P. 78.)

On la retrouve un peu au-dessous du lieu où l'on marque la place de la chapelle de la Vierge, fort appauvrie depuis que l'on a, dit-on, détourné ses eaux pour les amener d'abord au pied du monument élevé à Jeanne d'Arc en 1820, et depuis en un autre lieu où elle sert à tous les besoins du village. Toute cette partie du coteau est dépouillée d'arbres et livrée à la culture, mais tout auprès (est-ce un pieux souvenir ?) on y entretient, et j'y ai trouvé quelques petits groseillers.

L'auteur anonyme de la *Vie de Jeanne d'Arc* et de la *Vie de la duchesse d'Orléans*, traduit le *fons rannorum* ou *ad rannos* (*Procès*, t. II, p. 414, 416, 420, 434, 462), par *fontaine aux rains* et l'explique par *fontaine aux grenouilles*, se demandant pourquoi on l'appelle aujourd'hui *fontaine aux groseilliers*. M. Quicherat avait pourtant

montré dans ses *Aperçus nouveaux* que ce mot *fons ad rannos*, *fons rannorum*, est une forme altérée de *fons rhamnorum* qui veut dire précisément « *fontaine des groseillers*. » Grenouille se dit *rana* en latin et jamais *rannus ;* et le mot a donné dans le vieux français *raine* et non *rain*.

XI

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE DOMREMI. (P. 79.)

La chapelle dont il est ici parlé est nommée, comme on le voit, Notre-Dame de Domremi, et ne doit pas être confondue avec l'ermitage de Notre-Dame de Bermont, situé de l'autre côté de Domremi. On en montre encore l'emplacement, signalé naguère par des ruines et aujourd'hui par des décombres, vers le lieu où la tradition plaçait l'*arbre des Dames*. C'est un des points les plus pittoresques de la vallée. Le coteau de Juant, sur l'autre bord, finit par une pente brusque et laisse apercevoir sur un second plan, au milieu des villages groupés à l'entour, le clocher de Saint-Élophe, qui se dessine comme une masse noire dans les brumes de l'horizon.

Le respectable M. Hulin, qui a fait des fouilles pour retrouver les derniers débris de cette chapelle, a planté sur le lieu même un hêtre et un chêne, sans doute en souvenir de l'arbre des Dames et du bois Chesnu. Le chêne est déjà coupé au pied ; le hêtre ne paraît pas destiné à la fortune de l'arbre des Dames.

XII

PREMIER VOYAGE A VAUCOULEURS. (P. 91.)

MM. Michelet et Henri Martin disent que l'oncle y alla seul d'abord : c'est, je crois, mal interpréter le témoignage de Durand Laxart : « Et hoc ipsa dixit eidem testi quod iret dictum Roberto de Baudricuria quod faceret eam ducere ad locum ubi erat dominus Dalphinus. » (*Procès*, t. II, p. 444.) *Quod iret* peut vouloir dire *qu'il allât* ou *qu'elle irait :* mais ce qui prouve qu'il faut l'entendre dans ce dernier sens, c'est la déposition de Jeanne elle-même au procès : « Dixit ultra quod ivit ad avunculum suum, sibique dixit quod apud eum volebat manere per aliquod modicum tempus ; et ibi mansit quasi per octo dies ; dixitque tum præfato avunculo suo quod oportebat *ipsam ire* ad prædictum oppidum de Vallecoloris, et ipse avunculus ejus illo duxit eam. » (T. I, p. 53.) Comparez le témoignage de Jean Moreau qui parle de plusieurs voyages : « Ipsa ivit bina aut trina vice ad Vallis-Colorem, locutum Ballivo. » (T. II, p. 391,) Jeanne avait reçu l'ordre, non d'envoyer, mais d'aller à Vaucouleurs (t. I, p. 53). Jean Laxart dit qu'elle demeura six semaines chez lui : mais il ne le dit pas spécialement de ce voyage (t. II, p. 443).

XIII

LE SIGNE DU ROI. (P. 115.)

Si l'on s'étonne qu'après cette révélation de Jeanne, le roi l'ait fait encore examiner et n'ait pas montré plus de

foi, qu'on réfléchisse aux défaillances où l'âme peut tomber tout à coup à la suite même des illuminations les plus vives et les moins espérées ; que l'on tienne compte aussi des idées du temps. Jeanne avait révélé au roi son secret. Mais « en quelle puissance faisait-elle ce signe et qui lui avait donné ce pouvoir ? » Pour le savoir, on ne trouvait qu'un moyen : c'est celui que l'on employa en la faisant examiner à Poitiers. Quant au signe du roi, comme l'ont entendu les juges de Rouen, voy. ce que nous en dirons au procès. M. Michelet dit : « qu'il semble résulter dès réponses, du reste fort obscures, de la Pucelle à ses juges, que cette cour astucieuse abusa de sa simplicité, et que pour la confirmer dans ses visions on fit jouer devant elle une sorte de mystère où un ange apportait une couronne. » (*Hist. de France*, t. V, p. 65.) Mais cela n'est d'accord ni avec le caractère de Jeanne, ni avec la politique de la cour. Loin qu'on cherchât à abuser la Pucelle en cette matière, il fallut, nous le verrons, toute la constance et la force de sa conviction pour qu'on cédât à son entraînement.

XIV

COSTUME MILITAIRE DE JEANNE D'ARC. (P. 125.)

Vallet de Viriville a tenté de le décrire dans son *Iconogr. de J. d'Arc*, p. 23. Il prend pour modèle le costume de la miniature d'un manuscrit du Champion des dames, exécuté en 1451 (Bibl. nat. F. Fr.. 632, 2, f° 101 verso) : chapeau de feutre noir, cuirasse de fer poli avec diverses pièces pour protéger le corps et les aines ; jambes garnies de grègues de fer; pieds chaussés de cuir ; cotte d'étoffe brune, tombant entre la cuirasse et les jambières, un peu au-dessous du genou; manches rouges collantes ; et par-dessus, manches ouvertes adaptées aux épaules (*ibid.*, p. 12).

XV

ÉTENDARD DE JEANNE D'ARC. (P. 125.)

Il y a quelques diversités dans les descriptions qui nous sont faites de l'étendard de la Pucelle. Jeanne d'Arc dit elle-même qu'il était blanc et semé de lis, qu'on y voyait le monde et deux anges aux côtés avec cette inscription : JHESUS, MARIA. « Respondit quod habebat vexillum (gallice, *estendart ou bannière*) cujus campus erat seminatus liliis ; et erat ibi mundus figuratus, et duo angeli a lateribus ; eratque coloris albi de tela alba vel boucassino, erantque ibi scripta ista nomina JHESUS MARIA, sicut ei videtur, et erat fimbriatum de serico. » (T. I, p. 78.) Cette expression, *le monde*, est expliquée un peu plus loin : c'est *Dieu tenant le monde :* « Deum tenentem mundum, et duos angelos, — Regem cœli » (*Ibid.*, p. 117) ; cf., p. 181 : « Ipsa fecit ibi fieri istam figuram Dei et angelorum » et dans le 58e des articles proposés contre elle : « Fecit depingi vexillum suum, ac in eo describi duos angelos assistentes Deo tenenti mundum in manu sua, cum his nominibus JHESUS MARIA, et aliis picturis. » (*Ibid.*, p. 300.) Le revers nous est donné par le seul Perceval de Cagny : « La Pucelle print son estendart ouquel estoit empainturé Dieu en sa Majesté, et de l'austre costé...., et ung escu de France tenu par deux anges. » (T. IV, p. 12.)

Le Journal du siége qui, en un endroit, décrit sommairement de la même sorte le côté principal de l'étendard de la Pucelle : « ouquel par le vouloir d'elle on feist paindre et mectre pour devise : JESUS MARIA et une majesté » (*Ibid.*, p. 129), dit ailleurs, à propos de son entrée dans Orléans : « Et faisoit porter devant elle un estendard qui estoit pareillement blanc ouquel avoit deux anges tenant

chacun une fleur de lis en leur main ; et ou panon estoit painte comme une Annonciation (c'est l'image de Notre-Dame ayant devant elle ung ange lui présentant ung liz. » (T. IV, p. 152.)

Les autres témoignages ne font que reproduire, en résumé, cette description ou y joindre quelques traits accessoires.

La Chronique de la Pucelle se borne à dire : « Un estendart blanc auquel elle fist pourtraire la représentation du sainct Sauveur et de deux anges. » (T. IV, p. 215.) Pasquerel ne parle que d'un ange tenant un lis que bénissait le Seigneur siégeant sur les nuées : « In quo depingebatur imago Salvatoris nostri sedentis in judicio in nubibus cœli, et erat quidam angelus depictus tenens in suis manibus florem lilii quem benedicebat imago. » (T. III, p. 203.) Eberhard de Windecken, trésorier de l'empereur Sigismond, qui doit écrire d'après les relations officielles venues de France, modifie simplement l'attitude du Sauveur : « Une bannière de soie blanche sur laquelle était peint Notre-Seigneur Dieu, assis sur l'arc en ciel, montrant ses plaies, et ayant de chaque côté un ange qui tenait un lis à la main. » (T. IV, p. 490.)

C'est identiquement la même chose qu'on lit dans la Chronique des Pays-Bas : « Aïans son estendart de blancq satin ouquel estoit figuré Jhésu-Christ seant sups le arche (arc-en-ciel) monstrant ses plaies, et à cascun lez (de chaque côté) ung angel tenant une fleur de lis (Smet, *Coll. des Chroniq. belges*, t. III, p. 409).

Dunois, par une confusion évidente, dit que c'était le Seigneur qui tenait le lis : « Vexillum.... album.... in quo erat figura Domini nostri tenentis florem lilii in manu sua. » (T. III, p. 7.)

J'avais pensé d'abord que cette deuxième figure pouvait se rapporter au revers de l'étendard ; et je m'y sentais autorisé par M. Quicherat, qui avait proposé de combler la lacune du texte de Perceval de Cagny donnée plus haut, par cet autre passage du même auteur : « Elle fist faire un

estendart ouquel estoit l'image de N. Dame (*ibid.*, p. 5). » Mais il vaut mieux supposer, avec Vallet de Viriville, qu'il s'agit ici d'un autre étendard. Le *panon* qui est nommé avec l'étendard dans la phrase du journal, est certainement un étendard plus petit que la Pucelle s'était fait faire à la façon des simples bacheliers ou des chevaliers non bannerets; il était commun d'avoir ainsi, tout à la fois, un étendard et le pennon de l'étendard ou guidon, témoin ce passage indiquant le jeu de la scène dans le Mystère du siége d'Orléans :

« Adont icy y a pause de trompettes et d'instruments. — Et partiront tous en l'ordonnance de la Pucelle, chascun son estendart et guidon en très-belle ordonnance et bien en point. » (*Mystère*, etc., après le vers 15 903.)

Pour ce qui est de la Pucelle, on trouve, en effet, dans les comptes le nom du peintre qui a fait les deux étendards, et ce qui lui a été payé pour l'un et pour l'autre : « Et à Hauves Poulnoir, peintre demourant à Tours, pour avoir paint et baillée estoffes pour ung grand estandard et ung petit pour la Pucelle, 25 livres tournois. » (T. V, p. 258.) Or ces deux étendards ne sont pas, l'un celui de la Pucelle, l'autre cette seconde bannière qu'elle fit faire pour les prêtres de l'armée. Car Pasquerel, son confesseur, à qui elle en remet le soin, dit qu'elle la fit faire à Blois, quand elle allait marcher vers Orléans, et qu'elle y fit représenter le Sauveur en Croix : « Et fuerunt in villa Blesensi circiter per duos vel tres dies.... et ibidem dixit loquenti quatenus faceret fieri unum vexillum pro congregandis presbyteris, gallice, *une bannière*, et quod in eodem vexillo faceret depingi imaginem Domini nostri crucifixi. » (T. III, p. 104.) Or, le même Pasquerel, qui a décrit à peu près comme les autres l'étendard de la Pucelle (on l'a vu ci-dessus), sait très-bien qu'on l'avait fabriqué à Tours : « Et applicuit ipse loquens Turonis illo tunc quod depingebatur illud vexillum » (*ibid.*, p. 103).

On est donc amené à distinguer trois choses : 1° la bannière des prêtres avec l'image de Jésus crucifié ; 2° l'étendard de la Pucelle, peint comme nous l'avons indiqué sur les deux faces ; et 3° cet étendard plus petit ou panonceau fait aussi pour la Pucelle, et où l'on avait figuré l'Annonciation. Mais il faut dire que, dans tout le récit, il n'est jamais parlé que d'un étendard : celui qu'elle décrit elle-même à ses juges. C'est de celui-là, en effet, qu'elle déclare qu'elle le portait dans la bataille pour éviter de tuer personne : « Dicit etiam quod ipsamet portabat vexillum prædictum, quando aggrediebatur adversarios, pro evitando ne interficeret aliquem. » (T. I, p. 78.) Lors donc que les historiens la représentent tenant son étendard, c'est de ce drapeau et non du panonceau qu'ils doivent être entendus.

Une addition, ou, pour mieux dire, une modification plus considérable aux descriptions connues, est celle que M. de Certain a tirée du *Mystère du siége d'Orléans*, mystère qu'il vient de publier avec M. Guessart (*Documents inédits sur l'Histoire, de France*, 1862)[1]. Voici comme l'étendard y est représenté :

> Un estendart avoir je vueil
> Tout blanc, sans nulle autre couleur,
> Ou dedans sera un souleil
> Reluisant ainsi qu'en chaleur ;
> Et ou milieu en grant honneur
> En lectre d'or escript sera
> Ces deux mots de digne valeur
> Qui sont cest : AVE MARIA.
> Et au-dessus notablement
> Sera une majesté
> Pourtraicte bien et joliment
> Faicte de grant auctorité,
> Aux deux coustés seront assis

1. Il en avait déjà donné ce fragment dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (mars-avril 1859), à l'occasion d'une tapisserie où Jeanne d'Arc est représentée visitant le roi à Chinon (tapisserie offerte par M. d'Azeglio au musée historique d'Orléans).

Deux anges, que chascun tiendra
En leur main une fleur de liz,
L'autre le soleil soustiendra.

(*Mystère du siége d'Orléans*, v. 10539-10554, p. 411.)

On voit combien de traits de fantaisie l'auteur a joints à quelques traits exacts. M. de Certain me paraît expliquer fort bien comment Jeanne n'a parlé que d'un côté de son étendard : elle n'a pas l'habitude de répondre à ses juges plus qu'ils ne lui demandent, et ils ne lui ont pas demandé si l'étendard était peint des deux côtés. Mais il diminue trop l'autorité de sa description, sous prétexte que « la simple jeune fille n'avait pas acquis une grande connaissance des choses d'art. » Elle avait pu, en commandant son étendard au peintre, ne pas lui marquer bien exactement l'ordonnance du sujet; mais l'ouvrage fait, elle savait aussi bien et mieux que personne ce qu'il représentait.

Aux descriptions données, ajoutons celle des lettres patentes de Louis XIII sur les armoiries de la Pucelle : quelque peu officielle que soit la pièce en cette matière, elle ne fait qu'y ajouter une confusion de plus. Il y est dit qu' « elle estoit de toile blanche semée de fleurs de lis d'or avec la figure d'un ange qui présentoit un lis à Dieu porté par la vierge sa mère. » (*Procès*, t. V, p. 229).

Un document nouveau publié par M. J. Quicherat dans la *Revue historique* (t. IV, p. 338) (Anonyme de la Rochelle), donne ce trait qu'on ne trouve nulle autre part : « Et fit faire audit lieu de Poitiers son étendard auquel y avoit un escu d'azur, et un coulon blanc dedans ycelluy estoit : lequel coulon tenoit un role en son bec où avoit escrit *de par le roy du ciel* ». L'auteur, greffier de l'hôtel de ville de la Rochelle, n'avait certainement pas vu l'étendard et comme il écrit, selon toute probabilité en 1429, avant tout autre récit, il est douteux qu'il en ait lu une description autorisée. Évidemment cet écu d'azur avec la colombe ne peut remplacer les emblêmes essentiels que Jeanne décrit elle-même et les autres chroniqueurs après elle. Mais M. J. Quicherat est

tenté d'y voir une sorte de blason propre à la Pucelle et relégué dans un coin de l'étendard. «Dans les usages militaires du quinzième siècle, dit-il, l'étendard, qui était le signe du commandement général, était couvert d'emblêmes au choix du capitaine à qui il appartenait, et ces emblêmes n'étaient point assujettis aux lois du blason : dans un coin seulement étaient figurées les armoiries du personnage. Jeanne, paraît-il, se conforma à cette coutume.... Ni marque nobiliaire, ni aucun des emblêmes consacrés de la chevalerie ne figuraient sur l'écusson : c'était un Saint-Esprit d'argent au champ d'azur, l'oiseau tenant dans son bec une banderolle sur laquelle étaient écrits les mots : *De par le roy du ciel*» (*Ibid.*, p. 338). Et il suppose que la Pucelle y substitua plus tard les armes que Charles VII lui donna, le 2 juin 1429, à Chinon, «pour son estandard et pour soi decorer.» Malgré l'autorité de M. J. Quicherat j'incline à croire que le greffier de la Rochelle a fait quelque confusion; que cet emblême de la colombe ne trouva jamais place sur l'étendard de Jeanne, et que même les armoiries qui lui furent données *pour son estandart et pour soy decorer*, n'y figurèrent jamais : car aucun texte ne l'établit.

XVI

ENTRÉE DE JEANNE D'ARC AVEC UN CONVOI DE VIVRES DANS ORLÉANS (P. 137.)

L'entrée de Jeanne d'Arc à Orléans, sans que les Anglais fissent rien pour l'empêcher, était un acte qui pouvait déjà communiquer aux habitants la foi qu'elle avait dans leur délivrance. On sait comment elle y entra : tous les textes sont d'accord. Comment y fit-elle entrer le convoi qu'elle

amenait ? C'est un point sur lequel ils varient. M. Boucher de Molandon les a rapprochés et discutés dans un savant traité intitulé : *Première expédition de Jeanne d'Arc. Le ravitaillement d'Orléans* (Orléans 1874); et ici encore il y a beaucoup à prendre, il y a quelque chose à laisser dans ses conclusions.

On a vu que les capitaines prirent le chemin de la Sologne, tournant les bastilles anglaises et trompant Jeanne d'Arc qui les voulait aborder de front. Sur ce point M. Boucher de Molandon prétend à tort, je pense, que Jeanne d'Arc avait fini par goûter leurs raisons. Il n'y a point à biaiser avec le témoignage de Dunois qui est clair et formel : « Estis vos qui dedistis consilium quod venerim huc de isto latere ripariæ et quod non iverim de directo ubi erat Tallebot et Anglici.... *Vos credidistis me decipere et vosmet ipsum plus decipitis*.... (*Procès*, t. III, p. 5.) »

Après avoir passé par Olivet on se rabattit sur la Loire, en laissant de côté la bastille des Augustins et celle de Saint-Jean-le-Blanc qui fut évacuée par les Anglais.

La plupart des récits font arriver Jeanne jusqu'à Chécy qui est sur la rive droite de la Loire, ce qui implique qu'elle l'a passée d'un point situé en face de ce village. Ainsi fait le Journal du Siége (t. IV, p. 151); la Chronique de la fête du 8 mai, plus précise, la fait venir jusqu'à l'île aux Bourdons qui confine à la rive gauche, à la hauteur de Chécy, et c'est là qu'elle fait arriver les chalans envoyés d'Orléans pour charger les vivres :

« Et environ la fin d'avril, fut baillé à la dicte Jehanne, monseigneur de Rais, mareschal de France, (il ne le fut que depuis le sacre) et plusieurs autres capitaines, et aussi des communes des païs d'à bas et luy fut ordonné d'amener vivres et artillerie, et vindrent par la Sauloigne, et passèrent par Olivet ou près, et arrivèrent jusques à l'Isle-aux-Bourdons qui est devant Checi. Et saichans ceulx d'Orléans que elle venoit, furent très joyeulx et firent habiller challans à puissance; et estoit lors la rivière à plain chantier; et aussi le vent, qui estoit contraire, se

tourna d'aval et tellement que un chalen menoit deux ou trois chalens, qui estoit une chose merveilleuse, et failloit dire que ce fust miracle de Dieu. Et passèrent par devant les bastilles des Anglois, et arrivèrent à leur port, et là chargèrent leurs vivres, et puis passa la rivière la dicte Pucelle. » (T. V, p. 289, 290.)

Ce point situé en face de Chécy est le lieu que paraît désigner également un habitant d'Orléans, Beaucroix, quand il le fixe entre Orléans et Jargeau (*Procès*, t. III, p. 78), témoignage sur lequel nous aurons à revenir. D'autres, et ils y étaient, placent un peu plus près d'Orléans le lieu où Dunois vint la rejoindre : Et dum sciverunt ipsam Johannam advenisse, *ipse loquens* et plures alii transfretaverunt fluvium Ligeris et iverunt quæsitum eamdem Johannam quæ erat de latere sancti Johannis, t. III, p. 119 (Th. de Termes). *Du côté* de Saint-Jean-le-Blanc : cela pourrait, à la rigueur, ne vouloir dire que sur la rive gauche. Mais d'Aulon, écuyer de Jeanne dit : « Se misdrent iceluy seigneur et ses dictes gens en ung bateau et par la riviere de Loire alèrent au devant d'elle *environ ung quart de lieue* et là la trouvèrent (*ibid.*, p. 210). Pasquerel, son aumônier, dit que c'était assez près et à la vue des Anglais : « Satis prope Anglicos ita quod oculative poterant Anglici et Gallici se videre (*ibid.*, p. 105). » Dunois est d'accord avec eux quand il dit que c'était en face de l'église Saint-Loup (il faut traduire ainsi, puisque Saint-Loup est sur l'autre rive) : « et venerunt a parte *de la Sologne* usque ad ripam Ligeris de directo, et usque juxta ecclesiam sancti Lupi (*ibid.* p. 5). Enfin lui-même a déterminé précisément le lieu dans un acte signé par lui, à une date où il n'en pouvait avoir perdu la mémoire, le surlendemain de l'arrivée de Jeanne :

Nous, Jehan Bastart d'Orléans confessons avoir eu et reçu la somme de 600 l. tournois..., pour payer les gens de guerre estans en icelle ville en garnison..., ad ce que on les entretensist jusques ad ce que l'armée qui estoit venue avec la Pucelle jusques au port du Bouschet, qui est retournée à Blois fut revenue en cette ville

pour lever le siége.... Ce 1er jour de mai l'an mil IIIIe vingt-neuf. — *Signé* Le Bastart d'Orléans[1].

Or le lieu est fixé par une maison qui, aujourd'hui encore, en retient le nom. Ce fut là que se passa la scène rapportée ci-dessus entre la Pucelle et Dunois. C'est là que se produisit tout à coup, comme à la voix de la Pucelle, ce changement dans la direction du vent qui permit aux bateaux de sortir d'Orléans et de remonter la Loire pour venir charger les vivres. Dunois en a rendu témoignage : « Opus erat habere naves seu bastellos, quas seu quos cum difficultate habere poterant pro eundo quæsitum dicta victualia, quia oportebat ascendere contra cursum aquæ, et ventus erat totaliter contrarius ; » puis après les paroles de Jeanne d'Arc : « Statim et quasi in momento ventus qui erat contrarius et valde impediens ne ascenderent naves in quibus erant victualia ad civitatem Aurelianensem. » Passage où M. Boucher de Molandon a justement soupçonné une faute du greffier : les bateaux qui avaient à remonter le fleuve n'étaient pas chargés de vivres ; ils allaient charger des vivres. Il suffirait pour que le texte fût intelligible de supposer le mot qui paraît omis : « Naves in quibus erant [*ponenda*] victualia ad civitatem Aurelianensem. »

Mais ici se présente une grave difficulté. D'après ce que dit Dunois lui-même, il monta alors sur les bateaux : « Ventus qui erat contrarius.... mutatus est et factus ei propitius ; quare statim tensa sunt vela et dictus deponens intravit bastellos seu naves et cum eo frater Nicolaus de Geresme, nunc magnus prior Franciæ ; et transiverunt ultra ecclesiam Sancti Lupi, invitis Anglicis » (t. III, p. 6.) On comprend très-bien que Dunois soit monté sur les bateaux pour aller d'Orléans au port du Bouschet ; on ne comprend pas qu'il l'ait fait pour aller, après avoir rejoint la Pucelle et son escorte, du

1. Reçu tiré des archives d'Orléans et publié par M. Boucher de Molandon ; ouvrage cité p. 106, et Mantellier, *Hist. du siége d'Orléans*, p. 230.

port du Bouschet à l'île des Bourdons, en supposant que le convoi se soit avancé jusque là; et le péril du côté des Anglais de Saint-Loup dont il parle était dans le trajet d'Orléans au port du Bouschet et non plus du port du Bouschet à l'île des Bourdons. Tout se concilierait si la deuxième partie de la déposition de Dunois pouvait être placée avant la première; si son départ d'Orléans était postérieur au changement du vent, ainsi que le rapporte la chronique de la Pucelle : « Or ne pouvoit-on monter contremont (car on n'y peut conduire les bateaux sinon à force de voile). Laquelle chose fut dite à la Pucelle qui dit : « Attendez un « petit : car, en nom Dieu, tout entrera dans la ville. » Et soudainement le vent changea en sorte que les vaisseaux arrivèrent très aisément et légèrement où estoit la dite Jeanne. En iceux estoient le bastard d'Orléans et aucuns bourgeois de la ville, etc. (t. IV, p. 218). Mais cette transposition dans le texte de Dunois n'est pas possible, puisqu'il dit que c'est après sa conversation avec elle, que le vent changea et que les bateaux purent venir d'Orléans. Il faut donc admettre qu'il en est venu lui-même par quelque barque, soit à la rame, soit en allant par terre en amont jusque vers Chécy. Mais je laisse à expliquer pourquoi il serait ensuite remonté sur les chalands.

Les vivres chargés il fut décidé que l'armée irait passer la Loire à Blois : soit que l'on ne crût pas sûr d'opérer cet embarquement non-seulement des vivres, mais des troupes en face de l'ennemi, comme le voulait Jeanne, ou que les bateaux manquassent pour les faire traverser, soit comme le conjecture M. Boucher de Molandon qu'elles eussent ordre d'aller reprendre un nouveau convoi de vivres à Blois. J'inclinerais davantage pour la première opinion. On a vu comment Jeanne se décida à grand'peine à laisser partir ses soldats et à passer la Loire avec Dunois et 200 lances.

Le convoi a-t-il passé la Loire avec elle, et est-ce par le même chemin, qu'il est entré dans Orléans?

Le Journal du Siége qui la fait aller avec ses troupes jusqu'à Chécy[1] et la fait coucher à Chécy, paraît dire que le

convoi vint par terre de Chécy à Orléans : car, après avoir parlé de l'escarmouche qui avait pour but d'occuper la garnison de la bastille Saint-Loup, il ajoute : « Et lors que celle escarmouche se faisoit, entrèrent dedans la ville les vivres et artillerie que la Pucelle avait conduits jusques à Chécy (*ibid.* p. 152)[2]. Jollois l'a entendu ainsi, il a même entrepris de prouver que le convoi n'avait pas pu entrer autrement[3], et son opinion a été suivie par la plupart des historiens après lui. Je l'avais adoptée comme les autres. Mais un témoignage non moins considérable que celui du Journal, le témoignage de Simon Beaucroix dit que les vivres furent mis sur les vaisseaux et conduits à Orléans « *et fuerunt posita victualia in navibus et ducta ad villam Aurelianensem* » (t. III, p. 78), phrase qui dans sa briéveté implique plus un transport direct par eau qu'un dépôt sur le rivage et un transport par terre. De plus M. Boucher de Molandon a produit des mandats de paiement délivrés par les procureurs de la ville sous le sceau de la prévôté et le contreseing de Jehan de Cailly, leur notaire, où l'on trouve le détail des sommes payées pour le déchargement, le transport, l'emmagasinage et le mesurage des blés venus à Blois, le 29 avril 1429. Or, dit l'auteur, « ces titres constatent que les blés étaient entrés par chalands dans les fossés de la porte de Bourgogne alimentés par la Loire.[4] »

Blé du 29 avril améné par bateaux.

A Jehan Le Camus pour bailler à quatre hommes qui couchèrent au chalan au blé la nuit que on l'amena : VIII sous parisis.

1. Et en ce point s'en allèrent et firent tant que ilz vindrent presque à ung village nommé Chécy là où ilz geurent la nuit en suivant (t. IV, p. 151). Ce texte ne permet pas d'entendre qu'elle vint seulement sur le territoire de Chécy qui s'étendait sur la rive gauche de la Loire. Il s'agit bien du village qui est sur la rive droite.

2. La *Chronique de la Pucelle* ne sépare pas non plus Jeanne de son convoi. « Quand les vivres furent mis ès vaisseaux ou bateaux avec ladicte Jeanne, le maréchal de Rais, le seigneur de Loré, et autres s'en retournèrent audit lieu de Blois (*ibid.*, p. 221).

3. *Hist. du siége d'Orléans*, p. 72-74.

4. *Première expéd. de Jeanne d'Arc*, p. 55. Les fossés de la porte de

A Jehan Le Camus pour bailler à certains compagnons qui apportèrent le blé du chalan à la porte Bourgogne et qui aidèrent à charger les voitures : XII s. p.

A Collin Nollet, sergent, et à Jehan Casseau, nottaire, pour leur sallaire d'avoir fait information pour la ville du blé emblé (pris) aux chalans : XLIV s. p. (*Première expéd. de Jeanne d'Arc*, p. 55-56.)

M. Boucher de Molandon a donc raison de dire que ces textes tranchent ici la question.

Les charriots arrivés avec l'escorte au port du Bouschet avaient pu se ranger le long du rivage en amont dans la direction de l'île aux Bœufs et de l'île aux Bourdons. Les bateaux ayant pris leur chargement purent redescendre la rivière comme ils l'avaient remontée, passant entre l'île Saint-Loup et l'île Saint-Aignan ou l'île aux Toiles : la bastille de Saint-Jean-le-Blanc auprès de l'île Saint-Aignan, sur la rive gauche, était abandonnée, et la bastille Saint-Loup, derrière l'île de ce nom, sur la rive droite, occupée ailleurs par une attaque dirigée d'Orléans contre elle en forme de diversion. C'est ainsi qu'ils arrivèrent aux fossés ou plutôt à la grève la plus voisine de la porte de Bourgogne, où on les déchargea. (Cf. Mantellier, *Histoire du Siége d'Orléans*, p. 87.)

XVII

JEANNE D'ARC AU CHATEAU DE REUILLY. (P. 61.)

Le fait est constaté par les lettres d'anoblissement accordées par Charles VII à Gui de Cailly, maître alors de ce

Bourgogne avaient-ils sur la Loire une telle ouverture que les chalands pussent y pénétrer? Je laisse l'assertion à la charge de M. Boucher de Molandon. Elle me paraît fort contestable Il est dit que ce blé fut porté du chaland à la porte de Bourgogne, mais non que le chaland ait pénétré par les fossés jusqu'à la porte de Bourgogne.

manoir, et l'hospitalité qu'il y donna à Jeanne est un des premiers faits allégués dans cet acte : « Notum facimus universis.... quod nos certiores facti servitiorum egregiorum dicti Guidonis *de Cailli*, et quantum omni sua potestate bonam erga nos præmemoratæ Johannæ voluntatem secundaverit, eam in arce Rulliaca prope Checiacum excipiendo, quum primum in urbem Aureliam induceretur, divinâ angelorum apparitione invitata. (Quicherat, *Procès* t. V, p. 342.) Pièce tirée du manuscrit n° X, de Peiresc (Bibliothèque d'Orléans) qui paraît contenir une partie des matériaux avec lesquels Charles du Lys composa son *Traité sommaire du nom et des armes de la Pucelle*. « L'anoblissement de Gui de Cailly, ajoute le savant éditeur, transcrit au fol. 400 de ce volume d'après un original en parchemin dont on n'indique pas la provenance, s'éloigne par sa forme des usages de l'ancienne chancellerie ; » et il en signale pluplusieurs singularités. Sur ce séjour de Jeanne à Reuilly, voy. l'ouvrage cité de M. Boucher de Molandon, qui est aujourd'hui propriétaire de ce domaine (p. 63-67).

Le Journal du Siége, on l'a vu, après avoir raconté l'arrivée de Jeanne et de sa troupe « jusques à ung village nommé Checy, » ajoute « là ou ils geurent (couchèrent) la nuit ensuyvant » (t. IV, p. 151). C'est une inexactitude : le village où l'on coucha n'est pas Chécy et tous les témoignages sont d'accord pour fixer au même jour l'arrivée du convoi sur la Loire et l'entrée de Jeanne dans Orléans.

XVIII

LES FRERES DE JEANNE A L'ARMÉE. (P. 140.)

Le Journal du siége (t. IV, p. 126) et le greffier de l'hôtel de ville d'Albi (t. IV, p. 300) disent que Jeanne vint trouver le roi, accompagnée de ses deux frères (Pierre et Jean).

Il ne semble pas, d'après les dépositions des témoins de Vaucouleurs, qu'ils soient partis avec elle de cette ville; mais il est possible qu'ils l'aient rejointe avant son arrivée à Chinon. Tous les deux étaient avec elle à Orléans : le Journal du siége les y mentionne (t. IV, p. 153), et les comptes d'Orléans qui se rapportent au temps du siége comprennent plusieurs sommes dépensées, soit en dons envers eux, soit en payement des choses qui leur ont été fournies. Jean y figure nommément pour une somme de 40 l. p. (environ 282 fr.), qui lui est allouée afin de lui aider à vivre et à soutenir son état (t. V, p. 260); de son côté, Pierre obtint plus tard (28 juillet 1443) du duc d'Orléans la donation de l'Ile-aux-Bœufs (île de la Loire, aujourd'hui disparue, à l'ouest de Chécy), en récompense de ses services, notamment au siége d'Orléans (t. V, p. 212). Il ne paraît donc pas qu'on les doive séparer, comme le fait Lebrun des Charmettes, à cause du témoignage de Pasquerel qui mentionne *un frère* (le mot *mater* du texte doit se lire *frater*, t. III, p. 101), et de la lettre de Gui de Laval (8 juin), où il est aussi question d'un frère « venu depuis huit jours » et qui part avec la Pucelle pour Jargeau (t. V, p. 108). Son arrivée près d'elle pour cette nouvelle campagne n'indique pas qu'il n'ait pas été avec elle à Orléans.

XIX

LES HÉRAUTS DE LA PUCELLE. (P. 143.)

Le Journal du siége (t. IV, p. 154) dit que le héraut retenu avait été envoyé de Blois; Jeanne, arrivée à Orléans, en envoie deux autres pour le réclamer et renouveler son message. Sur la menace de Dunois, les Anglais les renvoient tous. Jacques L'Esbahy, bourgeois d'Orléans, entendu au procès de réhabilitation, ne parle pas du héraut

envoyé de Blois. Il se borne à dire que les deux hérauts, Ambleville et Guyenne, furent députés par Jeanne pour sommer les Anglais. Guyenne est retenu, Ambleville renvoyé, mais il retourne, sur la parole de Jeanne, au camp des Anglais et en ramène son compagnon (t. III, p. 27). Selon la Chronique de la Pucelle (t. IV, p. 220), Jeanne en arrivant à Orléans apprend que ses hérauts ont été retenus. Elle et le Bâtard font dire aux Anglais de les remettre en liberté. Un seul est rendu, mais il est renvoyé au camp et ramène l'autre, comme il est dit dans la précédente déposition. D'après la lettre de Jeanne que l'on verra plus loin, ce second héraut ne devait pas encore être relâché le jour de la prise de Saint-Loup. Selon le héraut Berri (t. IV, p. 42), ils le gardèrent jusqu'à la fin : ils le voulaient brûler, et n'attendaient pour le faire que l'avis de l'Université de Paris; mais prévenus par la marche rapide des événements, « ils laissèrent le dit hérault en leurs logis tout enferré, et s'enfouirent. » Le Mystère du siége d'Orléans met en scène la tradition du Journal du siége. Il y a de la vivacité dans cette conversation qu'ont avec le héraut délivré les deux hérauts qui le ramènent :

PREMIER MESSAGIER.

Tu peuz bien compter maintenant
Et dire de ton adventure.

MESSAGIER DE LA PUCELLE.

Jamès je n'enduray autant.

DEUXIÈME MESSAGIER.

Tu peuz bien compter maintenant.

LE HÉRAULT DE LA PUCELLE.

Englois sont pires que chiens.
Y n'ont pitié de créature.

PREMIER MESSAGIER.

Tu peuz bien compter maintenant.
Et dire de ton advènture.

DEUXIÈME MESSAGIER.

Tu es sailly de grant ordure,
D'estre hors des mains des Anglois

PREMIER MESSAGIER
Mort tu fusses de pourriture
Avant qu'il eust été ung mois.
DEUXIÈME MESSAGIER.
Y nous fault présent aller voir
Madame Jehanne la Pucelle.
(Mystère du siége d'Orléans, v. 11,851 — 11,863.)

XX

ENTRÉE DU SECOND CONVOI DANS ORLÉANS LE 4 MAI 1429.

(P. 147.

Parmi les mandats de payement en date du 14 octobre 1429, d'où est résultée la preuve que le convoi, amené par la Pucelle en face de Chécy, près de l'île aux Bourdons, a été directement transporté de là par eau à Orléans, M. Boucher de Molandon en a trouvé un qui porte cette mention :

Item, payé à Jehan de la Rue pour dépense faite en son hôtel par les nottoniers (*bateliers*), qui amenèrent les blés qui furent amenés de Blois le 4ᵉ jour de may, XIII livres XII s. p.

Et il en a conclu que le 4 mai, comme le 29, le convoi est entré par eau dans Orléans.

Ceci passe toute vraisemblance. Autant il était naturel d'admettre, les textes n'y faisant pas obstacle, que les bateaux envoyés vers Chécy, pour y charger les blés amenés sous l'escorte de la Pucelle, revinssent par la voie qu'ils avaient suivie en venant, autant il est impossible de croire que le convoi du 4 ait pris la même route. Tous les textes nous disent qu'il est venu par la Beauce et que Jeanne vint à sa rencontre. C'est ce que dit Pasquerel qui y était : « Et deinde paucis diebus transactis, ipse loquens cum multis

armatis venit ad civitatem aurelianensem *per latus Belsiæ* cum dicto vexillo et presbyteris, sine quocunque impedimento; et dum ipsa Johanna scivit eorum adventum ipsa ivit eis obviam *et insimul intraverunt villam Aurelianensem* sine impedimento et *introduxerunt victualia*, videntibus anglicis » (t. III, p. 105). C'est ce que confirme d'Aulon qui y était aussi (*ibid.*, p. 211). Les récits du temps ne diffèrent que sur la désignation de la bastille devant laquelle on passa. Le Journal du siége se borne à dire : « par devant la bastille des Anglais » (t. IV, p. 156); Jean Chartier dit « devant la grande bastille des Anglais nommée Londres » (*ibid.*, p. 56), c'est à dire à travers les lignes des assiégeants; la Chronique de la Fête du 8 mai, que Jeanne alla à la rencontre du convoi jusqu'à la forêt d'Orléans et qu'elle le ramena le long de la bastille appelée Paris (celle du Nord) (t. V, p. 191); ce qui est plus probable. La Chronique de la Pucelle (*ibid.*, p. 222) suppose à tort que Dunois n'avait pas quitté Jeanne d'Arc et qu'ils sortirent ensemble le matin de la ville au-devant des vivres qu'ils y ramenèrent, les Anglais n'osant pas sortir de leurs bastilles. Tous sont donc d'accord sur l'entrée du second convoi par la Beauce et par terre. Et l'on voudrait séparer le convoi de l'escorte! on voudrait que tandis que l'escorte venait par une rive, le convoi fût allé par une autre! Pourquoi? Pour donner raison à cette mention des nautoniers « qui amenèrent les blés de Blois le quatrième jour de mai. » — Mais cette mention est secondaire dans la pièce : la chose essentielle est le payement fait aux nautoniers; qu'ils soient venus le 29 avril ou le 4 mai, peu importe. C'est évidemment par une confusion des deux événements que le comptable, cinq à six mois plus tard, a pris l'une des deux dates pour l'autre : toutes les vraisemblances sont d'accord avec les textes pour exiger cette rectification; et M. Boucher de Molandon n'aurait, sans doute, pas hésité à en convenir, s'il n'y avait cru trouver la confirmation d'une idée qui le préoccupait surtout dans cet ouvrage, à savoir le complet investissement d'Orléans : « Ce fait curieux,

dit-il, et jusqu'à présent inconnu, fournirait au besoin une preuve nouvelle du *complet* investissement de la ville, puisque le 4 mai au matin (l'attaque et la prise de la bastille Saint-Loup n'ayant eu lieu que le soir) Dunois lui-même, marchant à la tête d'un corps de troupes considérables, accompagné du maréchal de Raiz, du maréchal de Sainte-Sévère, etc., et secondé par une sortie de cinq cents hommes de la garnison commandés par La Hire, Villars, Florent d'Illiers et la Pucelle, n'aurait pas osé faire passer à travers les redoutes ennemis le convoi de blé qu'il amenait de Blois et l'aurait expédié par le fleuve (p. 59). »

Mais comment l'aurait-il expédié par le fleuve?

M. Boucher de Molandon ne prétend pas que ce soit en remontant le fleuve sous le feu des bastilles de Saint-Laurent, de l'île Charlemagne et du Champ Saint-Privé, qui l'eussent pris comme dans un filet. C'est donc en descendant le fleuve, et par conséquent, ainsi que je le disais, le convoi serait allé par une rive et l'escorte par une autre : car on ne peut nier que Dunois et la Pucelle ne se soient rencontrés ce jour là et n'aient passé processionnellement devant les Anglais de Saint-Pouair qui ne bougèrent pas. Cela n'ébranle pas la confiance de M. Boucher de Molandon dans ce billet de payement. Il se rejette sur son blocus : « S'il était vrai comme le veulent quelques historiens, continue-t-il, qu'au nord-est de la place et à l'entrée de la forêt, précisément au point par où Dunois arrivait avec ses capitaines et ses hommes d'armes, une large trouée de près de quatre kilomètres fût demeurée ouverte et inoccupée par l'ennemi, il faut reconnaître que le Bâtard si bien accompagné de généraux et de soldats et si bien soutenu par la Pucelle, n'osant faire entrer son convoi de blé par cette béante ouverture et préférant le confier aux hasards du fleuve, aurait fait preuve d'une timidité qu'on n'est pas accoutumé de rencontrer en lui. C'était au contraire une sage et prudente prévoyance si, comme tout l'indique, le blocus était devenu complet par la construction de la bastille de Fleury (p. 59, 60). »

En vérité c'est attacher trop de terreur à cette prétendue bastille de Fleury-aux-Choux !

XXI

LA NUIT DU 6 AU 7 MAI. (P. 160.)

Il y a ici dans les témoignages contemporains des différences qui ne laissent aucun moyen de les concilier. Perceval de Cagny, Jean Chartier et la Chronique des Pays-Bas disent que Jeanne passa la nuit devant la bastille des Tourelles; le héraut Berri, la Chronique de la Pucelle et celle de la Fête du 8 mai, qu'elle la passa dans Orléans. Cette même opposition se retrouve jusque dans les témoignages de ceux qui étaient là, qui étaient attachées à sa personne. D'Aulon, son écuyer, dit qu'elle demeura avec les seigneurs « toute celle nuit » devant les Tourelles; Louis de Contes, son page, qu'elle repassa le fleuve et lui-même avec elle, qu'elle rentra dans Orléans et y coucha dans son hôtel avec quelques femmes selon son habitude. Pasquerel, son confesseur, raconte ce qu'elle fit ce même soir dans Orléans, lui présent; et ce qu'il dit est trop important pour qu'on y puisse soupçonner une erreur de mémoire; Collette, femme de Pierre Milet, cite un trait qui se rapporte au moment où elle repartit, le samedi matin, d'Orléans pour attaquer la bastille du Pont. Les témoignages les plus nombreux et les plus forts établissent donc son retour dans la ville, et l'on peut dire que c'est l'opinion qui a le plus d'autorité dans les histoires, puisque c'est la version de la Chronique de la Pucelle: aussi est-ce l'opinion que la plupart des écrivains modernes ont adoptée. Voy. Chron. des Pays-Bas (*Coll. des chron. Belges*, t. III, p. 411); *Procès*, t. IV, p. 7 (Cagny); p. 43 (Berri); p. 61 (J. Chartier); p. 227 (Chronique); t. III, p. 215 (d'Aulon); p. 70 (L. de Contes);

p. 108 (Pasquerel); p. 124 (Collette); t. V, p. 293 (Fête du 8 mai) : « Et là demourèrent toute nuyt. Et ce voyans les dits seigneurs que la dicte Pucelle estoit fort folée (fatiguée), la menèrent en la ville pour soy refreschir. »

XXII

FORCES ENGAGÉES DANS L'ATTAQUE ET DANS LA DÉFENSE D'ORLÉANS. (P. 173.)

J'ai à rectifier les évaluations que j'avais présentées dans l'édition précédente, mais aussi, je pense, à corriger sur quelques points celles qui m'ont fait revenir de mon premier calcul.

J'avais adopté l'évaluation de l'abbé Dubois qui portait à 400 hommes les troupes étrangères à la ville, employées à sa défense au commencement du siége. M. J. Loiseleur trouve dans les comptes de Hémon Raguier qu'il y avait alors sous divers chefs 66 hommes de trait et 182 hommes d'armes. En prenant l'homme d'armes de cette époque tel qu'on le trouve dans plusieurs textes de la fin du quatorzième siècle, c'est-à-dire pour un homme de guerre accompagné d'un page et d'un coutillier (c'est le calcul de M. J. Loiseleur), les 182 hommes d'armes font 546 combattants, et avec les 66 hommes de trait on a 612 hommes comme le *minimum* de la garnison d'Orléans.

Le 25 octobre le Bâtard d'Orléans fait entrer dans Orléans 800 hommes (Journal, t. IV, p. 101). Le compte de Hémon Raguier porte comme résidant à Orléans 685 tant hommes d'armes que de trait : confusion qui ne permet pas d'arriver à un nombre exact. « Mais, dit M. Loiseleur, on voit clairement que les hommes d'armes sont plus nombreux que ceux de trait. Jacques de Chabannes à lui seul reçoit un à compte sur 211 payes d'hommes d'armes ; le ma-

réchal de Sainte-Sévère sur 85; le Bâtard reçoit 65 payes et l'on sait qu'il a au moins 49 hommes d'armes. Voilà déjà 445 hommes d'armes représentant 1035 combattants. En supposant que le surplus fût uniquement composé d'hommes de trait, on arriverait au chiffre de 1375 combattants; » et l'auteur pose en fait qu'il y en avait davantage : car plusieurs autres compagnies comprenaient gens d'armes et archers. Il porte donc à 1600 hommes au moins le nombre des hommes formant la garnison d'Orléans au 1er janvier 1429. 1600

On trouve ensuite entrant dans Orléans :

Le 5 janvier 1429 avec Louis de Culan (*ibid.*, p. 108) 200

Le 24, 30 hommes d'armes avec La Hire (*ibid.*, p. 114) : en ne comptant avec l'homme d'armes que son page et son coutillier 90

Le 5 février, 26 hommes rattachés au maréchal de Sainte-Sévère (*ibid.*, p. 116) 26

Le 7 février, avec W. Stuart, etc. 1000

La même nuit, à Guill. d'Albret. 200

Et à La Hire (*ibid.*, p. 117). 120

Le 9, avec Lafayette (*ibid.*, p. 119) 300

Total des hommes entrés dans Orléans avant la bataille de Rouvray ou des Harengs. . . . , ... 3536

Mais le 9, Jacques de Chabannes et le Bourg de Bar étaient sortis avec 20 ou 25 hommes pour aller à Blois rejoindre le comte de Clermont. Le Bourg de Bar fut pris, les autres dispersés. Le Journal ne dit pas qu'ils soient rentrés dans la ville . . . 25

Le 10, le Bâtard d'Orléans sortait à la même fin avec 200 hommes et était plus heureux 200

Le 11, W. Stuart, entré le 7 avec 1000 hommes et Guill. d'Albret le même jour avec 200 hommes (probablement aussi La-

A reporter. . . 225 3536

Report. . .	225	3536
fayette, entré le 10 avec 300 h.),en partaient avec 1500 h. : c'est, en y comprenant les 300 hommes amenés le 10 par Lafayette, le nombre d'hommes qui étaient entrés dans les derniers jours : ils n'avaient fait que traverser la ville pour aller au lieu du rendez vous	1500	
	1725	
Déduisons des troupes entrées les troupes sorties avant cette journée		1725
Il restait donc dans Orléans, le jour de la bataille, environ.		1811

à peu près ce qu'il y en avait avant le mouvement de troupes qui la précéda.

Combien y en eut-il dans la suite du siége depuis cette bataille jusqu'au jour où y entra Jeanne d'Arc ?

La difficulté réside dans l'évaluation des troupes qui entrèrent dans Orléans et de celles qui en sortirent à la suite de cette journée.

Le comte de Clermont vint à Orléans avec La Hire et d'autres qui y rentraient (12 février), et il en sortit le 18 emmenant avec lui le seigneur de La Tour, Louis de Culan, amiral, Regnaut de Chartres, archevêque de Reims, l'évêque d'Orléans, La Hire et plusieurs chevaliers et écuyers d'Auvergne, de Bourbonnais et d'Écosse, et bien 2000 combattants (*ibid.*, p. 130).

Combien en avait-il amené ?

Le 10 février, quand le Bâtard d'Orléans partit pour le rejoindre avec 200 combattants, on disait qu'il avait bien avec lui 4000 hommes. Le nombre pouvait être exagéré par la rumeur populaire. Le lendemain, Guill. d'Albret, William Stuart, frère du connétable d'Écosse, le maréchal

de Boussac ou Sainte-Sevère, le seigneur de Graville, le seigneur de Xaintrailles et Poton son frère, La Hire, le seigneur de Verduzan et plusieurs autres chevaliers et écuyers, partirent avec 1500 combattants à la même fin, et le Journal dit que le comte de Clermont « repartit pareillement et fit tant qu'il vint à toute sa compagnie, à Rouvray Saint-Denis. Et, ajoute-t-il, quand ils furent tous assemblés, ils se trouvèrent de 3 à 4000 combattants. » (*Ibid.*, p. 120.)

M. J. Loiseleur part de là pour établir que le comte de Clermont n'avait en réalité avec lui que 1800 hommes. C'est le chiffre auquel il arrive en prenant la moyenne entre 3000 et 4000, soit 3500, dont il déduit les 1700 hommes venus d'Orléans : 200 avec le Bâtard, et ensuite 1500 avec d'Albret, La Hire, etc. (Ouvrage cité, *Éclaircissements*, p. 210). Il faut dire pourtant qu'il y a dans le Journal, une page plus bas, un autre texte que M. J. Loiseleur a passé sous silence. Après avoir parlé de l'arrivée des Anglais, de leurs dispositions défensives et de la résolution prise par les Français de les combattre sans descendre de cheval « sinon les archers et gens de trait, » il ajoute : « Après laquelle conclusion se mirent devant La Hire, Poton, Saulton, Canede et plusieurs autres venans d'Orléans, qui estoient environ 1500 combattans ; » puis ayant dit leur résolution de les attaquer à l'improviste : « Mais le comte de Clermont manda plusieurs fois par divers messages à La Hire et autres, ainsi dispos d'assaillir leurs adversaires, qu'ils trouveroient en eulx tant grand advantage, et qu'ilz ne leur feissent aucun assault jusques à sa venue, et qu'il leur ameneroit de *trois à quatre mil combattans*, moult désiranz d'assembler aux Anglois (*ibid.*, p. 121). »

Les 3 à 4000 combattants attribués au comte de Clermont sont donc bien nettement distingués des 1500 venus d'Orléans, tandis que plus haut ils semblaient confondus. Je dis qu'ils semblaient confondus, et en réalité ils n'ont jamais été réunis. La chose est prouvée par la bataille : les 1500 hommes venus d'Orléans et les 200 du Bâtard prirent seuls part au combat ; les autres n'en furent que specta-

teurs. Et ce qui confirme la distinction qu'il faut faire, conformément aux deux textes des p. 119 et 121 entre les quinze cents hommes venus d'Orléans, et les trois ou quatre mille hommes du comte de Clermont, c'est un passage de la Chron. de la Fête du 8 mai, document d'une grande valeur, comme on l'a vu, où il est dit de la bataille de Rouvray : « Et estoient nos gens contre iceulx Anglois six contre ung (t. V, p. 288). » Or d'après le Journal, les Anglais étaient au nombre de 1500 (t. IV, p. 120). Admettez que l'auteur, dans son dépit contre l'inaction du comte de Clermont, exagère, réduisez la proportion de moitié, ce seraient encore 4500 hommes : 1500 pour les Orléanais, et 3000 pour le comte de Clermont.

Combien en est-il entré dans Orléans?

Le comte de Clermont a bien pu ne pas y ramener avec lui tous ceux qui s'étaient joints à lui pendant son séjour à Blois et formaient son corps de trois à quatre mille hommes « tant d'Auvergne, Bourbonnais comme d'Écosse. » Le journal du siége dit que quand il partit le 18 il emmena 2000 hommes; et on peut induire qu'il ne laissa personne des siens, car il ajoute : « Après lequel département ne demeura dedans Orléans sinon le Bastart d'Orléans, le maréchal de Sainte-Sevère et leurs gens (t. IV, p. 130). » Il dit que les Orléanais « n'en furent pas bien contents. » L'auteur de la Chronique du 8 mai dit au contraire que les Orléanais, voyant que le comte de Clermont n'attaquait pas plus les Anglais sous leurs murs qu'à Rouvray, et craignant de voir leurs vivres s'épuiser, pressèrent le comte de faire sortir ces bouches inutiles : « et ainsi s'en partirent (t. V, p. 289). »

Quoi qu'il en soit de ces deux appréciations, les deux récits sont d'accord sur ce point, qu'il n'en est rien resté.

Qu'est-il rentré des 1700 hommes sortis (200 avec Dunois, 1500 avec d'Albret, W. Stuart, Verduzan, La Hire, etc.) pour la bataille? D'Albret. W. Stuart, Verduzan et trois ou quatre cents hommes y périrent. Dunois faillit y rester : il revint avec La Hire et Poton de Xaintrailles dans Or-

léans, et le reste de leurs hommes avec eux. Mais combien y en est-il aussi revenu de ceux qui faisaient la troupe de Guill. d'Albret, de W. Stuart et des autres (environ 1200 hommes) ?

M. J. Loiseleur signale parmi les comptes de H. Raguier deux payements faits en mars, l'un avant, l'autre après Pâques, et donnant, le premier, 562 hommes d'armes et 428 hommes de trait ; le second, 508 hommes d'armes et 395 hommes de trait (les nombres que M. Loiseleur donne dans son exposition, p. 189, ne sont pas d'accord avec ceux qui résultent de ses textes ch. XXIV et XXV, p. 184-192) : en sorte qu'au mois de mars, avant Pâques, il y aurait eu dans Orléans 1686 hommes pour les gens d'armes, et leurs valets, soit avec les hommes de trait, en tout 2114 combattants : nombre qui, comparé à celui de la garnison d'Orléans la veille de la bataille de Rouvray, n'établit qu'un excédant de 303 hommes et pourrait faire croire que la plus grande partie des 1700 hommes qui sortirent d'Orléans pour la bataille, ou des 1300 hommes qui survécurent, ne sont pas rentrés dans la ville.

Le nombre des hommes d'armes et des archers constaté par le compte de Raguier, après Pâques (qui fut le 27 mars), est inférieur en nombre au précédent. En rapprochant les noms des capitaines, M. Loiseleur fait observer qu'il y a en moins dans ce dernier compte trois compagnies, comprises dans le premier pour 36 hommes d'armes et 30 hommes de trait, tandis qu'on y trouve en plus une compagnie de 11 hommes d'armes et de 9 hommes de trait omis dans l'autre, et il croit qu'il les faut rétablir de part et d'autre, afin de retrouver tous les capitaines dans chacun des deux payements. Mais le contingent des compagnies varie d'un compte à l'autre : le nombre des compagnies elles-mêmes aurait bien pu varier aussi. Pour nous borner aux nombres exprimés et sans improuver d'ailleurs l'autre hypothèse, les 508 hommes d'armes donneraient 1524 combattants qui, avec les 395 archers, feraient 1919 soldats.

Il faut joindre à ce nombre celui des hommes entrés à

Orléans dans les derniers jours qui précédèrent l'arrivée de la Pucelle :

Le 24, avec le Bourg de Mascaran	40
Le 28, avec Alain de Giron.	100
Le 27, venant du Gâtinais.	60
Le 28, de Châteaudun, avec Florent d'Illiers . . .	400
Le 29, du Gâtinais, le matin du jour où entra la Pucelle	50
Total	650
Et avec les 1919 soldats résultant du compte de la fin de mars.	1919
un total de	2569

Si l'on mettait dans le compte d'après Pâques les trois compagnies portées dans le compte précédent avec leur contingent, on aurait 2057 hommes pour la fin de mars, et 2707 pour le 29 avril. M. Loiseleur, qui retient le chiffre du compte d'avant Pâques et le porte à 2111 hommes (il faudrait, je pense, avec les chiffres de son texte, lire 2114), a pour l'époque de l'arrivée de Jeanne d'Arc 2761 combattants. L'abbé Dubois en comptait 2900. Jollois (*Hist. du Siége d'Orléans*, p. 42) a généralement admis le calcul de l'abbé Dubois.

Ces nombres ne sont qu'approximatifs. La place n'était pas entièrement fermée : il y a des arrivées et des départs qui ont pu n'être pas constatés ; mais on les peut regarder comme très-près de la vérité. La meilleure part de la défense appartenait donc toujours à la bourgeoisie qui, selon le recensement opéré en 1428 par le gouverneur Raoul de Gaucourt, était de 30 000 habitants et pouvait fournir au besoin cinq mille et communément trois mille combattants (Lottin, t. I, p. 202 et Loiseleur, p. 142.)

L'arrivée de Jeanne d'Arc modifia ces proportions. Elle avait passé la Loire, selon Beaucroix (t. III, p. 78), avec 200 lances, que l'on peut, d'après les observations de M. J. Loiseleur, ne compter que pour le même nombre de

cavaliers (*Comptes des dépenses faites par Charle VII pour secourir Orléans*, p. 124, note 2). Nous avons vu plus haut à combien d'hommes était évaluée l'escorte du convoi qu'elle venait d'amener sur la Loire : en laissant de côté le chiffre de 10 ou 12 000 hommes, porté au procès-verbal de Rouen, soit qu'il y ait erreur involontaire ou exagération voulue dans le chiffre, soit qu'il ne faille pas l'attribuer uniquement aux hommes que la Pucelle aurait reçus pour cette expédition, on a celui de Monstrelet (7000), ou celui d'Eberhard de Windecken (3000), et j'ai dit qu'on ne le peut supposer inférieur à ce dernier. Cette troupe renvoyée pour passer par le pont de Blois, faillit ne pas revenir. Il fallut l'arrivée de Dunois pour triompher des dispositions contraires du conseil : « Et tantôt fut conclu de tous de retourner et de mener derechef vivres à Puissance, » dit Jean Chartier (t. IV, p. 55, 56) ; toutefois, il constate que la troupe qui prit cette fois son chemin par la Beauce était trois fois moins nombreuse que celle qui était allée avec la Pucelle par la Sologne, et c'est aussi ce que dit la Chron. de la Pucelle (*ibid.*, p. 222). En prenant pour cette troupe le chiffre d'Eberhard de Windecken, ce seraient 1000 hommes ; avec le nombre de Monstrelet, ce seraient environ 2300 hommes qui seraient entrés le 4 mai dans Orléans. Nous avions compté avant l'arrivée de Jeanne d'Arc un peu plus de 2500 combattants étrangers ; avec les 200 qu'elle amène et les 1000 ou 2000 qu'elle reçoit, ce seraient de 3500 à 4500 hommes qui se seraient joints à la milice orléanaise pour faire lever le siége d'Orléans aux Anglais.

Quant aux Anglais ils avaient laissé 500 hommes aux Tourelles avant d'en partir le 8 novembre (Journal, t. IV, p. 102), et y envoyèrent un renfort de 300 hommes au 1er décembre (*ibid.*, p. 103). Ils étaient venus au nombre de 2500, au 31 de ce mois, pour commencer le siége par la rive droite (*ibid.*, p. 106), et ils reçurent ensuite 1200 hommes amenés par Falstolf le 16 janvier, et 1500 autres amenés par le même le 17 février, après la bataille des Harengs (*ibid.*, p. 110, 120 et 126) ; ajoutez-y 40 hommes venus le

7 mars (*ibid.*, p. 134), les renforts tirés de Jargeau et des garnisons de la Beauce le 8 mars, que Jollois porte approximativement à 2000 hommes, et enfin 1400 hommes qui purent s'adjoindre comme escorte à divers convois, et vous aurez un total de 9440, sans les Bourguignons que le duc de Bourgogne rappela, et qu'on évalue à 1500 hommes. (Voy. la note de Jollois, *Siége d'Orléans*, p. 44, et aussi M. Vergniaud-Romagnesi, *Mémoire sur les dépenses faites par les Orléanais en raison du siége de* 1429, Extrait du *Bulletin du Bouquiniste*, nos 96-99, p. 12, du tirage à part.)

A l'annonce du convoi qui allait partir pour Orléans avec la Pucelle, Bedford songea aussi à fortifier les assiégeants. Dès le mois précédent, il avait convoqué « les gens nobles tenans noblement du duché de Normandie et pays de conquête à se rendre au mardi 29 mars à Vernon. » Par une lettre du 20 avril, il avait ordonné de leur payer à l'avance vingt jours de solde à partir du jour où ils auraient fait leur montre, c'est-à-dire passé la revue qui constatait leur nombre et leur état. Une lettre du 30 avril qui rappelait ces faits y ajoutait, pour ceux qui auraient répondu à la convocation, de nouveaux avantages (voy. Mantellier, *Hist. du Siége d'Orléans*, pièces justif., no IX, p. 227). D'autre part, le conseil d'Angleterre, réuni le 15 avril afin de délibérer sur une dépêche de Bedford, qui demandait 200 lances et 1200 archers pour six mois, lui accordait 100 lances et 700 archers (*Proceedings and ordinances of the privy council of England* (Lond. 1834), t. III, p. 322, 323 et 326). Mais pour Orléans tout cela fut trop tard; et le 8 juin ils n'étaient pas encore partis (voy. *ibid.*, p. 328).

XXIII

FRAIS DU SIÉGE D'ORLÉANS. (P. 173.)

Les sommes que Bedford s'était fait accorder par les États de Normandie avaient d'abord pour objet le siége d'Angers.

En juin 1428 il avait obtenu une première aide de 60 000 livres tournois, dont moitié était destinée à l'armée que Salisbury avait amenée d'Angleterre pour ce siége, comme aussi aux munitions d'artillerie calculées pour quatre mois (Ch. de Beaurepaire, *Etats de Normandie sous la domination anglaise*, p. 31-35.) Le 8 septembre, nouvelle demande de 200 000 l. t. pour cette même armée et spécialement pour le recouvrement d'Angers et de la place du Mont Saint-Michel.

Les États octroyèrent 180 000 liv. en trois termes, ce dont Bedford se contenta : 140 000 liv. t. pour la solde des gens d'armes et de trait qui tenaient garnison dans le pays, et le reste pour solder pendant quatre mois 200 lances et 600 archers destinés au siége d'Angers. Le premier terme était payé quand, au lieu d'Angers, on résolut d'attaquer Orléans. L'argent qui avait servi à former l'armée de Salisbury peut être imputé déjà dans les frais du siége. Les États ratifièrent du reste le changement de destination lors du payement du deuxième terme (voy. le même auteur, *Administration de la Normandie sous la domination anglaise* (Caen, 1859, in-4°), p. 55). Ce n'était qu'un commencement. Les comptes de l'administration anglaise en Normandie portent, pour le siége d'Orléans, une somme de 71 087 liv. 19 s. (même auteur, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXIV, 2ᵉ livraison, p. 189). Mais l'Angleterre y contribua aussi. Les officiers royaux su-

birent la retenue d'un quart de leur traitement, retenue prescrite à titre de prêt pour les frais du siége; et la lettre du roi qui l'ordonne (3 mars 1429) semble constater que ce siége lui coûtait 40 000 liv. et plus par mois, environ 240 000 fr. de notre monnaie, valeur intrinsèque (Ch. de Beaurepaire, *Etats de Normandie sous la domination anglaise*, p. 37; Lottin. t. I, p. 199, et Mantellier, *Hist. du Siége d'Orléans*, pièces justif., n° III, p. 221, cf n° IV et V).

Quant à la défense, on a la preuve que Charles VII n'y consacra pas autant d'argent que le roi d'Angleterre pour l'attaque. Les comptes de Hémon Raguier, publiés en partie par M. Jules Loiseleur, nous donnent 102 398 liv. 18 s. 9 d. distribués par le trésorier des guerres (les écus d'or compris en partie dans cette somme étant comptés pour 2 liv. t., sur l'autorité de plusieurs textes qui constatent cette valeur[1]). Sur cette somme, 60 757 liv. 15 s. t. avaient été payés pendant le siége (la livre tournois, pendant le siége, varie de 6 fr. 45 à 5 fr. 48); 41 631 liv. 3 s. 9 d. le furent après; (la livre est tombée alors à 3 fr. 95. Voy. le tableau de M. N. de Wailly, *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XXI, 2e partie, p. 402); le dernier payement s'applique à la campagne de la Loire et du sacre de Reims aussi bien qu'au siége d'Orléans, et les termes des mandements royaux dans la répartition aux divers capitaines prouvent que le second payement, comme le premier, ne donne que des à-compte.

M. Loiseleur a établi que le pied de solde, à défaut de convention particulière, était en général de 15 liv. t. par mois pour l'homme d'armes, et de 7 liv. 10 s. t. pour l'homme de trait, soit 180 liv. et 90 liv. par an : c'est le prix qui se maintint sans grand changement de 1380 à 1445, malgré les variations dans la valeur des monnaies. Il ne faut pas oublier que le soldat vivait sur le pays; qu'il n'avait donc guère à pourvoir à sa dépense, et que s'il manquait

1. Dans un compte d'Orléans de 1429, que nous allons citer (n° XXIV, p. 405), l'écu d'or est évalué à 64 s. parisis, qui font 4 liv. tournois.

quelque chose à son bénéfice, il avait trop souvent l'occasion de s'en indemniser (voy. Loiseleur, *Compte des dépenses*, etc., p. 123-128).

Les sommes portées aux comptes de Raguier ne sont pas, il est vrai, tout ce qui a été dépensé pour le siége. M. Loiseleur a montré, par ce qui est resté du huitième compte de Guillaume Charrier, receveur général, que plusieurs sommes furent directement payées par lui et à Rais et à Gaucourt, pour le défense d'Orléans. Mais il n'en est pas moins vrai que ce qui avait été alloué par les États en vue de la guerre fut loin d'y être intégralement consacré par Charles VII. Sur 1 million voté dans les treize derniers mois qui précédèrent le siége, les comptes de la guerre ne présentent qu'une dépense de 100 000 liv. environ; et l'on ne peut nier que cette négligence à payer les troupes n'ait compromis gravement la défense qui leur était confiée. Le duc d'Orléans y a-t-il suppléé ? Il était depuis la bataille d'Azincourt prisonnier en Angleterre. Il avait pu longtemps, par la faveur qu'il avait su se gagner, obtenir que son pays fût épargné; mais dès que le siége d'Orléans fut décidé, il lui était difficile d'agir pour y faire obstacle. M. Loiseleur a relevé dans le compte d'Étienne de Bourges, receveur des deniers communs d'Orléans en 1428, des lettres de commission données par le Bâtard le 16 septembre de cette année « pour contraindre les manans et habitants de la dicte ville pour faire prêts et emprunts sur eux pour résister aux Anglois, anciens ennemis du royaume. » Était-ce aux frais du roi ou aux frais du duc ? Le plus sûr est que c'était aux dépens de la ville d'Orléans. On a une autre preuve, non plus d'un emprunt, mais d'une contribution de 6000 liv. t. consentie par les habitants d'Orléans et dont le Bâtard, par une lettre du 26 décembre, ordonne la levée même par contrainte, « par prenant et vendant promptement leurs biens, sans y garder les autres solempnités accoutumées, cessans et non obstants quelsconques oppositions et appellacions » (Mantellier, *Hist. du Siége d'Orléans*, p. 219, 220); et la ville eut bien d'autres dépen-

ses à faire en son propre nom pour suffire aux nécessités du siége. Aussi est-on en droit de dire qu'elle ne contribua pas moins à sa défense par son argent que par ses hommes; et après sa délivrance elle trouva encore des ressources pour achever de dégager la Loire, pour réparer ses dégâts, indemniser les capitaines. Au moment du siége de Jargeau elle avança au Bâtard d'Orléans 2400 liv. parisis, 3000 liv. tourn. pour payer les gens de guerre qui allaient quitter leurs murs pour ce siége. Après le sacre du roi elle donna une somme de 18233 liv. parisis, valant 22791 liv. t. « pour les aider à supporter les frais du lièvement du siége et recouvrance des villes de Jenville, Meung, Gergeau, Boisgency et autres, comme ceux du véage faict par le seigneur Roy à Reims pour le faict du sacre. » — Et elle avait encore ses propres dégâts à réparer (voy. Loiseleur, *Compte des dépenses faites par Charles VII*, p. 145-159).

Les habitants d'Orléans, à leur tour, obtinrent de Charles VII, sa vie durant, exemption de tailles, subsides, taxes, ban, arrière-ban et logements militaires, en récompense de leurs services (1429). Lottin, *Nouvelles recherches sur Orléans*, t. I, p. 251.

XXIV

DONS DES ORLÉANS A LA PUCELLE. (P. 175.)

M. Vergnaud-Romagnési, dans son intéressant mémoire sur les dépenses faites par les Orléanais, en raison du siége de 1429, a fait le relevé des articles suivants qui concernent spécialement la Pucelle ou les gens de sa suite :

« Le 8 mai, jour de la levée du siége, *demye aulne de vers achactée à Jacque Compaing*, pour faire les *orties* de ses robes (sorte de bordure qui faisait partie de la livrée du duc d'Orléans), 35 sous; — ung bast à bahu (sorte de

selle) et ung bahu (coffre) serreure, courroies, sangle et touaille (toile) pour garnir le dedans, sans la couverture, 76 s.; » — en outre, diverses sommes payées pour du vin, une alose, des chapons ou perdrix, ou pour la nourriture des chevaux, tant de Jeanne que des gens de sa suite.

Les frères de la Pucelle eurent part aussi à ces dons :

« A Thévenon Villedart, pour la dépense des frères de Jeanne d'Arc en son hôtel (6 l. 8 s.). — A Jehan Morchoasne, pour argent baillé aux dits frères, *pour don à eulx faict, trois écus d'or qui ont coûté chacun* LXIV s. (64 s.) parisis, valant IX l. XII s. parisis (9 l. 12 s.). — A Jehan, frère de la Pucelle. pour *don* à lui faict par la ville pour lui *ayder à vivre* et soutenir son *estat*, XL l. parisis (40 l.). — Payé à Charlot le Long, pour trois paires de *houzeaux* et trois paires de *soullers* (souliers) *deubz à luy* pour les frères de la Pucelle, LXXII s. parisis (72 s.). » Extrait du *Bulletin du Bouquiniste*, nos 96, 98 et 99, p. 14.

XXV

ARMOIRIES DE LA PUCELLE. (P. 181.)

Sur les armes de Jeanne d'Arc, voyez un fragment tiré par Vallet de Viriville d'un « Traité de la noblesse et comportement des nobles » qu'il croit écrit dans les États de Bourgogne vers 1450 et qu'il a publié en note dans sa traduction du *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 75, note 3.

La Bibliothèque nationale possède (fonds français, n° 5524, ancien fonds Balase), un registre manuscrit, daté de 1559, qui a pour titre *de l'évaluation des monnaies d'or et d'argent*, et pour auteurs Jean Lhuilier, sieur de Boulancourt, président à la Chambre des Comptes, et d'autres fonctionnaires du même ordre. Ce volume contient la copie, par ordre de

dates, de tous les édits monétaires enregistrés par la Chambre des Monnaies. De loin en loin quelque événement étranger à cette spécialité y est relaté brièvement. C'est ainsi qu'à la date du 2 juin 1429 se trouve sur les armoiries de la Pucelle cette indication dont l'authenticité est hors de doute :

« Le 1er jour de may mil iiijc vingt-neuf. marc d'argent xvije. »

De Jehanne la pucelle

Le ij jour de jung miiijc xxix ledit sr roy ayant congneu les proesses de Jehanne la pucelle et victoire du don de Dieu et son conseil intervenus donna estant en la ville de Chinon armoyries à la dite Jehanne pour son estandart et soy decorer du patron qui sensouit, donnant charge au duc d'Allençon et à icelle Jehanne du siége de Jargeau. »

Suit l'écu de Jeanne d'Arc tel qu'il est connu.

C'est ce texte que reproduit un peu en abrégé le sieur Hautin, qui vivait sous Henri III, dans des observations ajoutées à ses *Figures des monnaies de France* (f. 402, in-4° à la Bibl. de l'Arsenal).

Le patron est gravé au f° 147 des planches, conforme à la description et aux représentations qu'on en trouve ailleurs : « un escu d'azur à deux fleurs de lys d'or, et une espée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut, ferue en une couronne d'or. » (*Lettres patentes de Louis XIII. Procès*, t. V, p. 227.) Ces armes qui passèrent, avec les titres de noblesse, aux frères de Jeanne, Jeanne elle-même déclare qu'elle ne les a point portées (séance du 10 mars, *Procès*, t. I, p. 117).

XXVI

BATAILLE DE PATAY. (P. 205.)

Sur la perte des Anglais à la bataille de Patay voir les témoignages de Dunois (t. III, p. 11), et de Wavrin (t. IV, p. 177). Le journal compte 2200 tués (t. IV, p. 177); Berri 2200 tués

et 400 prisonniers (*ibid.*, p. 45). Le rapport qui fut envoyé à Tours sur la bataille évaluait à 2500 le nombre des Anglais tant morts que pris. C'est au moins ce qui est constaté dans le registre où était mentionné le payement de 6 livres allouées le 22 juin au courrier qui en fut le porteur. Le bruit courait alors que Falstolf était aussi au nombre des prisonniers (t. V, p. 262). La Pucelle le crut elle-même (voy. sa lettre aux habitants de Tournai du 25 juin 1429, t. V, p. 125); et la nouvelle en est reproduite dans les lettres écrites vers le même temps : t. V, p. 120 (P. de Boulainvilliers); p. 122 (Lettre sur des prodiges advenus en Poitou); p. 352 (Lettre des agents allemands).

On s'étonne de lire dans les notes d'une traduction de Shakespeare très-justement estimée : « Sir Jean Falstolf, capitaine anglais, se conduisit en effet lâchement dans les guerres de France et fut tué en 1429 à la bataille de Patay. Il y a lieu de croire que c'est la lâcheté devenue proverbiale de sir Jean Falstolf qui a donné à Shakespeare l'idée d'appeler Falstolf le compagnon de débauche du prince Henri quand il renonça à mettre le rôle sous le nom de sir John Oldcastle. » (Note 7 à *Henri VI*, première partie, t. XI, p. 330. Paris, 1821.) J. Falstolf ne fut pas tué, et il fut réhabilité plus tard de la disgrâce que lui valut d'abord sa retraite du champ de bataille.

On trouve dans les extraits des comptes plusieurs choses qui se rapportent à cette campagne de la Loire. Bien que les seigneurs, comme on l'a vu par Gui de Laval, aient peu espéré que le roi les indemnisât de leurs dépenses, le sire de Rais reçut de lui 1000 livres pour les troupes qu'il conduisit à Jargeau (t. V, p. 261). La ville d'Orléans y prit sa part aussi, quoique dans une moindre mesure : « à Jaquet Compaing pour bailler à *Orléans* le hérault pour avoir été à Selles le 4 juin devers la Pucelle dire nouvelle des Anglois, 6 liv. 8 s. par., pour deux seings et leur façon faict pour signer les piczs, pioches, pelles, et aultres choses de de guerres, donnés à Jehanne, pour aller faire le siége de

Jarguau : 16 s. par.; — pour deux autres messagers 16 s. par., » etc. Un autre extrait comprend les dépenses relatives à un tonneau de vin et douze douzaines de pain, envoyés à Jeanne au siége de Baugency; — « à un messager pour estre venu de Beaugenci à Orliens, par l'ordonnance de Jehanne, querir des pouldres quand le siége y estoit, 16 s. par. » (T. V, p. 262 et 263.)

XXVII

[LETTRE DE JEANNE AUX HABITANTS DE TOURNAI (25 JUIN 1429). (P. 212.)]

« ✝ Jhesus ✝ Maria.

« Gentilz loiaux Franchois de la ville de Tournay, la Pucelle vous faict savoir des nouvelles de par dechà que en VIII jours elle a cachié les Anglois hors de toutez les places qu'ilz tenoient sur la rivire de Loire, par assaut ou aultrement; où il en a eu mains mors et prinz, et lez a desconfis en bataille. Et croiés que le conte de Suffort (Suffolk), Lapoule (Pole) son frère, le sire de Tallebord (Talbot), le sire de Scallez (Scales), et messires Jehan Falscof (Falstolf) et plusieurs chevaliers et capitainez ont esté prinz, et le frère du comte de Suffort et Glasdas mors. Maintenés vous bien loiaux Franchois, je vous en pry, et vous pry et vous requiers que vous soiés tous prestz de venir au sacre du gentil roy Charles à Rains où nous serons briefment, et venés au devant de nous quand vous saurés que nous aprocherons. A Dieu vous commans, Dieu soit garde de vous et vous doinst sa grace que vous puissiés maintenir la bonne querelle du royaume de France. Escript à Gien le xxve jour de juing. » — *Sur l'adresse:* « Aux loiaux Franchois de la ville de Tournay. » — (*Procès*, t. V, p. 125, tiré des *Archives du Nord*, nouvelle série, t. I, p. 520.)

XXVIII

LETTRE DE JEANNE AUX HABITANTS DE TROYES (4 JUILLET 1429). (P. 216.)

« Jhesus ✝ Maria.

« Très chiers et bons amis, s'il ne tient à vous, seigneurs, bourgeois et habitans de la ville de Troies, Jehanne la Pucelle vous mande et fait sçavoir de par le roy du ciel, son droitturier et souverain seigneur, duquel elle est chascun jour en son service roial, que vous fassiés vraye obéissance et recongnoissance au gentil roy de France quy sera bien brief à Reins et à Paris, quy que vienne contre, et en ses bonnes villes du sainct royaume, à l'aide du roy Jhesus. Loiaulx François, venés au devant du roy Charles et qu'il n'y ait point de faulte ; et ne vous doubtés de voz corps ne de voz biens, se ainsi le faictes. Et se ainsi ne le faictes, je vous promectz et certiffie sur voz vies que nous entrerons à l'ayde de Dieu en toultes les villes qui doibvent estre du sainct royaulme, et y ferons bonne paix fermes, quy que vienne contre. A Dieu vous commant, Dieu soit garde de vous, s'il luy plaist. Responce brief. Devant la cité de Troyes, escrit à Saint-Fale, le mardy quatriesme jour de juillet. »

Au dos desquelles lectres estoit escrit : « Aux seigneurs bourgeois de la cité de Troyes. » (*Procès*, t. IV, p. 287-288.)

XXIX

FRÈRE RICHARD. (P. 218.)

Sur ce personnage, voy. la déposition de Jeanne, le Bourgeois de Paris, la Chronique et Monstrelet, cités par M. Quicherat à propos du premier interrogatoire de la Pucelle, t. I, p. 99-100. Monstrelet (II, 63) dit qu'il avait été chassé de Paris parce qu'il se montrait trop pleinement favorable aux Français, et qu'il vint à Gien où il s'attacha à la Pucelle (t. IV, p. 376, 377); et Vallet de Viriville accepte son témoignage (*Hist. de Charles VII*, t. II, p. 91). Mais ce témoignage du haineux Monstrelet est détruit par celui de Jeanne même. Elle déclare au procès « qu'elle ne l'avait jamais vu avant de venir à Troyes », ajoutant sur sa première entrevue avec lui les détails que nous avons donnés. (Séance du 3 mars. *Procès*, t. I, p. 99, cf. p. 291.)

A la nouvelle qu'il s'était rallié à la Pucelle, les Parisiens, furieux contre lui, reprirent les dés et les boules qu'il leur avait fait quitter, et rejetèrent la médaille portant le nom de Jésus, qu'il leur avait fait prendre (Journal d'un Bourgeois de Paris, juillet 1429 : t. XL, p. 393, des *Chroniques* de Buchon). Ce frère Richard passait pour avoir prédit l'arrivée de la Pucelle. On racontait : « qu'ès advens de Noel et devant, il avoit preschié par le pays de France en divers lieux et dit entre autres choses en son sermon : « Semez, « bonnes gens, semez foison de febves : car celui qui doibt « venir viendra bien brief. » Les habitants de Troyes semèrent des fèves; les soldats de Charles VII, dans leur détresse, en firent leur profit. (*Procès*, t. IV, p. 182.)

XXX

EXEMPTION D'IMPÔTS ACCORDEE AUX HABITANTS DE GREUX ET DE DOMREMY. (P. 247.)

Charles, par la grace de Dieu, roy de France, au bailly de Chaumont, aux esleus et commissaires commis et à commettre, à mettre sus, asseoir et imposer les aides, tailles, subsides et subventions audit bailliaige, et tous nos autres justiciers et officiers, ou à leurs lieuctenans, salut et dilection. Sçavoir vous faisons que, en faveur et à la requeste de notre bien amée Jehanne la Pucelle, et pour les grands, hauts, notables et prouffitables services qu'elle nous a fait et fait chacun jour au recouvrement de nostre seigneurie : Nous avons octroyé et octroyons de grâce spéciale par ces présentes aux manans et habitants des ville et villaige de Greux et Domremy, oudit bailliaige de Chaumont en Bassigny, dont ladite Jehanne est natifve, qu'ils soient d'ores en avant francs, quictes exemptz de toutes tailles, aides, subsides et subventions mises et à mettre oudit bailliaige.... Donné à Chinon (*lire* Château-Thierry), le derrenier jour de juillet, l'an de grâce mil quatre cens vingt-neuf, et de nostre règne le septiesme. Par le roy en son conseil,

BUDÉ.

(Expédition authentique, conservée aux Archives, sect. dom. H, 1535, 3, publiée par Vallet de Viriville dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 3e série (1854, t. V, p. 273.)

XXXI

FRAIS DIVERS A L'OCCASION DU SACRE. (P. 248.)

L'extrait des comptes de Hémon Raguier porte 243 livres tournois, forte monnaie (environ 2240 francs, valeur intrinsèque, à 9 fr. 22 cent. la livre tournois), et trente ducats d'or donnés à diverses fois pendant les mois d'août et de septembre pour les dépenses de la Pucelle au voyage de Reims; en outre une somme de 236 l. t. forte monnaie (2175 fr. 90 cent., valeur intrinsèque), qui se décompose ainsi : 38 l. 10 s. t. pour un cheval qui lui fut donné à Soissons; 137 l. 10 s. t. pour un autre qu'elle reçut à Senlis, et 60 l. t. à Reims pour son père. Indépendamment de ces renseignements, recueillis déjà par La Roque, *Traité de la Noblesse* (Rouen, 1710, in-4°), et par M. J. Quicherat, t. V, p. 266, l'extrait des comptes que l'on trouve dans le ms. de Gaignières, cité plus haut, note un grand nombre de payements faits aux seigneurs dans cette même campagne : Alençon, Clermont, Vendôme, le Bâtard d'Orléans, etc., et, parmi beaucoup d'autres, Guillaume de Flavy. La Trémouille y figure pour une somme de « 6594 écus d'or et 6890 livres tournois, qui, ès mois de juin, juillet, août et septembre, lui a esté payé pour aider et entretenir audit voyage mil hommes d'armes et mil hommes de trait qu'il avoit de sa compagnie. » (Gaignières, Ms. 772, f° 559.) La Trémouille figure encore au f° 564 pour d'autres sommes reçues toujours « à cause dudit voyage » où il était allé si peu volontiers. (Voy. aussi M. Loiseleur, *Compte des dépenses faites par Charles VII pour le siége d'Orléans*, etc.)

Nous regrettons que Vallet de Viriville, dans la curieuse notice qu'il a publiée, entre tant d'excellents mor-

ceaux de critique, sur l'iconographie de Jeanne d'Arc, ait dit que « Jeanne, depuis le jour où elle prit possession de sa carrière, se livra au goût du luxe, qui se développa chez elle d'une manière croissante. » — « Elle aimait, ajoute-t-il, passionnément le cheval, l'exercice militaire, les armes et les vêtements de prix, » etc. (p. 3, 4). Jeanne eut des vêtements de prix. Elle en portait au sacre et dans les cérémonies qui suivirent (Chron. des Cordeliers, n° 16, f° 686, recto); Jeanne eut des chevaux : elle en avait une douzaine (tant pour elle que pour ses gens), lorsqu'elle tomba aux mains de l'ennemi (t. I, p. 295). Dans une note tirée par Blanchard du 8e compte de G. Charrier, recevour général des finances, on lit :

A Mathelin Raoul, commis au faict de la dépense de l'hostel de la Pucelle, xvc livres, 26 juin 1429.

A Jeanne la Pucelle la somme de vc escus d'or, qui luy a esté baillée à diverses fois depuis quatre mois en ça par commandement du roy, pour ses harnois et chevaux par lettres du roy du 26 septembre 1429. (L. Delisle, *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1re année (1874), p. 44).

Mais autre chose est de soutenir son rang, autre chose de se *livrer au goût du luxe*. Parmi les textes allégués, il y a bien celui de Boulainvilliers qui dit qu'elle se plaît à monter à cheval et à porter de belles armes (ce sont les armes qu'elle a reçues du roi) : « In equo et armorum pulchritudine complacet. » Mais on est à la veille du voyage de Reims, et il n'en parle que pour opposer son genre de vie à sa nature de jeune fille, et témoigner de son activité : « Inaudibilis laboris et in armorum portatione et sustentatione adeo fortis, ut per sex dies, die noctuque, indesinenter et complete armata maneat. » (T. V, p. 120.) Quant au témoignage de Jean Monnet, que, selon le bruit répandu à l'époque où elle fut visitée, elle avait été blessée pour avoir monté à cheval (t. III, p. 63), comment rapporter à la passion des chevaux ce qui était la conséquence de sa vie militaire ? Le reproche (à prendre les citations de l'auteur lui-même) ne peut donc se justifier que par des emprunts

faits soit à l'accusation : « Item dicta Johanna abusa est revelationibus et prophetiis convertens eas ad lucrum temporale et questum ; nam per medium hujuscemodi revelationum sibi acquisivit magnam copiam divitiarum et magnos apparatus et status in officiariis multis, equis, ornamentis » (t. I, 294 ; cf. p. 223, 224); soit à l'extrait de la lettre rapportée à l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, prélat dont les sentiments pour Jeanne, au jugement de Vallet de Viriville lui-même, n'étaient pas beaucoup plus favorables que ceux de l'évêque de Beauvais (t. V, p. 159).

Le voyage du père de Jeanne à Reims a laissé trace dans l'extrait des comptes cité plus haut, et aussi dans les comptes de la ville : « Le lundi 5 septembre 1429, par Anthoine de Hollande, capitaine.... et plusieurs esleus et autres, jusques au nombre de 80 personnes, a esté délibéré de païer les despens du père de la Pucelle, et de lui bailler un cheval pour s'en aller. (Voy. t. V, p. 141 ; cf. p. 266.) Dans les comptes des octrois patrimoniaux faits sur les deniers communs de la ville de Reims, en 1428 et 1429, on trouve la mention d'une somme de « 24 livres parisis à payer à Alis, veuve de feu Raulin Moriau, hostesse de l'Asne royé, pour despens faits en son hostel par le père de Jehanne la Pucelle, qui estoit en la compaignie du roy, quand il fut sacré en ceste ville de Reims. » Cet hôtel de l'Ane rayé est aujourd'hui l'hôtel de la Maison-Rouge, rue du Parvis, devant la cathédrale. On ne voit pas sur quel fondement l'inscription moderne, gravée sur la façade, dit que la mère de Jeanne y fut logée en même temps. (Voy. M. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 266.) Pasquerel a bien dit (t. III, p. 101) que la mère de Jeanne la vint rejoindre avant la levée du siége d'Orléans ; mais Lebrun des Charmettes a facilement montré qu'il fallait lire son *frère* dans ce passage.

XXXII

HONNEURS RELIGIEUX OU POPULAIRES RENDUS A JEANNE D'ARC. (P. 249.)

Les juges de Rouen n'ont pas manqué de tourner contre Jeanne le culte populaire dont elle avait été l'objet : « Item ipsa Johanna in tantum suis adinventionibus catholicum populum seduxit, quod multi in præsentia ejus eam adoraverunt ut sanctam, et adhuc adorant in absentia, ordinando in reverentiam ejus missas et collectas in ecclesiis.... Elevant imagines et repræsentationes ejus in basilicis sanctorum, ac etiam in plumbo et alio metallo repræsentationes ipsius super se deferunt » (t. I, p. 290, 291; cf. p. 101).

Sur ces collectes de la messe, voy. t. V, p. 104, où M. Quicherat en donne un exemple d'après M. Buchon. Sur ces médailles et ces images, voy. Vallet de Viriville. *Iconogr. de Jeanne Darc*. Le même auteur a eu l'occasion de revenir sur ce sujet, dans une note intéressante. Parmi les médailles de plomb, si curieusement recueillies dans la Seine par M. Forgeais, il en est une qu'il a trouvée près du pont Saint-Michel, en 1859 : elle représente, au droit, le Père éternel siégeant sur son trône, et au revers, les armes de la Pucelle. Cette médaille où les armes se voient au complet, fait croire qu'il faut aussi rapporter à la Pucelle une autre médaille où la couronne ne paraît pas audessus de l'épée et sur le droit de laquelle, au lieu du Père éternel, on voit une figure de jeune fille avec cheveux longs. Vallet de Viriville a conjecturé avec assez de vraisemblance, que c'est une des médailles auxquelles il est fait allusion dans le procès (t. I, p. 291). Elle aura été frappée à Paris, du vivant de la Pucelle ; car à Paris même Jeanne d'Arc avait des partisans, comme on le vit lorsqu'elle en

approcha. (Vallet de Viriville. *Notes sur deux médailles relatives à la Pucelle*. Paris, 1861, p. 26.)

XXXIII

CHRISTINE DE PISAN. (P. 250.)

Dans un petit poëme, écrit à l'âge de soixante-sept ans, après avoir rappelé l'exil du roi, elle exprime sa joie de le voir enfin revenir :

L'an mil quatre cens vingt et neuf
Reprint à luire li soleil,
Il ramene le bon temps neuf,

Elle entreprend de raconter ce miracle :

Chose est bien digne de mémoire
Que Dieu par une vierge tendre.
Ait adès voulu (chose est voire)
Sur France si grant grace estendre

Tu, Johanne, de bonne heure née,
Benoist soit cil qui te créa !

Elle cite Moïse, délivrant Israël, et Josué :

Il estoit homme
Fort et puissant. Mais tout en somme
Veci femme, simple bergière
Plus preux qu'onc homs ne fut à Romme.
Quant à Dieu, c'est chose légère.

Elle cite Gédéon, Esther, Judith et Débora ; mais Dieu a fait plus encore par la Pucelle :

Car Merlin, et Sebile et Bede,
Plus de cinq cens a la veïrent
En esperit.

Elle rappelle le siége d'Orléans :

Hée ! quel honneur au féminin
Sexe !...
Une fillette de seize ans
(N'est-ce pas chose fors nature?)
A qui armes ne sont pesans,
Ains semble que sa nourriture
Y soit, tant y est fort et dure.

Si rabaissez, Anglois, vos cornes.
Car jamais n'aurez beau gibier
En France, ne menez vos sornes ;
Matez estes en l'eschiquier.
Vous ne pensiez pas l'autrier
Où tant vous monstriez perilleux ;
Mais n'estiez encour ou sentier
Où Dieu abat les orgueilleux.

Jà cuidiés France avoir gaingnée,
Et qu'elle vous deust demourer.
Autrement va, faulse mesgniée !
Vous irés ailleurs tabourer,
Se ne voulez assavourer
La mort, comme vos compaignons,
Que loups pourroient bien devourer ;
Car mors gisent par les sillons.

Et sachez que, par elle, Anglois
Seront mis jus sans relever,
Car Dieu le veult, qui ot les voix
Des bons qu'ils ont voulu grever.
Le sanc des occis sans lever
Crie contre eulz. Dieu ne veult plus
Le souffrir ; ains les resprouver
Comme mauvais, il est conclus.

Elle entrevoit un plus vaste horizon :

En chrestienté et en l'Église
Sera par elle mis concorde,
. . . .
Des Sarrasins fera essart
En conquerant la Sainte Terre.

Mais le sentiment national la ramène aux Anglais :

Si est tout le mains qu'affaire ait
Que destruire l'Englescherie
. . . .
Le tems advenir moçquerie
En sera faict : jus sont rué.

Elle interpelle les Français rebelles :

Ne voiez-vous qu'il vous fust mieulx
Estre alez droit que le revers
Pour devenir aux Anglais serfs?

Mais maintenant le roi est sacré :

A très grant triumphe et puissance,
Fu Charles couronné à Rains.

Elle ne doute point que la France ne lui revienne :

Avecques lui la Pucellette,
En retournant par son païs,
Cité, ne chastel, ne villette
Ne remaint. Amez ou hays
Qu'ils soient, ou soient esbaïs,
Ou assurez, les habitants
Se rendent; peu sont envahys
Tant sont sa puissance doubtans!

Paris pourtant lui donne quelque inquiétude :

Ne sçai se Paris se rendra,
Car encoures n'y sont-ilz mie,
Ne se la Pucelle attendra.

Mais elle ne s'y arrête pas :

Car ens entrera, qui qu'en groigne :
La Pucelle lui a promis.
Paris, tu cuides que Bourgoigne
Defende qu'il ne soit ens mis?
Non fera, car ses ennemis
Point ne se fait. Nul n'est puissance
Qui l'en gardast, et tu soubmis
Seras et ton oultrecuidance.

Elle date sa pièce :

L'an dessusdit mil quatre cens

Et vingt et neuf, le jour où fine
Le mois de juillet.
(*Procès*, t. V, p. 4 et suiv.)

XXXIV

RENÉ D'ANJOU. (P. 254.)

René, duc de Bar, devint duc de Lorraine, le 31 janvier 1431. Menacé par les Anglais et les Bourguignons, il avait d'abord fait trêve avec eux (mai 1428) et s'était même décidé à faire hommage à Henri VI : l'acte signé sur sa procuration est datée du surlendemain de la prise d'Orléans, 10 mai 1429. La marche des événements le ramenait à la cause de son pays originaire et de sa race. Il vint au sacre de Charles VII : nous le retrouverons auprès du roi dans la suite de l'expédition; et le 3 août il dénonçait à Bedfort sa renonciation à tous les hommages et serments prêtés en son nom. (Voy. Dom Calmet, *Hist. ecclés. et civile de Lorraine*, t. II, col. 766 (Éd. in-f° 1728); A. Digot, *Histoire de Lorraine* : t. II, p. 342.)

XXXV

MISSION DE JEANNE D'ARC. (P. 267.)

J'ai donné les textes qui me paraissent déterminer avec précision le grand objet et le vrai sens de la mission de Jeanne d'Arc. Deux critiques fort distingués ont discuté mon opinion à cet égard : MM. du Fresne de Beaucourt (*Correspondance littéraire*, 25 avril 1860), et le P. Gazeau

(*Etudes religieuses, historiques et littéraires*, septembre 1860), et ce dernier a repris la question en deux autres articles sur la mission de Jeanne d'Arc, mars-avril 1862, janvier-mars 1866.

J'ai tenu compte de leurs observations sur des points de détail où ma pensée avait pu n'être pas bien comprise; mais il m'est impossible de m'y rendre sur ce qui est le fond même de l'affaire, à savoir, l'objet final de la mission : l'expulsion des Anglais. Sur ce point-là, je n'en puis croire que la parole de Jeanne, et, de peur qu'il n'y ait eu parmi ses contemporains, comme parmi nous, différentes manières de les entendre, je les vais prendre là où je les trouve sans intermédiaire ni interprétation: dans les actes authentiques. C'est là que j'appelle la discussion.

Que font les deux critiques de la déclaration de Jeanne dans sa lettre aux Anglais? M. du Fresne de Beaucourt dit que, de son aveu, elle ne savait alors ni A ni B, et il pense peut-être de ce message ce qu'il dit expressément de la lettre aux habitants de Reims[1] : qu'elle a été écrite sous la dictée des seigneurs qui poussaient aux aventures (des seigneurs qui avaient peur de la mener droit à Orléans !)

A mon avis, nul document n'exprime mieux et plus sûrement la pensée de Jeanne; nul ne porte plus nettement et plus glorieusement son nom. Et quant à ne savoir ni A ni B, elle le confesse, sans aucun doute; mais elle ne croyait pas que cela fît rien à l'affaire : « Messire, disait-elle, a un livre où nul clerc n'a jamais lu, si parfait qu'il soit en cléricature. » Elle ne savait ni A ni B ; mais, pour le moins, savait-elle bien elle-même ce pour quoi elle était envoyée de Dieu : et c'est là, ni plus ni moins, ce qu'elle déclare quand elle dit dans sa lettre : « Je suis cy venue de par Dieu pour vous bouter hors de toute France. » Tous les textes que M. du Fresne de Beaucourt a accumulés dans un nouvel article sur *Jeanne d'Arc et sa mission* (*Revue des questions historiques*, 1er octobre 1867, p. 383 et suiv.),

1. *Le règne de Charles VII*, d'après M. Henri Martin, p. 61, note 3.

ne peuvent prévaloir contre cette déclaration capitale qui est en parfait accord avec toute la conduite de Jeanne d'Arc, et avec les faits accomplis, sainement entendus, puisque le résultat incontestable de la mission de Jeanne d'Arc a été, comme nous le verrons, l'expulsion des Anglais.

Le P. Gazeau, qui range dans le camp des juges de Rouen les « historiens contemporains » qui ne bornent pas la mission de Jeanne d'Arc à la délivrance d'Orléans et au sacre de Reims, se tire bien aisément d'affaire au sujet des déclarations authentiques de Jeanne d'Arc. Il ne cite point dans leur entier les mots de la lettre aux Anglais : « *Je suis cy venue de par Dieu pour vous bouter hors de toute France;* » il se borne à dire *qu'elle les menace* de les bouter hors de toute France. (*Etudes religieuses*, mars-avril 1862, p. 175.) Et quant à la réponse de Jeanne, le 2 mai, à ses juges qui la pressaient de quitter l'habit d'homme : « Quand j'aurai fait ce pourquoi je suis envoyée de par Dieu, je prendrai habit de femme, » il n'y voit qu'une « illusion suggérée par la nature et permise par une maternelle condescendance de ses voix. » (*Études religieuses*, etc., janvier-mars, 1866, p. 337; cf. mars-avril 1862, p. 177.) Lorsqu'on rapporte ces déclarations de Jeanne sur « ce pourquoi elle est envoyée de Dieu » à une illusion, a-t-on bien le droit de ranger les autres du côté des juges de Rouen?

Hâtons-nous de dire que je n'y relègue pas le P. Gazeau davantage. Personne ne croit plus que lui à la sainteté de Jeanne d'Arc : mais personne n'a jamais imaginé de défendre sa mission en attribuant ce qu'elle en dit à de fausses suggestions de sa nature; personne n'a cru défendre le caractère sacré de ses voix en parlant de leur condescendance maternelle pour une croyance déclarée une erreur; et l'on a plus d'une raison d'être choqué de cette phrase : « Cette fille si pieuse, douce, d'un bon sens exquis, devait pourtant, par suite de son illusion, faire à Rouen une chute non moins déplorable que celle de Beaurevoir » (art. de 1866, p. 329). J'aime mieux rappeler le P. Gazeau

à ce qu'il dit en termes excellents du procès de condamnation de Jeanne d'Arc, et finir ce débat en répétant avec lui : « Nous consentons à n'avoir pas d'autres pièces pour nous prononcer sur la mission de Jeanne d'Arc. Si son témoignage tel qu'il y est exposé si clair en lui-même, tant de fois réitéré, entouré de garanties si nombreuses, si inviolables, rendu incontestable par les contradictions mêmes des juges, si ce témoignage ne donne pas le dernier mot de sa mission, nous osons le dire à ceux qui le récusent : il n'y a plus pour eux rien de certain, non-seulement sur la mission mais encore sur toute la vie extraordinaire de la Pucelle d'Orléans » (art. de 1862, p. 183). C'est à ce sage avis que je me conforme. Ces paroles trouveront je pense leur pleine justification dans ce que j'aurai à dire sur l'attaque de Paris et la prise de Jeanne à Compiègne : deux événements qui me donneront occasion de répondre aux arguments que l'on en a voulu tirer contre la divinité de sa mission. (Voy. p. 301, 338, et ci-après, nº XLV, p. 436.)

XXXVI

LETTRE DE JEANNE AU DUC DE BOURGOGNE (17 JUILLET 1429). (P. 273.)

« ✝ Jhesus Maria.

« Hault et redoubté prince, duc de Bourgoingne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain seigneur, que le roy de France et vous, faciez bonne paix ferme, qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon cuer, entièrement, ainsi que doivent faire loyaulx chrestians ; et s'il vous plaist à guerroier, si alez sur les Sarrazins. Prince de Bourgoingne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que requerir

vous puis, que ne guerroiez plus ou saint royaume de France, et faictes retraire incontinent et briefment voz gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit saint royaume; et de la part du gentil roy de France, il est prest de faire paix à vous, sauve son honneur, s'il ne tient en vous. Et vous faiz à savoir de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain seigneur, pour vostre bien et pour vostre honneur et sur voz vie, que vous n'y gaignerez point bataille à l'encontre des loyaulx François, et que tous ceulx qui guerroient oudit saint royaume de France, guerroient contre le roy Jhesus, roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier et souverain seigneur. Et vous prie et requiers à jointes mains, que ne faictes nulle bataille ne ne guerroiez contre nous, vous, voz gens ou subgiez; et croiez seurement que, quelque nombre de gens que amenez contre nous, qu'ilz n'y gaigneront mie, et sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui y sera respendu de ceulx qui y vendront contre nous. Et a trois sepmaines que je vous avoye escript et envoié bonnes lettres par ung hérault, que feussiez au sacre du roy qui, aujourd'hui dimenche xvij^{e} jour de ce présent mois de juillet, ce (se) fait en la cité de Reims : dont je n'ay eu point de response, ne n'ouy oncques puis nouvelles dudit hérault. A Dieu vous commens et soit garde de vous, s'il lui plaist; et prie Dieu qu'il y mecte bonne pais. Escript audit lieu de Reims, ledit xvij^{e} jour de juillet. »

Sur l'adresse : « Au duc de Bourgoingne. » (*Procès*, t. V, p. 126. L'original est encore aux archives de Lille.)

XXXVII

LETTRE DE JEANNE AUX HABITANTS DE REIMS (5 AOUT 1429). (P. 277.)

« Mes chiers et bons amis, les bons et loyaux François de la cité de Rains, Jehanne la Pucelle vous faict à savoir de ses nouvelles, et vous prie et vous requiert que vous ne faictes nul doubte en la bonne querelle que elle mayne pour le sang royal : et je vous promet et certiffy que je ne vous abandoneray poinct tant que je vivray. Et est vray que le roy a faict trêves au duc de Bourgogne quinze jours durant, par ainsi qu'il ly doibt rendre la cité de Paris paisiblement au chieff de quinze jour. Cependant ne vous donnés nule merveille se je ne y entre si brieflvement, combien que des trêves qui ainsi sont faictes, je ne soy point contente et ne sçay si je les tendroy ; mais si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roy ; combien aussy que ilz ne rabuseront point le sang royal, car je tiendray et maintiendray ensemble l'armée du roy pour estre toute preste au chief desdictz quinze jours, s'ils ne font la paix. Pour ce, mes très chiers et parfaicts amis, je vous prie que vous ne vous en donnés malaise tant comme je vivray, mez vous requiers que vous faictes bon guet et gardez la bonne cité du roy ; et me faictes savoir scil y a nuls triteurs qui vous veullent grever, et au plus brief que je pourray, je les en osteray ; et me faictes savoir de vos nouvelles. A Dieu vous commande qui soit garde de vous.

« Escript ce vendredy, cinquiesme jour d'aoust, emprès un logis sur champ ou chemin de Paris. »

Sur l'adresse: « Aux loyaux Francxois habitans en la ville de Rains. » (*Procès*, t. V, p. 139.)

XXXVIII

RETRAITE DES ANGLAIS. (P. 284.)

Lefebvre Saint-Remi, historien bourguignon, dit que les Français battirent en retraite devant les Anglais en cette journée (t. IV, p. 435), et il semble avoir pour lui Jean Chartier qui dit : « Le lendemain matin, environ dix heures, se deslogea l'ost desdiz Franchois, et s'en alla à Crespi, en Valois, et *aussy tost* s'en retournèrent lesdis Anglois à Paris » (t. IV, p. 84). Mais le vrai sens du mouvement des Français est indiqué par P. de Cagny (t. IV, p. 23), et par le rédacteur du Journal du siége (t. IV, p. 196). Lefebvre Saint-Remi lui-même confirme, contre sa propre assertion, l'opinion que nous avons suivie, quand il dit que, plusieurs voulant poursuivre les Français, le régent ne le voulut pas souffrir « pour le doubte des embusches ». Monstrelet (II, 68) se borne à dire qu'ils « se deslogèrent les uns de devant les autres sans plus rien faire (t. IV, p. 389). » Il ne se serait pas exprimé de la sorte, si les Français s'étaient retirés par peur des Anglais.

La Chronique rédigée à Tournai exprime très-bien la situation : « Et fait à présupposer et à exstimer que se toudis euist procédé, avant tost euist reconquesté tout son roiaulme ; car les Englés et aultres ses adversaires estoient si esbahis et efféminés que à paines se osoient amonstrer ne deffendre la plus part de eulx, sans espérance de éviter la mort fors par fuir. » (Chron. des Pays-Bas, *Coll. de chron. belges*, t. III, p. 414.)

XXXIX

LES TRÊVES AVEC LE DUC DE BOURGOGNE. (P. 287.)

Charles VII, qui avait vu venir des députés du duc de Bourgogne à Reims, et en avait, selon toute apparence, reçu déjà des promesses, lui envoya comme ambassadeurs à Arras son chancelier l'archevêque de Reims, les sires d'Harcourt, de Dampierre, de Gaucourt et deux autres. Le duc de Savoie, qui depuis si longtemps était le médiateur des trêves partielles conclues entre les pays de Bourgogne proprement dits et quelques provinces françaises du voisinage (Bourbonnais, etc.), leur prêtait encore son concours pour une complète réconciliation. Les articles, rédigés par ses envoyés et agréés du roi[1] furent présentés au duc. Le roi se déclarait prêt à faire des réparations pour le crime de Montereau, même plus qu'il ne convenait à la majesté royale, dit Monstrelet (II, 67). Il s'en excusait sur sa jeunesse, et promettait la mise en jugement des coupables; il consentait aux restitutions, aux indemnités, aux abolitions réclamées; il dispensait le duc de lui faire hommage : et cette dispense semblait moins stipulée à l'avantage du duc lui-même qu'au détriment du roi personnellement; car si le roi mourait avant le duc, le duc devait faire hommage à ses héritiers. Le duc soumit ces propositions à son conseil, et elles y trouvèrent faveur. Le plus grand nombre désirait la paix avec la France. « Et mesmement, dit Monstrelet, ceux de moyen et de bas estat y estoient si affectés, que dès lors ils s'empressoient autour du chancelier pour obtenir de lui des

1. On peut voir ces articles avec leur acceptation par le roi, portant la date du 16 août 1429, jour où ils furent présentés, dans les *Preuves de l'Histoire de Bourgogne*, de dom Plancher, t. IV, n° LXX, p. LXXVIII-LXXX.

grâces, des lettres de rémission, comme si le roi fût pleinement en sa seigneurie. » (*Ibid.*)

La réponse de Philippe le Bon à peine arrivée, le duc de Savoie dépêcha vers Charles VII, et bientôt les envoyés du duc de Bourgogne rejoignirent eux-mêmes à Compiègne, le 27 août, ceux du roi qui revenaient d'Arras. On convint d'une trêve de quatre mois (jusqu'à Noël), trêve à laquelle les Anglais étaient libres d'accéder. Il fut dit que dans cet intervalle on ouvrirait des conférences pour la paix générale; la ville d'Auxerre en devait être le siége : le duc de Savoie serait invité à y venir et durant les conférences tiendrait la ville entre ses mains. On en fixait l'époque au 1er avril 1430. Tous ces points furent, dit-on, arrêtés et signés en conseil ce même jour par le roi, puis envoyés au duc de Bourgogne, acceptés de lui à Arras par lettres patentes du 12 octobre, et du roi par lettres du 4 novembre à Issoudun. (Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 131-133, et *Preuves*, nº LXX, p. LXXVIII-LXXX.) La trêve elle-même fut, sans plus attendre, publiée par Charles VII par lettres du 28 août. Ces lettres viennent d'être éditées par M. J. Quicherat d'après un *vidimus* du 14 octobre, conservé aux archives de Douai. La trêve à laquelle les Anglais ont la faculté d'accéder s'étend, sauf quelques exceptions, aux pays situés au N. de la Seine : « C'est assavoir en tout ce qui est par deça la rivière de Saine, depuis Nogent-sur-Saine jusques à Harefleur, sauf et réservées les villes, places et forteresses faisans passage sur la dicte rivière de Saine; réservé aussi à nostre dit cousin de Bourgoingne que, se bon luy semble, il porra, durant ladicte abstinence, employer luy et ses gens à le deffence de la ville de Paris et résister à ceulx qui vouldroient faire guerre ou porter dommage à icelle; à commencier la dicte abstinence, c'est assavoir depuis le jour d'uy, XXVIIIe jour de ce présent mois d'aoust au regart de nostre dit cousin de Bourgoingne, et au regard des dits Anglois du jour que d'iceulx aurons sur ce receu leurs lectres et consentement; et à durer jusques au jour du

Noël prochain venant. » (*Nouveaux aocuments sur Charles VII et Jeanne d'Arc*, publiés par M. Jules Quicherat, p. 4. Paris, 1866.)

Je crains que M. Quicherat n'ait un peu exagéré les conclusions que 'on peut tirer de cette pièce. La trêve qui y est proclamée était connue par d'autres documents. Nous en avions déjà pris l'indication dans un de ceux que M. Quicherat lui-même a publiés dans son précieux recueil : Mémoire à consulter sur Guillaume de Flavy (*Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 174). « .... Auquel, par traité fait audit Compiègne, le 28 dudit mois d'aoust (1429) avoit esté accordé trêve jusques au jour de Noël, prorogée depuis de trois mois, pendant laquelle, la dicte ville de Compiègne seroit mise ès mains dudit duc ou de ceulx qui seroient pour ce par lui commis[1]. » En fait, la trêve ne s'est pas étendue aux Anglais ; et pour ce qui touche Paris, il ne faut pas oublier les engagements précédents qu'elle confirme, et dont Jeanne nous a indiqué elle-même la clause essentielle dans sa lettre aux habitants de Tournai : c'est que le duc promettait au roi de lui livrer Paris. On s'explique la liberté qu'il laissa au duc de le défendre contre tout assaillant, s'il espérait le recevoir de ses mains. Charles VII, sur ce point, pouvait bien être dupe; mais il ne faut pas lui prêter l'odieuse pensée de conspirer avec ses ennemis contre la Pucelle. Tout ce qu'on peut légitimement conclure, c'est qu'au 28 août, en signant cette trêve, il n'avait nulle envie d'aller attaquer Paris, et que s'il y vint, c'est qu'il y fut entraîné, en quelque sorte malgré lui, par la Pucelle, comme nous l'avons induit d'autres passages.

1. Elle avait été vue et avait été mentionnée par Du Tillet : « Lettre dudit Roy Charles de l'abstinence de guerre jusques à Noel ensuyvante, faite avec ledit duc de Bourgogne tant pour luy que les Angloys ès païs et limites déclarés, le 28 août 1429. » Parlement, Registre des ordonnances Barbines, feuil. 13. (Du Tillet, *Recueil des traités d'entre les roys de France et l'Angleterre*, t. II, p. 363 (Éd. 1606).)

XL

MESURES DE DÉFENSE DES ANGLAIS EN NORMANDIE. (P. 290.)

Les comptes de P. Sureau, trésorier de Normandie (Bibl. nat. Ms. Suppl. fr. 3795), portent la trace de mesures défensives prises à la suite de la délivrance d'Orléans contre les incursions des *brigands* en Normandie, brigands qui ne sont autres que les émigrés tentant de rentrer par la force dans leur pays (voy. L. Puiseux, *l'Émigration normande au* XV[e] *siècle*, p. 63, Caen, 1866).

Une lettre de Bedford en date de Vernon, 27 août, ordonne la revue par les divers baillis de tous les hommes d'armes « tant Anglois comme Normands » convoqués par lui en Normandie et pays de conquête « pour résister aux damnables entreprises des ennemis de mondit seigneur le Roi, qui s'efforcent de conquérir païs en ses terres et mesmement de subjuguer la bonne ville de Paris. » (Catalogue de pièces relatives à l'Angleterre contenues dans les cartons des rois de France et non inventoriées, p. 383 : catalogue dressé par Teulet et conservé en épreuves aux Archives nationales.)

XLI

L'ASSAUT DU 8 SEPTEMBRE. (P. 295.)

« Interroguée se quant elle alla devant Paris, se elle l'eust par révélacion de ses voix de y aller : respond que non ; mais à la requeste des gentils hommes qui vouloient

faire une escarmouche ou une vaillance d'armes ; et avoit bien entencion d'aller oultre et passer les fossés » t. I, p. 147 (Interrog. du 13 mars). Cf. p. 168 et 250.

Sur les particularités de l'assaut, voy. Chron., chap. LXI, et t. IV, p. 26 (Cagny), p. 87 (J. Chartier) ; p. 198 (Journal); p. 457 (Clém. de Fauquemberque, t. XV, f° 18) : « Et hastivement plusieurs d'iceulx estans sur la place aux Pourceaux et environs près de ladicte porte (Saint-Honoré), portant longues bourrées et fagots, descendirent et se boutèrent ès premiers fossés, esquels point n'avoit d'eaue, et gettèrent lesdites bourrées et fagots dedans l'autre fossé prochain des murs, esquels avoit grant eaue. Et à celle heure y ot dedans Paris gens affectés ou corrompus, qui eslevèrent une voix en toutes les parties de la ville de çà et de là les pons, crians que tout estoit perdu, » etc. Cf. le Bourgeois de Paris (t. IV, p. 465, 466), qui rappelle Judith et Holopherne (la Pucelle pour lui n'est pas Judith). On peut laisser à sa charge tout une moitié de la sommation qu'il prête à Jeanne (cf., t. I, p. 148).

L'ancienne porte Saint-Honoré était dans la rue de ce nom, un peu à l'ouest de la place actuelle du Palais-Royal. La rue des Remparts, près le Théâtre-Français, indiquait le voisinage des remparts en cet endroit. En supprimant cette rue pour faire une place, on avait eu l'heureuse idée d'y relever le souvenir de la Pucelle par le nom de *place Jeanne-d'Arc*. Mais la statue de Jeanne d'Arc ayant été reportée plus loin, la place a pris son nom du *Théâtre-Français*.

Quant à la terreur qu'inspirait aux partisans de l'Angleterre l'attaque de la Pucelle, on en trouvera d'autres preuves encore dans les délibérations capitulaires de Notre-Dame (l. l. 414, f° 79 à 82 (Voy. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 118).

Sur la blessure de Jeanne, voy. t. I, p. 57, 260 et les auteurs cités pour l'attaque de Paris. La Chronique du ms. de Lille se montre plus haineuse que bien informée quand elle dit : « Mais par la ruse de plusieurs bons et

saiges clers, lesquels dirent au commun que c'estoit cause fainte dyabolique et erreur à ceulx qui le creoient, lui fu envoiet ung vireton lequelx li percha tout oultre la cuisse, dont se party plus que le pas et retourna en l'ost du Dolfin.» (*Bulletin de la Société de l'Hist. de France*, 1857, p. 103.)

L'Anonyme de la Rochelle qui a le tort de faire venir le roi devant Paris, quand il était à Saint-Denis parle aussi de la terreur qui régnait dans la place et montre la confiance dont étaient animés les soldats de la Pucelle : ils avaient selon lui pénétré jusque dans la ville. C'est la nuit et non la blessure de la Pucelle qui décide leur retraite : « Lorsque la dite Pucelle estoit à ès dittes ruhes fut blessée à la jambe; mais elle fut tantost guérie. Et est vray que c'estoit moult merveilleuse chose du grand nombre de canons et de couleuvrines que ceux de Paris tiroyent contre nos gens; mais oncques ne fut blessé ne tué homme que l'on peust savoir, fors Jean de Villeneuve, bourgeois de la Rochelle qui fut tué d'un coup de canon. Et advint que plusieurs de nos gens furent frappés des dits canons, mais ils ne leur fesoyent nul mal; et ramassoient les pierres qui les avoient frappés et les monstroyent à ceux qui estoient sur les murs de la ditte ville de Paris, et ne furent ceux d'icelle ville, les Anglois et Bourguignons estans dedans, si hardis de faire aucune saillie sur nos dits gens; ains le Roy nostre dit Sr estant devant la dite ville de Paris ceux d'icelle ville avoient si grande peur que quand la dite Pucelle et nos dits gens y donnoient le dit assault, ils s'enfuyoient ès églises et cuidoient que la ville fust prise, ainsy que plusieurs religieux et autre qui lors estoyent en icelle ville raportèrent après au Roy nostre dit Sr. »

Après cela on peut trouver bien mal venue l'excuse qu'il donne à la retraite de Charles VII :

« Mais pour deffault de vivres, le Roy s'en retourna rafrechir sur la rivière de Loyre et laissa le plus de ses gens en garnison ès villes chasteaux et places qu'il avoit pris pour mener guerre et lever bastides à ceux de la dite ville de Paris.

C'est à proprement parler la fin de ce récit curieux : car les faits qui suivent, à savoir la prise du Château-Gaillard par La Hire, le siége de Compiègne, la captivité et la mort de Jeanne d'Arc, racontés en quelques lignes, sont évidemment une addition postérieure.

On lit dans la circulaire du roi sur sa retraite après l'attaque de Paris : « Après avoir reconquis plusieurs places, nous avons négocié avec notre cousin le duc de Bourgogne. Jour a été tenu et abstinence de guerre conclue jusqu'à Noël prochain. Et, pour ce que, si, durant icelle abstinence, attendu le très-grand nombre de gens qui sont en nostre compagnie, feussions demorez en nos pays de par deçà, ce eust esté la totale destruction d'iceulx, veu que ne les povons employer au fait de guerre : nous, pour alléger nosdits pays, et aussi pour assembler et mestre sus plus grant armée, afin de retourner après le temps de ladite abstinence, ou plus tost se besoin est, à toute puissance, à entendre et poursuivre le demourant de noz conqueste et recouvrement de nostre seigneurie, avons délibéré de faire un tour oultre ladite rivière de Seine, et pour la garde du dit pays, nous avons institué lieutenant général le comte de Clermont, le comte de Vendôme, etc. » (Archives municipales de Reims : communiqué par M. Louis Paris et cité par Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 120.)

XLII

RETRAITE DU ROI DE SAINT-DENIS A GIEN (P. 297.)

Avec les lettres de Charles VII relatives à la trêve du 28 août, M. J. Quicherat vient de publier, d'après un autre *vidimus* des archives de Douai, d'autres lettres par lesquelles le roi accorde que les villes de Paris et de Saint-Denis, le château de Vincennes et les ponts de Charenton

et de Saint-Cloud soient compris dans cette trêve. J'avais moi-même recueilli cette pièce d'après l'original qui est à Lille[1], et qui m'avait été communiqué par M. Leglay, mort depuis quelques années. Je puis donc, après la publication de M. Quicherat, me borner à quelques observations relatives au point dont il s'agit dans cette note. Monstrelet dit que Charles VII, en quittant Saint-Denis, vint à Senlis, que ce fut de Senlis qu'il repartit pour la Loire (II, 70-72), et au premier abord cette pièce semblerait lui donner raison, puisqu'elle porte : « Donné à Senlis, le XVIII[e] jour de septembre l'an de grâce mil CCCC et vingt neuf, et le septieme de nostre regne. » Mais est-il allé vraiment à Senlis pour y rester au moins jusqu'au 18? Cela est peu probable. Les chroniqueurs français disent qu'il partit le 13 de Saint-Denis pour retourner sur la Loire, et que le 21 il était à Gien ; le héraut Berri semble donner les étapes de son voyage, par Lagny, Provins, Bray, Sens, Courtenay et Château-Regnart. Or, le roi n'a guère pu arriver plus tard que le 21 à Gien, car le 23 il envoyait de Gien un message aux habitants de Troyes, et le registre des assemblées de la ville qui le constate dit que dans la même séance où on en fit lecture aux notables de la ville, on leur communiqua une lettre de la Pucelle, datée de Gien, le 22 (*Procès*, t. V, p. 145). On ne peut admettre, avec ce que l'on sait du voyage du roi par le héraut Berri, qu'il ait fait la route de Senlis à Gien en trois jours ; et l'on ne peut supposer davantage que voulant, après l'assaut de Paris, retourner sur la Loire, il soit allé de Saint-Denis à Senlis pour y passer cinq jours. Il est donc probable que la lettre de Senlis a été expédiée au nom du roi par le comte de Clermont, son lieutenant dans les provinces du Nord, et par le chancelier qu'il avait laissé avec le comte de Clermont pour suivre les négocia-

1. Outre l'original sur parchemin, les archives de Lille en ont un *vidimus* de la même provenance, à la date du 16 octobre, trois jours après celui de Douai.

tions commencées. C'est ce qui résulte de la souscription même de la lettre. On lit en effet sur le repli : « Par le roy en son conseil tenu par mons[r] le comte de Clermont, son lieutenant général ès païs de par deça Seine, le conte de Vendosme, vous [le chancelier Regnault de Chartres], Christophe de Harcourt, le doyen de Paris, et plusieurs autres présents. » Le chancelier était encore avec le comte de Clermont à Senlis, quand le duc de Bourgogne, ayant reçu peut-être avec ces lettres le sauf-conduit du roi, partit d'Hesdin le 20 septembre pour se rendre à Paris, où il entra le 30. Le chancelier et le comte allèrent de Senlis le saluer au passage (Monstrelet, II, 73).

XLIII

RETRAITE DE CHARLES VII. (P. 298.)

Sur cette opposition constante du parti dominant à la Pucelle, voyez M. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, § 4, p, 30 et suiv.

On a accusé Perceval de Cagny de partialité dans ses appréciations : mais il n'est pas le seul qui ait ainsi jugé l'affaire de Paris. Berri rapporte à La Trémouille l'ordre de renoncer à l'attaque (t. IV, p. 47). Le Journal du siége d'Orléans dit : « Et certes aucuns dirent depuis que se les choses se feussent bien conduites, qu'il y avoit bien grante apparence qu'elle en fust venue à son vouloir ; car plusieurs notables personnes estans lors dedans Paris, lesquels cognoissoient le roi Charles, septième de ce nom, estre leur souverain seigneur, lui eussent faict plainière ouverture de sa principale cité de Paris » (t. IV, p. 200). Et Pierre Cochon dans sa *Chronique normande*, ne parle pas autrement : « Et estoient lesdits assaillans si près des murs qu'il ne falloit mès que lever les eschielles dont ils estoient

bien garnis, et ils eussent esté dedens; mès fu avisé par ung nommé monseigneur La Trimoulle du coté dudit Charles : car il auroit trop grant occision.... Et auxi l'en disoit que monseigneur de Bourgogne avoit envoié ung herault devers ledit Charles, en disant qu'il tendroit l'apointement qu'il avoit fait avec ledit Charles, et cessast lui et ses gens; mès s'il y avoit apointements entre eux, quel il estoit, je n'en sauroye parler; mès toutes voies il y eut trève jusques à Noel ensuivant, et ainssi fit ledit Charles audit assault sonner de retraite et se retrairent; et croy qu'ils eussent gaigné ladicte ville de Paris, se l'en les eut lessié faire. » (P. Cochon, *Chron. normande*, chap. LI, p. 460, Éd. Vallet de Viriville, ou *Procès*, t. IV, p, 342.) — Ajoutez ce que dit la Chronique rédigée à Tournai : « Et en tout ce voiage la Pucelle ne avoit aultre intention, fors de elle et ses gens aler assallir la ville et cité de Paris, devant laquelle elle fist plusieurs courses avec les siens et partout là autour. Et estoit courouchée que aultrement ne se faisoit; mais les cappitaines ne se accordèrent assallir ladite ville; ains par aulcuns du conseil du roi, firent retraire leurs gens d'armes, dont il convint que ladite Pucelle se retraiist à Saint-Denis où le roi se tenoit. Et trois jours après, le roi créand aulcun de son conseil, contre le gré de ladicte Pucelle s'en ala menant icelle avec lui oultre la rivière de Loire. Et là se tint tout le yver sans gaires besogner au fait de la guerre, dont ladicte Pucelle estoit très malcontente; mais ne le povoit amender. » (Chron. des Pays-Bas, etc., ap. Smet, *Coll. des chron. belges*, t. III, p. 415.)

XLIV

LIEUTENANCE DU DUC DE BOURGOGNE. (P. 301.)

Le Bourgeois de Paris dit : « Environ huit jours après (l'arrivée du duc de Bourgogne à Paris) vint le cardinal de

Vincestre à belle compagnie, et firent plusieurs conseils, tant qu'enfin à la requeste de l'Université, du Parlement, de la bourgeoisie de Paris, fut ordonné que le duc de Bedford serait gouverneur de Normandie, et le duc de Bourgogne serait régent de France (p. 398). » Le greffier du Parlement est d'accord avec le Bourgeois sur le temps de l'arrivée du duc de Bourgogne et du cardinal de Winchester. Le duc arrive le vendredi 30 septembre et le cardinal le jeudi 6 octobre. Il note au 10 octobre un message considérable : c'est le chancelier de France, Regnault de Chartres, qui vient à Saint-Denis pour conférer avec les officiers du duc de Bourgogne. « Lundi, x^e jour d'octobre, vinrent par sauf-conduit en la ville de Saint-Denis, messire Regnault de Chartres, archevesque de Reims, chancelier, et autres conseillers, ambassadeurs de messire Charles de Valois, en espérance d'assembler et traicter avec les seigneurs et gens du roy estans à Paris. Et ce mesme jour, par l'ordonnance du conseil, mess. Jehan de Luxembourg et messire Hue de Lannoy alèrent de par devers le dit archevesque et ce mesme jour retournèrent : *quid inter eos actum sit novit qui nihil ignorat.* »

Bedford avait su mettre le duc de Bourgogne en garde contre ces séductions. Il lui avait cédé, non pas la régence, comme le dit le Bourgeois de Paris, mais la lieutenance du royaume : « Jeudi, XIIIe jour d'octobre, en la présence du duc de Bourgogne et des habitants de Paris assemblés, furent en la sale de céans sur Seyne publiées les lettres de l'abstinence d'entre mess. Charles de Valois et aucunes des villes et forteresses à luy obéissans dont estoit faite mention; furent aussi publiées les lettres de la lieutenance et gouvernement baillé au dit duc de Bourgogne et par luy accepté à la requête du duc de Bedfort régent, du cardinal d'Excestre (Winchester), de l'Université, des prévost des marchands, et eschevins de Paris si comme on disait » (*Registres du Parlement*, t. XV, f° 18 verso). Monstrelet (II, 73) ne parle que du gouvernement de Paris. Mais ces pouvoirs allaient plus loin. On peut voir aux archives de

Douai un *vidimus* de Simon Morhier, en date du 14 octobre, relatant la lettre de Henri, roi de France et d'Angleterre, datée de la veille, qui nomme Philippe le Bon gouverneur de la « prévosté et vicomté de Paris, et des villes et bailliages de Chartres, Melun, Sens, Troyes, Chaumont en Bassigny, Saint-Jangou (Saint-Gengoux-le-Royal), Vermandois, Amiens, Tournaisis, Saint-Amand, sénéchaussée de Ponthieu. » C'étaient presque toutes les possessions des Anglais dans la France du Nord, moins Calais et la Normandie. Mais il ne s'agissait que d'une lieutenance et non de la régence. Pour ce titre, le Parlement aurait dû intervenir, et il n'y en a pas trace dans les actes. Bien plus dans la pièce même où le duc de Bourgogne reçoit ces pouvoirs, Bedford est appelé notre « oncle le régent ». Quant au comté de Champagne et de Brie, il fut donné au duc de Bourgogne « comme apanage en succession mâle, » par un acte du 12 février 1429 (1430) (la copie sur parchemin est aux archives de Lille) : investiture qui fut ratifiée par le conseil le 9 mars suivant (Rymer, t. X, p. 454, et *Proceedings*, t. IV, p. 31). C'est à peu près à la même date qu'on donne ordre aux capitaines de lui remettre Montereau-faut-Yonne, Nogent, Montigny-le-Roi, Meaux (les originaux de ces ordres sont aux archives de Lille).

Le Bourgeois de Paris (p. 399) dit que le duc de Bourgogne repartit la vigile St Luc (17 octobre). Clément de Fauquemberque, on l'a vu, note en ce jour le départ de Bedfort. « Et le XVIIe jour de ce mois partirent de Paris pour aler en Normandie le duc de Bedford, régent, et sa femme, sœur du duc de Bourgogne, » etc. (*Registres du Parlement*, *ibid.*) Il ajoute que le duc de Bourgogne l'accompagna jusqu'à Saint-Denis et partit lui-même le mardi suivant (le lendemain, 18). (*Ibid.*)

XLV

LA CAMPAGNE DE PARIS. (P. 303.)

La campagne de Paris était-elle dans la mission de Jeanne d'Arc? — Je ne sais pourquoi l'on veut, par crainte de compromettre la mission de Jeanne d'Arc, prétendre qu'elle l'outre-passait en voulant délivrer Paris. Elle ne parait pas en avoir jugé de la sorte, si l'on en croit des témoins qui répètent ce qu'ils ont ouï d'elle-même : « Et fit venir le vin et me dit qu'elle m'en feroit bientost boire à Paris, » dit le jeune comte de Laval, parlant de son entrevue avec elle avant Jargeau (8 juin 1429) (*Procès*, t. V, p. 107); et les trois gentilshommes angevins écrivent de Reims le jour du sacre : « Demain s'en doist partir le roy, tenant son chemin vers Paris. La Pucelle ne fait doubte qu'elle ne mette Paris en l'obéissance (t. V, p. 130 ; cf. Eberhard de Windecken, *ibid.*, t. IV, p. 500). » Et Alain Chartier, bien instruit de ce qui se passait à la cour, dans une lettre écrite à la fin du même mois (juillet, 1429), résumait, peut-être d'après ce qu'il avait entendu dire, la mission de Jeanne dans les termes que l'on a vus ci-dessus. Quand et comment le roi devait-il entrer dans Paris ? Cela ne lui était pas révélé ; et, par exemple, elle n'avait pas eu commandement de ses voix pour tenter l'assaut du 8 septembre : « Ce ne fut ni contre ni par le commandement de mes voix », dit-elle (t. I, p. 169 ; cf. un autre texte, t. I, p. 147 cité plus haut). Mais cette déclaration s'applique à l'assaut du 8 septembre et non à la délivrance de Paris en général. Elle voulait si bien prendre Paris, que, blessée, elle ne prétendait pas quitter l'assaut ; et qu'emportée par les autres, elle se récriait encore, disant, au témoignage de Perceval de Cagny : « La place eût été prise (t. IV,

p. 26). » Et cela était si bien dans le plan de sa mission, que les voix (ici c'est son propre témoignage au procès) lui commandaient, après cet échec causé par une retraite précipitée, de rester à Saint-Denis : « Quod vox dixit ei quod maneret apud villam sancti Dionysii in Francia ipsaque Johanna ibi manere volebat. » Pourquoi rester à Saint-Denis, sinon pour renouveler l'attaque ? Mais les seigneurs ne le voulurent pas. « Sed contra ipsius voluntatem domini eduxerunt eam. » (T. I, p. 57.) Ce n'est pas son inspiration qui lui fait défaut, mais la volonté de la cour.

Comment donc M. du Fresne de Beaucourt entend-il qu'à Saint-Denis « les voix l'exhortèrent à ne pas poursuivre ? » (*Correspondance littéraire*, 25 avril 1860, p. 277, dans un article sur mon ouvrage.) Les voix lui disent de rester. Est-ce quand il est question d'aller à l'assaut ? Non, c'est quand il s'agit d'abandonner l'expédition. Rester, c'était donc la poursuivre ; et elle le dit assez clairement : « Si je n'avais été blessée, je ne m'en serais point allée : « Si tamen non fuisset læsa, non inde recessisset ; » et ses juges l'ont si bien compris ainsi, qu'ils lui reprochent d'avoir désobéi à ses voix en quittant Saint-Denis après (et non avant) l'attaque de Paris : « Item quod dicta Johanna fatetur se frequenter fecisse contrarium illius quod sibi præceptum fuerat per illas revelationes quas jactat se habere a Deo : *ut puta quando recessit a sancto Dionysio post insultum Parisiensem ;* » à quoi elle répond qu'elle en eut congé alors. (T. I, p. 259-260 dans le 37e des 70 articles.)

Je puis prendre occasion de cette note pour relever quelques assertions que l'on trouve sur le même sujet dans les *Lettres de M. le marquis de Gaucourt à M. H. Martin*. L'auteur veut aussi réduire la mission de Jeanne d'Arc aux faits d'Orléans et de Reims, retranchant ce qu'elle n'a pas accompli. J'ai dit ce que je pensais de ce procédé, combien il me semblait contraire à la critique et peu réclamé par la foi en l'inspiration divine de Jeanne d'Arc. C'est Jeanne elle-même qui nous a dit et ce qu'elle était appelée à faire, et ce qu'elle ferait. Si elle n'a pas fait tout ce qu'elle était

appelée à faire, ce n'est pas à elle d'en répondre; mais à ceux qui ne l'ont pas voulu suivre.

C'est donc sans fondement que l'auteur distingue dans sa vie une période d'inspiration divine et une période d'inspiration propre. Et du reste, après avoir dit que dans cette dernière période « elle ne reçoit plus d'inspirations précises, actuelles, impératives, sur les prises des villes et sur les combats, » il ajoute : « Elle veut rester à Saint-Denis *où sa voix lui dit de rester*. » Nous le demandions tout à l'heure : que voulait dire l'ordre de rester à Saint-Denis, sinon de ne pas renoncer à prendre Paris? Si l'assaut du 8 septembre ne lui était pas expressément commandé, si elle y alla sans commandement de ses voix, à la requête des seigneurs, ce ne fut point malgré elle pourtant, comme le dit M. de Gaucourt (p. 111) : car l'entreprise n'en était pas moins implicitement dans sa mission, comme menant à « bouter les Anglais hors de toute France. » (Lettre de Jeanne à Bedford avant le siége d'Orléans, *Procès*, t. V, p. 97). M. de Gaucourt n'a point cité parmi les témoignages de Jeanne sur sa mission cette lettre à Bedfort, pièce capitale dans le débat, comme il le reconnaît ailleurs : car elle appartient à la première période des campagnes de Jeanne d'Arc, et à l'un des moments les plus solennels sans contredit, « puisqu'elle annonce sa mission non pas à ses amis, mais à l'ennemi (p. 110). » Voilà pour l'affaire de Paris. Quant à la délivrance du duc d'Orléans, ce que dit l'auteur qu'il s'agissait d'une simple négociation et non d'une expédition, est fondé sur une fausse interprétation du texte. Les mots « *quod ipse* (rex), *dimitteret eam agere de illis dominis Angliæ qui erant prisonarii*, » ne veulent pas dire, comme le traduit l'auteur, p. 77, « qu'il ait à l'envoyer *agir sur* les seigneurs d'Angleterre, qui étaient alors prisonniers », mais « qu'il la laissât *traiter de l'échange* des seigneurs anglais qui étaient prisonniers. » Il s'agissait bien toujours d'une négociation, mais, à défaut de libération pacifique, d'une délivrance par la force, d'une expédition véritable : « *Et si non cepisset satis citra, ipsa*

transiisset mare, pro eundo quæsitum in Anglia CUM POTENTIA ; » ou, comme dit le texte français : « Et se elle n'eust prins assez prinse de ça, elle eust passé la mer pour ce aler querir *à puissance* en Angleterre » (Quicherat, t. I, p. 133). On ne s'explique pas comment l'auteur n'a pas remarqué ces lignes qui précèdent immédiatement celles qu'il a traduites. On s'explique moins encore que dans le passage d'Alain Chartier : « Fac.... coronato Parisius reddas, regnumque restituas, » il ait pris *restituas* pour un futur (p. 96) : ce qui change la mission donnée à Jeanne en une prédiction démentie par l'événement.

XLVI

SÉJOUR DU ROI SUR LA LOIRE. (P. 310.)

« A cette époque de son règne, dit M. du Fresne de Beaucourt, le roi a donc presque entièrement disparu de la scène, et quelques indices nous révèlent seuls qu'à côté de ce nouveau maire du palais (La Trémouille) d'un autre roi fainéant, il y a une personnalité royale qui n'a point complétement abdiqué. » L'auteur relève des indices du bon naturel que Charles VII avait montré avant d'être roi et des qualités qui devaient prévaloir plus tard en lui, et continuant : « Il faut ajouter, dit-il, malheureusement à la charge de Charles VII, toujours même faiblesse, même animosité contre ceux qui ont encouru sa disgrâce, même complaisance pour ceux qui abusent des faveurs royales et qui placent leur intérêt propre au-dessus des intérêts de la couronne. La Trémoille figure au premier rang dans le chapitre des dons. Tantôt ce sont des chevaux qu'il reçoit en présent, tantôt de nouveaux octrois de fonds ou de subsides (voy. la note qui énumère ces dons, p. 69); ou bien — dans le moment même ou le trésor est épuisé par les

dépenses du siége d'Orléans — c'est un don de 10 000 écus d'or pour l'aider au payement de sa rançon. » (*Charles VII, son caractère*, p. 67-70.) La Trimouille, dit Vallet de Viriville, avant d'obtenir sa liberté, avait dû payer une rançon de 14 000 écus d'or. Le 20 juillet 1425, en raison de ces circonstances, le ministre se fit engager à titre de don la terre de Melle en Poitou, rachetée moyennant le prix de 10 000 écus par la couronne. 100 000 écus lui furent en outre assignés sur le trésor public. Le 29 du même mois, des lettres de Charles VII toujours motivées par les mêmes considérations, cèdent au sire de La Trémouille « tous les impôts, aides et tailles qui avaient été mis et qui le seraient à l'avenir sur toutes les terres et seigneuries que Georges possédait en Poitou, Limousin, Anjou, Berry et duché d'Orléans; » et il cite Sainte-Marthe, *Hist. généalogique de la maison de la Trémouille*, 1668, in-12, p. 149 et suiv. Anselme, *La Trimouille*; Redet, *Catalogue de dom Fontenau*, p. 328. Cabinet des titres, *La Trimouille*. (*Hist. de Charles VII*, t. I, p. 482.)

XLVII

LETTRE DE JEANNE AUX HABITANTS DE RIOM. (NOVEMBRE 1429.) (P. 313.)

« Chers et bons amis, vous savez bien comment la ville de Saint-Pierre le Moustier a esté prinse d'assault; et, à l'aide de Dieu, ay entencion de faire vuider les autres places qui sont contraires au roy; mais pour ce que grant despense de pouldres, trait et autres habillemens de guerre a esté faicte devant ladicte ville, et que petitement les seigneurs qui sont en ceste ville et moy en sommes pourveuz pour aller mectre le siége devant la Charité, où nous alons présentement: je vous prie sur tant que vous aymez le bien

et honneur du roy et aussi de tous les autres de par deçà, que veuillez incontinant envoyer et aider pour ledit siége, de pouldres, salpestre, souffre, trait, arbelestres fortes et d'autres habillemens de guerre. Et en ce faictes tant que, par faulte desdictes pouldres et autres habillemens de guerre, la chose ne soit longue, et que on ne vous puisse dire en ce estre négligens ou refusans. Chiers et bons amis, Nostre Sire soit garde de vous. Escript à Molins, le neufviesme jour de novembre. » — *Signé :* « Jehanne. »

Sur l'adresse : « A mes chers et bons amis, les gens d'Église, bourgois et habitans de la ville de Rion. » (*Procès*, t. V, p. 147.)

XLVIII

ANOBLISSEMENT DE JEANNE. (P. 314.)

Karolus, Dei gratia Francorum rex ad perpetuam rei memoriam. Magnificaturi divinæ celsitudinis uberrimas nitidissimasque celebri ministerio Puellæ, Johannæ Darc de Dompremeyo, charæ et dilectæ nostræ, de Ballivia Calvi Montis seu ejus ressortis, nobis elargitas..., decens arbitramur et opportunum ipsam Puellam et suam totam parentelam, dignis honorum nostræ regiæ majestatis insigniis attollendam et sublimandam, ut divina claritudine sic illustrata nostræ regiæ liberalitatis aliquod munus egregium generi suo relinquat, quo divina gloria et tantarum gratiarum fama perpetuis honoribus accrescat et perseveret : Notum facimus.... quod nos, præmissis attentis, considerantes insuper laudabilia grataque et commodiosa servitia nobis et regno nostro jam per dictam Johannam Puellam multimode impensa et quod in futurum impendi speramus, præfatam Puellam, Jacobum Darc dicti loci de Dompremeyo, patrem, Isabellam ejus uxorem, matrem, Jacqueminum et Johannem Darc et Petrum Prerelo, fratres ipsius,

ot totam suam parentelam et lignagium, et in favorem et pro contemplatione ejusdem, etiam et eorum posteritatem masculinam et femininam, in legitimo matrimonio natam et nascituram nobilitavimus, et per præsentes, de gratia speciali, et ex nostra certa scientia et plenitudine potestatis, nobilitamus et nobiles facimus: concedentes expresse ut dicta Puella, dicti Jacobus, Isabella, Jacqueminus, Johannes et Petrus, et ipsius Puellæ tota posteritas et lignagium, ac ipsorum posteritas, nata et nascitura, in suis actibus, in judicio et extra, ab omnibus pro nobilibus habeantur et reputentur, et ut privilegiis, libertatibus, prærogativis aliisque juribus, quibus alii nobiles dicti nostri regni ex nobili genere procreati, uti consueverunt et utuntur, gaudeant pacifice et fruantur. Eosdemque et dictam eorum posteritatem, aliorum nobilium ex nobili stirpe procreatorum consorcio aggregamus; non obstante quod ipsi, ut dictum est, ex nobili genere ortum non sumpserint, et forsan alterius quam liberæ conditionis existant, etc.

.... Datum Magduni super Ebram, mense decembri, anno Domini millesimo quadringentesimo vigesimo nono, regni vero nostri octavo. » *Et sur le reply est écrit :* « Per regem, episcopo Sageensi, dominis de la Tremoille et de Trevis et aliis præsentibus. » (Texte réédité par Vallet de Viriville, d'après la copie gardée aux Archives, sect. histor., K. 63, n° 9. *Bibl. de l'Ecole des chartres*, 3° série (1853-1854), t. V, p. 277 à 279.)

Le blason de la Pucelle « un escu d'azur à deux fleurs de lis d'or et une espée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut, ferue en une couronne d'or, » lui avait été donné dit-on, dès le 2 juin, avant la campagne de la Loire. (Voy. ci-dessus p. 181 et l'appendice n° XXV.)

XLIX

LETTRE DE JEANNE AUX HABITANTS DE REIMS.
(16 MARS 1430.) (P. 319.)

« Très chiers et bien amés et bien desiriés à veoir, Jehanne la Pucelle ay recue vous letres faisent mancion que vous vous doptiés d'avoir le sciege. Veilhés savoir que vous n'arés point, si je les puis rencontrer; et si ainsi fut que je ne les rencontrasse, ne eux venissent devant vous, si vous fermés vous pourtes, car je serey bien brief vers vous; et sy eux y sont, je les ferey chausser leurs esperons si à aste qu'il ne sauront por ho les prendre, et leur seil (*essil*, destruction) y est si brief que ce sera bientost. Autre chouse que (ce) ne vous escry pour le present; mès que soyez toutjours bons et loyals. Je pry à Dieu que vous yait en sa guarde. Escrit à Sully, le XVIe jour de mars.

« Je vous mandesse anquores augunes nouvelles de quoy vous seriés bien joyeux; mais je doubte que les letres ne fussent prises en chemin et que l'on ne vit les dittes nouvelles. — *Signé:* Jehanne. »

Sur l'adresse: « A mes très chiers et bons aimés, gens d'Église, bourgois et autres habitans de la ville de Rains. »

AUX MÊMES (28 MARS). (*Ibid.*)

« Très chiers et bons amis, plese vous savoir que je ay rechu vous letres, lesquelles font mantion comment on a raporté au roy que dedens la bone cité de Rains il avoit moult de mauvais. Si veulez savoir que c'est bien vray que on luy a raporté, voirement qu'il y en avoit beaucoup qui estoient d'une alliance, lesquelz estoient d'une aliance et

qui devoient traïr la ville et mettre les Bourguignons dedens. Et depuis, le roy a bien seu le contraire, par ce que vous lui en avez envoyé la certaineté : dont il est très contens de vous ; et croiez que vous estes bien en sa grasce ; et si vous aviez à besoingnier, il vous secouroit, quant au regard du siege ; et cognoie bien que vous avez moult à soufrir pour la durté que vous font ces traitrez Bourguignons adversaires ; si vous en delivrera au plesir Dieu bien brief, c'est assavoir le plus tost que fere se pourra. Si vous pris et requier, très chiers amis, que vous gardiez bien laditte bonne cité pour le roy et que vous faciez très bon guet. Vous orrez bien tost de mes bonnes nouvelles plus à plain. Austre chose quant a présent ne vous rescry, fors que toute Bretaigne est française et doibt le duc envoyer au roi III mille combattants paiez pour II mois. A Dieu vous commant qui soit guarde de vous. Escript à Sully, le XXVIIIe de mars. » (*Procès*, t. V, p. 160-162.)

L

LETTRE DE JEANNE AUX HUSSITES. (23 MARS 1430.) (P. 319.)

Entre les deux lettres que nous venons de donner se place, par la date, une lettre de Jeanne aux hussites, publiée, en allemand, par M. de Hormayr, en 1834, et reproduite par M. J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 156. « Cette lettre, disais-je dans ma première édition, par le style comme par tout le reste, n'a aucun des caractères de celles que l'on a de Jeanne. Ce n'est pas Jeanne qui aurait dit, par exemple, aux hussites : « Si je n'apprends bientôt votre « amendement, je laisserai peut-être les Anglais et me « tournerai contre vous pour vous arracher l'hérésie ou la « vie. » La réputation de Jeanne en Allemagne était grande :

il est possible qu'on y ait fabriqué cette lettre en son nom. L'allusion qu'y fait Jean Nider (*Procès*, t. IV, p. 503) peut se rapporter à une pièce fausse, tout aussi bien qu'à une pièce authentique. Jeanne songea à une grande entreprise en dehors de la guerre des Anglais, mais cela même se rattachait à sa mission : c'est la croisade où elle les invitait dans sa première lettre, avant de les combattre, afin d'offrir une autre carrière à leur ambition et de transformer la rivalité des deux peuples en une rivalité de gloire au profit de la Chrétienté tout entière. Les Anglais refusant, elle n'eut plus qu'une pensée et un but, ce fut de les chasser de France. »

Le texte latin de ce document, retrouvé aux archives de Vienne dans les registres de la chancellerie de l'empereur Sigismond, par M. Sickel, conservateur des archives, I. et R. d'Autriche, doit me faire modifier sur un point mon opinion. Cette lettre n'a pas été fabriquée en Allemagne ; elle a été écrite en France, et, on le peut croire au su de la Pucelle, puisqu'elle est signée du nom de Pasquerel, son aumônier. Mais cela même achève de prouver que la pièce, bien qu'elle porte en tête le nom de Jeanne, n'est pas d'elle : toutes ses lettres, en effet, sont de la main d'un secrétaire, puisqu'elle ne savait pas écrire, et il n'y en a pas une qui soit signée autrement que de son nom. On ne doit donc lui attribuer aucune part directe à la composition de celle dont il s'agit ; sur cela, comme sur les points accessoires, M. Sickel est d'accord avec moi : « Comme M. Wallon l'a très-justement remarqué, dit-il, Jeanne d'Arc n'a jamais porté ses vues au delà de la France. Aussi n'ai-je pas la pensée d'attribuer à la Pucelle, ni même à ses confidents, la première idée de la lettre aux hussites. Cette démarche a dû être provoquée, soit par un Bohémien qui voyageait alors en France, soit par une personne étrangère à la Bohême, qui aura pensé que le prestige du nom de Jeanne serait assez puissant pour opérer la conversion des hérétiques. On aura fait entrevoir à Jeanne la possibilité de ramener dans le sein de l'Église une nation

égarée par l'erreur. Ce motif n'était-il pas suffisant pour la décider à charger son aumônier d'écrire en son nom aux hussites ? Elle n'aura point d'ailleurs pris part à la rédaction de la lettre, de sorte qu'il n'y faut pas chercher les mêmes caractères que dans les lettres dictées par l'héroïne elle-même. Tel est le genre d'authenticité que je crois pouvoir attribuer à la lettre dont je viens de publier le texte original. A mes yeux, ce document ne prouve pas que Jeanne d'Arc se soit spontanément occupée des affaires d'un peuple étranger. D'accord avec M. Wallon, je ne crois pas qu'elle ait jamais songé à d'autres entreprises qu'à la guerre contre les Anglais. Selon moi, la lettre aux hussites ne peut être citée que pour montrer combien la Pucelle était respectée de son vivant dans les pays les plus éloignés. A ce titre, il importait de montrer, sous son véritable jour, une pièce dont la source n'avait pas été indiquée, et qu'on n'avait encore jugée que d'après une traduction imparfaite. »

Voici le texte latin tel que M. Sickel l'a donné dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, septembre-octobre 1860, 3e série, t. II, p. 82 :

Jesus, Maria.

Jam dudum michi Johanne puelle rumor ipse famaque pertulit quod, ex veris christianis heretici et sarraceni[s] similes facti, veram religionem atque cultum sustulistis, assumpsistisque superstitionem fedam ac nefariam ; quam dum tueri et augere studetis, nulla est turpitudo neque crudelitas quam non audeatis : sacramenta ecclesie labefactatis, articulos fidei laniatis, templa diruitis, simulacra, que memorie causa sunt confecta, perfringitis ac succenditis, Kristianos quod vestram [1] teneant fidem trucidatis. Quis hic vester furor est, aut que vos insania et rabies agitat ? Quam Deus omnipotens, quam Filius, quam Spiritus Sanctus excitavit, instituit, extulit et mille modis,

1. Je lirais volontiers « quoad vestram ».

mille miraculis illustravit, eam vos fidem persequimini, eam evertere, eam exterminare cogitatis. Vos vos cæci estis et non qui visu et oculis carent. Numquid creditis impunes abituros, aut ignoratis ideo Deum non impedire vestros nefarios conatus permittereque in tenebris vos et errore versari, ut quanto magis in scelere eritis et sacrilegiis debachati, tanto majorem vobis penam atque supplicia paret? Ego vero, ut quod verum est fateor, nisi in bellis Anglicis essem occupata, jam pridem visitatum vos venyssem : verumtamen nisi emendatos vos intelligam, dimittam forte Anglicos adversusque vos proficiscar, ut ferro, si alio modo non possum, hanc vanam vestram et obscenam superstitionem exterminem, vosque vel heresi privem vel vita. Sed si ad katholicam fidem et pristinam lucem reddire mavultis, vestros ad me ambasiatores mittatis, ipsis dicam quid illud sit quod facere vos oporteat; sin autem minime, et obstinate vultis contra stimulum calcitrare, mementote que dampna sitis et facinora perpetrati, meque [1] expectetis summis cum viribus humanis et divinis, parem omnibus vicem relaturam.

Datum Suliaci XXIII[a] Martii Bohemis hereti(ci)s.

PASQUEREL.

LI

CONSPIRATION A PARIS. (P. 321.)

« De l'an mil 430. En ce temps, 8[e] jour en apvril, entra le bastard de Clarence à Paris à grosse puissance d'Engloix, et y avoit esté mandé par les seigneurs de Lille-Adam et aultres, pour ce que quarante dixaines de la dicte ville s'estoient conclus et avoient traictié signé, on disoit,

1. Dans le manuscrit, *neque*.

de livrer icelle ville aux gens du roy Charles; et en y eubt grant plenté de pris, mais pau de exécutez, par ce que la chose se rapaisa et prist asses bonne fin. » Biblioth. nat. Ms. *Cordeliers*, n° 16, f° 496, verso. — « En celui temps furent aucuns des grans de Paris comme du Parlement et du Chastelet et marchands et gens de mestier qui firent ensemble conjuracion de mettre les Arminaz dedans Paris, à quelque dommaige que ce fust; et devoient estre signés de certains signes quand les Arminaz entreroient à Paris; et qui n'auroit ce signe estoit en péril de mort. » On en arrêta 150 dans la semaine de la Passion : six furent décapités aux halles, d'autres noyés. » (Journal d'un Bourgeois de Paris, p. 403, éd. Buchon). Un mois après, quelques prisonniers, détenus à la porte Saint-Antoine, faillirent égorger leurs gardiens pour livrer la bastille aux Armagnacs. Ce fut Lille-Adam lui-même qui réprima le complot au moment où il s'exécutait. (*Ibid.*, p. 405.) Cf. sur la conspiration d'avril une lettre de rémission donnée à un bourgeois qui en faisait partie, ce qui donne lieu d'en raconter les détails : Stevenson, *Letters and papers illustrative of the wars of the English in France during the reign of Henri VI, king of England*, t. I, p. 34 et suiv. (Collect. *Rerum Britannicarum medii ævi scriptores.*)

LII

PASSAGE DE HENRI VI EN FRANCE. (P. 326.)

Des plaintes arrivaient de toutes parts sur les maux de la guerre auxquels les Anglais laissaient abandonnés les pays qu'ils occupaient en France. Une lettre adressée aux habitants de Paris, de Rouen, etc., à la date du 10 décembre, leur faisait savoir que bien qu'il fût évident que la jeunesse du roi ne lui ait pas permis de faire jusque-là le

voyage, néanmoins il a résolu de venir en France, immédiatement après son couronnement comme roi d'Angleterre, avec une armée si puissante qu'il mettra le bon peuple de France en état de vivre en paix. (*Proceedings*, t. IV, p. 10.) Sur les préparatifs de ce voyage du jeune prince, voyez divers actes dans Rymer, t. X, p. 449, 450, 452; *Proceedings ibid.*, p. 16-40, et sur les dispositions des Parisiens, le témoignage du Bourgeois de Paris, p. 405 et 407. Quoi qu'en dise le Bourgeois et quoi qu'en ait pensé alors le peuple de Paris, Henri VI avait, en effet, débarqué à Calais le jour de la Saint-Georges, 23 avril. Un acte du 23 avril, daté de Westminster conférait au duc de Glocester le titre de lieutenant du roi pendant le voyage qu'il allait faire en France (Rymer, t. X, p. 458); et une lettre du même jour, datée de Calais, annonçait en son nom son arrivée dans cette ville aux « gens de ses comptes à Paris. » (Stevenson, *Letters and papers*, etc., t. II, p. 140.) La nouvelle en fut reçue à Rouen et célébrée par des feux « comme à la Saint-Jehan » le surlendemain 25, jour de la Saint-Marc (P. Cochon, *Chron. norm.*, c. LVI). L'édit contre les capitaines réfractaires, publié le 3 mai, vient surabondamment constater que le jeune prince était alors en France : « Rex vice-comitibus Londoniæ salutem. — Quia datum est nobis intelligi quod quamplures capitanei et soldarii, qui ad proficiscendum nobiscum in præsenti viagio nostro versus partes transmarinas retinentur, qui juxta vim et effectum indenturarum inter nos et dictos capitaneos confectarum, se primo die maii proximo præterito coram commissariis nostris monstrasse, et extunc deinceps, durante termino retentionis suæ, servire debuissent, in civitate prædicta moram faciunt,... personam nostram *qui in partibus transmarinis personaliter simus*, ac patriam, periculo manifesto exponendo. » (Rymer, t. X, p. 459.)

La Chronique Normande, après avoir constaté le débarquement de Henri VI, ne place qu'au 29 juillet son entrée à Rouen (ch. LVI, p. 466).

Le roi étant en France, Bedford dut cesser de porter le titre de régent; mais on statua qu'il continuerait d'occuper, sous certaines conditions, les seigneuries d'Alençon, d'Anjou et du Maine, qui lui avaient été attribuées à ce titre (*Proceedings*, t. IV, p. 35, 16 avril 1430). — En novembre 1429, les États de Normandie avaient voté 140 000 l. t. (1 290 571 fr. 83 c. de notre monnaie, valeur intrinsèque), soit pour le payement des gens de garnison, soit pour aider à faire le siége des villes de Torcy, d'Aumale et de Conches, d'où les Français portaient le ravage aux alentours, et pour démolir certaines places où ils pouvaient être tentés de s'établir (Ch. de Beaurepaire, *États de Normandie sous la domination anglaise*, p. 39.)

LIII

SORTIE DE COMPIÈGNE. (P. 332.)

Le bourgeois de Paris fixe la sortie de Compiègne et la prise de Jeanne au 23 mai (p. 406, éd. Buchon; et *Procès*, t. IV, p. 467) : mais il y a pour cette année 1430 plusieurs erreurs de date dans son journal. Perceval de Cagny (t. IV, p. 32) dit que la Pucelle apprit le 23 mai, à Crespy, l'arrivée des Bourguignons et des Anglais devant Compiègne; elle part « environ mienuit, » arrive au soleil levant et attaque les assiégeants dans la matinée. C'est donc le 24 mai qu'eut lieu l'événement; et cela est confirmé par Monstrelet, qui était présent : « advint l'anuit de l'Ascension, à cinq heures après-midi (t. IV, p. 400), » et par G. Chastelain, qui le place de même « par une vigile de l'Ascension (t. IV, p. 445); cf. Meyer, lib. XVI, p. 275 (éd. 1561), et dom Gillesson, *Antiquités de Compiégne*. Ms. de la Bibl. nat., fonds Compiègne, n° 75, t. V, p. 95. Or, l'Ascension, en 1430, fut le 25 mai. C'est donc une autre rectification à

faire dans l'Itinéraire de M. Berriat Saint-Prix, reproduit par M. Quicherat (t. V, p. 381).

LIV

SI JEANNE A ÉTÉ TRAHIE A COMPIÈGNE. (P. 335.)

Quand Gérard d'Épinal la vit à Châlons pendant le voyage de Reims, elle lui disait, nous l'avons vu, qu'elle ne craignait rien qu'un traître, t. II, p. 423. Voyez M. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, §§ 8-10, p. 77 et suiv. Vallet de Viriville (*Bibliothèque de l'École des Chartres*, 1855, 4e série, t. I, p. 151 et suiv.) a signalé un autre témoignage sur cette crainte de trahison exprimée par la Pucelle a Compiègne; mais ici ses appréhensions sont surtout pour la ville. Jean Le Féron, héraldiste et historien du seizième siècle, a écrit sur un exemplaire des *Annales d'Aquitaine* de Jehan Bouchet (Bibl. nat. réserve, in-fol. L, 359), en marge du chapitre intitulé : *La Pucelle trahie et vendue :* « Ladite Pucelle estoit logée au logis du procureur du roy dudit Compiègne, à l'enseigne du *Bœuf*, et couchoit avec la femme dudit procureur, mère-grand de maistre Jehan Le Féron, appelée Marie le Boucher, et faisoit souvent lever de son lit ladite Marie, pour aller avertir ledit procureur que se donnast de garde de plusieurs trahisons des Bourguignons, l'espace de sept mois sept jours, et fut ladite Pucelle prinse sur le pont de Marigny par ledit de Luxembourg. » Les souvenirs de l'auteur de la note peuvent n'avoir pas été bien fidèles sur plusieurs points. Il semble donner au séjour de Jeanne à Compiègne une durée de sept mois et sept jours. Or, Jeanne, partie de Sully à la fin de mars, et qui était encore vers le 15 avril à Melun, fut prise le 24 mai.

M. du Fresne de Beaucourt, en publiant quelques pièces

du procès fait à Flavy en 1444, a fort bien prouvé que la pensée de l'accuser ne s'était pas produite pour la première fois après sa mort, comme l'avait dit M. Quicherat (*Aperçus*, p. 95); mais c'est tout ce qui résulte de cette publication (voy. *Bulletin de la Société de l'hist. de France* (1861), p. 173 et suiv.). Vallet de Viriville, qui dans son article *Flavy* (*Biographie générale* de MM. Didot) déclarait l'accusation dont le capitaine de Compiègne avait été l'objet « dépourvue de preuves et même de vraisemblance, » soutient au contraire dans son *Histoire de Charles VII*, que Jeanne d'Arc, « on n'en saurait, dit-il, douter actuellement, » fut trahie et livrée par Guillaume de Flavy (t. II, p. 155). Je ne lui reproche pas d'avoir changé si radicalement d'opinion : mais comme il ne l'a fait que sur les raisons discutées dans mon texte, je demeure fort éloigné de croire avec lui cette assertion « définitivement acquise à l'histoire. »

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE.

LIVRE TROISIÈME.

REIMS.

LIVRE QUATRIÈME.

PARIS.

LIVRE CINQUIÈME.

COMPIÈGNE.

FIN DE LA TABLE.

1310 — Paris. Imp. LALOUX fils et GUILLOT, 7, rue de Canettes.